Mordons les chiens de garde !

Revue de presse n°44

octobre-décembre 2026

Social, etc.

Table des matières

Des amendes pour des militants pacifiques pour la Palestine : « Nous ne nous laisserons pas intimider »....3
Madame Glatigny, ne tuez pas l'école vivante !....5
Victoire judiciaire des aides-ménagères contre une entreprise flamande de titres-services....7
Petite histoire (concrète) des affiches politiques....8
Les jeunes champions cyclistes et la démocratisation du dopage....21
Honneur à Heinrich Habig, le médecin résistant de Recklinghausen....24
« L'apologie du terrorisme » : au XXIe siècle la Justice ordonne la destruction d'un livre....26
Ronnie Kasrils analyse les leçons de l'Afrique du Sud pour la Palestine....29
Le complot contre Palestine Action....32
La « nazification » des Palestiniens et de leurs soutiens. Entretien avec Gilbert Achcar....39
Amnesty International accuse Israël de nettoyage ethnique en Cisjordanie....44
Lumir Lapray : Refaire de la gauche le « camp du kif »....46
« On est des pauvres, on vit dans des endroits pourris »....49
Affaire Lyhanna: « Ça fait des décennies qu'on vous alerte sur l'absence de protection des enfants contre les prédateurs ! »....63
« J'ai des enfants qui se pendent. Une maman qui s'est jetée des falaises en Normandie »....66
Génétique : derrière les promesses de bébé sur mesure, un projet suprémaciste ?....68
Un géant minier condamné à verser 108 millions de dollars à un peuple aborigène....70
Agela Davis : Speech at the Embassy Auditorium....71
Barbara Butch : décryptage de la dernière offensive médiatique....77
Xenia Fedorova, Jacques Baud : mais de quoi l'Europe a-t-elle si peur?....84
« Notre peur, c'est qu'il y ait des morts » : des saisonniers survivent dans des bidonvilles en surchauffe....87
Censure de la fête de l'agriculture paysanne....93
Ces chrétiens de gauche qui refusent que l'extrême droite parle en leur nom....94
Hamilton Nolan : « Aux États-Unis, il n'existe aucune loi fédérale garantissant des congés payés »....98
Le droit de rêver....100
Un droit sourd aux maux du travail....104
Aux États-Unis, la faim atteint des niveaux jamais atteints depuis le pic de la pandémie de Covid....107
L'exploitation des femmes tissée par l'industrie textile....109
Le voile : signe de foi aux États-Unis, programme politique en France....116
Des JO d'Hitler au Mondial de Trump : une filiation qui en dit long sur l'état de notre monde !....120
Égypte. Tour de vis pour les syndicats et les travailleurs....123
Mondial 2026 ou l'indignation à géométrie variable....126
Une convention internationale donne des droits aux 435 millions de travailleurs des plateformes....128
SOCFIN, Bolloré et Fabri voulaient nous faire taire. Raté....130
Le refroidissement technologique....132
États du Golfe, la répression visant les travailleuses et travailleurs migrants pendant le conflit....133
Cette opiniâtreté qui a vaincu Total....136
Colonies, auberges de jeunesse... Est-ce la fin des vacances populaires ?....138

Des amendes pour des militants pacifiques pour la Palestine : « Nous ne nous laisserons pas intimider »

Cette semaine, des manifestants pro-palestiniens ont une nouvelle fois reçu une amende de la Ville d'Anvers. La raison ? Ils avaient participé à une action le 29 juin. Parmi eux figurent des membres de la Coalition anversoise pour la Palestine, mais aussi le président de la FGTB Bert Engelaar et nos conseillers communaux Peter Mertens et Anne Delespaul.



Le lundi 29 juin, des militants pro-palestiniens se sont rassemblés à l'appel de la Coalition anversoise pour la Palestine. Depuis le début de la saison touristique, le drapeau israélien flotte sur l'hôtel de ville. La Coalition avait donc appelé à manifester une nouvelle fois à proximité de celui-ci.
« Mais nous avons été accueillis par un impressionnant dispositif policier, raconte Anne Delespaul. La police avait manifestement reçu l'ordre de repousser une nouvelle fois les manifestants. Des agents en civil masqués ont arrêté arbitrairement des manifestants en leur faisant des prises d'étranglement et plusieurs coups ont été portés. En tant que conseillers communaux, l'accès à l'hôtel de ville nous a été interdit pendant un certain temps, alors qu'un conseil communal s'y tenait ce soir-là. »
Des Anversois pacifiques qui se mobilisent contre le génocide à Gaza ont été dispersés avec une extrême violence. Et aujourd'hui, ces mêmes militants devraient recevoir une amende ? C'est inacceptable.

Il est scandaleux que les militants confrontés aux violences policières et aux arrestations reçoivent aujourd'hui une amende pour avoir participé à cette action. Plus de dix manifestants ont été arrêtés avec violence, parmi lesquels le président de Groen, Aimen Horch.

« C'est le monde à l'envers, dénonce Anne Delespaul. Des Anversois pacifiques qui se mobilisent contre le génocide à Gaza ont été dispersés avec une extrême violence. Et aujourd'hui, ces mêmes militants devraient recevoir une amende ? C'est inacceptable. »
Les sanctions administratives communales ne peuvent pas être utilisées pour restreindre le droit à la liberté d'expression et de manifester.
« Lors de leur introduction, il avait été explicitement affirmé que les sanctions administratives communales ne pourraient être utilisées que pour lutter contre les incivilités, poursuit notre conseillère communale. Le fait que la Ville d'Anvers distribue aujourd'hui à la chaîne de telles amendes contre des actions politiques et sociales constitue donc une grave attaque contre nos droits démocratiques. »
Qu'une administration communale pense pouvoir réduire l'opposition au silence en distribuant des amendes est indigne d'une démocratie.

« De plus, nous avons parfaitement le droit de nous trouver là, poursuit-elle. La Cour européenne des droits de l'homme considère qu'une manifestation doit pouvoir se dérouler à portée de vue et d'ouïe de sa cible. Puisque nous protestions contre le drapeau accroché à l'hôtel de ville et que nous adressions à l'administration communale des revendications concrètes afin qu'elle rompe ses liens avec Israël, il était parfaitement logique que nous manifestions à proximité de l'hôtel de ville. »
Le fait que des élus de l'opposition reçoivent une nouvelle fois une amende rend l'affaire encore plus grave.
« En tant que représentants de la population, il est de notre devoir d'écouter les citoyens préoccupés, déclare notre conseillère. Qu'une administration communale pense pouvoir réduire l'opposition au silence en distribuant des amendes est indigne d'une démocratie. »
De quoi l'administration communale a-t-elle donc si peur ? Au lieu de recourir à la répression et à l'intimidation, elle ferait mieux d'écouter les préoccupations légitimes de ces citoyens.

Ces nouvelles sanctions communales constituent une nouvelle étape dans la restriction du droit de manifester à Anvers et dans l'intimidation des militants pour la Palestine.
« Autopompes, spray au gaz, police antiémeute, équipes d'arrestation en civil, prises d'étranglement, mais aussi menaces de poursuites judiciaires pour certains slogans et, aujourd'hui, de nouvelles amendes contre des militants : nous avons tout vu au cours de l'année écoulée, rappelle Anne Delespaul. Cette administration communale, avec le bourgmestre Van Doesburg à sa tête, veut à tout prix briser la résistance pro-palestinienne. De quoi ont-ils donc si peur ? Au lieu de recourir à la répression et à l'intimidation, ils feraient mieux d'écouter les préoccupations légitimes de ces citoyens. »
Nous ne nous laisserons pas intimider. Nous continuerons à exercer notre droit de manifester tant que l'administration communale laissera flotter ce drapeau et refusera d'assumer ses responsabilités et de rompre ses liens avec le régime d'apartheid israélien.

Il ne s'agit pas seulement d'intimider les mobilisations pro-palestiniennes, souligne Anne Delespaul : « Cette administration communale ne tolère tout simplement aucune contradiction. Toute personne qui pense différemment doit se taire. Qu'il s'agisse des arbres à Deurne, des liens d'Anvers avec Israël, des initiatives citoyennes en faveur d'un quartier 2060 où il fait bon vivre ou de la simple demande d'un monument commémoratif pour les victimes de l'effondrement d'un chantier à Nieuw-Zuid (un quartier d'Anvers, ndlt) : à chaque fois, les Anversois ne sont pas entendus. Les citoyens qui font entendre leur voix ne sont pas seulement ignorés, mais aussi souvent ridiculisés et intimidés, jusqu'à subir des violences physiques et des poursuites judiciaires destinées à les faire taire. »
Nous exigeons que l'administration communale retire ces amendes et mette fin à l'intimidation des militants pacifiques.
Et notre conseillère anversoise de conclure : « Nous ne nous laisserons pas intimider et nous soutenons la Coalition anversoise pour la Palestine. Nous continuerons à exercer notre droit de manifester tant que l'administration communale laissera flotter ce drapeau, refusera d'assumer ses responsabilités et de rompre ses liens avec le régime d'apartheid israélien. »

Anne DELESPAUL
Présidente du PTB Anvers et responsable des provinces
Mardi 4 août 2026

Madame Glatigny, ne tuez pas l'école vivante !



Une carte blanche sur les mobilisations et les effets des réformes sur le monde scolaire. Un monde avec lequel la section jeunesse d'Amnesty International Belgique francophone collabore très souvent. L'éducation aux droits humains y est un enjeu fondamental.

L'été aura été trop court pour que la communauté éducative oublie la blessure de ce qu'elle a perçu comme de l'autoritarisme. Les difficultés liées à la mise en place de mesures décidées à la va-vite et communiquées en dehors de tout délai raisonnable ravivent un sentiment de profond malaise.

Les organisations de la société civile ne peuvent rester au balcon

Elles ne peuvent pas rester au balcon parce qu'elles ont le souci de la qualité de la vie en société et que l'accès à un enseignement de qualité – droit fondamental – détermine une part importante de l'accomplissement des êtres humains. L'enseignement est une affaire trop sérieuse pour laisser la société civile indifférente.

Elles ne peuvent pas non plus rester au balcon parce qu'elles sont des partenaires fidèles de la grande majorité des établissements scolaires, que ce soit pour la fourniture de matériel pédagogique, pour des interventions ponctuelles dans des classes, ou pour des projets de longue durée, voire permanents.

Ces collaborations naissent très souvent à l'initiative du corps enseignant qui a conscience que sa mission s'accomplit davantage quand les élèves ont accès à des espaces distincts de ceux de la classe conventionnelle, où se construisent d'autres dynamiques permettant de développer des compétences multiples et de valoriser différemment les élèves.

Organiser un voyage scolaire, emmener sa classe au théâtre, inviter des personnes exerçant des métiers variés pour aider les jeunes à s'orienter professionnellement, piloter un projet participatif de réduction de l'empreinte écologique de l'école, accompagner un groupe d'élèves qui souhaite promouvoir et défendre les droits humains ou sensibiliser au commerce équitable, organiser une fête d'école qui valorise les talents des élèves, mettre en scène une pièce de théâtre jouée par ceux-ci, emmener des élèves à un cross provincial, à un concours d'orthographe, aux olympiades mathématiques : le corps enseignant qui, dans le respect des valeurs de l'école telles que la neutralité, s'engagent au-delà de ce qu'exige strictement leur description de fonction sont un véritable trésor sous-estimé.

C'est un trésor pour les élèves qui y trouvent des façons moins conventionnelles de s'épanouir. C'est un trésor pour la société qui a besoin de renouer avec l'acte gratuit.

Sans prendre position sur la nécessité ou non de faire des économies pour sauvegarder la qualité de l'enseignement de demain, ni sur les décisions prises pour arriver à les faire, ni, non plus, sur le caractère apparemment tabou du carcan budgétaire institutionnellement – donc politiquement – imposé à la Communauté française de Belgique, nous constatons trois choses.

Un constat important en trois points

Premièrement, certaines décisions alourdiront la charge de travail d'une partie du corps enseignant, réduisant mécaniquement le temps qu'il peut envisager consacrer à ces mille activités qui répondent à leur vocation personnelle et aux missions de l'institution scolaire.

Deuxièmement, l'absence totale, par la ministre Glatigny, de reconnaissance du formidable engagement personnel de nombreux membres de la communauté éducative fait craindre que, par amertume on colère, cer-

tain et certaines « envoient tout bouler » et n'acceptent désormais plus de prester une minute de plus que ce qui se trouve contractuellement requis.
Troisièmement, l'instabilité que ressentent les membres du corps enseignant au recrutement le plus récent ne contribue pas à les mettre dans des conditions optimales pour un engagement dans ce type d'actions.

Contrairement à la caricature que certaines et certains s'efforcent injustement d'en faire, la grande majorité des membres du corps enseignant répond à une vocation et ne compte pas ses heures pour enrichir la scolarité de leurs élèves. L'école est un milieu où les projets foisonnent, qui ouvrent à l'art, à l'amour de la nature, à l'engagement citoyen, au développement de ses talents, à l'affirmation de soi. Le socle de ces projets est la motivation bien plus que la reconnaissance du corps enseignant. Nous en sommes tous et toutes les bénéficiaires.
Il est irresponsable de saper cette mobilisation. Éteindre le feu sacré des profs aura un effet à court et moyen terme. La face cachée de la réforme, c'est la richesse et les projets que les élèves n'auront plus. Faute de profs encore capables de les porter.

Laurent DEUTSCH, Coordinateur Activisme et Éducation aux droits humains de la section belge francophone d'Amnesty International (Amnesty international)
24 août 2026

Victoire judiciaire des aides-ménagères contre une entreprise flamande de titres-services

Les trente aides-ménagères qui poursuivaient en justice Het Poetsbureau ont obtenu gain de cause en appel devant la cour du travail, se sont réjouies mercredi la CSC et la FGTB. L'entreprise de titres-services flamande refusait depuis 2021 de verser les salaires minimums convenus à ses travailleuses.

Ces rémunérations minimums étaient pourtant fixées dans une CCT et rendues obligatoires par le ministre de l'Emploi, assurent les syndicats. Het Poetsbureau avait par ailleurs les moyens de payer ses travailleuses. Les manœuvres de l'entreprise lui ont permis de distribuer dix millions d'euros à ses actionnaires, selon les représentants des travailleuses.

L'arrêt de la cour du travail « confirme que les accords sectoriels, notamment concernant les salaires minimums, doivent être respectés. C'est un signal important indiquant qu'on ne peut pas simplement priver les travailleuses de ce à quoi elles ont droit », commentent la CSC et la FGTB.
Les deux syndicats pressent Het Poetsbureau de se plier à cet arrêt et d'appliquer les salaires corrects à toutes les aides-ménagères concernées, « le plus rapidement possible et avec effet rétroactif ». « Cet arrêt doit mener à des améliorations concrètes sur le terrain, au respect de la CCT dans l'ensemble du secteur, ainsi qu'au respect de ces travailleuses acharnées qui exercent leur métier au salaire minimum, sous forte pression et au prix de douleurs physiques et d'une santé dégradée à cause de leur travail », ajoutent-ils. CSC et FGTB appellent aussi la ministre flamande de l'Emploi Zuhal Demir, ainsi que les ministres des autres régions, « à veiller à ce que l'entreprise respecte les CCT et la législation en vigueur, et à prendre les mesures nécessaires si ce n'est pas le cas ».
Le gouvernement flamand et l'Office national de Sécurité sociale (ONSS) ont par ailleurs également attaqué Het Poetsbureau en justice, car la société aurait évité de payer une partie des cotisations sociales en recourant à des montages de contrats à temps partiel, affirment la CSC et la FGTB. Le gouvernement flamand a d'ailleurs déjà retenu une partie des subventions destinées à l'entreprise.

Les syndicats notent qu'entre-temps, des changements structurels ont eu lieu au sein de Het Poetsbureau et que les nouvelles travailleuses bénéficient désormais d'un contrat de travail de 38 heures, contre 35 auparavant.

Dans une réaction transmise à Belga, Het Poetsbureau annonce saisir la Cour de cassation afin de contester la décision de la cour du travail. L'entreprise se dit « très surprise » par cette décision. « Cet arrêt contraste fortement avec les sept décisions judiciaires précédentes rendues dans des dossiers similaires, qui avaient à chaque fois donné raison à l'interprétation de Het Poetsbureau », souligne-t-elle. « Le juge estime également que la doctrine et la position officielle du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et de l'ONSS concernant les réductions du temps de travail par le biais d'un règlement de travail sont erronés. Celles-ci constituaient pourtant la base de la première réduction du temps de travail qui avait déjà été mise en place avant les accords sectoriels en question. »

8 juillet 2026

Belga (publié le 19/06/26) et bonnesnouvelles

Petite histoire (concrète) des affiches politiques

Aux beaux-arts de Paris ou de Lyon, et même au Festival d'Avignon, les œuvres des « ateliers populaires » ont façonné la mémoire collective de Mai 68. Comme sur des palimpsestes, les images des luttes d'aujourd'hui s'y superposent, encore et toujours. Mais le graphisme politique ne cesse de se réinventer avec les générations, les évolutions techniques ou le renouvellement des causes dont il s'empare.



Mur parisien recouvert d'affiches, 1968. © Grob - Kharbine - La Collection

Le 27 juin 1968, la police pénètre dans l'école des beaux-arts de Paris pour mettre fin à son occupation par des insurgés. Voilà déjà un mois et demi que certains ateliers de l'établissement ont été transformés en centres de production graphique au service de la plus grande grève de l'histoire du pays. Plus de trois cents affiches y ont été réalisées, et près de deux cents autres par une vingtaine de structures similaires. Ces « ateliers populaires » réunissent des dizaines de personnes d'horizons variés : des peintres et des graphistes professionnels autour de quelques pôles principaux (beaux-arts de Paris et de Lyon, arts décoratifs de Paris), des étudiants peintres et architectes (dans toutes les écoles d'art), parfois un ami en médecine ou en lettres, une compagne comédienne, une modèle, des imprimeurs professionnels qui dépannent, des gens de la bohème locale ou internationale qui participent à la cantine ou au service d'ordre, des grévistes curieux venant commander des affiches…

Si chaque lieu possède ses propres dynamiques et rapports de forces, les ateliers populaires forment malgré tout un ensemble cohérent, notamment en raison d'une parenté formelle liée aux contraintes techniques du principal procédé d'impression utilisé : la sérigraphie (1). Au-delà de la technique, on partage le soutien au mouvement social, le refus de la signature individuelle, le travail sans rémunération, sans vente (à quelques exceptions près) et sans expositions autres que les collages dans les rues et les places fortes du mouvement.



Norbert Chautard. – Des participants à l'atelier populaire de l'ex-école des beaux-arts de Paris en train d'imprimer l'affiche « Salaires légers, chars lourds », 1968. © Norbert Chautard



« Réformes, chloroforme », atelier populaire de l'ex-école des beaux-arts de Paris, 1968. DR



« Pépé pépègre », atelier populaire de l'ex-école des beaux-arts de Paris, 1968. DR



« Non à la bureaucratie », atelier populaire de l'ex-école des beaux-arts de Paris, 1968. DR

Ces affiches envahissent les murs. Incisives et frontales, goguenardes ou scandant des mots d'ordre ouvriéristes, elles paraissent neuves dans le fatras du Quartier latin et de Saint-Germain-des-Prés, près des usines Renault-Billancourt et Citroën-Javel, ou dans le triangle industriel de Levallois-Asnières-Clichy. Les placards typographiés de la Confédération générale du travail (CGT), même imprimés sur des bandeaux aux couleurs éclatantes, semblent bien austères à côté des sérigraphies vives présentant des dessins sans chichis et des slogans saillants composés à la hâte.

Mais la dynamique ne s'arrête pas après les interventions policières aux beaux-arts de Paris, de Lyon et dans les universités. Plusieurs dizaines d'ateliers sont nés sur ces cendres : le Festival d'Avignon de cette année-là, haut lieu de repli des militants révolutionnaires, en voit éclore un, tout comme l'« université d'été » de Grenoble ; des groupes transmettent leur expérience aux étudiants londoniens, aux artistes de Stockholm ou aux militants des comités d'action viticole du sud de la France.

En septembre, le Mouvement du 11 mai lance son atelier populaire à Marseille, des étudiants architectes montent celui de Nantes, tandis qu'un groupe issu des ex-beaux-arts de Paris (2), réfugié dans les locaux du Parti socialiste unifié (PSU), poursuit le travail commencé au printemps. Ces circulations assurent la transmission de la technique sérigraphique et des usages hérités du printemps 68 à des militants de nombreuses organisations.



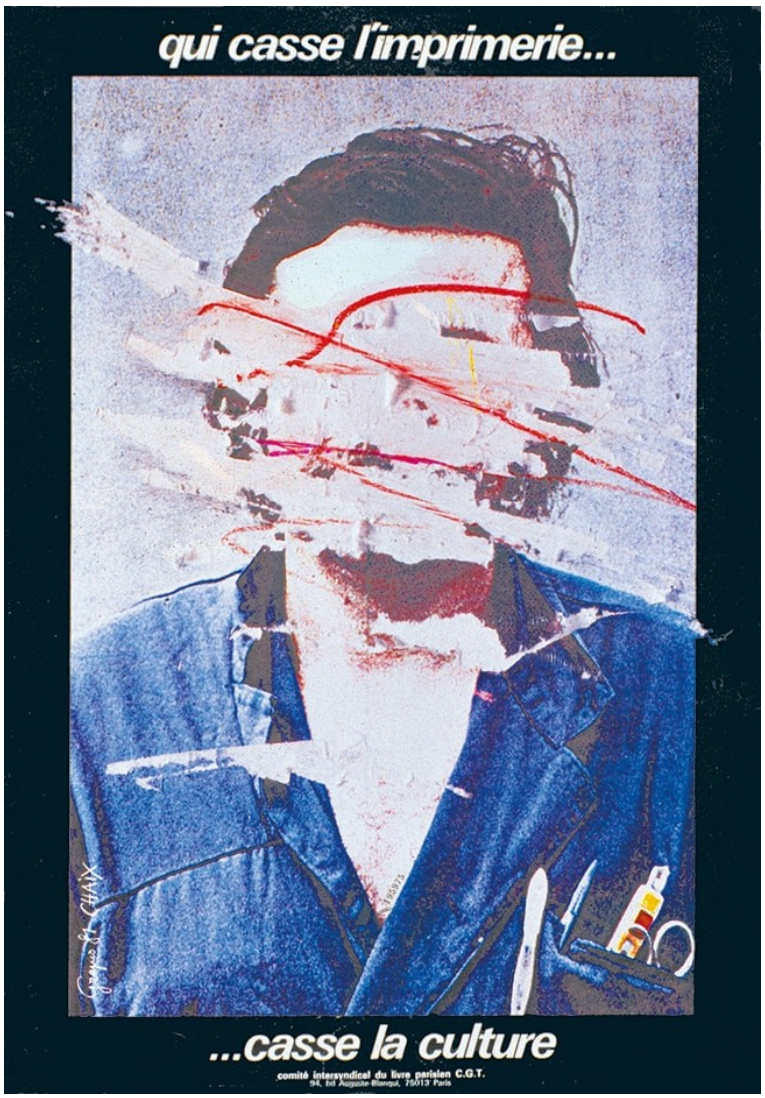
« Óme d'óc as dreit a la paraula. Parla ! » (traduction : Homme d'Oc tu as le droit à la parole. Parle !), comités d'action viticole, 1968. DR



« Dockers… », atelier populaire du Havre, vers 1968. DR

Passé l'intensité des mois de mai et juin 1968, les affiches des ateliers de la seconde vague se font plus bavardes. Elles ne peuvent plus s'appuyer sur un contexte explosif pour expliciter les sous-entendus : qui est le ministre attaqué, quelles sont les implications de telle loi, quelle lutte se joue dans telle usine… Les tirages des années 1970 sont donc souvent didactiques et incitatifs, allant parfois jusqu'à dérouler des historiettes en forme de bande dessinée. Petit à petit, ces groupes s'émancipent de la référence formelle aux premiers ateliers. Davantage de temps peut être consacré à la création et à l'impression. Les gestes graphiques deviennent moins frontaux, plus élaborés. Nombre d'ateliers montent en gamme, voire se professionnalisent, et dès lors gagnent en possibilités techniques : finesse, trames photographiques, grands formats, polychromies… Le Front des artistes plasticiens (FAP) ou l'atelier de l'université de Vincennes, par exemple, recourent à des maquettes dessinées plus complexes et en plusieurs couleurs. La photographie est aussi utilisée plus fréquemment, comme l'impression en offset (3). D'autres, à l'instar du collectif Grapus, créé en 1970, n'impriment pas et agissent surtout dans un cadre professionnel.
Cette pratique artisanale de l'affiche sérigraphiée a fini par décliner. La perte de vigueur du mouvement révolutionnaire, la professionnalisation de quelques militants, la recentralisation de certaines organisations – la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) achète sa propre imprimerie – et l'impact du choc pétrolier en 1973 expliquent sans doute la disparition progressive des ateliers. Si certains ont continué à imprimer jus-

qu'à la fin des années 1970, rares sont ceux qui ont poursuivi au-delà de l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République en 1981.

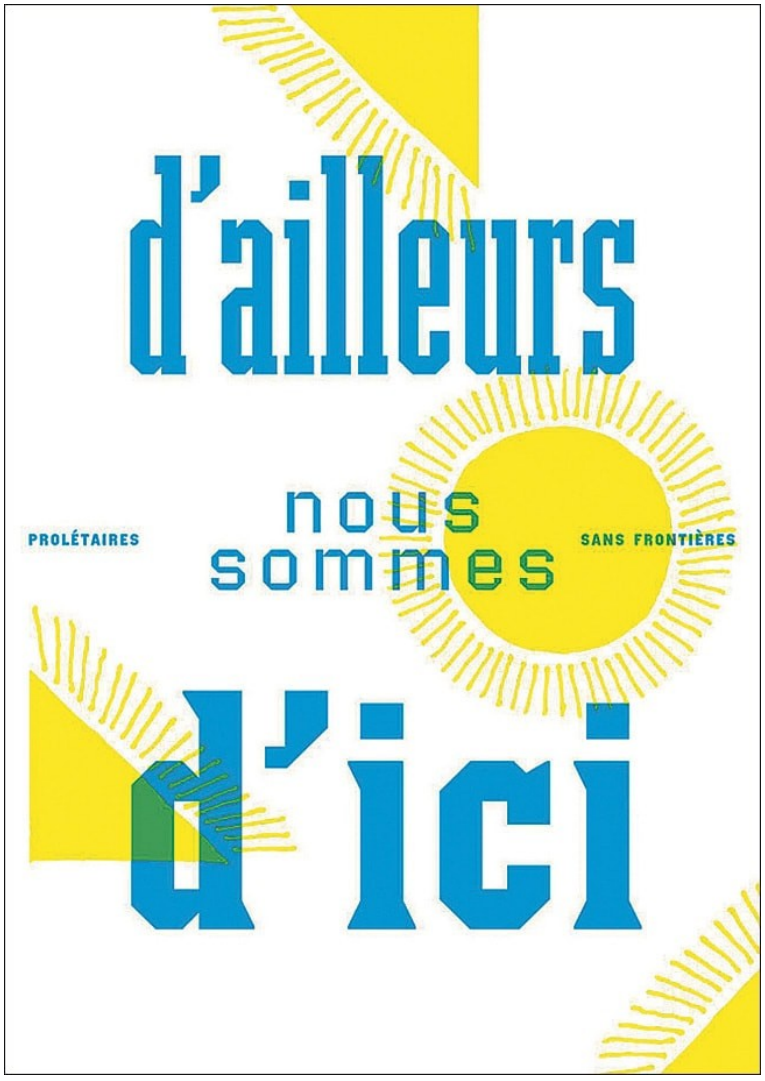


Grapus. – « Qui casse l'imprimerie casse la culture », affiche pour le Comité intersyndical du Livre parisien CGT, 1981. © Grapus - SAIF

Au cours de la même décennie, la presse révolutionnaire s'est développée, et avec elle une pratique de l'image, de la composition et du photomontage. Celle-ci se déploie alors particulièrement à la « une » des journaux, mais aussi sur les affiches des nombreuses organisations qui naissent, fusionnent, se divisent ou disparaissent durant cette période. Les affiches des ateliers de 1968 se fraient toujours un chemin dans les pages de cette presse, mais les sources graphiques se multiplient avec des images des Black Panthers, de la Chine maoïste, de la presse contre-culturelle américaine et britannique, mais aussi un nombre important de photographies de luttes, comme celles d'Élie Kagan et de Gérard-Aimé, ou encore des photomontages extravagants et de grands aplats de couleur parfois dégradés. La pratique de la presse amène les militants à fréquenter les imprimeries – l'un des rares endroits où les révolutionnaires collaborent durablement avec les ouvriers –, au sein desquelles ils apprennent les rudiments de la composition et de la préparation des tirages offset.
La période correspond enfin à une évolution matérielle de l'industrie graphique : l'informatique commence à s'y déployer, avant de se généraliser dans les années 1980. Lors de la décennie suivante, l'affichage de groupes à la lisière de la gauche s'épanouit dans des formes nouvelles : ce sont les débuts de la publication assistée par ordinateur (PAO) et de l'accès à des procédés de reprographie à bas coût. Des Sections carrément anti- Le Pen (Scalp) à Ras l'Front, en passant par les Faucheurs volontaires, les affiches de lutte de la fin du millénaire croisent esthétique anarcho-punk, antifascisme « chasseur de skins » et altermondialisme dans des mises en forme qui ont laissé peu de souvenirs d'une qualité graphique remarquable.



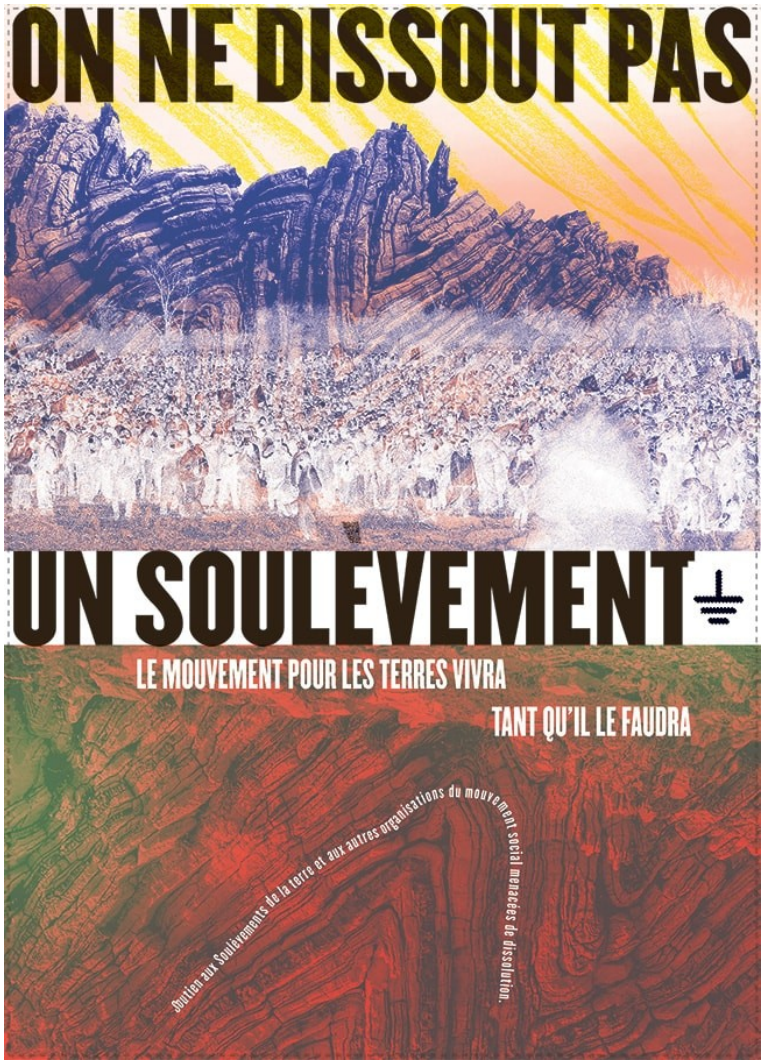
Gérard Paris-Clavel. – « Rêve générale », 2009. © Ne pas plier



Sébastien Marchal. – « D'ailleurs nous sommes d'ici », 2009. © Sébastien Marchal

Ces affiches comptent néanmoins, parce qu'elles ont relancé la pratique militante, dans un contexte où les principales organisations de gauche avaient commencé à faire appel aux professionnels (Grapus pour le Parti communiste français [PCF], Alain Le Quernec ou Claude Baillargeon pour le Parti socialiste [PS], par exemple), quand ce n'était pas aux agences de communication. Les années 1990 voient aussi des professionnels de l'image, anciens militants, renouer avec le travail de terrain, par exemple Ne pas plier, lancée entre autres par d'anciens Grapus, dont Gérard Paris-Clavel. L'association prend comme mot d'ordre « Pour qu'aux signes de la misère ne vienne s'ajouter la misère des signes ». Elle revendique le droit à la qualité des

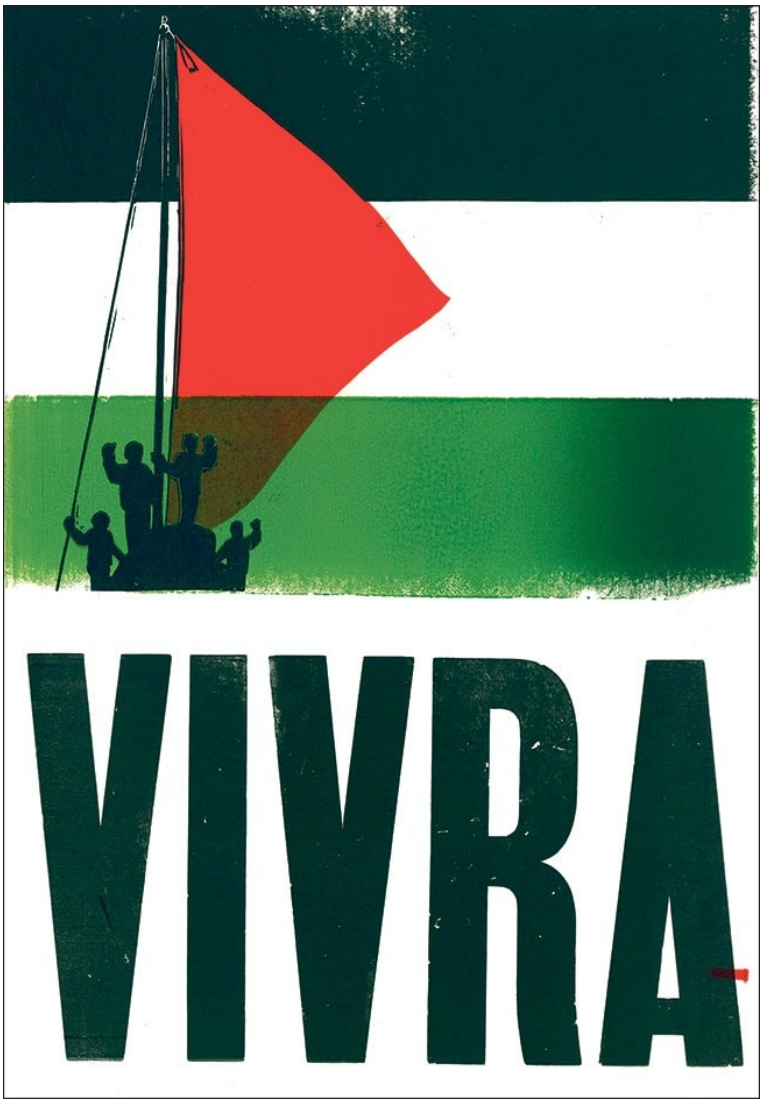
formes pour l'expression politique des plus précaires. L'ancrage de certains de ses membres dans les milieux professionnels leur assure, au-delà des cercles militants, une place de référence dans les cursus des écoles de graphisme en plein développement dans les années 2000.
Cette décennie voit l'émergence de jeunes graphistes professionnels inspirés par les travaux des ex-Grapus et de Ne pas plier, et investis dans les mouvements sociaux de leur temps : Sébastien Marchal avec Alternative libertaire puis D'ailleurs nous sommes d'ici ; Formes vives avec le collectif Jeudi noir ou le journal libertaire *Article 11* ; Dugudus avec l'Union des étudiants communistes (UEC). Formée politiquement dans une séquence qui s'étire des premières mobilisations altermondialistes à celles contre la réforme des retraites de 2010 en passant par la révolte des banlieues de 2005, la campagne référendaire sur le traité constitutionnel européen (TCE) la même année ou les manifestations contre le contrat première embauche (CPE) en 2006, cette génération a ouvert une voie. S'y engagent à leur tour de nombreux étudiants en graphisme qui ne disposent pas de capacités de production professionnelles mais bénéficient de techniques d'impression artisanale telles que la sérigraphie ou la risographie (4), auxquelles leurs écoles leur donnaient accès. Ils ont ainsi pu forger leurs armes graphiques dans les mobilisations des années 2010 : zone à défendre (ZAD) de Notre-Dame-des-Landes, mouvement contre la loi travail, luttes féministes et queer, parfois « gilets jaunes », mobilisations antiracistes et propalestiniennes, contre les réformes successives du système de retraite ou contre l'extrême droite.



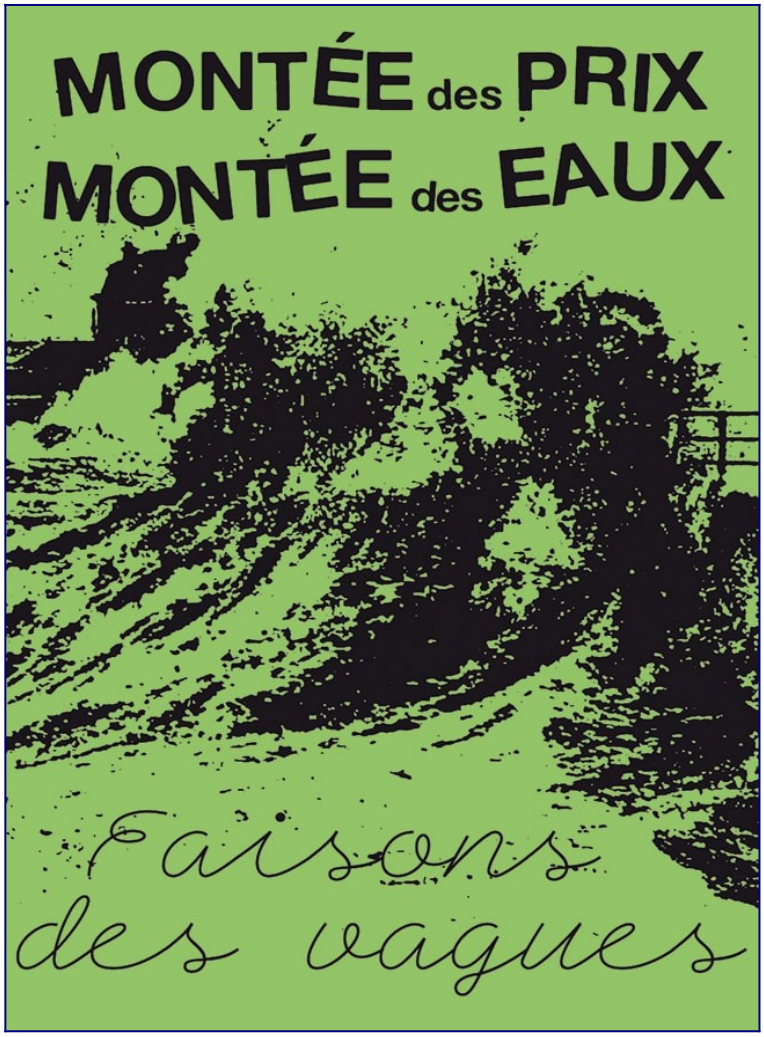
Soulèvements de la Terre. – « On ne dissout pas un soulèvement », 2023. Soulèvements de la Terre



Clément Valette. – « Un violent désir de bonheur », bannière créée en 2020 pour une manifestation des soignants et reprise depuis dans de nombreuses mobilisations. © Clément Valette - Photo : Irène Rusziewski



Les Affiches du mercredi. – « Palestine vivra », 2025. Les Affiches du mercredi



JPEG. – « Montée des prix, montée des eaux… », 2023. © Jeanne Pauline et Emma font du Graphisme - formesdesluttes.org

Trois dynamiques caractérisent cette séquence. D'abord, le travail de renouvellement visuel porté par de jeunes artistes et opéré au sein d'organisations militantes. La fédération syndicale Solidaires confie ainsi une partie de sa communication à la graphiste Anaïs Enjalbert. L'imagerie du mouvement écologiste les Soulèvements de la Terre tranche avec les traditions iconographiques militantes. Au-delà des organisations, des groupes de graphistes professionnels queer tels que Bye-Bye Binary contribuent eux aussi au renouveau des pratiques.

Ensuite, des sites Internet agrègent depuis plusieurs années des images et proposent des fichiers imprimables. Créé en 2019, le plus durable d'entre eux, Formes des luttes, rend ainsi accessible un répertoire (aujourd'hui plus de 1 300 images réalisées par 600 graphistes) utilisable sous forme numérique, ou d'impressions au format A3, ou d'autocollants que ses membres distribuent par milliers lors des manifestations.

Enfin, des collectifs informels et autonomes réalisent, à l'occasion de grandes mobilisations, des affiches tirées de manière artisanale. Depuis dix ans, à Rennes, plusieurs groupes collent des sérigraphies, des gravures ou des risographies lors des manifestations. À Brest, Douarnenez, Saint-Brieuc, Lyon et parfois Nantes, Besançon ou Rouen, les murs se recouvrent d'affiches colorées réalisées par des ateliers locaux. Cette dynamique, décentralisée, tantôt menée par des artistes précaires, renoue en partie avec celle des ateliers populaires. Souvent en relation directe avec les mouvements sociaux, ces bandes informelles enrichissent les luttes et œuvrent à l'élaboration de cultures communes. Leurs productions peuvent quitter la rue pour se retrouver dans les maisons et appartements des militants, dans une forme de diffusion plus durable que l'éphémère présence sur les murs des villes.



Ne pas plier. – « Image en vie », manifestation du 1er mai 1992 avec l'Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et travailleurs précaires (APEIS). © Ne pas plier - Photo : Marc Pataut



Vibrifeno. – Occupation de centre de traitement des déchets, Rennes, 2023. Vibrifeno

Plusieurs de ces groupes d'impression artisanale s'attachent à faire de leurs ateliers des lieux de rencontre et de formation vivants en organisant des temps de travail ouverts. Ainsi, les Affiches du mercredi, dans le 18e arrondissement de Paris, conçoivent chaque semaine des affiches politiques et poétiques mêlant typographie et gravure, lors de séances accessibles au public. À Marseille, c'est une imprimerie associative des quartiers nord qui sérigraphie avec des habitants des affiches pour les luttes locales ou en soutien à la Palestine, tandis qu'à Rennes les Graveuses d'affiches proposent des ateliers pour réaliser des tirages sur l'histoire des luttes de femmes et contre les violences sexistes et sexuelles, ensuite collés lors des mobilisations féministes.

Loin d'être cloisonnés, plusieurs de ces ateliers se rejoignent ponctuellement pour des raouts d'impression artisanale organisés par cooptation, qui permettent des partages d'expériences. Bien que les campagnes d'ampleur nationale demeurent peu fréquentes, que les images restent circonscrites dans le temps et dans l'espace et qu'elles surgissent rarement de manière assez spectaculaire pour laisser des traces dans l'imaginaire collectif, les pratiques contemporaines n'en constituent pas moins un mouvement de fond qui irrigue les formes actuelles du militantisme.



Distribution d'autocollants du collectif Formes des luttes pendant une manifestation pour le cessez-le-feu en Palestine, 2024 formesdesluttes.org

Les affiches du printemps 68 restent, aujourd'hui encore, une référence récurrente témoignant de l'ancrage durable du souvenir du joli mois de Mai dans l'imaginaire collectif (5). Il n'est pas une lutte sociale qui n'en réutilise pas à un moment donné. Pourtant, la dynamique de l'affiche politique en France ne saurait se résumer à cette persistance, pas davantage qu'aux quelques graphistes professionnels dont les travaux reviennent d'exposition en exposition. Car l'exercice de l'affiche militante et artisanale demeure une réalité vivante, qui coexiste avec la circulation des images en ligne. La multitude des gestes de préparation des tirages, d'impression et de diffusion favorise les démarches collectives tout en constituant un espace privilégié pour la rencontre, la formation matérielle et la réflexion sur les luttes en cours comme sur le sens des images. Si ce travail de fond ne relève pas d'une pratique aussi détonante que celle des ateliers populaires de 1968, il n'en revêt pas moins une importance quotidienne en portant un soin particulier à la qualité des formes de l'engagement. Cette attention, associée à la convivialité laborieuse des ateliers, apparaît alors, pour ceux qui s'y attellent, comme le signe d'une existence riche où s'expérimentent, sans attendre, des désirs de vie meilleure.

Jil DANIEL (Monde diplomatique, août 2026)
Graphiste et chercheur.

(1) Technique d'impression utilisant un écran de soie et fonctionnant comme un pochoir.
(2) Le préfixe « ex » était utilisé par les étudiants mobilisés pour critiquer le conservatisme de leur école.
(3) Méthode d'impression constituant une évolution du procédé lithographique à partir de plaques et permettant aussi l'impression de photographies. Principale technique utilisée pour les tirages en grandes quantités.
(4) Technique mécanisée d'impression de petits formats fonctionnant selon le principe du pochoir avec un film microperforé, qui n'est autre qu'une informatisation des duplicateurs ou Ronéo à stencil des années 1960-1970.
(5) Lire Mathilde Larrère, « Gestes révolutionnaires », dans Antony Burlaud, Allan Popelard et Grégory Rzepski (sous la dir. de), *Le Nouveau Monde. Tableau de la France néolibérale,* Éditions Amsterdam, Paris, 2021.
Art Histoire Politique Mouvement de contestation

Les jeunes champions cyclistes et la démocratisation du dopage

Ils sont de plus en plus jeunes et de plus en plus impressionnants, enchaînant les victoires et imposant leur loi au sommet de la hiérarchie du cyclisme. À la veille du Tour de France qui s'élancera le 4 juillet de Barcelone, c'est toute une génération de baby champions de 20 ans qui émerge, à l'image du Français Paul Seixas, âgé de 19 ans. Alors qu'il y a vingt ou trente ans, la plupart des vainqueurs des grands tours dépassaient allègrement la trentaine. Un phénomène massif qui se développe alors que l'EPO, le dopant numéro 1, s'est démocratisé et répandu. Enquête au pays de l'omerta.



© DR

C'est la nouvelle réalité du cyclisme depuis deux ou trois ans et plus particulièrement cette saison avec l'émergence spectaculaire d'un jeune coureur de 19 ans. Le Français Paul Seixas, qui a déjà remporté la classique La Flèche wallonne et qui va disputer son premier Tour de France, compte parmi les favoris. Juste derrière le Slovène Tadej Pogacar et le Danois Jonas Vingegaard. Curieusement occulté, le phénomène saute aux yeux et pose toutes sortes de questions que personne ne pose : pourquoi les champions cyclistes sont-ils de plus en plus jeunes ? Comment ont-ils pu émerger soudain et dicter leur loi à l'ensemble du peloton ? Car Paul Seixas n'est pas le seul, même s'il est le plus spectaculaire et le plus fulgurant de ces jeunes prodiges (voir tableau ci-dessous). Autant de résultats étonnants quand on les compare à ceux de la plupart des grands anciens qui, il y a une vingtaine ou une trentaine d'années, dominaient les grands tours :
D'où vient cette éclosion plus rapide des champions ? Comment expliquer cette profusion, ce foisonnement de jeunes coureurs capables de jouer les premiers rôles et même de dominer ce sport si dur et si violent qui exigeait jusqu'ici, de l'avis de tous les spécialistes, de longues années d'apprentissage et de maturation ? Le corps humain aurait-il changé et atteindrait-il plus vite sa plénitude physique ? Comment concevoir ce basculement brutal et cette prise du pouvoir par une classe d'âge qui était considérée jusqu'ici comme plutôt fragile et en devenir ?

Sujet tabou ?

Autant de questions qui ne suscitent curieusement aucune réponse dans les milieux concernés, mais une épaisse et instinctive méfiance. Silence radio, tous aux abris, circulez y'a rien à voir ! On se croirait revenu aux grandes années après l'exclusion du Tour de France, en 1998, de l'équipe Festina dont le soigneur, Willy Voet, s'était fait prendre la main dans le sac des produits dopants. L'omerta est de retour, inamovible, brutale. La Fédération suisse de cyclisme ne répond pas à mes mails, plusieurs experts sont aux abonnés absents, les principaux médecins du sport me font dire (quand ils me répondent) que la question est intéressante mais qu'ils « n'ont pas le temps» de s'exprimer… L'Agence mondiale antidopage (AMA), à Lausanne,

me renvoie à son siège mondial à Montréal, qui me renvoie à l'Union Cycliste Internationale (UCI), à Aigle, qui me fait dire, après quelques jours de réflexion, qu'elle rejette ma demande d'interview avec le responsable de la question, le Dr Bigard. » « Nous avons le regret de vous dire que l'UCI ne souhaite pas s'exprimer sur le sujet sur lequel vous nous avez sollicité. »

Ce sujet, c'est celui du dopage. Tous les coureurs, à commencer par Lance Armstrong, ont passé des années à nier catégoriquement qu'ils se dopaient et à intenter des procès aux médias qui le disaient ou qui l'insinuaient. Et si le dopage a toujours été difficile à prouver, les suspicions s'épaississent à mesure que l'âge des champions rajeunit et l'évidence semble de plus en plus difficile à nier... dans un monde où le silence parle de lui-même.
Champion olympique à Atlanta le 31 juillet 1996, il y a tout juste trente ans, et auteur d'une carrière éblouissante avec des victoires au Tour de Romandie et au Tour de Suisse, au Tour de Lombardie et à Liège-Bastogne-Liège, entre autres, le Vaudois Pascal Richard, 62 ans, a toujours la passion du vélo et continue à suivre les courses à la télé. L'émergence des jeunes coureurs n'a pas échappé à celui qu'on surnommait l'Aiglon, car il était originaire d'Aigle et était un grimpeur d'exception. Pour lui, les causes sont multiples et convergentes.
« C'est un phénomène nouveau qu'on observe aussi dans d'autres sports, explique-t-il, en Suisse comme dans les autres pays. Les jeunes espoirs sont repérés et pris en charge plus tôt. Ils sont encadrés et suivis sur le plan de la préparation physique et mentale, de la nutrition, de l'entraînement, de l'équipement. Plus ils s'habituent jeunes à l'effort et plus ils deviennent forts. »
L'ombre du dopage pèse-t-elle sur ces jeunes espoirs comme elle pesa sur les champions des trente dernières années, presque tous finalement rattrapés, déclassés et brisés, après des années d'impunité, par la patrouille antidopage ? Pascal Richard dit qu'il ne sait pas et ne veut pas se prononcer. Il relève simplement que le dopage est un phénomène global qui touche tous les sports et tous les âges.

Antoine Vayer est un ancien entraîneur de l'équipe Festina lors de son déclassement au Tour de France en 1998, devenu un pourfendeur du dopage. Il a mis au point une méthode de calcul des watts développés par les champions, notamment dans les grandes étapes de montagne. Incontestable, imparable, cette méthode ne laisse aucun doute sur les performances des champions actuels, Pogacar ou Vingegaard, qui développent plus de watts que le superdopé Lance Armstrong de la grande époque. Antoine Vayer distingue ainsi les performances en trois catégories selon la puissance développée : humaine (moins de 410 watts comme Armstrong déjà dopé en 1999), suspecte (entre 410 et 430 watts, qui signale un dopage avéré) et miraculeuse-mutante (de 430 à plus de 450 watts).

Une société de plus en plus compétitive
« L'émergence de jeunes coureurs s'explique facilement, poursuit Antoine Vayer. On fait désormais en France ce qu'on fait au Danemark: on fait faire du vélo à fond à des gamins de 12-13 ans qui atteignent déjà leur plafond à 18 ans. Les équipes ont toutes peur de passer à côté d'une pépite, c'est comme pour le foot. Avant, les jeunes qui rêvaient de devenir pros pouvaient entrer dans une équipe à 20-21 ans, maintenant c'est dès 17-18 ans. Les jeunes sont encadrés et médicalisés, ils ont des coaches, apprennent la diététique, font des stages en altitude. On leur fait une vingtaine de prises de sang par année. Ils ont un matériel parfait, ils utilisent des capteurs pour tout mesurer, la variabilité cardiaque, les pulsations, l'oxygène, la puissance… C'est tout juste s'ils n'ont pas un capteur pour aller pisser ! »
Et de déplorer : « On leur apprend à courir de manière programmée, il n'y a plus rien d'instinctif, ils sont complètement téléguidés pendant les courses. Ils sont comme les jeunes Russes ou les Allemands de l'Est autrefois : ils s'entraînent comme des tarés dès leur plus jeune âge. Ils ont l'obligation de réussir, c'est quand même une énorme pression et une charge mentale pour ces gamins. »
Dans ces conditions, le dopage n'apparaît plus seulement comme une tentation, mais comme une obligation. L'EPO, le dopant phare des années 1990 que l'on disait disparu après la mise au point d'un test de dépistage imparable, n'en finit pas de se réinventer sous des formes nouvelles. Il règne en maître incontesté et en sauveur sur le peloton. Rappelons que l'EPO (ou érythropoïétine) est une hormone qui entraîne une augmentation des globules rouges dans le sang et donc un meilleur transport de l'oxygène, permettant un gain de 15 à 20% des performances. Elle coûtait très cher autrefois (100 000 euros par année pour Armstrong, avec des hormones de croissance) et était réservée aux principaux coureurs qui étaient les seuls à pouvoir se la payer. Elle était aussi à manier avec précaution car elle épaissit le sang, risquant de provoquer des risques de thrombose ou d'AVC. Désormais, elle est beaucoup moins chère et plus facile à se procurer sur internet.

Honni et ostracisé par une partie du monde du vélo, Antoine Vayer garde des liens avec de vieux amis et de jeunes coureurs. Lorsqu'on lui demande si les produits dopants ont des effets plus efficaces ou plus risqués sur des jeunes qui n'ont pas fini leur croissance, il nous explique : « Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que ces jeunes ne sont plus des enfants et qu'ils connaissent la problématique du dopage. J'ai dit à un jeune que tel produit risquait d'être nocif pour les reins, mais il le savait déjà et il m'a dit qu'il en prenait un autre pour prévenir le risque. »
« Aujourd'hui l'EPO s'est démocratisée et répandue, confirme Vincent Foulonneau, ancien champion d'aviron et spécialiste en santé du sport. C'est la grande nouveauté de ces dernières années. Le prix de l'EPO a chuté, il faut compter entre 300 et 500 euros par mois pour un pro, et on la prend en microdoses de manière permanente, tout au long de l'année. C'est quasiment indétectable et plus les jeunes en prennent tôt, plus ils peuvent dire que leurs normes physiologiques qui sont déjà augmentées par l'EPO sont leurs normes naturelles. »
« Les femmes se dopent autant que les hommes, reprend Antoine Vayer, même chez les amateurs ou dans le sport handicap. Ça se passe par étapes. Chez Festina, on donnait des produits aux coureurs pendant un ou deux ans et ils avaient droit ensuite à l'EPO. Je reçois aujourd'hui des messages alarmants, notamment de Pologne : on me dit que le dopage des jeunes est systématique. En Chine, on me dit qu'on dope des gamins dès 12-13 ans. Quand je vois Paul Seixas aujourd'hui, je me dis que c'est Richard Virenque 2.0 ! J'ai étudié son ascension de la côte de la Redoute avec Pogacar, lors de Liège-Bastogne-Liège, ils ont développé une puissance phénoménale de 575 watts pendant quatre minutes. C'est proprement inhumain et impossible ! »

Antoine Vayer prêche dans le désert, dira-t-on, mais il n'est pas le seul. Fondateur et directeur de 2006 à 2015 du département des contrôles de l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD), Jean-Pierre Verdy observe aussi avec inquiétude l'avènement des très jeunes coureurs. « Les jeunes, il faudrait les laisser mûrir au moins jusqu'à ce qu'ils aient fini leur croissance, lâche-t-il. Il n'est pas impossible que certains entraîneurs les incitent à prendre des produits dopants, mais ils n'ont pas besoin de conseils car ils trouvent tout sur internet. Ils ne pensent qu'à la performance et sont à l'affût de tout ce qui peut sortir comme nouveaux produits. À la fin de l'année, il y a d'ailleurs des bourses d'échanges sur certains sites. L'EPO représente un marché annuel mondial de 10 à 12 milliards de dollars et 80% des ventes sont destinées aux sportifs de haut niveau. »

Passage obligé ?
Jean-Pierre Verdy se rappelle un jeune espoir qui lui avait ouvert son cœur. « Il gagnait tout jusqu'à ce qu'il passe professionnel. Et là, tout à coup, il ne gagnait plus rien, il était devancé par tous ceux qu'il battait jusque-là. Après une année, il a commencé à prendre des dopants, c'est ce qu'on appelait "faire le métier"». L'EPO reste bien sûr le produit le plus efficace, mais il y a aussi tout le reste : les autotransfusions sanguines, qui jouent un rôle très important, les hormones de croissance, les corticoïdes, les stéroïdes, la testostérone, la cortisone. Je parlais hier soir de Pogacar avec des copains, je n'ai évidemment aucune preuve, mais je m'interroge. Plus on a les moyens financiers et plus on peut mettre en place la meilleure pharmacopée. »
Vincent Foulonneau ajoute pour sa part que deux signes suggèrent une forte présomption de dopage : d'une part, le brusque décollage d'un coureur qui commence soudainement à tout gagner alors qu'il était un coureur ordinaire et, d'autre part, la capacité à accumuler les courses et à rafler les victoires tout au long de l'année. « Pogacar était un coureur moyen jusqu'à sa première victoire surprise au Tour de France, à 21 ans. Il est aussi capable d'enchaîner les courses et les victoires pendant toute la saison, depuis les classiques du printemps jusqu'aux tours d'Italie et de France. »
Vincent Foulonneau considère aussi les choses dans une perspective plus large et un peu philosophique, comme le reflet de la société actuelle. « Le dopage est de plus en plus décomplexé et on se dope de plus en plus jeune. Avant on commençait à 20 ans, aujourd'hui on commence à 17-18 ans ou même avant. Le dopage n'a jamais été aussi répandu et démocratisé. Ça correspond à une vision et à un narratif très forts aux États-Unis, comme on le voit sur les réseaux sociaux. C'est le culte de la force comme dans des films de Stallone ou de Tom Cruise. Le dopage donne un sentiment de toute-puissance et de dépassement de soi. Le sportif se sent invulnérable et indestructible ! Moi, j'ai une autre approche du sport : je pense que la beauté du sport n'est pas dans la performance mais dans l'effort, la discipline, l'entraînement, la camaraderie, l'amitié, le plaisir. Les jeunes cyclistes qui se dopent n'ont pas peur des contrôles, parce qu'ils savent qu'ils ne sont pas efficaces, et parce qu'ils comptent aussi sur la corruption des contrôleurs pour se sortir d'un mauvais pas. Ils passent à côté des valeurs saines que le sport pourrait leur apporter. »

Robert HABEL (L'Impertinent), 28 juin 2026

Honneur à Heinrich Habig, le médecin résistant de Recklinghausen

En Allemagne, les autorités ne plaisantent pas avec les dissidents, qui font l'objet d'une lourde répression.
Comme les médias mainstream n'en parlent pas, la majorité de la population s'imagine encore vivre en démocratie. Mais cette illusion, il y a belle lurette qu'une forte minorité ne peut plus la partager – une minorité composée de tous ceux qui, sur des sujets cruciaux,
soutiennent publiquement des points de vue divergeant des « vérités » officielles. Ils savent très bien, ces minoritaires, que c'est la liberté d'expression qui est peu a peu réduite à néant. Et ils le savent à leur corps défendant, quand par exemple des policiers lourdement armés perquisitionnent chez eux à 6 heures du matin ; ou quand ils se retrouvent sans ressources parce que leurs comptes bancaires ont été bloqués. Dans leur dérive vers une société de plus en plus autoritaire, les autorités allemandes disposent de deux instruments : lesdits médias, justement, ceux qu'en pays francophone on appelle « de grands chemins » ; et un appareil judiciaire particulièrement servile. Affirmer par exemple que ce n'est pas la Russie, mais l'Otan qui est responsable de la guerre en Ukraine peut vous valoir une convocation en justice ; et dénoncer le génocide en cours a Gaza et en Cisjordanie risque également de vous amener devant les tribunaux pour « antisémitisme », comme de bien entendu ! À côté de l'Ukraine, de la Palestine et de l'Iran, le quatrième point crucial est aujourd'hui les années covid 2020 et 2021, avec leurs vaccinations et autres « mesures sanitaires ».
Car les autorités se rendent compte qu'il existe sur ce dernier sujet un malaise qui ne se cantonne plus à la minorité critique, mais touche une bonne partie de la population. Un nombre croissant d'Allemands ont le sentiment que les agissements des pouvoirs publics en 2020-2021 restent sujets a caution, et ils réclament qu'on revienne sur cette période pour la réévaluer. Face a cette revendication citoyenne, les autorités adoptent une stratégie à deux volets. D'une part, elles font semblant d'accéder à ce désir de réévaluation en mettant en place des « commissions d'enquête » sur cette période. Mais on s'arrange en haut-lieu pour que ces commissions soient exclusivement composées de personnalités qui ont soutenu l'action des autorités pendant ces 2 années. Ces personnalités n'ont donc aucun intérêt à ce que la vérité se fasse, puisqu'elles ont elles-mêmes contribué à cette immense manipulation qui était aussi un crime de masse. Elles mettent donc beaucoup de soin a empêcher que ne soient posées les vraies questions : origine et dangerosité du virus covid-19, nécessité des « mesures sanitaires » qui ont tant nui a l'économie allemande, contenu des « vaccins », etc. Et elles y parviennent en portant d'autres questions, sans importance elles, à l'attention de l'opinion publique. Carla méthode est avérée : plus on amuse le public avec des sujets sans intérêt, moins ce dernier risque de poser les questions embarrassantes.
Le second volet consiste en la poursuite de la répression impitoyable qui, depuis 2020, frappe tous ceux qui s'opposent a ée de protéger leurs patients contre les ravages des « vaccins anti-covid ». Il y a actuellement, dans toute l'Allemagne, environ 1 400 professionnels de la médecine qui ont encore des ennuis judiciaires pour cette raison. Les peines vont de la simple amende à plusieurs années de prison ferme, et elles sont toutes assorties d'une interdiction de continuer à exercer la profession (ce qui fait que beaucoup d'entre eux vivent aujourd'hui dans la nécessité matérielle). Nous sommes nombreux, en Allemagne, à considérer ces médecins comme de véritables héros. Et c'est à l'un de ces héros, Heinrich Habig, que l'association citoyenne des Aixois pour un avenir humain a décidé d'attribuer, pour l'année 2026, sa « Distinction pour comportement humain ». La cérémonie a eu lieu le 14 mai à partir de 11 heures, dans le centre d'Aix-la-Chapelle 300 personnes y ont assisté, venues surtout d'Aix-la-Chapelle, mais aussi de la région de Recklinghausen, ou Habig compte de nombreux sympathisants organises en un solide réseau de soutien. Mentionnons au passage une cohorte de tambours venue de Bochum qui, par ses interventions bien synchronisées, apportait à l'événement un dynamisme combatif.
Mélange de discours et d'intermezzos musicaux, le programme de remise de la Distinction a été riche de moments d'émotion et de messages politiques. Il a débuté par la lecture, par Habig en personne, de la « Déclaration de Genève » de septembre 1948. Texte essentiel en raison des principes éthiques qu'il énumère et auxquels Habig est toujours resté fidèle, même en 2020-2021, alors que les autorités politiques et médicales exigeaient dans les faits qu'il les abandonne. Après quoi, la parole a été donnée a Claudia Ludwig. Cette amie de longue date n'a jamais cessé de soutenir Habig dans l'épreuve qu'il vit depuis maintenant 4 ans, allant même jusqu'à témoigner en sa faveur devant une commission du parlement allemand.
Elle était donc, en ce jeudi 14 mai, la mieux placée pour relater le passé du courageux praticien, et aussi les étapes de son récent calvaire. Des son enfance, Habig savait qu'il deviendrait médecin, à l'instar d'un oncle qu'il admirait beaucoup et qui l'emmenait avec lui dans ses consultations. Une fois achevées ses études de médecine, Habig avait rédigé une thèse de doctorat sous la direction d'un professeur qui dirigeait un institut

d'hygiène. Il s'agissait de tester en laboratoire, avant sa mise sur le marché, un antibiotique élaboré par Takeda, une firme japonaise. À peine Habig avait-il eu remis son mémoire que le directeur de thèse le convoquait pour lui demander d'en falsifier la conclusion, qui était défavorable à l'antibiotique.
Impossible pour le professeur, avec un tel résultat, de se présenter au siège de Takeda a Tokyo ! Habig a refusé de participer à cette imposture qui aurait contredit à la Déclaration de Genève. S'il avait été introduit sur le marché, cet antibiotique aurait probablement suscité de graves effets secondaires chez les patients. Habig a donc préféré renoncer au titre de docteur plutôt que de se faire complice de cette fraude criminelle.
Après avoir travaillé quelques années en hôpital, il ouvrira son propre cabinet médical et y refusera systématiquement les « cadeaux » des firmes pharmaceutiques cherchant à tester leurs produits sur les patients. La santé de ses patients, et elle seule, sera au centre de sa sollicitude, et ce souci exclusif l'amènera à s'orienter vers Homéopathie, la chirologie, L'acupuncture, la thérapie microbiologique, la neurothérapie et d'autres méthodes en marge de la médecine officielle. Cette particularité lui attirera d'ailleurs une clientèle croissante, venue parfois de loin. Quand la crise covid éclatera début 2020, Habig et son équipe s'efforceront d'abord de rassurer leurs patients quant à la dangerosité du virus. Avec beaucoup d'amour et de patience, ils essaieront de les guider a travers la crise, en leur indiquant divers moyens de renforcer leurs défenses immunitaires. La situation empirera en 2021, avec l'apparition des « vaccins » et l'intensification de la propagande menée de concert par les autorités et les médias. Cette hystérie ne s'atténuera qu'en février 2022, au début de la guerre en Ukraine, quand se produira un changement important dans ce théâtre de haine : on décidera en haut-lieu de remplacer, dans le rôle du Grand Méchant, le covid-19 par Poutine. C'est donc sur le président russe que se concentrera désormais l'essentiel de la machinerie médiatique productrice d'affects haineux et agressifs. Il deviendra soudain moins important de se faire vacciner, et la pression diminuera sur ies dissidents.
Mais entre-temps, au cours de l'année cruciale 2021, Habig aura déjà commis les « fautes » qui lui vaudront une lourde peine de prison. À l'arrivée des « vaccins », il essaiera d'abord de s'informer sur leur contenu en lisant les notices d'emballage. De n'y trouver aucune information augmentera encore sa méfiance. Beaucoup de ses patients partageront cette méfiance et refuseront de se faire vacciner. Mais ces derniers reviendront bientôt désespérés a son cabinet : leurs employeurs menaçaient de les licencier s'ils continuaient à se montrer récalcitrants. C'est à partir de ce moment-la que Habig commencera à signer des certificats attestant faussement que la vaccination avait eu lieu. Et ce geste, il le répétera prés de 6 000 fois. Dans son éloge de Habig, Claudia Ludwig donnera quelques exemples des détresses qu'il a soulagées. Arrivera ce qui devait arriver : le courageux médecin sera dénoncé et, par un beau matin de janvier 2022, quinze policiers armés jusqu'aux dents et dirigés par deux procureurs investiront son cabinet qu'ils occuperont toute la journée, de 10 h a 18 h. Ils mettront tout sens dessus dessous et emporteront l'ensemble des données concernant les patients, le matériel informatique et mémé le contenu des poubelles. Toutes les personnes se trouvant dans le cabinet seront soumises a interrogatoire, et une femme de 80 ans qui venait d'en ressortir sera menottée, conduite au commissariat et interrogée pendant 5 heures.
Fatima Habig, la femme d'Heinrich, sera mise elle aussi en accusation. Sur l'ordre des procureurs, le domicile du couple sera également perquisitionné de fond en comble et laissé dans un désordre inimaginable. Dorénavant interdit d'exercer, Habig, privé de ressources, vendra les meubles de son cabinet.
Cette action sera interprétée comme une préparation à la fuite, et il sera emprisonné en mai 2022 et enfermé a Bochum dans une prison pour grands criminels. La période de détention préventive, qui durera 16 mois, sera la plus difficile a supporter.
Mis a l'isolement, Habig sera d'abord transféré de cellule en cellule, toutes d'une saleté répugnante, avec pour tâche à chaque fois de les nettoyer. Dans chaque cellule, un haut-parleur l'apostrophera : « Reconnaissez les faits reprochés, avouez votre crime ! », ou encore : « Regrettez-vous votre crime, ou seriez-vous prêt a recommencer ? » Habig cherchera à répondre, mais personne ne l'écoutera. Des subtilités juridiques feront que son procès sera scindé en deux. Le premier tribunal, devant lequel il sera traîné pieds et poings liés le 29 juin 2023, le condamnera à 2 ans et 10 mois de prison ferme ; et un second tribunal, le 21 septembre 2023, à 2 ans et 3 mois.
Dans les deux cas, les appels introduits parses avocats seront rejetés. Finalement, le 22 octobre 2025, le tribunal de grande instance de Bochum réduira ces deux condamnations cumulées à une seule peine de trois ans et deux mois. Arrivé aux deux tiers de cette peine, Habig sera libéré pour bonne conduite. Il retrouvera sa liberté le 13 mai 2026, juste à temps pour venir, le 14, à Aix-la-Chapelle y recevoir la distinction qui lui était attribuée. Tous les participants a la cérémonie le traiteront comme il le mérite : en héros.

Pierre BLANCHAUD (Kairos, juin-juillet-août 2026)

1. Dans son ouvrage Nach bestem Wissen und Gewissen (éditions Sound of Truth, 2026), Gerburg Weiss examine en détail une cinquantaine de ces cas de médecins persécutés.

Le policier : « Dites donc vous n'avez pas l'air d'aimer les juifs ici ! ».

« L'apologie du terrorisme » : au XXIe siècle la Justice ordonne la destruction d'un livre.



On peut brûler, chef ?

Pour avoir, lors d'une prise de parole en soutien à la Palestine, qualifié les membres du Hamas de « résistants », Nicolas Shahshahani, qui avec sa femme Olivia Zemor conduit une lutte de tout instant pour la libération de la Palestine, est poursuivi à la demande du ministre de l'Intérieur Laurent Nunez pour « apologie du terrorisme ». Puisqu'on ne lit pas Kafka tous les jours, il est intéressant de savoir comment se passe, chez lui, un assaut policier contre un citoyen qui ne pense pas juste. C'est-à-dire comme Nunez. Dans cet entretien avec Nicolas Shahshahani on visite l'univers des geôles et la dureté de la privation de liberté, jamais banale. On découvre qu'au XXIe siècle la justice ordonne, noir sur blanc, de détruire un livre supposé « subversif » (pourtant en vente dans toutes les librairies). Cet entretien nous parle de l'injustice faite à Nicolas Shahshahani qui doit passer en jugement le 9 septembre porte Clichy au TGI de Paris. En attendant des lendemains qui déchantent, bienvenue dans le nouveau monde. Entretien :

Jacques-Marie Bourget : Que vit un citoyen-militant quand il est poursuivi pour « Apologie du terrorisme ». Quel sont le parcours de cet homme, théoriquement libre de sa parole, et son ressenti ?
Nicolas Shahshahani : Le 17 mars à l'aube, la porte de notre maison est très violemment secouée, heurtée. Je me précipite, avec ma femme Olivia, nous sommes dans une incompréhension pleine d'inquiétude. Comme dans les films je questionne « qui est là ? ». On me répond « c'est la police » et je tombe nez à nez avec au moins huit hommes cagoulés, vêtus de noir, ou en sombre, qui ont brisé la serrure. Parvenue à l'intérieur cette escouade me signale d'entrée : « vous êtes placé en garde à vue ».
Elle a un mandat qui me semble motivé par deux sources différentes, d'abord un signalement formulé par Laurent Nunez, alors préfet de police avant d'être ministre de l'Intérieur quelques jours plus tard, puis celle d'un magistrat qui autorise la police à agir. Celle dernière a pour mission « d'aller me quérir » au motif que je n'ai pas « répondu à une convocation », ce motif est inscrit sur leur requête. Ce qui est un argument scandaleusement bidon puisqu'aucune trace de la supposée requête n'existe ! Rien.
Tout part donc d'un signalement, sous couverture de l'« article 40 », déposé le 8 octobre 2025 par Nunez. Observation reprise pratiquement mot pour mot par un magistrat. En effet, le 7 octobre 2025, j'ai participé, au Châtelet, à un rassemblement placé sous le signe de « Tout n'a pas commencé le 7 octobre 2023 ». Il s'agissait de revenir sur l'interminable guerre coloniale conduite par les sionistes contre le peuple palestinien, puis d'évoquer l'après 2023 et l'offensive du Hamas. Dans les quarante secondes qui ont ouvert mon intervention, j'ai qualifié cette attaque de « mouvement de résistance ». Cette qualification a offensé monsieur Nunez, puis les magistrats qui ont suivi son « signalement »

Ça signifie que quelqu'un a enregistré cette prise de parole ?
Oui très certainement la police qui dans son rapport à Nunez, alors préfet de police mais bientôt ministre de l'Intérieur, précise que le meeting regroupait environ 170 personnes. Et les policiers m'ont reproduit les paroles qui ont froissé le préfet de police. De toutes façons mes mots sont publics puisque mon discours a été diffusé sur « Instagram » par un internaute, visiblement sioniste. Mais j'ignore qui est à l'origine de la prise de vue.

Ce débarquement policier entraîne donc une perquisition ?
Oui bien sûr. Premier succès policier, les fonctionnaires découvrent dans ma penderie un petit chapeau noir que je portais le jour où j'ai prononcé les paroles que l'on veut interdire. Puis ils continuent à tout retourner et découvrent une série d'autocollants portant différents slogans dont « Israël assassin ». Ce qui fait dire à l'un des fouilleurs : « Dites donc vous n'avez pas l'air d'aimer les juifs ici ! ». Ce qui entraîne une réplique d'Olivia : « Monsieur, nous sommes juifs l'un et l'autre ».
Autre découverte, et là c'est du lourd, dans ma bibliothèque ils se saisissent d'un livre traitant du Hezbollah. Oui, un simple bouquin écrit par Joseph Daher, un politologue et universitaire. Le titre en est « Hezbollah » et le sous-titre « Du fondamentalisme religieux au néolibéralisme ». Un ouvrage publié par les éditions Syllepse – qui critique vivement le mouvement politique libanais –, et que l'on peut commander dans n'importe quelle librairie contre 27 euros.
Enfin, la découverte d'espèces dans un tiroir semble également les exciter. Je leur signale alors, que, sévèrement malade je dois prendre des médicaments et en met de côté une partie. J'ajoute que ce même jour j'ai rendez-vous à l'hôpital... Mais ils s'en moquent.

Puis c'est l'embarquement pour le siège de la Police judiciaire.
Pour le transfert, j'ai 77 ans et suis gravement malade, je n'ai pas eu droit aux menottes.
Rendu boulevard Bessières dans les locaux de la Police Judiciaire, je découvre l'immensité de ce bâtiment, et cette vastitude me surprend. On me place dans un bureau mais je signale que je n'ai rien à dire et souhaite que maître Marcel, mon avocate, soit prévenue de mon arrestation. Je suis mis en cellule.
Vers 10 heures je peux m'entretenir avec mon conseil à peu près trente minutes. Juste avant onze heures je suis à nouveau interrogé et continue de me taire. On me remet en cellule. Vers le milieu de journée, nouvelle tentative d'interrogatoire et nouvel échec. Mais je suis autorisé à prendre des médicaments, ceux que j'aurai dû prendre tôt le matin. Lors de l'interrogatoire de l'après midi j'ai simplement tenu à préciser un point. Il tient aux espèces trouvées dans mon tiroir. Il s'agit tout simplement des cotisations versées par des habitants de mon quartier. Nous avons créé une association de soutien à un village palestinien avec lequel notre commune est jumelée. Il se trouve que j'en suis le trésorier. Et voilà le mystère des euros levé.

C'est quand même une expérience lourdement éprouvante ?
Bien sûr et si inattendue. Que la criminalisation des mots me conduise dans une geôle dans un décor à la Kafka, c'est très inattendu. Et en même temps révélateur de ces heures cruelles que nous vivons. Tout ici est chronophage, il n'y a plus de temps. On m'annonce que ma garde à vue va être levée et que je vais être déféré au parquet. On me rend les objets saisis au cours de la perquisition : passeport, montre, chapeau noir, argent.

Et le fameux livre sur le Hezbollah ?
J'y viens. Un document judiciaire me signale que les autocollants embarqués par la police et le bouquin satanique ont été détruits. Et là je n'ose y croire et relis le procès verbal de « destruction » que l'on me tend. Ainsi au XXIe siècle le Justice française procède à la destruction d'un livre. Qui plus est un livre qui critique lourdement le Hezbollah et que le magistrat n'a sans doute pas ouvert. Pas plus que le policier qui m'a posé la question « que pensez-vous de ce livre en faveur du Hezbollah ! » Ce n'est pas sérieux même extravagant. Sur le coup je me vois victime de ma petite Inquisition à moi ! Très inquiétant et symbolique du moment. J'ai protesté contre ce genre de pratique et précisé que « si l'on entendait me questionner sur le Hamas », pourquoi détruire un livre sur le Hezbollah. Mouvement politique qui n'est pas partie prenante à Gaza ?

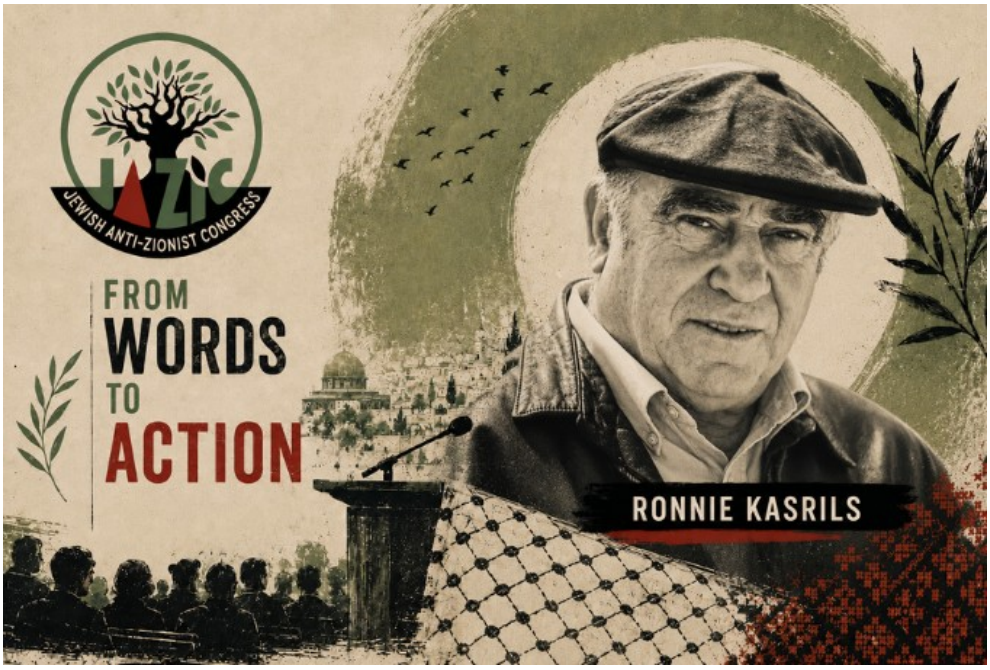
Et sonne donc l'heure du passage au parquet, chez le procureur ?

Il est vingt heures et des poussières, on m'a laissé miroiter une sortie pour le soir... Mais c'est l'heure à laquelle les bureaux ferment, où les procureurs rentrent en ville. Je vais donc passer la nuit en cellule. Placé dans l'une de ces innombrables cages je continue de m'étonner que la Justice ait prévu aussi grand ! Le lendemain matin je suis enfin mis en présence d'un substitut qui ne semble pas très fier du gibier qu'il doit traiter, j'apprends que je vais être libéré sous le régime du « contrôle judiciaire avec interdiction de manifester ».
Reste le passage devant la juge de la Détention et des libertés, c'est elle qui doit avoir le dernier mot. La magistrate écoute nos arguments et décide de ne pas suivre le parquet, je n'ai ni « contrôle » ni « interdiction de manifester ». Je vais donc sortir le 18 mars à 15 heures passées, après plus de trente heures de privation de liberté.

Prochaine échéance le 9 septembre, le passage devant le tribunal ?
« Apologie du terrorisme » sur la base de quarante secondes d'un discours de treize minutes, voilà sur quelle incrimination on entend sanctionner ma libre parole. J'ai parlé de « résistance armée » et aurais dévoyé le mot « camp de concentration » dans une comparaison avec Gaza. Enfin, pour les oreilles de justice, la dernière entorse est celle du mot « combattants », dont j'ai qualifié les militants du Hamas (alors que pour nos magistrats ils sont « terroristes »).
En fait, avec Olivia ma femme et EuroPalestine, le mouvement que nous animons, il y a maintenant plus d'un quart de siècle que nous sommes présents au côté de toutes les lutte pour la liberté des Palestiniens. Le pouvoir et ses amis ne peuvent plus nous supporter et doit nous faire taire. La mécanique est injuste, liberticide, mais simple.

Nicolas SHAHSHAHANI
Propos recueillis par Jacques-Marie BOURGET (legrandsoir)

Ronnie Kasrils analyse les leçons de l'Afrique du Sud pour la Palestine



Ronnie Kasrils, ancien membre du Congrès national africain (ANC). (Illustration : Penser Palestine)

S'appuyant sur la lutte de libération de l'Afrique du Sud, Ronnie Kasrils a soutenu que la résistance organisée, la solidarité internationale et l'action politique demeurent les outils les plus puissants de la Palestine.

De la défiance à la résistance

Rares sont les orateurs qui, comme Ronnie Kasrils, peuvent apporter à ce débat l'autorité de l'expérience vécue. Vétéran du Congrès national africain (ANC), ancien ministre du Renseignement dans l'Afrique du Sud démocratique et figure emblématique de la lutte anti-apartheid, Kasrils a profité de son discours non pas pour idéaliser la lutte armée, mais pour expliquer le long processus politique qui l'a rendue inévitable.

Il a commencé par une touche d'humour.

Se remémorant une rencontre clandestine avec des militants anti-apartheid, des années auparavant, Kasrils se souvenait d'être entré dans une grange sombre remplie d'hommes armés et cagoulés. Tentant de détendre l'atmosphère, il plaisanta en disant qu'il avait « dormi avec un AK-47 sous son lit plus souvent qu'avec sa femme », provoquant des rires avant d'aborder le fond du problème : les mouvements de libération survivent car ils savent s'adapter, naviguant entre légalité et illégalité au gré de l'évolution du contexte politique.

Cette capacité d'adaptation, affirmait-il, définissait la lutte sud-africaine.

Bien avant que l'ANC ne prenne les armes, elle opérait dans le cadre de ce que le gouvernement de l'apartheid présentait comme un ordre juridique démocratique – un ordre qui, comme l'a observé Kasrils, fonctionnait de manière très similaire à la revendication de démocratie d'Israël aujourd'hui. L'Afrique du Sud de l'apartheid était démocratique pour les Blancs ; Israël, a-t-il suggéré, revendique la démocratie tout en excluant les Palestiniens de l'égalité des droits politiques.

Plutôt que d'opter immédiatement pour la résistance armée, l'ANC a d'abord contesté l'apartheid par des campagnes de désobéissance civile, violant délibérément les lois racistes qui régissaient tous les aspects de la vie quotidienne.

Les Sud-Africains noirs pénétraient dans les gares réservées aux Blancs, utilisaient les installations publiques ségréguées et défiaient ouvertement la législation de l'apartheid malgré la certitude d'être arrêtés. À mesure que la répression s'intensifiait, les peines de prison passaient de quelques mois à plusieurs années, réduisant progressivement à néant toute possibilité de résistance pacifique.

C'est seulement alors, a déclaré Kasrils, que le mouvement a conclu qu'« il n'y avait pas d'autre alternative que de prendre les armes », soulignant que la lutte armée n'est apparue qu'après l'élimination systématique des voies légales de changement.

La loi seule ne libère jamais

Bien que Kasrils ait défendu l'importance du droit international, il a mis en garde contre la croyance que les victoires juridiques à elles seules pouvaient démanteler les systèmes d'oppression.

« Le droit international reconnaît le droit d'un peuple à résister par les armes à l'oppression et à la tyrannie », a-t-il déclaré, faisant valoir que si les Nations Unies demeurent une arène importante pour la promotion des droits des Palestiniens, des décennies de résolutions ignorées ont démontré leurs limites.

« Combien de résolutions ont été adoptées puis ignorées ? », a-t-il demandé, faisant référence aux votes répétés des Nations Unies condamnant les politiques israéliennes alors que peu de choses ont changé sur le terrain.

« On ne peut pas se contenter de la loi », a poursuivi Kasrils. « Ce serait un monde merveilleux si l'on pouvait se fier uniquement à des lois décentes. Mais les lois sont aussi très répressives. »

Il est alors revenu à la stratégie qui avait guidé le mouvement de libération sud-africain. L'ANC, expliqua-t-il, avait bâti ce que l'on a appelé les Quatre Piliers de la Lutte, plaçant la mobilisation politique organisée au-dessus de toute autre forme de résistance.

« Le pilier principal – la clé absolue – c'est le peuple : mobilisé et organisé dans la lutte », a déclaré Kasrils, soulignant que la politique restait toujours « primordiale ».

La lutte armée, ajouta-t-il, n'a jamais remplacé la politique, mais l'a renforcée. Parallèlement, des réseaux clandestins organisaient les communautés et soutenaient la résistance malgré la répression, tandis que la solidarité internationale isolait l'Afrique du Sud de l'apartheid sur les plans politique et économique.

Pour Kasrils, le même principe s'applique aujourd'hui à la Palestine.

La solidarité internationale, affirmait-il, ne prend tout son sens que lorsqu'elle dépasse le cadre des déclarations et se traduit par une action collective.

« Boycott. BDS. Voilà la voie à suivre. Voilà ce qui est vital », a-t-il déclaré, exhortant les participants à transformer le thème du Congrès – Des mots aux actions – en une stratégie concrète capable d'accroître l'isolement international d'Israël.

Pour illustrer ce que peut accomplir la solidarité organisée, Kasrils s'est tourné vers l'un des moments déterminants du mouvement anti-apartheid en Irlande.

Il se souvenait comment Mary Manning, alors âgée de seulement vingt et un ans et travaillant chez Dunnes Stores à Dublin, avait refusé de manipuler des produits sud-africains après que son syndicat eut demandé à ses membres de respecter le boycott.

Suspendue de ses fonctions, elle et ses collègues sont restées en grève pendant près de trois ans. Rétrospectivement, Kasrils a souligné que l'histoire retient souvent les individus en oubliant les mouvements qui rendent de tels actes possibles.

« Une seule personne a déclenché tout ça », a-t-il déclaré avant de nuancer aussitôt ses propos. « Mais camarades et amis, il ne s'agissait pas d'une seule personne. »

L'action de Mary Manning a été déterminante, expliqua-t-il, car elle s'inscrivait dans le cadre d'une campagne internationale déjà organisée contre l'apartheid. Son refus a été l'élément déclencheur qui a contribué à convaincre le gouvernement irlandais d'interdire l'importation de fruits et légumes sud-africains – l'une des victoires internationales les plus importantes du mouvement anti-apartheid.

« C'est la voie que nous devons suivre », a déclaré Kasrils, faisant valoir qu'une véritable solidarité exige de l'organisation, de la persévérance et une action collective plutôt que des gestes symboliques.

Ni bantoustans, ni politique de division.

Pour ce qui est du présent, Kasrils a averti que la Palestine devait être comprise dans le cadre d'un effort international plus large visant à annuler les acquis des luttes anticoloniales menées tout au long du XXe siècle.

Il a critiqué les récentes déclarations de hauts responsables américains qui présentaient les mouvements de libération comme de simples complots communistes et a affirmé que de puissants intérêts politiques et économiques tentaient de rétablir des formes de domination que les mouvements anticoloniaux avaient combattues pour démanteler.

« La contre-révolution » actuellement en cours, a-t-il déclaré, s'étend au-delà de la Palestine à des pays comme le Liban, l'Iran, Cuba et l'Afrique du Sud elle-même.

S'appuyant sur l'expérience de l'Afrique du Sud, Kasrils a mis en garde contre de nouvelles tentatives de fragmentation des sociétés par la division ethnique.

Il a évoqué des propositions récentes de commentateurs pro-israéliens préconisant un retour au modèle des bantoustans de l'époque de l'apartheid, arguant que de telles idées révèlent un engagement persistant envers une politique de division et de domination.

« Il faut le dire clairement : pas de division. Pas de stratégie du "diviser pour régner". Pas de bantoustans », a-t-il déclaré, ajoutant que même la solution à deux États avait été, de fait, vidée de son sens par les gouvernements israéliens successifs.
Tout au long de cette discussion, Kasrils a rejeté les tentatives de présenter ces dynamiques comme des expressions de l'influence juive, insistant plutôt sur le fait qu'elles reflétaient le pouvoir du sionisme, les intérêts des entreprises et les élites politiques occidentales.
« Quand je parle d'argent », a-t-il déclaré, « je ne parle pas d'argent juif. Je parle d'argent sioniste. Je parle d'argent des grandes entreprises. »
C'est pourtant dans ses remarques finales que Kasrils a peut-être établi la distinction la plus claire entre l'Afrique du Sud et la Palestine.
Bien que les comparaisons entre l'Afrique du Sud de l'apartheid et Israël soient souvent faites, il a fait valoir qu'une différence essentielle ne devait jamais être oubliée.
« En Afrique du Sud », a-t-il déclaré, « il n'y a pas eu de génocide. »
Le régime d'apartheid s'appuyait sur le travail des Noirs et visait donc la domination plutôt que l'extermination. La guerre génocidaire menée par Israël contre Gaza, en revanche, s'inscrit dans une tradition historique différente, partagée avec la destruction des peuples autochtones des Amériques et d'Australasie.
« C'est tellement barbare », a déclaré Kasrils. « C'est tellement dégoûtant. »
C'est pourquoi, a-t-il affirmé, la Palestine exige non seulement la solidarité, mais aussi un engagement renouvelé envers les formes de résistance organisée qui ont contribué à démanteler l'apartheid lui-même.
Il a conclu que la lutte à venir dépend de l'union des peuples, de la prise de conscience politique et de l'apprentissage de l'utilisation efficace d'outils internationaux tels que le mouvement Boycott, Désinvestissement et Sanctions.
« Parce qu'au final, » a déclaré Kasrils, « c'est la résistance qui permet le changement. C'est la résistance du peuple. »

(luttedeclasse.og)

Le complot contre Palestine Action

Les tribunaux britanniques ont confirmé la décision du gouvernement d'interdire Palestine Action et ont condamné quatre de ses militants pour terrorisme. Une série d'abus dans la procédure judiciaire est à l'origine de cette issue pour ainsi dire prédéterminée.



Il était pratiquement inévitable que, dès lors que le gouvernement britannique avait décidé de soutenir activement le massacre de masse de civils perpétré par Israël à Gaza, s'ensuive une répression autoritaire sans précédent contre la dissidence sur le territoire national.

Ce climat de répression officielle a culminé cette semaine lorsque la Cour d'appel – la deuxième plus haute juridiction du Royaume-Uni – a confirmé la décision prise l'année dernière par le gouvernement d'interdire Palestine Action en tant qu'organisation terroriste.

La nécessité d'écraser l'opposition à la complicité de l'État britannique dans les atrocités israéliennes à Gaza – que le consensus des experts internationaux juridiques, universitaires et des droits de l'homme a qualifiées de génocide – a conduit à de nombreuses premières dans l'histoire juridique britannique.

Mais l'interdiction de Palestine Action est peut-être la plus fondamentale, et la plus dangereuse.

C'est la première fois qu'un groupe d'action directe, dont la forme de désobéissance civile consiste à endommager des biens plutôt qu'à recourir à la violence contre des personnes, est déclaré organisation terroriste, au même titre qu'Al-Qaïda et l'État islamique.

Au regard de cette nouvelle interprétation de la loi, le mouvement des suffragettes – qui s'est battu pour obtenir le droit de vote des femmes en Grande-Bretagne il y a plus d'un siècle, et dont les membres sont unanimement présentées comme des modèles par les mêmes responsables politiques qui soutiennent l'interdiction de Palestine Action – aurait sans aucun doute été déclaré organisation terroriste.

On oublie parfois, souvent délibérément, que les suffragettes dirigeaient des cellules clandestines qui ont organisé des centaines d'attentats à la bombe et d'incendies criminels pour atteindre leurs objectifs, tuant quatre personnes et en blessant au moins 24.

Palestine Action, en revanche, a explicitement renoncé à ce type de violence qui met des vies en danger, tout en faisant preuve d'une bien plus grande transparence quant à ses activités. Elle a limité ses actions à des dommages matériels, ciblant principalement les usines d'armement de la société israélienne Elbit Systems au Royaume-Uni, qui fabriquent des drones utilisés à Gaza.

Le groupe admet causer des dommages matériels, mais fait valoir que ses attaques sont justifiées par un devoir supérieur envers le droit international, qui impose une obligation aux tiers d'empêcher les atrocités et le génocide plutôt que de se rendre complices de tels crimes. Et compte tenu de l'implication profonde de l'État britannique dans les atrocités commises par Israël à Gaza, ce devoir revêt une importance particulière.

Le Royaume-Uni vend des armes à Israël. Il autorise des fabricants d'armes israéliens tels qu'Elbit à exploiter au Royaume-Uni des usines qui construisent des drones meurtriers (dont l'un a été utilisé pour tuer sept travailleurs humanitaires de World Central Kitchen à Gaza en avril 2024, dont trois citoyens britanniques).
Des avions britanniques transportent des armes américaines et allemandes vers Israël. Et le Royaume-Uni effectue des vols de surveillance incessants au-dessus de Gaza afin de fournir à Israël des renseignements utilisés pour anéantir l'enclave.
Ce n'est pas tout. La Grande-Bretagne a fourni à Israël une couverture diplomatique pour ses crimes, notamment au Conseil de sécurité de l'ONU. Des généraux et des responsables politiques israéliens soupçonnés de crimes de guerre à Gaza sont accueillis au Royaume-Uni.
Et alors qu'il était ministre des Affaires étrangères du gouvernement précédent, David Cameron a menacé de retirer son financement à la Cour pénale internationale (CPI) – en violation des obligations légales de la Grande-Bretagne au titre du Statut de Rome – suite à la décision de la Cour de délivrer un mandat d'arrêt contre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu.
La complicité britannique dans les crimes israéliens est la raison pour laquelle Palestine Action a été fondée il y a six ans, et l'organisation a intensifié ses actions, en particulier contre les usines Elbit, lorsque Israël a lancé son offensive actuelle contre Gaza en octobre 2023.
Ses actions visaient non seulement à interrompre l'approvisionnement en armes d'Israël, mais aussi à susciter un débat au Royaume-Uni sur les raisons pour lesquelles le gouvernement devrait cesser d'aider activement à la perpétration de ces crimes contre le peuple palestinien.
Au lieu de cela, l'État britannique s'est efforcé – par le biais des médias traditionnels, de la police et des tribunaux – de détourner l'attention populaire de ses propres agissements criminels au regard du droit international. L'objectif était de maintenir le public focalisé sur la fausse illégalité de l'opposition au génocide plutôt que sur la complicité criminelle bien réelle de l'État sécuritaire britannique dans ce génocide.
Cela s'est notamment traduit par des condamnations incessantes, de la part des responsables politiques et des médias, des manifestations pacifiques de masse contre le génocide, qualifiées de « marches de haine » et d'« antisémites » – alors même que ces manifestations comptaient un important contingent de manifestants qui affichaient ouvertement leur identité juive.

L'architecture de la répression

En interdisant Palestine Action, le gouvernement travailliste de *Keir Starmer* a fait sortir de l'ombre une architecture juridique de la répression – pour l'essentiel dissimulée dans de récents amendements aux lois antiterroristes – qui semble avoir été préparée précisément pour un moment comme celui-ci.



Des manifestants organisent un sit-in silencieux en soutien à « Palestine Action » sur Parliament Square, à Londres, le 6 septembre 2025 – Photo : Alisdare Hickson, via +972mag

La police et les tribunaux semblent bien trop empressés à se faire les complices de formulations juridiques vagues, créant ainsi un filet dans lequel le gouvernement peut piéger en tant que terroriste quiconque remet en cause la légitimité ou la légalité de sa politique étrangère.
Cela est particulièrement flagrant dans le spectacle désormais habituel de policiers emmenant de force des milliers de citoyens britanniques – dont beaucoup sont des avocats à la retraite, des médecins, des pasteurs et des anciens combattants – pour le « crime » d'avoir brandi une pancarte sur laquelle on pouvait lire : « Je m'oppose au génocide. Je soutiens Palestine Action ».
En vertu de la loi britannique draconienne sur le terrorisme, toute personne exprimant une opinion, même sans le vouloir, susceptible d'« encourager le soutien » à une organisation interdite peut être arrêtée et encourt potentiellement une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 14 ans.
Ces vagues de protestation très visibles, qui se déroulent souvent sur la place adjacente au Parlement britannique, ont profondément déconcerté le gouvernement de Starmer – ainsi que ce dernier personnellement, compte tenu de son parcours d'ancien avocat de premier plan spécialisé dans les droits de l'homme.
Starmer avait autrefois fait valoir devant la CPI que l'attaque prolongée menée par la Serbie contre la ville croate de Vukovar constituait un génocide, mais il a à plusieurs reprises refusé d'appliquer cette même qualification à la destruction de Gaza par Israël, qui est d'une gravité bien supérieure.
Au début de cette année, il a brièvement semblé que les manifestations avec pancartes auraient pu valoir à Palestine Action un sursis. La Haute Cour a statué en février que l'interdiction prononcée par le gouvernement en juillet dernier était « illégale », du fait que son effet dissuasif était compromis par la répression excessive de la liberté d'expression et du droit de manifester.
Cependant, la police a été autorisée à continuer d'arrêter les personnes brandissant des pancartes, ce qui n'a pas amélioré l'effet dissuasif censé préoccuper la Haute Cour.
La Cour d'appel ayant désormais infirmé cette décision peu convaincante, l'arrêt de la Haute Cour contre l'interdiction ressemble davantage à une manœuvre de diversion – une mise en scène juridique cynique.
La décision de février fait l'effet d'une manipulation orchestrée par la magistrature britannique pour donner l'impression qu'elle a soigneusement pesé le pour et le contre entre, d'une part, la protection des droits fondamentaux de longue date que sont la liberté d'expression et de réunion et, d'autre part, de prétendues « préoccupations de sécurité nationale » – c'est-à-dire le droit d'Israël à commettre des atrocités.
En réalité, il n'y avait aucune chance que les plus hauts magistrats britanniques, piliers de l'establishment, acceptent de limiter la participation du Royaume-Uni au génocide. Cela aurait mis l'État britannique sur une trajectoire de collision avec Washington, qui a pleinement soutenu le génocide tant sous la présidence de Biden que sous celle de Trump.
Confronté à une condamnation généralisée de la part des organisations de défense des droits de l'homme, des organisations juridiques internationales et de pans importants de l'opinion publique britannique, le gouvernement Starmer avait désespérément besoin de donner un peu de crédibilité à son argument improbable, présenté devant la Haute Cour et la Cour d'appel, selon lequel Palestine Action devait être assimilée à Al-Qaïda ou à l'État islamique – une tâche loin d'être aisée.
Mais l'aide est venue sous la forme d'un procès très médiatisé contre certains des deux douzaines de militants de Palestine Action en attente de jugement.
Le problème pour le gouvernement était qu'ils avaient tous été arrêtés pour leur implication dans des actes de dégradation de biens liés au génocide – des usines Elbit à deux avions de combat de la Royal Air Force – avant que le groupe ne soit déclaré organisation terroriste.
Bien qu'ils n'aient pas été inculpés rétroactivement d'infractions liées au terrorisme (le ministère public avait compris qu'il y avait peu de chances de convaincre un jury de les condamner pour de tels chefs d'accusation), ils ont été maintenus en détention provisoire trois fois plus longtemps que la durée maximale normale, dans des conditions particulièrement dures et restrictives. En réalité, ils étaient déjà traités comme s'ils étaient des terroristes.
Cela a conduit plusieurs détenus à entamer une grève de la faim prolongée. Il faut noter que cette grève n'a pratiquement pas été relayée par les médias britanniques, sans doute par crainte qu'elle n'attire l'attention sur les mauvais traitements dont ils faisaient l'objet et sur les raisons pour lesquelles ils étaient prêts à risquer leur santé, voire leur vie.

Un procès manipulé

Le procès des six militants de Palestine Action a débuté en novembre 2025, se déroulant parallèlement aux délibérations de la Haute Cour et de la Cour d'appel visant à déterminer si le gouvernement était fondé à déclarer le groupe comme organisation terroriste.
Le gouvernement s'est servi de ce procès pour renforcer son dossier en faveur de l'interdiction, et ce faisant, a compromis la procédure à l'encontre des six accusés avant même qu'elle n'ait commencé.

Yvette Cooper, qui, dans le cadre de ses anciennes fonctions de ministre de l'Intérieur, avait interdit Palestine Action il y a près d'un an, avait affirmé à l'époque que le procès prouverait que le groupe se livrait à des activités terroristes, bien que le ministère public n'ait jamais retenu de chefs d'accusation liés au terrorisme à l'encontre des prévenus.
Parallèlement, des rumeurs ont commencé à circuler dans les médias britanniques – qui auraient été lancées par une agence de relations publiques travaillant pour Elbit Systems – suggérant que Palestine Action était secrètement financé par l'Iran. Aucune preuve n'a jamais été apportée à l'appui de cette allégation.
Les six prévenus du soi-disant « procès de Filton » – du nom de la banlieue de Bristol où se trouve l'usine de drones d'Elbit, dans laquelle ils s'étaient introduits le 6 août 2024 – étaient poursuivis pour trois chefs d'accusation : cambriolage aggravé, troubles à l'ordre public avec violence et dégradation de biens.



Les six militants de Palestine Action photographiés la veille de leur intrusion dans une usine d'Elbit Systems à Filton, près de Bristol, au Royaume-Uni, le 5 août 2024 – Photo : Filton Actionists

Il est important de noter que l'un d'entre eux, Samuel Corner, a également été accusé de coups et blessures volontaires graves : après l'arrivée de la police sur les lieux pour arrêter les militants, Corner a frappé l'une des policières dans le dos avec une masse que les militants avaient utilisée pour détruire la chaîne de production de drones d'Elbit, provoquant une petite fracture vertébrale chez la policière.
Lorsque les médias ont couvert l'affaire, ce qui était rare, c'était pour se concentrer presque exclusivement sur la blessure de la policière, présentée de manière à suggérer que son dos avait été « brisé ». (En réalité, la fracture était si minime qu'elle n'était pas visible à la radiographie et n'avait pas été détectée lors d'une première IRM ; le traitement recommandé consistait en six semaines de repos modéré et de paracétamol en vente libre.)
La police a également été autorisée à diffuser une vidéo très sélective, composée de séquences montées, montrant les affrontements entre les militants, les agents de sécurité d'Elbit et la police – un autre abus de procédure judiciaire dans cette affaire, destiné à attiser l'opinion publique contre les « Filton 6 ».
Il était clair qu'il ne s'agissait pas d'un procès ordinaire. Le gouvernement était déterminé à obtenir des condamnations qui prouveraient que les six militants s'étaient livrés à des actes de violence intentionnels et prémédités contre des personnes, et ainsi à justifier l'interdiction de Palestine Action.
Le rôle du président du tribunal, Jeremy Johnson, était de s'assurer que le jury parvienne au verdict souhaité. Il était assurément l'homme de la situation.
Johnson a accédé à la magistrature après avoir passé des années à exercer en tant qu'avocat le plus prisé de l'« État secret », représentant les services de renseignement, le ministère de la Défense et la police. Son environnement de travail de prédilection en tant qu'avocat avait été celui des poursuites à huis clos, menées à l'abri du regard du public et de tout examen juridique en bonne et due forme.
Au cours du procès, Johnson a supervisé un nombre extraordinaire de manœuvres juridiques qui ont favorisé le gouvernement. Les accusés se sont vu refuser le droit d'évoquer leurs motivations pour avoir attaqué l'usine Elbit (les termes « génocide » et « nettoyage ethnique » ont été interdits lors des débats). Le type et l'utilisation des armes endommagées lors de l'attaque ont été dissimulés au jury.

La défense n'a eu aucune possibilité de contre-interroger le personnel d'Elbit. Des preuves vidéo ont été présentées par la police alors qu'elles avaient été sous la garde exclusive d'Elbit pendant un an après l'attaque.
Mais le plus scandaleux de tout est que Johnson a statué que le jury ne devait pas être informé de son droit d'acquitter en vertu de sa conscience.
En vertu d'un principe connu sous le nom d'« équité du jury », établi dans le droit britannique il y a des centaines d'années, les jurys sont autorisés à contester la décision d'un juge lorsqu'il fait en sorte qu'un accusé n'aie pas de moyens de défense juridique. En réalité, Johnson a activement encouragé le jury à croire qu'il ne disposait pas d'un tel droit.
L'avocat principal de la défense, Rajiv Menon KC, a profité de sa plaidoirie finale pour s'attaquer au juge et attirer l'attention du jury sur ce droit.
Johnson a réagi – dans une autre première juridique – en engageant une procédure pour outrage au tribunal contre Menon, qui a finalement été annulée par la Cour d'appel pour des motifs de procédure, face à l'inquiétude grandissante de la profession juridique.

La justice comme arme

Malgré ces nombreuses manipulations juridiques, Johnson n'a pas réussi à obtenir les condamnations souhaitées par le gouvernement. En février, le jury a acquitté les accusés des chefs d'accusation les plus graves, à savoir le cambriolage aggravé et les troubles à l'ordre public avec violence, et n'a pas pu parvenir à un verdict concernant le chef d'accusation moins grave de dégradation de biens, ni sur celui de coups et blessures graves dont était accusé Corner.
L'incapacité du jury à se prononcer sur les dommages criminels a permis au ministère public d'engager un deuxième procès contre quatre des militants (les « Filton 4 ») : Charlotte Head, Samuel Corner, Leona Kamio et Fatema Rajwani.
Ces poursuites se sont achevées le mois dernier, le jury ayant déclaré les quatre coupables de dommages criminels et Corner de coups et blessures graves pour les blessures subies par la policière. À la grande déception du gouvernement, le jury a toutefois refusé de condamner Corner pour avoir infligé ces blessures intentionnellement, comme le souhaitait le ministère public.
Le jury a sans doute été influencé par les éléments de preuve : des témoignages et des séquences vidéo ont montré que Corner avait été aveuglé par du gaz poivré quelques instants avant la bagarre, et qu'il tentait de protéger une militante qui, comme le montraient les images, était violemment agressée au moment où Corner a été aspergé.
Il convient de noter que cette attaque avait été la plus violente de toutes celles menées par Palestine Action – en grande partie, comme l'ont montré les deux procès, parce que les agents de sécurité d'Elbit avaient décidé, au lieu de se retirer en attendant l'arrivée de la police, de lancer une attaque soutenue contre les militants, les frappant et s'emparant de leurs marteaux pour les utiliser contre eux.
Il a été démontré que l'un des accusés, Jordan Devlin, acquitté lors du premier procès, avait été si violemment battu par les agents de sécurité qu'il était difficile de comprendre pourquoi le personnel d'Elbit lui-même n'avait pas été inculpé.
En bref, comme l'avait suggéré Yvette Cooper, l'ancienne ministre de l'Intérieur, c'était la meilleure occasion pour le gouvernement d'étayer son argument selon lequel Palestine Action recourait à la violence et devait être traitée comme une organisation terroriste. Mais ni les condamnations pour dégradation ni celles pour coups et blessures graves sans intention criminelle n'ont aidé à cet égard. Il fallait trouver une autre solution.
Avant le verdict, le juge Johnson avait déclaré que, si les « Filton 4 » étaient reconnus coupables de dégradation, il utiliserait – dans ce qui constituerait une nouvelle première juridique – ses pouvoirs en matière de détermination de la peine pour ajouter un « lien avec le terrorisme ».
Il était en mesure de le faire en vertu d'une loi de 2021 très controversée sur la lutte contre le terrorisme et les peines (Counter-Terrorism and Sentencing Act), qui permet aux juges de « requalifier » des infractions pénales en infractions de terrorisme lors de la détermination de la peine.
Pourtant, Johnson a caché cette information au jury et a prononcé une ordonnance de silence, ce qui signifiait que personne ne pouvait la rendre publique.



Des policiers aperçus lors d'une manifestation en soutien à « Palestine Action » organisée par « Defend Our Juries », à Londres, le 6 septembre 2025 – Photo : Indigo Nolan, via +972mag

Il n'était pas difficile de comprendre pourquoi le juge ne voulait pas que le jury connaisse ses intentions. Il est en effet très peu probable que les membres du jury auraient condamné les « Filton 4 » pour dégradation s'ils avaient su que le juge considérerait ce verdict comme un blanc-seing pour condamner les militants pour terrorisme.

Cela pourrait expliquer, en partie, pourquoi, lors d'un procès pour dégradation commise par des militants contre une autre usine d'armement, cette fois à Wolverhampton, quatre accusés ont été acquittés cette semaine, le jury n'ayant pas pu parvenir à un verdict. Contrairement à l'affaire Filton, le juge a autorisé le jury à entendre les raisons invoquées par les accusés pour justifier leur attaque contre le site, exploité par la société aérospatiale américaine Moog. Les quatre accusés risquent de faire l'objet d'un nouveau procès.

La manœuvre sournoise anticipée dans le procès de Filton a poussé un groupe de défense des libertés civiles, Defend Our Juries, soutenu par des milliers de professionnels du droit, à demander au juge Johnson de se récuser de l'audience de détermination de la peine. Il a refusé de le faire.

Ce même groupe de professionnels du droit a déposé une pétition exigeant que le Bureau d'enquête sur la conduite judiciaire enquête sur la « partialité et la discrimination manifestes » du juge au cours du procès.

Commentant cette pétition, David Whyte, professeur de droit à l'université Queen Mary de Londres, a fait remarquer que Johnson avait agi avec une « cruauté et une vindicte » exceptionnelles, soulignant la durée hautement irrégulière de la détention provisoire des militants alors que même le ministère public n'avait pas demandé leur mise en détention provisoire.

Lors de la condamnation des « Filton 4 », Johnson a tenu sa promesse d'ajouter un « lien avec le terrorisme », alourdissant ainsi les peines d'emprisonnement des militants à des durées comprises entre cinq et huit ans. De plus, ils ne pourront pas bénéficier d'une libération conditionnelle normale, seront détenus dans des conditions plus rigides en prison et devront faire face à des années de restrictions punitives après leur libération.

L'argument officiel avancé par le juge Johnson pour ajouter ce « lien avec le terrorisme » était que les quatre militants avaient tenté d'« influencer le gouvernement » par leur acte de dégradation criminelle d'une usine fabriquant des drones tueurs.

Ce tripotage a enchanté un gouvernement en difficulté, qui peine à faire accepter au public britannique sa complicité dans un génocide. Cela a enfin fourni une justification pour qualifier de terrorisme toute tentative concrète de groupes tels que Palestine Action visant à mettre fin à la fourniture d'armes à l'armée israélienne génocidaire.

Comme l'a fait remarquer cette semaine Huda Ammori, cofondatrice de Palestine Action : « Le système judiciaire est utilisé comme une arme pour attaquer notre mouvement. »

Un sombre précédent

Mais la requalification en acte terroriste par le juge Johnson crée également un précédent bien plus vaste et plus ténébreux. Elle donne en effet au gouvernement britannique le pouvoir de requalifier toute organisa-

tion de désobéissance civile perturbatrice en organisation terroriste, même si le gouvernement est incapable d'obtenir une condamnation pour terrorisme lors d'un procès devant jury.
Et tout cela se produit alors que le gouvernement britannique, dans une autre mesure sans précédent, poursuit ses projets visant à supprimer les jurys dans de nombreux procès – laissant à des juges comme Johnson le soin exclusif de décider du sort des accusés. C'est la recette idéale pour multiplier les procès-spectacles politiques comme celui des « Filton 4 ».
Comme Amnesty International l'a souligné après la décision rendue cette semaine par la Cour d'appel confirmant l'interdiction : « L'interdiction de Palestine Action en tant qu'organisation terroriste constitue un grave abus des pouvoirs antiterroristes, avec de sérieuses conséquences pour les droits humains.
Qualifier les actions de protestation directes de terrorisme relève d'un énorme excès de zèle. » L'organisation a ajouté que cette décision « laisse la porte grande ouverte aux gouvernements pour réprimer d'autres mouvements de protestation à l'avenir ».
Il ne fait aucun doute que le gouvernement Starmer fera preuve de sélectivité dans l'utilisation de ce nouveau pouvoir répressif.
Par exemple, alors que les partisans du provocateur d'extrême droite Tommy Robinson ont régulièrement été reconnus coupables d'infractions à la loi – notamment lors des récentes émeutes raciales dans les villes de Southampton et de Belfast, qui ont donné lieu à des incendies criminels de logements et à des blessures infligées à des policiers –, il semble peu probable que les auteurs de ce type de crimes soient condamnés en tant que terroristes, même s'ils cherchent clairement à « influencer le gouvernement » pour qu'il sévisse davantage contre l'immigration.

Jonathan COOK
Mondialisation.ca, 24 juin 2026

Article original en anglais : The plot against Palestine Action, +972Mag, le 19 juin 2026.
Traduction : Dominique Muselet pour Chronique de Palestine

*

Jonathan Cook a obtenu le Prix Spécial de journalisme Martha Gellhorn. Il est le seul correspondant étranger en poste permanent en Israël (Nazareth depuis 2001). Ses derniers livres sont : « Israel ad the Clash of Civilisations : Iraq, Iran and the to Remake the Middle East » (Pluto Press) et « Disappearing Palestine : Israel's Experiments in Human Despair » (Zed Books). Consultez son site personnel.

La source originale de cet article est +972mag
Copyright © Jonathan Cook, +972mag, 2026

La « nazification » des Palestiniens et de leurs soutiens. Entretien avec Gilbert Achcar



Source : Wikimedia Commons

Depuis la fin de la Guerre froide, les libéraux étasuniens et européens ont prétendu défendre un « ordre international fondé sur des règles ». La place privilégiée qu'occupe Israël dans cette fiction a nourri des narratifs stigmatisant les opposants à cet État en les « nazifiant ». Ce stratagème continue de sévir, mais Gaza a sonné le glas de ce qui restait de la fiction de l'atlantisme libéral.

Le 2 juin 2026, la revue de gauche américaine en ligne Jacobin a publié cet entretien avec Gilbert Achcar réalisé par les éditeurs de l'ouvrage allemand Trümmer auf Trümmer (Die Buchmacherei, 2026). Ce livre rassemble des regards critiques sur la « raison d'État » allemande (Staatsräson) ayant servi à justifier le soutien continu de l'Allemagne à Israël ainsi que sa répression du mouvement propalestinien. Il y est notamment question de l'instrumentalisation raciste de la mémoire du génocide des Juifs, l'histoire des relations germano-israéliennes et le rôle joué par la gauche allemande dans ce contexte. Au travers de cet échange, ici abrégé, Gilbert Achcar, professeur émérite à SOAS, Université de Londres, souligne le tournant historique représenté par le génocide perpétré par Israël à Gaza, mettant fin aux illusions sur le libéralisme atlantiste.

En Israël et dans la plupart des pays occidentaux, les Palestiniens et les détracteurs de la politique israélienne font souvent l'objet de comparaisons avec les nazis. Depuis octobre 2023, ces comparaisons sont de plus en plus utilisées pour justifier les actions génocidaires d'Israël, comme l'a fait par exemple Benyamin Netanyahou lorsqu'il a qualifié le Hamas de « nouveaux nazis » lors d'une conférence de presse avec l'ancien chancelier allemand Olaf Scholz. Dès 2019, le Bundestag allemand avait recouru à cette manœuvre rhétorique dans une résolution contre le mouvement BDS (Boycott, désinvestissement et sanctions), proclamant que le boycott des produits israéliens rappelait « la période la plus sombre de l'histoire allemande ». Quelle est la généalogie historique de ce discours ? Dans quelle mesure résulte-t-il de ce que vous appelez la « guerre des récits arabo-israélienne » ?

La « nazification » du rejet par les Arabes palestiniens et les musulmans de la colonisation sioniste et de l'État israélien qu'elle a fondé est un procédé de propagande très ancien. Elle a été facilitée historiquement par le rôle néfaste de Haj Amin al-Husseini. Ce personnage avait été nommé au poste de Grand Mufti de Palestine par un Haut-commissaire britannique très prosioniste. Le fait qu'il se soit retrouvé, à partir de 1941, à faire la navette entre Berlin et Rome, collaborant avec les pouvoirs nazi et fasciste a fait de lui une figure tout à fait appropriée pour cette propagande et a grandement contribué à son impact.

Depuis ses débuts, le mouvement sioniste s'est toujours efforcé de présenter les Arabes non seulement comme des adversaires, mais aussi comme des partisans idéologiques – voire des alliés – du nazisme. Dans ce cadre narratif, la guerre israélo-arabe de 1948, qui a suivi la proclamation de l'État d'Israël, est souvent dissociée de la réalité concomitante de la Nakba : le déplacement à grande échelle et le nettoyage ethnique

de la population palestinienne – un acte qui répond aux critères d'un crime de guerre majeur et d'un crime contre l'humanité au regard du droit international. Le fait qu'il s'agisse d'un nettoyage ethnique est difficilement contestable : même un historien bien connu comme Benny Morris, qui est passé du post-sionisme à un sionisme endurci, a reconnu que ce qui s'était produit était un nettoyage ethnique. Il le justifie d'une certaine manière, mais n'hésite pas à reconnaître le fait. La guerre de 1948 pouvait ainsi être présentée comme étant, d'une certaine manière, la dernière bataille de la Seconde Guerre mondiale, la dernière bataille contre le nazisme ou ses alliés.

On voit ici où réside la justification du nettoyage ethnique des Palestiniens : c'est « soit nous leur faisions cela, soit ils auraient poursuivi le génocide contre nous ». Telle est la logique de l'argument, et on voit comment elle mène tout droit au 7-Octobre 2023, qui a été immédiatement présenté comme « le pire massacre de Juifs depuis la Shoah ». Cette manière de présenter les choses a été extrêmement répandue. D'Israël aux gouvernements occidentaux en tous genres, on a entendu le même discours : c'était le pire massacre de Juifs depuis la Shoah. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela revient à inscrire les événements du 7-Octobre dans la continuité de la Shoah. C'est la même logique de « nazification » à l'œuvre depuis les années 1940.

Placer le 7-Octobre – quelles que soient les atrocités commises ce jour-là – dans un continuum remontant à la Shoah constitue une vision très déformée de l'histoire. Pour les Palestiniens et la plupart des populations du Sud, le continuum est plutôt constitué par la longue histoire des luttes anticoloniales. Celles-ci n'ont pas été exemptes d'atrocités. L'histoire a connu plusieurs événements de ce type, en Angola, en Algérie et dans d'autres pays, où d'affreux massacres ont été commis à un moment donné par les populations locales contre les colons blancs. Rien ne justifie le massacre de civils, mais nous comprenons que cela puisse avoir lieu en réaction à l'oppression coloniale accumulée, à l'usurpation des terres et au racisme.

Selon la séquence historique dans laquelle on situe le 7-Octobre, on aboutit à deux conclusions fort différentes. D'une part, la « nazification » du Hamas, et au-delà du Hamas, des Gazaouis, voire de tous les Palestiniens, car beaucoup de partisans zélés d'Israël ne font guère de distinction entre la population de Gaza, les Palestiniens en général et le Hamas. L'autre perspective historique permet de dépasser cette vision du « mal absolu » et de comprendre – sans pour autant justifier – comment des personnes qui ont été si durement opprimées, qui ont vécu depuis tant d'années dans une prison à ciel ouvert, y subissant toutes sortes de pratiques sadiques, y compris des bombardements périodiques, sans parler du fait que la majorité des Gazaouis sont des réfugiés de 1948 et donc des victimes directes du nettoyage ethnique, comment des personnes comme celles-là en viennent à recourir à de telles actions, même si – encore une fois – il n'est pas nécessaire d'approuver ce qu'elles ont fait.

La « nazification » s'inscrit dans une démarche plus large, qui utilise le nazisme comme l'incarnation du mal absolu. Cette démarche a été largement déployée dans divers contextes. Même en Israël, des groupes politiques rivaux se sont mutuellement comparés à Adolf Hitler, se servant de cette comparaison comme d'une arme rhétorique. Au Moyen-Orient, Israël et ses alliés occidentaux ont à maintes reprises qualifié de « nazis », ou de sympathisants du nazisme, ceux qui s'opposaient à la domination occidentale : un dirigeant après l'autre a subi cette stratégie de délégitimation. Gamal Abdel-Nasser, le dirigeant égyptien anticolonial et anti-impérialiste, a été comparé à Hitler. Yasser Arafat a été comparé à Hitler. Saddam Hussein – un dictateur effroyable à part entière – a lui aussi été comparé à Hitler pour justifier l'occupation de l'Irak menée par les États-Unis en 2003. En Europe, Slobodan Milošević a été comparé à Hitler. Chaque fois que les puissances occidentales s'en prennent à quelqu'un, la « nazification » refait immédiatement surface. Ce dispositif de propagande repose sur une perspective très eurocentrique, en ce sens que les puissances européennes projettent toujours leur propre histoire sur le reste du monde. En réalité, la majeure partie du monde ne tourne pas autour de l'histoire de l'Europe. Le traumatisme colonial, qui constitue l'une des conditions historiques du nazisme et de la Shoah si l'on suit Hannah Arendt dans son analyse du totalitarisme, a, pour la plus grande partie de l'humanité, un impact bien plus important que le nazisme.

Dans ce cadre idéologique, où, comme vous le dites, le nazisme incarne le mal absolu, toute critique d'Israël revient à relativiser la Shoah. C'est pourquoi on a tenté de criminaliser des termes tels que « génocide » et « apartheid ».

Le nazisme était un mal absolu en ce sens que l'extermination systématique et industrialisée d'une population entière par les nazis est plus perverse que tout autre génocide connu, antérieur ou postérieur. Les autres génocides du XXe siècle ont été perpétrés avec des moyens de destruction bien moins sophistiqués : le génocide arménien, le génocide rwandais, celui du Darfour, etc. En ce sens, je n'hésiterais pas à dire que le pire génocide depuis le génocide nazi des Juifs est celui dont nous avons été témoins à Gaza depuis octobre 2023. Car, comme je le décris dans mon livre *Gaza, génocide annoncé – Un tournant dans*

l'histoire mondiale, il s'agit du premier génocide perpétré par un État industriel et hautement militarisé, soutenu par l'Occident, depuis 1945.
On constate qu'Israël met en œuvre de manière très systématique des moyens de destruction sophistiqués contre une petite population, en sachant parfaitement qu'il tue bien plus de civils que de membres du Hamas, bien plus de non-combattants, dont une majorité de femmes et d'enfants. Ils savent ce qu'ils font, et ils continuent à le faire avec un sadisme prolongé comme on n'en a pas vu depuis 1945.
L'Occident tout entier a qualifié de génocide ce qui s'est passé en Bosnie, à Srebrenica. Pourtant, il refuse de reconnaître le caractère génocidaire de ce qui se passe à Gaza, bien que ce soit bien plus évident. Pire encore, comme vous l'avez mentionné, il tente de criminaliser le fait même de qualifier de génocide ce qui se passe à Gaza. Si vous qualifiez cela de génocide, vous êtes taxé d'« antisémite » et, d'une certaine manière, cela signifie que vous êtes intégré au discours de la nazification, puisque cela rappelle immédiatement la pire manifestation d'antisémitisme de l'histoire.

Depuis le 7-Octobre, l'État allemand mène une campagne de répression sans précédent contre les Palestiniens et leurs alliés, au nom de la lutte contre ce qu'on appelle « l'antisémitisme lié à Israël » et « l'antisémitisme importé ». L'idée d'un antisémitisme spécifiquement arabe n'est ni nouvelle ni exclusivement allemande – pourquoi est-elle apparue et dans quel contexte ?
Le concept de « nouvel antisémitisme » a été propagé par Bernard Lewis, spécialiste des études islamiques et du Moyen-Orient, également connu pour nier le génocide arménien. Edward Said a décrit Lewis comme « l'orientaliste » par excellence. Dans les années 1980, Lewis affirmait que l'antisémitisme européen était en voie de disparition et n'était plus que résiduel, tandis qu'un nouvel antisémitisme gagnait du terrain – un antisémitisme qui, selon lui, ne trouvait pas ses racines dans des préjugés chrétiens ou raciaux, mais dans l'opposition politique à Israël. Ce nouvel antisémitisme, selon Lewis, était étroitement lié à ce qu'il appelait le « conflit israélo-palestinien » et s'exprimait de plus en plus à travers des critiques du sionisme et de la politique israélienne, en particulier dans le monde arabe et musulman.
Or, cela est tout aussi pervers que le dispositif de « nazification », en ce sens que le « nouvel antisémitisme » suppose une continuité avec l'ancien antisémitisme et place ainsi l'opposition politique à Israël dans la continuité de l'histoire européenne, alors qu'elle en est en réalité tout à fait dissociée. Même Bernard Lewis lui-même reconnaissait que, alors que l'antisémitisme était la cause de ce qui s'était passé en Europe, au Moyen-Orient, il est le résultat du « conflit israélo-palestinien ». Il a admis que ce qu'il appelait le « nouvel antisémitisme » était une réaction à la création de l'État d'Israël. Et cela fait une énorme différence, car une majorité dominante qui s'en prend à une minorité pour des raisons purement racistes, comme ce fut le cas en Allemagne sous les nazis, est radicalement différente d'un peuple opprimé qui réagit à son oppression en manifestant de la haine envers l'oppresseur.

Cette haine de l'oppresseur peut, dans certains cas, conduire à une essentialisation de l'ennemi – comme le fait de ne pas faire de distinction claire entre sioniste et juif. Mais je tiens à préciser que cette distinction est en réalité bien comprise dans le monde arabe, et en particulier par les Palestiniens, car de nombreux Juifs soutiennent leur cause. De nombreux jeunes Juifs américains sont engagés au sein même du mouvement de solidarité avec la Palestine aux États-Unis, et de tels faits facilitent la perception de la différence entre sioniste et Juif. Tous les Juifs ne sont pas sionistes, et tous les sionistes ne sont pas juifs, car il est bien connu que certains des sionistes et partisans d'Israël les plus acharnés sont des chrétiens, les soi-disant « sionistes chrétiens ». Ils constituent une partie essentielle de la base du mouvement néofasciste aux États-Unis.
L'idée d'un « nouvel antisémitisme » est devenue par la suite un mantra utilisé par les gouvernements occidentaux, en particulier après le 7-Octobre. C'est un moyen pratique de criminaliser les critiques d'Israël, qui est inscrit dans la définition de l'antisémitisme adoptée par l'Association internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA). Même l'auteur de cette définition s'en est distancié, reconnaissant qu'il s'agissait d'un texte faible, rédigé à la hâte. Elle a néanmoins été adoptée par plusieurs gouvernements, qui ont tenté de l'imposer aux institutions universitaires et au grand public. Il s'agit d'une tentative visant à étouffer le débat, à entraver la liberté académique, la liberté d'expression et la liberté de critiquer l'État d'Israël, ainsi que la liberté de dénoncer l'une des guerres les plus horribles que nous ayons connues depuis des décennies.
C'est d'autant plus pervers que les gouvernements occidentaux qui recourent à ce genre de démarche – et le gouvernement allemand en est manifestement l'un des plus éminents – l'appliquent à des personnes qui s'opposent à un gouvernement d'extrême droite qui a bien plus en commun avec le nazisme que n'en a n'importe quelle entité palestinienne. Le gouvernement israélien regroupe tout le spectre des forces d'extrême droite : il est ouvertement raciste, ouvertement annexionniste, ouvertement expansionniste – bien

plus que n'importe quel gouvernement israélien précédent. Ces forces ont bien plus en commun avec les nazis que le Hamas, en raison de leur position structurelle d'envahisseurs, d'occupants et de criminels.
Ils commettent un génocide. Et lorsque des gouvernements, comme le gouvernement allemand, approuvent ce génocide et condamnent ceux qui le critiquent, c'est vraiment écœurant. C'est moralement répugnant et cela montre à quel point le soi-disant « philosémitisme » peut en réalité n'être qu'un antisémitisme inversé : des gens qui ont un complexe de culpabilité et qui tentent de masquer leur antisémitisme latent en adoptant une attitude philosémite. Pas besoin d'être Sigmund Freud pour comprendre ce mécanisme, qui est, en effet, tout à fait pervers. Cela signifie également que l'Allemagne, qui se vante d'avoir mené un travail de mémoire radical pour extirper son passé nazi, en a en réalité tiré les mauvaises leçons, car les vraies leçons de la catastrophe nazie sont précisément celles que tant de personnes qui ont combattu le nazisme, y compris d'éminents penseurs juifs, ont mises en avant, en opposant à l'héritage ethnique, raciste et génocidaire des nazis un humanisme universel. La bonne leçon à tirer du génocide nazi n'est pas nie wieder (plus jamais) de préjudice envers les seuls Juifs, mais nie wieder d'occupation, d'oppression et de génocide envers n'importe quel peuple.
Les enseignements de la Shoah sont universels. Si l'on réduit sa portée historique à une question qui concerne uniquement les Juifs, on en minimise l'importance historique et on en tire de faux enseignements. L'Allemagne est, après les États-Unis, le deuxième plus grand fournisseur d'armes de l'État israélien ; elle est donc directement impliquée dans la guerre génocidaire en cours. Si la seule leçon que les dirigeants allemands peuvent tirer du passé nazi les conduit à prendre part à un nouveau génocide sous prétexte qu'il est perpétré par un État qui se dit juif, c'est tout à fait tragique. Cet échec lamentable est la conséquence de la construction idéologique d'un État qui a été gouverné par la droite dans le contexte de la Guerre froide, avec de nombreux anciens nazis au sein de ses institutions après 1945. De telles personnes ne sont pas du genre à tirer des leçons universelles à caractère progressiste. Elles sont réactionnaires, et les seules leçons qu'elles pouvaient tirer du passé nazi sont de mauvaises leçons, confinées à la même perspective ethnocentrique et limitée, et conduisant ainsi à un glissement de l'antisémitisme vers le philosémitisme, avec toute l'ambiguïté de ce soi-disant philosémitisme. Cela devient encore plus scandaleux lorsque les dirigeants actuels de l'État allemand s'en prennent à des Juifs allemands pour leurs critiques à l'égard d'Israël. Ils n'ont aucune honte.

Dans l'un de vos articles, vous affirmez que l'idéologie atlantiste a pu se présenter comme une force opposée à la fois au communisme soviétique et au fascisme, en assimilant le premier au totalitarisme et en réduisant le second au nazisme. Vous affirmez en outre que le masque libéral de l'atlantisme est tombé ces dernières années. Où situez-vous l'atlantisme aujourd'hui, et quel rôle joue Gaza dans ce contexte ?
Ce que j'appelle l'atlantisme libéral fait référence à l'Alliance atlantique au moment de sa création pendant la Seconde Guerre mondiale – à l'origine une alliance antinazie et antifasciste, qui était également, dans le même temps, antitotalitaire, même si elle s'est alliée à l'Union soviétique jusqu'en 1945. Le principal architecte de cette conception d'un « ordre libéral fondé sur des règles », dont les Nations unies étaient l'incarnation, fut Franklin Delano Roosevelt, qui était un véritable libéral, un progressiste. Mais il est décédé en 1945 et a été remplacé par son vice-président, Harry Truman, qui représentait l'aile droite du Parti démocrate. Roosevelt l'avait choisi comme colistier pour couvrir l'ensemble du spectre politique du parti. Truman était un fervent partisan de la Guerre froide. C'est lui qui, en substance, a déclenché la Guerre froide.
Par conséquent, dès le départ, « l'ordre international libéral fondé sur des règles » était voué à l'échec, vicié par la Guerre froide. Et la Guerre froide a conduit les États-Unis en particulier, bien qu'ils aient été les pères fondateurs des Nations unies, à se comporter comme un État voyou dans leurs relations avec l'organisation. À tel point que, jusqu'à Ronald Reagan, les États-Unis ont fondamentalement considéré l'ONU comme un ennemi après s'en être servis pendant un certain temps, à l'époque où les pays occidentaux y détenaient la majorité. À partir des années 1960, lorsque la plupart des pays du Sud ont accédé à la décolonisation et que la composition de l'Assemblée générale des Nations unies a changé, le revirement d'attitude des États-Unis est devenu évident. Ils en sont venus à considérer l'ONU avec une hostilité croissante. Les États-Unis ont été l'un des principaux violateurs des règles du droit international.
Cet ordre libéral atlantiste était certes imparfait, mais il conservait encore une certaine crédibilité en s'en tenant à la prétention idéologique selon laquelle « nous sommes des démocrates, le phare de la liberté, contre le totalitarisme communiste ». Et ce, malgré le fait que l'OTAN comptait dès le départ parmi ses membres une dictature quasi-fasciste au Portugal. Puis, à la fin de la Guerre froide, on a assisté à une tentative de relancer le libéralisme atlantiste. Avec la chute de l'Union soviétique, on a vu surgir une vague de libéraux prônant un nouveau cosmopolitisme, avec des tentatives visant à rétablir une sorte d'ordre libéral mondial fondé sur des règles, qui s'est effondré assez rapidement. L'occupation de l'Irak en 2003, menée

par l'administration Bush, a constitué un tournant décisif à cet égard. Il existe un parallèle évident entre la manière dont l'administration américaine a exploité le 11-Septembre 2001 et celle dont le gouvernement d'extrême droite d'Israël a exploité le 7-Octobre 2023 pour mener à bien des desseins prémédités.
Au cours des années 1990, les États-Unis ont agi de telle manière que le monde est rapidement passé, en l'espace de quelques années, de la Guerre froide à ce que j'appelle la Nouvelle Guerre froide. J'ai publié sous ce titre un livre analysant cette nouvelle « guerre froide » tripolaire qui a débuté au tournant du siècle entre le bloc occidental mené par les États-Unis, la Russie et la Chine. La tentative visant à faire revivre « l'ordre libéral international » après la Guerre froide s'est fracassée à son tour, trouvant son terme avec la guerre de Gaza, qui a révélé de la manière la plus flagrante l'hypocrisie totale et le deux poids, deux mesures de ceux qui condamnent en termes catégoriques l'invasion russe de l'Ukraine, mais défendent en même temps l'invasion israélienne de Gaza.

L'offensive israélienne contre Gaza a été la première guerre dans laquelle les États-Unis se sont pleinement engagés aux côtés d'Israël. De toutes les guerres menées par Israël, c'est la première qui puisse être qualifiée à juste titre de guerre conjointe avec les États-Unis, ces derniers ayant fourni, par pont aérien et par voie maritime, la plupart des bombes utilisées pour détruire Gaza. Ceci, ajouté au fait que les gouvernements occidentaux ont soutenu cette guerre au point même de s'opposer aux appels au cessez-le-feu pendant plusieurs mois – Berlin, Paris et Londres étaient contre l'appel au cessez-le-feu à Gaza –, démontre leur complicité flagrante dans ce qui se passait. Ce fut le coup de grâce porté à l'atlantisme libéral.

La deuxième administration Trump est en train de démanteler le bloc atlantiste, et les relations entre l'Europe et les États-Unis se sont tellement dégradées qu'on peut à peine parler d'unité. Parallèlement, tous les États occidentaux assistent à la montée de l'extrême droite, qui soutient largement Israël. Comment évaluez-vous ces évolutions en Occident ?
Le coup de grâce n'a pas été porté lorsque Donald Trump est revenu à la Maison Blanche le 20 janvier 2025. L'ordre libéral était déjà mort sous Joe Biden et sa position sur Gaza. Cette mort a ouvert la voie à un basculement mondial vers l'ère du néofascisme, une montée en puissance mondiale des forces d'extrême droite. La grande différence avec la montée fasciste du siècle dernier réside dans le fait que les États-Unis ne constituent plus un rempart contre l'extrémisme de droite, mais en sont, au contraire, l'épicentre. Ils soutiennent l'AfD (Alternative für Deutschland) en Allemagne, Viktor Orbán en Hongrie, ainsi que toutes sortes de forces d'extrême droite en Europe et dans le monde. La dynamique politique occidentale est passée du libéralisme au néofascisme.
Les gouvernements libéraux d'Europe occidentale eux-mêmes glissent de plus en plus vers la droite en s'adaptant au discours de l'extrême droite, ce qui accélère par conséquent leur déclin. Nous sommes entrés dans une période historique très dangereuse. L'islamophobie est un thème commun à ces forces, du moins aux États-Unis et en Europe occidentale. C'est là le véritable « nouvel antisémitisme », en ce sens que l'islamophobie est la principale forme de racisme et de xénophobie dans l'Europe d'aujourd'hui, jouant un rôle similaire à celui de l'antisémitisme à la fin du XIXe siècle et dans la première moitié du XXe. Quiconque est véritablement antiraciste, antifasciste et antinazi devrait être capable d'appréhender ce fait évident.

14 juillet par Gilbert ACHCAR

Source : Yaani

Gilbert Achcar est professeur emeritus de relations internationales et politiques à la *School of Oriental and African Studies* (Université de Londres). Il a publié dernièrement, en français, *Gaza, génocide annoncé – Un tournant dans l'histoire mondiale* (La Dispute, 2025),*Symptômes morbides* (2017) *Le peuple veut* (février 2013), *Marxisme, orientalisme et cosmopolitisme* (6 mai 2015), *Les Arabes et la Shoah* (2009).

Amnesty International accuse Israël de nettoyage ethnique en Cisjordanie



Dans un rapport choc publié mercredi, Amnesty International accuse Israël de mener une campagne systématique de nettoyage ethnique contre les communautés bédouines et pastorales palestiniennes en Cisjordanie occupée. L'organisation de défense des droits humains décrit une stratégie délibérée, orchestrée par l'État, visant à déplacer de force ces populations pour annexer de vastes territoires et étendre les colonies israéliennes.

Intitulé « *Erasing anything Palestinian : Israel's ethnic cleansing of West Bank Bedouin and herding communities* », le document de plus de 150 pages s'appuie sur des mois d'enquête, des entretiens avec des dizaines de témoins, des images satellite, des vidéos vérifiées et des déclarations officielles israéliennes. Pour Amnesty, il ne s'agit pas d'actes isolés de colons extrémistes, mais une politique d'État assumée, accélérée depuis la formation du gouvernement Netanyahu en décembre 2022, en coalition avec des partis ultranationalistes.

Une campagne de terreur et d'expropriation

Selon le rapport, entre janvier 2023 et décembre 2025, au moins 117 communautés palestiniennes, principalement en Zone C (60 % de la Cisjordanie, sous contrôle total israélien), ont été totalement ou partiellement déplacées. Près de 6 000 personnes auraient été forcées de quitter leurs terres ancestrales. Les méthodes décrites sont brutales : raids répétés de colons, incendies de tentes et d'écoles, destruction de panneaux solaires, vol de bétail, empoisonnement de puits, menaces de mort et agressions physiques souvent accompagnées ou tolérées par les forces de sécurité israéliennes.

L'exemple de Khirbet Zanuta situé dans les hauteurs d'Hébron, illustre ce mécanisme. Ce village bédouin, où des familles vivaient d'élevage et d'agriculture depuis des générations, a été vidé de ses habitants après des années de harcèlement. Des colons d'un avant-poste illégal voisin, la ferme de Meitarim, ont multiplié les attaques. Malgré des ordonnances de la Cour suprême israélienne ordonnant le retour des habitants et leur protection, rien n'a été fait. Aujourd'hui, le village n'existe plus : il a été rasé, ses terres reprises par les colons. Des ministres comme Bezalel Smotrich y ont même distribué du matériel financé par l'État pour « *sécuriser* » ces expansions.

Amnesty qualifie ces actes de crime de guerre (déportation et transfert illicites) et de crime contre l'humanité (transfert forcé). Le terme « *nettoyage ethnique* » est employé au sens défini par l'ONU : une politique délibérée visant à chasser, par la violence et la terreur, un groupe ethnique ou religieux d'un territoire donné.

Une volonté d'annexion assumée

Le rapport ne se limite pas aux violences sur le terrain. Il documente un projet politique clair : l'annexion formelle de la Zone C pour créer un « *Grand Israël »* à majorité juive. Des dizaines de projets de loi, des déclarations de ministres (Netanyahu, Smotrich, Ben-Gvir, Strock) et des financements publics massifs pour les colonies en attestent. L'objectif affiché : réduire au maximum la présence palestinienne tout en intégrant les implantations israéliennes.

Ces accusations interviennent alors que le cabinet israélien s'apprête, selon des informations rapportées par Axios, à approuver un plan massif de financement pour l'établissement de facto de 61 nouvelles colonies en Cisjordanie, pour un montant dépassant les 350 millions de dollars. Un *timing* qui renforce la perception d'une accélération de la politique d'annexion.

Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International, a été claire : « *Ces abus ne sont pas le fait de quelques* "mauvaises pommes". *La violence des colons est un élément central d'une campagne de nettoyage ethnique sanctionnée par l'État. »* Elle appelle la communauté internationale à imposer des sanctions ciblées, à suspendre tout commerce ou coopération facilitant l'occupation et l'apartheid, et à reconnaître la gravité des faits.

Du côté israélien, l'armée a rejeté les conclusions du rapport, affirmant répondre aux attaques et enquêter quand nécessaire. Le gouvernement n'a pas encore réagi officiellement à ce nouveau document.

VEILLE STRATÉGIQUE
12 juin 2026

Sources :

https://www.amnesty.org/en/latest/research/2026/06/israel-west-bank-ethnic-cleansing/
https://thehill.com/homenews/ap/ap-international/ap-amnesty-accuses-israels-government-of-ethnic-cleansing-of-palestinians-from-the-west-bank/
https://www.timesofisrael.com/cabinet-set-to-approve-funding-for-establishing-61-west-bank-settlements-reports/
https://www.al-monitor.com/originals/2026/06/amnesty-international-accuses-israel-state-led-ethnic-cleansing-west-bank

Lumir Lapray : Refaire de la gauche le « camp du kif »



Illustration : Cosmo

Interrogeant l'évolution du rapport des classes populaires rurales au travail et au temps libre, l'activiste Lumir Lapray appelle la gauche écologiste à redevenir le « camp du kif » en faisant tenir ensemble, à l'instar du maire de New-York Zohran Mamdani, revendications matérialistes et joie de vivre.

Aujourd'hui, notre camp ne cesse d'être défini par ce qu'il interdirait. Nos adversaires politiques nous ont collé une étiquette : celle des privateurs, des peine-à-jouir, des punitifs. Nous voudrions prendre aux gens tout ce qui les tient – la voiture, le barbecue, les vêtements pas chers, l'avion, le steak, le Tour de France –, tout ce qui les fait vivre, ou du moins tenir. Et face à cette caricature, nous sommes bien souvent en peine de répondre.

Bien sûr, cette accusation est absurde : nous qui défendons le vivant, les services publics, la solidarité nationale ? À quoi sert d'avoir une voiture si le litre d'essence est à 2,30 euros ? À quoi sert de prendre l'avion si nous n'avons plus d'eau potable ? Nous pourrions aligner les arguments, et nous n'aurions pas tort. Mais voilà le problème : avoir raison ne suffit pas. Avoir raison sans désir, sans élan, sans horizon joyeux, c'est perdre. Et nous perdons.

Cette question du temps libre, du kif, de la joie paraît presque indécente : comment parler de vacances dans un monde qui génocide, qui viole, qui détruit ? Comment parler de temps libre à celles et ceux qui ne parviennent pas à joindre les deux bouts alors même qu'ils travaillent – pas à mi-temps, pas à la marge, mais à plein régime, parfois même sur plusieurs emplois à la fois ? Je comprends la gêne. Je la partage, parfois. Et pourtant, c'est précisément cette question que je veux poser ici. Parce que je crois qu'elle est au cœur de tout.

Je viens d'une France rurale et populaire où « la valeur travail » n'est pas un slogan : c'est une réalité vécue, une boussole morale. Éviter les périodes de chômage, travailler dur, ne pas compter ses heures : c'est asseoir sa bonne réputation, c'est exister socialement, c'est mériter sa place. J'ai grandi dans ce monde-là. Je le connais, je l'aime, et je ne le méprise pas.

Depuis la fermeture des grands bastions industriels, depuis l'avènement de la surconsommation et de l'individualisme, depuis la victoire progressive du néolibéralisme sur nos imaginaires collectifs, l'idéal de réussite s'est rétréci à une seule formule : travailler plus pour gagner plus. Et dans ce rétrécissement, la gauche a perdu quelque chose d'essentiel. Elle est passée, aux yeux de beaucoup, du camp des travailleurs à celui des assistés.

Nous sommes devenus, aux yeux de beaucoup, la gauche morale, la gauche qui trie, qui classe, qui dit qui a raison et qui a tort, qui interdit et qui sermonne. La gauche qui parle, plutôt que la gauche qui fait. La gauche qui punit, plutôt que la gauche qui libère.

Il faut bien trouver un peu d'estime de soi quelque part, quand tout le reste fout le camp – la sécurité de l'emploi, la communauté, la fierté collective. Le travail, aussi aliénant soit-il, reste un des derniers espaces où l'on peut se dire qu'on vaut quelque chose. Autant dire que le « droit à la paresse » – concept de Paul Lafargue qui, dès 1880, nous mettait en garde contre l'« *étrange folie* » qui nous faisait aimer ce travail-même qui nous violente –, ce n'est pas franchement un thème porteur dans la salle des fêtes de mon village.
Et puis, avant de parler de temps libre, il faut nommer ce qui le précède et le conditionne. La bataille du temps libre, du kif, suppose d'abord d'avoir réglé les questions de survie. Ne pas avoir peur de faire faillite si l'on tombe malade. Être protégée et accompagnée lorsque l'on choisit d'avoir un enfant. Perdre son travail et ne pas se retrouver à la rue six mois plus tard. Profiter de sa retraite sans avoir à choisir entre se chauffer et manger.
Or, en sortant des millions de Françaises et de Français du cadre de protection que nous avions arraché aux élites économiques, le capitalisme contemporain n'a pas seulement attaqué nos droits : il a retourné le temps libre contre nous. Je pense aux femmes de ménage et aux livreurs Deliveroo, pour qui « avoir du temps » veut dire « ne pas être payé ». Je pense aux centaines de milliers d'auto-entrepreneurs pour qui ne pas travailler, c'est prendre le risque de tout perdre, faute de filet. Je pense à celles et ceux dont la situation est si précaire que l'inactivité ressemble à une menace, plutôt qu'à une promesse.
Et pourtant – et c'est là que ça devient intéressant –, la volonté de maîtriser son temps, de ne pas « perdre sa vie à la gagner », a toujours été au cœur des luttes. Dès que les ouvriers s'organisent, à l'heure de l'industrialisation, ils exigent une réduction du temps de travail. La journée de huit heures. Puis le week-end. Puis les congés payés. Dans les mines, les ateliers de filature, les docks, les usines, ceux qui vendent leur force de travail posent immédiatement le besoin fondamental de temps… pas seulement de pain. Ce n'est pas une revendication secondaire, un luxe postrévolutionnaire. C'est une revendication fondatrice.
D'ailleurs, aujourd'hui aussi, il suffit d'aller au café et de tendre l'oreille. Aides-soignantes, cadres, AESH, travailleurs en intérim, aidants, auto-entrepreneurs, jeunes parents forcés de retourner bosser quelques semaines seulement après avoir accueilli la vie : le temps libre, le voilà le grand luxe de notre époque. Avoir du temps à soi, qui ne soit pas vendu, optimisé, monétarisé. Du temps pour rien – ou plutôt, du temps pour tout ce qui compte vraiment. Et dans un monde qui n'a jamais été aussi riche, où les machines n'ont jamais été aussi nombreuses, où la productivité n'a jamais été aussi haute, ne devrions-nous pas la poser, cette question ?

La conquête du temps libre

Longtemps, nous avons été de ce camp qui posait la question. Le camp qui permettait. Le camp du kif.
Horizon jamais pleinement atteint, certes – notre famille politique a elle-même été complice de systèmes de domination, le patriarcat et le racisme structurel en tête, et il serait malhonnête de l'oublier.
Mais tout de même : la grande famille de la gauche – les partis, mais surtout les syndicats, les associations, les gens ordinaires organisés, quoi – est celle qui a conquis tout ce qui permet la joie. Le repos dominical et l'école gratuite et obligatoire, arrachés aux manufacturiers du XIX^{e} siècle. Les deux semaines de congés payés du Front populaire en 1936, que les premiers bénéficiaires découvrent en montant dans des trains bondés vers la mer, souvent pour la première fois de leur vie.
Puis la retraite, la Sécurité sociale, la cinquième semaine de vacances et les 35 heures sans perte de salaire : tout ce qui n'est pas directement productif a été arraché de haute lutte au capitalisme, par des gens qui avaient compris que la vie ne se résume pas au travail.
C'est ainsi que la gauche a su attirer à elle – parce qu'elle proposait non seulement une analyse du monde, mais une vision de ce que la vie pourrait être. Des solutions concrètes pour des améliorations tangibles du quotidien. Un horizon désirable.
Aujourd'hui, force est de constater que nous avons perdu cette image. Nous sommes devenus, aux yeux de beaucoup – dans ma France à moi, en tout cas –, la gauche morale, la gauche qui trie, qui classe, qui dit qui a raison et qui a tort, qui interdit et qui sermonne. La gauche qui parle, plutôt que la gauche qui fait. La gauche qui punit, plutôt que la gauche qui libère.

Du pain et des roses

Il nous reste pourtant tant à faire. Le capitalisme – et les milliardaires qui en profitent – semble chaque jour un peu plus décidé à nous détruire – nous, au sens large, l'ensemble de ceux qui ne vivent pas de la rente. La concentration des richesses n'a jamais été aussi obscène. Les conditions de travail se dégradent. Les protections sociales s'effritent. Et dans ce contexte, la question n'est pas de savoir si nous devons nous battre – c'est une évidence – mais comment redonner à ce combat un visage désirable.
La solution est sans doute, entre autres, de réinvestir les lieux du commun. De sortir d'une gauche trop incarnée dans ses appareils politiques, trop occupée à compter ses délégués et ses motions, pour recréer un

imaginaire joyeux qui passe par le peuple. Ce sont les syndicats, les associations, les collectifs locaux, les fêtes de quartier, les jardins collectifs, les luttes concrètes qui ont toujours fait nos mouvements d'émancipation.

Aujourd'hui, ce sont les parents qui se bagarrent pour sauver la classe de leur enfant qui ferme, les collectifs d'habitants qui luttent pour la dignité de leur logement, les travailleurs qui se mettent en grève pour obtenir leur dû, les Françaises et les Français de tous les jours qui sont partis, il y a quelques mois, à l'assaut de leur mairie – pour enfin avoir leur mot à dire. La politique institutionnelle n'est pas l'ennemi. Elle n'est tout simplement pas le centre de gravité du mouvement, mais son prolongement.

Ces réflexions sont internationales : l'illustration la plus éclatante de cette dynamique étant sans doute la victoire de Zohran Mamdani, le nouveau maire de New York. Crédité de seulement 1 % d'intentions de vote quelques mois avant le scrutin, il n'a pas gagné depuis un appareil, mais bien parce qu'il est parti du peuple, de ses besoins concrets, de ses désirs ordinaires, et qu'il a refusé de séparer la lutte matérielle de la joie de vivre.

C'est au fond le cœur de sa campagne : faire des propositions très matérialistes tout en se plaçant résolument du côté du camp du kif. Le camp du « bien manger », avec ses épiceries municipales. Le camp des enfants heureux, avec sa politique de garderies locales. Le camp des travailleurs reposés, avec les transports gratuits et efficaces. Mais aussi – et ce n'est pas un détail – le camp de la joie, du sourire, de l'amour. Lui qui appelle sa femme *hayati*[1] en public. Lui qui a eu une carrière de rappeur avant d'entrer en politique. Lui qui rit, qui pleure et qui n'a pas l'air de trouver indécent de vouloir vivre bien – et de le souhaiter à toutes et tous.

C'est finalement cela, l'alliance qu'il nous faut reconstruire : entre le matérialisme et ce qu'on pourrait appeler le spirituel – la conviction profonde que nos joies d'humains, aimer, rire, prendre soin, créer, se reposer, ne peuvent s'épanouir que quand nos conditions matérielles d'existence ne sont plus de l'ordre de la survie. Et en même temps, la conviction jumelle qui nous pousse à ne pas attendre d'avoir remporté toutes les victoires pour vivre. Pour kiffer maintenant, ensemble, avec ce qu'on a, en se battant pour avoir plus.

En d'autres termes – comme le clamaient déjà les ouvrières des filatures en grève à Lawrence, au Massachusetts, en 1912, dans l'une des plus belles formules de l'histoire du mouvement ouvrier : « *Ce que nous voulons, c'est du pain pour tous, et des roses, aussi* ».

Le voilà, notre horizon.

Lumir LAPRAY, publié le 24 juin 2026 (Socialter)

1. « Ma vie » en arabe. Sa compagne, Rama Duwaji, est d'origine syrienne.

Lumir Lapray est une activiste française engagée contre la montée de l'extrême droite dans la France rurale et périurbaine. Spécialiste de la mobilisation citoyenne, elle a notamment formé 5 000 personnes au porte-à-porte durant la campagne éclair du Nouveau Front populaire. Elle a publié « Ces-gens là » en 2025 (Payot).

« On est des pauvres, on vit dans des endroits pourris »

Le terme « écologie » a-t-il un sens pour les militant·es racisé·es des quartiers populaires ? Dans un entretien à Terrestres, quatre habitant·es se livrent sur leur quotidien de locataire dans une banlieue de Paris et sur leur lutte pour des conditions d'existence dignes, entre logements exigus et insalubres, incinérateur polluant et racisme structurel.

Après un pan de vie à Giffry-sur-Seine[1], en banlieue parisienne, dans une ville communiste depuis près de cent ans, je suis allé progressivement puis complètement m'installer sur un plateau montagneux du Limousin où les prairies, les forêts et les plantations laissent peu de place au bitume. Du fait des lieux, des forces qui s'y exercent, des origines des gens qui y habitent, des classes sociales qui y projettent leur image du monde, les formes de vie, de subsistance et de lutte sont ici et là fort éloignées. Pour ne rien dire des préoccupations écologiques qui font apparaître des mondes vécus sans bord commun.
À l'origine de ces entretiens, il y a le besoin de ré-entendre et de faire entendre les voix des habitantes et habitants de Giffry, depuis la distance vécue qui m'en sépare désormais. On a tôt fait de penser que dans les quartiers populaires on se désintéresse de l'écologie alors qu'il en va d'une autre manière d'aborder les choses depuis une autre situation d'hostilité.
Le mot « écologie » sonne différemment ici et là. Ici, dans le Limousin, il évoque la diversité des vivants et des savoirs nouveaux qui éclairent et mettent en action. Là, dans la petite couronne parisienne, il fait d'abord penser à des conditions d'existence souvent indignes, toujours précaires. Oura, l'une des personnes interrogées commence l'entretien ainsi : « J'habite juste à côté de la gare, derrière le commissariat. Chacun a son idée de l'écologie, dans un territoire naturel, ça sera les arbres. Mais moi quand je parle d'écologie, ça va toucher l'environnement, c'est-à-dire qu'il y a le logement, l'eau, les déchets, la santé ». Elle parle depuis un environnement où les industriels peuvent polluer puisque personne n'est chez soi, où l'asthme, le diabète, la dépression atteignent des records, où le système trie les enfants qui auront moins de droit à respirer. « Quand on fait les courses au supermarché, avec un budget si serré, comment ne pas empoisonner ses enfants ? »[2]
Dans ces conditions, le mot « écologie » ne renvoie-t-il pas aux préoccupations d'autres groupes sociaux et politiques qui ont cloisonné « leur » écologie, étrangère au quotidien et aux luttes des quartiers populaires ? N'est-ce pas un terme devenu extérieur à des groupes entiers de population pour lesquels il est au mieux hors sujet, au pire méprisant ? Comment pourrait-il alors constituer un référentiel commun depuis des espaces habités si différemment et des conditions de vie si antagonistes ?



Place Voltaire, 2024. Crédit : Issa Sawane.

On interprète comme un silence sur l'écologie ce qui est une autre manière de l'appréhender ou depuis une autre extrémité. Si l'espoir ou l'ambition de l'écologie blanche est de récupérer, réparer ou sauver, pour d'autres, dans les quartiers populaires, il est de parvenir à habiter là même où on est installé. D'un côté la lutte pour la vie des environnements, de l'autre la lutte pour un environnement vivable. Cela donne

d'autres savoirs, d'autres manières de lutter, et toute une autre gamme d'affects : non pas la solastalgie, la mélancolie devant ce qui disparaît au loin et devant soi, mais la menace de ne jamais parvenir à être chez soi. Il y a là tout un programme, ramassé dans la phrase de Nadia Yala Kisukidi : « Le repos des sédentaires n'est pas un vieux rêve conservateur, mais plutôt une aspiration révolutionnaire »[3]. Le mot « écologie » sonne autrement ici et là, peut-être un jour faudra-t-il l'abandonner, quand nous commencerons à avoir un lexique commun.

De ces voix qui parlent des quartiers populaires, je crois que nous avons bien besoin car là où nous cherchons à articuler théoriquement la destruction du vivant, le racisme et le colonialisme, elles parlent de l'épreuve journalière d'un continuum de violences. Évoquant son enfance, Méziane, la quarantaine, le dit directement : « à l'époque, on se disait, on nous met là où ils ont décidé de nous mettre, c'est pourri, c'est pourri, de toute façon on est fait pour vivre dans un environnement pourri ». Pour moi, dans les quartiers favorisés, les éco-quartiers ou les campagnes où on s'organise, les atteintes aux écosystèmes sont souvent à peine perceptibles. Dans les quartiers populaires, la destruction des ressources du Sud, l'émigration forcée et la vie maltraitée en France ont un même visage d'hostilité. La dureté du quotidien entre immédiatement dans une analyse globale. Au plus près de l'existence naissent les luttes pour l'environnement. C'est de cette évidence-là dont parlent ces voix et qu'elles peuvent nous apprendre à voir.

Ces entretiens n'ont pas été dirigés mais seulement ouverts par l'invitation à raconter comment on arrive à Giffry, comment on y habite et comment, dans ces conditions, l'écologie peut concerner. Les personnes interviewées sont originaires du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne, et sont nées en France. Elles parlent de la vie ordinaire mais aussi de leur militantisme soutenu : elles sont impliquées dans la micro-politique des quartiers, et luttent pour des logements dignes, contre l'islamophobie ou contre les violences policières à travers des associations et collectifs autonomes comme le DAL (droit au logement), l'intercollectif Semaine Décoloniale ou encore Convergence Citoyenne Giffryenne, qui a siégé au conseil municipal.

Puissions-nous enrichir et élargir notre compréhension de l'écologie en entendant ces voix qui parlent depuis un quotidien vitalement politique.

Pierre Magne a interviewé Massinissa Chemmam, Oura Diawara, Méziane Hamidi et Djamila Hchemia en 2025.

I. **« Ce gris, c'est ce gris qui m'avait marqué. Il avait aussi marqué ma mère »**

Djamila Hchemia – Ma grand-mère est venue la première d'Algérie. Elle émigre en France après s'être séparée de mon grand-père. Elle vient seule et ensuite elle travaille, fait les démarches et le nécessaire pour faire venir certains de ses enfants. Elle vient à l'âge de 45 ans. 45 ans quand on émigre, c'est violent. Elle a fui, voulant quitter mon grand-père. Il était très fainéant, c'est elle qui devait subvenir aux besoins de la famille et donc elle en a eu marre.

Je suis née en province, en Eure-et-Loir. C'était ma toute petite enfance, j'y retourne toujours parce que j'y ai encore de la famille. Puis on est allé dans le Maine-et-Loire, et c'était vraiment la campagne. C'est des beaux souvenirs d'enfance. On laissait tout dehors, on se connaissait tous entre voisins. J'étais libre, on me laissait aller jouer dehors quand je voulais, il y avait mes cousins, cousines, mes oncles, toute ma famille. On habitait dans plusieurs appartements, tous à côté les uns des autres. La grand-mère avait réussi à reconstituer un lieu pour la famille.

Je suis arrivée à Giffry à l'âge de 8 ans et j'y ai habité toute ma vie. On est venu avec ma grand-mère, ma mère et une de mes tantes, parce que la plus jeune de mes tantes venait faire des études d'hôtesse de l'air ici – finalement elle a fait tout autre chose. Elle voulait rentrer dans une école et ma grand-mère voulait pas la laisser partir seule et ma mère a suivi, avec moi. C'était violent d'arriver ici. Ce gris, c'est ce gris qui m'avait marqué. Ce gris aussi, il avait marqué ma mère. J'avais pas mangé pendant une semaine. Parce qu'on ne m'avait pas dit qu'on venait définitivement habiter là. J'ai compris peu à peu que c'était pas des vacances.

Méziane Hamidi – Mon père est arrivé dans les années 1970, il fait venir ma mère en 1982. Je suis né cette année là, ma mère était enceinte dans l'avion qui l'amenait en France : je suis venu en clandestin !

Oura Diawara – Je suis née en France, à Tourcoing. Oui, je viens du Nord ! Là où le travail se fait rare. Mon père, paix à son âme, travaillait dans le lainage. Il est venu du Mali pour travailler en France, on s'est donc retrouvé là. Il faisait froid. Ma mère y est toujours. Elle est une vraie ch'ti. Elle est armée contre le froid. Giffry, j'y suis depuis 20 ans ! C'est chez moi. D'abord, j'ai résidé dans un petit logement, ensuite un logement social dans la ville voisine, grâce au 1% patronal de mon mari. C'était très cher : on payait 814 euros pour un trois pièces. Le salaire ne suivait pas et était en grande partie réservé au loyer. En 2005 j'arrive dans un T3 à Giffry, chez le bailleur La Sablière. Avec l'arrivée du troisième enfant, le logement était devenu trop petit : mes trois enfants dormaient dans la même chambre. Nous avions demandé un autre logement et c'est comme ça que nous avons obtenu, en 2007, un plus grand logement deux étages au dessus.

Massinissa Chemmam – Je suis né aux Lilas mais j'ai toujours vécu à Giffry, d'ailleurs la maternité des Lilas, dans laquelle je suis né, celle avec les accouchements sans douleurs, vient de fermer. Ma mère avait déjà accouché ma sœur là-bas. Apparemment je suis né en douceur. Ma maman est algérienne. J'ai grandi à la cité Burbase, en haut de Giffry. On est venu ici, dans le centre, à partir de mes six ans. Le grand changement, c'était la localisation. En haut de Giffry, il n'y a rien. Tout est concentré au centre-ville, la médiathèque, les commerces, les banques. En vrai les appartements RATP-Habitat, à Burbase, ils étaient pas mal. C'était du neuf et les cloisons ça allait, t'entendais pas le voisin qui se retourne dans son lit. Ici aussi, ça va, à part les voisins qui tapent la perceuse à sept heures du mat' alors que c'est les vacances. Je sais pas pourquoi, ils aiment bien percer. Ici, il y a pas de règles, tu perces quand tu veux.
Le soir, avec tes potes, tu sais pas quoi faire. Quand t'habites chez tes parents, tu peux pas inviter tes potes, alors tu vas aller manger un burger. Je peux pas cuisiner chez moi. C'est sûr qu'il y a un lien entre la malbouffe et le fait que les jeunes n'aient pas un endroit pour être. Un chez moi où je peux pas vraiment accueillir, c'est pas vraiment un chez moi. Le soir tu joues à la Play, si t'es avec tes potes, tu peux te poser dans une voiture. Sinon, c'est les burgers ou les bars à chicha, c'est ces espaces-là qui nous sont réservés. Mais c'est ici chez moi, je connais tout le monde depuis tout petit. J'avais même des responsabilités politiques ici, j'avais une obligation d'habiter ici. Aller ailleurs pour faire quoi ? Je vis ici, je milite ici, il y a différents collectifs où je me sens bien, j'ai pas vocation à aller ailleurs.



Quartier Extension Truillot. 2026. Photo : Issa Sawane

Le problème ici, c'est qu'il y a beaucoup de voitures. Quand t'es petit, tu dois tout le temps faire attention, il n'y a pas de grands espaces. Les parents, ils sont toujours angoissés de ça. Tu peux pas traverser. Chaque parent amène et ramène son gosse à l'école.
Djamila – Toujours on a loué dans le privé, jamais on a eu droit aux logements sociaux. Ma mère était timide et fière, c'était pas le genre à harceler ou à insister, tout simplement. On lui a dit « ah ben dans 10 ans Madame », et elle a laissé tomber. Les logements sociaux étaient en priorité pour les familles nombreuses, moi j'étais issue d'une famille mono-parentale. On vivait dans un petit appartement sans chauffage central, fallait se chauffer à l'électricité, ça revenait super cher, on avait des engelures l'hiver, l'humidité en permanence. Gris, froid, humide, ça fait tout un environnement.
Avant à la campagne, dans le Maine-et-Loire, on partait avec les grands, ils prenaient soin de nous, on était en groupe, je parle du voisinage, pas forcément la famille. Arrivée ici, j'ai plus le droit de sortir, on s'inquiète pour moi, et puis ma mère a peur de mon père qui est originaire de la région parisienne, avec qui elle a vécu la violence conjugale, qu'elle a quitté avec moi bébé, elle a peur qu'il m'enlève et m'emmène en Algérie. Brutale sortie de l'enfance. Faire attention, ne pas donner mon prénom… C'est aussi des traumas qui reviennent de ma grand-mère, qui a bien connu le passé colonial, il faut faire attention, on se méfie. Je suis entourée de femmes, on se donne de la force mais on est sur nos gardes.
Je connaissais pas du tout la famille de mon père, lui et moi on se voit depuis que j'ai l'âge de 40 ans, c'était quand même un abandon, faut pas avoir peur de le dire, donc il n'y avait pas de lien. Du côté maternel, je ne connais ma famille en Algérie que depuis mes 19 ans, parce qu'avant je ne pouvais pas y aller sans la si-

gnature du père. À l'époque, quand il n'y avait pas la signature du père, les enfants algériens ne pouvaient pas partir avec l'autre parent en Algérie au risque de rester là-bas. Ma mère n'a jamais couru ce risque.
Méziane – Giffry c'est une ville communiste, et on a l'impression que les communistes considèrent que le beau c'est pas pour nous, comme si on n'avait pas droit au beau, nous. On vaut pas assez pour avoir du beau. Le beau, c'est pour les riches. On dirait qu'il faut voter à droite pour avoir des fleurs dans sa ville. Les communistes, je sais pas pourquoi, ils veulent pas mettre des fleurs. Tu vas dans les parcs, y a pas de fleurs. À Giffry en tout cas c'est comme ça. On dirait qu'il y a une économie sur les fleurs, mais ça coûte pas si cher que ça les fleurs bordel de merde. Dans les villes socialistes, comme ils aiment bien se foutre de la gueule du monde, des fois ils nous ont fait des cités un peu Picasso, des jaunes, bleues, vertes, parce qu'ils pensent que des coups de peinture ça va nous suffire, mais, bon, parfois c'est un peu joli. Mais à Giffry, il n'y a aucun effort, c'est du brut. Ils disent c'est beau le brut, c'est de l'art. Apparemment, quand ils construisent des bâtiments, ils ont pas de pots de peinture, ils ont peut être pas de potes communistes qui ont des sociétés de peinture pour avoir des pots de peinture moins cher. Ils nous font des bâtiments tout gris, ou sinon c'est rouge pour nous rappeler où c'est qu'on est. C'est une ville de dépressifs que vous voulez ? C'est un projet qu'on soit déprimés pour qu'ils puissent s'occuper de nous et tout ?



Parc des Cormailles, 2010. Wikimedia Commons.

Massinissa – Le centre Pompidou à Paris, c'est horrible. Le centre ville de Giffry, c'est vrai que c'est pas très esthétique, mais est-ce que l'esthétique, c'est beau ? Ici, il y a des marchés qui sont beaux. C'est ma ville, forcément je l'aime bien .
Djamila – Le sentiment du gris il est resté. Ici, c'est un peu gris partout, dès l'arrivée en train, petite, ça m'avait frappé. Je m'en souviens encore, c'est dingue. Maintenant je peins des peintures très colorées, liées à des femmes, des figures de la résistance .
Méziane – On a longtemps porté l'idée d'encourager le street art sur la commune. Et pendant longtemps la municipalité de Giffry n'était pas favorable. Il a fallu pousser, prouver et attendre que ça deviennent un peu à la mode pour obtenir les autorisations. Même si tout le monde pense que l'initiative de la fresque Sankara ou celle de Mohammed Ali est municipale, en réalité c'est à l'initiative de notre réseau associatif qui a porté ces projets et d'autres du début à la fin. Même pour le street art, on a dû se battre. Rien n'a été simple. On avait Rivy et le 13ème qui était à l'avant-garde du street art en France, mais entre les deux, Giffry s'y refusait. Il faut dire aussi que ce que nous proposions était un peu plus politique et ambitieux que juste de l'embellissement ou de l'art. À un moment, on leur a dit, soit vous acceptez, soit on la fait quand même et il faudra envoyer la police pour nous en empêcher. Ils ont fini par accepter. Giffry, de toute la banlieue, je crois que c'est l'une des pires villes pour la dimension beauté, même si il y a aussi quelques belles choses au niveau architectural. Mais les gens ont aussi besoin d'avoir un environnement plus gai, en fait ça joue sur le moral, ça fait descendre en estime quand tu vis dans le sale, le moche, le gris. Les gens voient comment c'est ailleurs et ça leur donne l'impression de pas avoir droit à la beauté des choses. On n'a pas droit à la beauté des choses.



Fresque Muhammad Ali (crédits : Convergence Citoyenne Giffry)

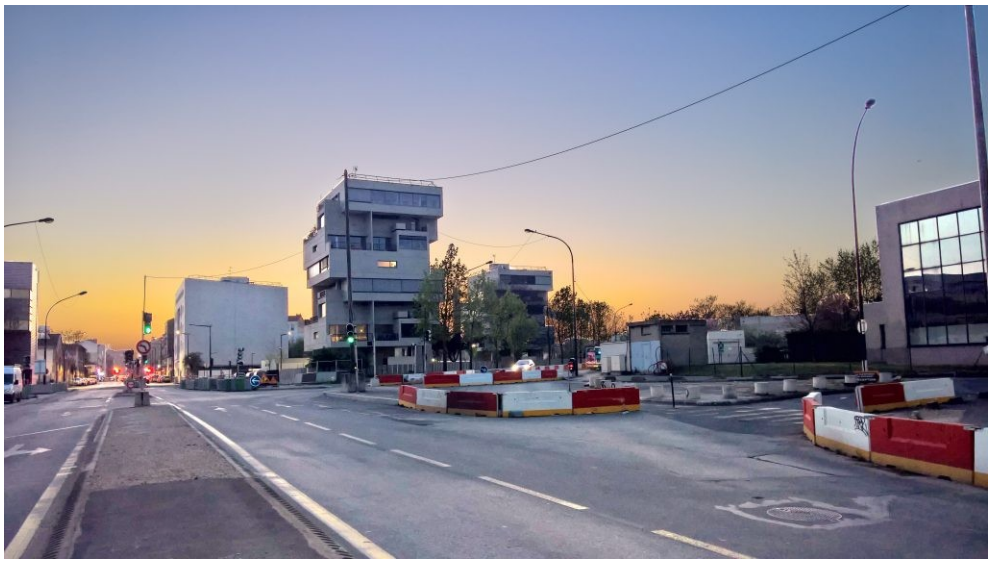
II. « Qu'est-ce que tu vas aller faire dans un cimetière entouré de barres d'immeubles ? »

Méziane – Jusqu'à très récemment, les gens voulaient pas être enterrés ici, ils voulaient être enterrés au bled. Les changements de pratiques sont très récents et ont explosé à partir de 2020. Le Covid, c'est un tournant historique. Pendant plusieurs mois, on ne pouvait plus emmener enterrer les gens au bled, parce que t'avais pas les autorisations pour les rapatrier. Alors il y a eu des personnes qui se sont fait enterrer ici. Même si c'était pas sans débat dans les familles. Il y a toute une génération qui est en train de mourir, mais celle d'après est née ici, a grandi ici.

Les Algériens, maintenant, ils sont ici pour la troisième ou quatrième génération. Certains sont arrivés à Giffry dans les années 1920 ou 1930. Certains c'est leur arrière grand-père qui est venu travailler ici, donc ça fait un rapport à la France plus fort. Il y a aussi les mariages mixtes plus nombreux. Il va où le mort ? On va pas le couper en deux. Si ta famille elle est en France, tu vas faire quoi au bled, qui va s'occuper de ta tombe ? J'ai pas l'impression que le truc c'est on va s'enterrer ici parce qu'on est bien ici, la France nous aime. C'est plutôt un truc pratique, quand la majorité de la famille est ici, que le mort ne soit pas loin pour prendre soin.

En général, l'émigration Kabyle est organisée autour de comités de village qui gèrent tout ce qui est enterrement, ici en France. Quand les immigrés arrivaient en France, ils allaient là où il y a des gens de leur village. Ça faisait comme une organisation villageoise. Depuis les années 1920, les immigrés de tel ou tel village se réunissent ici a minima une fois par an et payent une cotisation. Elle sert en priorité à payer l'intégralité des frais relatifs aux décès et les rapatriements des corps. Pour les travaux au bled financés par les immigrés, c'est d'abord l'assemblée de village de là-bas qui décide. C'est pas toute l'immigration maghrébine qui s'organise comme ça, pour d'autres il y a des dispositifs étatiques, ou aussi des entreprises privées qui grandissent d'ailleurs avec l'individualisme.

Là-bas, le corps est déposé dans une pièce de la maison, on chante des chants religieux. Tu as des chants qui durent des heures et des heures, des chants assez forts, répétitifs, tu peux entrer en transe presque. C'est pas un service funèbre obligatoire. Tout est fait par les villageois. Il y a des veillées, tu dors pas pendant trois nuits, tu dois accueillir les invités, raconter des histoires. Tu restes à la maison, soit dedans, soit devant, tout le monde mange le couscous. Après on a le droit au thé. Il y a une blague comme ça, quand quelqu'un meurt on dit : ah on va enfin pouvoir boire le thé. Je sais pas pourquoi ils ont associé le thé à la mort. Dans mon village on n'est pas trop thé, on boit plus du café au lait. Peut-être que c'est parce que c'est un truc d'Anglais ou de Marocain, je ne sais pas, on boit pas trop le thé dans ces montagnes-là.



Tours EDF. Wikimedia commons.

Le jour de l'enterrement, le corps traverse le village, c'est des hommes qui le portent. Avant les cimetières étaient dans les villages, il y avait pas de séparation. Tu vis avec les morts, tu t'assois sur les tombes, tu joues aux cartes dessus. Mais maintenant, même là-bas, ils essayent de mettre les cimetières loin, aux frontières des villages, avec du grillage. Les femmes crient, elles pleurent elles pleurent elles n'arrêtent pas de pleurer, comme les pleureuses. Elles marchent derrière, les femmes de la famille d'abord puis les femmes du village, elles s'arrêtent à la porte du cimetière. Les hommes bon c'est les hommes, donc ils ont pas le droit de pleurer. Seulement en cachette. Ça se transmet très vite, la tristesse, c'est des petits villages où tout le monde a des liens. Les hommes entrent au cimetière, les femmes restent dehors, à cause de ces pleurs elles peuvent ramener les mauvais anges qui pourraient ramener le défunt en enfer. Donc dans la tradition elles n'assistent pas à la mise en terre du cercueil. Elles entrent après, rendent visite. C'est souvent elles qui gèrent les cercueils, les nettoient, les font beaux. En tout cas, la tradition elle est comme ça. Normalement on ne met pas de pierre tombale, on met juste de la terre et des cailloux autour. Les gens de ma famille, c'est difficile de reconnaître où ils sont, il n'y a pas de plaque, c'est dans la mémoire, les gens savent. Et si tu sais pas, il y a toujours une tante qui sait précisément où est la tombe de qui. Mais je vois que, aujourd'hui, il y a plein de belles pierres tombales qui coûtent cher autour. En Islam, à la base il y a un principe d'égalité dans la mort, l'occidentalisation a cassé ça. Maintenant, plus les gens sont riches, plus ils mettent des grands cercueils pour montrer qu'ils sont des gens importants.
Avant, à Giffry, il n'y avait pas de cimetière musulman, il fallait aller de l'autre côté de Paris, à une heure de route. Les communistes, en bons anticléricaux, ne voulaient rien entendre. Il a fallu batailler pour que les élus finissent par faire un carré musulman en 2016. Je suis même pas sûr qu'il soit vraiment bien orienté vers la Mecque… Ils ont dû avoir un problème de boussole, je me demande s'ils n'ont pas orienté vers Moscou ! En tout cas il aura fallu attendre 100 ans de présence musulmane à Giffry et de mobilisations pour avoir le droit d'être enterrés en musulmans…
Djamila – La découverte de l'Algérie la première fois, c'est l'odeur. Dès la descente de l'avion, c'est un parfum qui t'envahit. Il y a un parfum, ah la la, c'est viscéral, une odeur différente que j'avais jamais ressentie. C'est l'odeur de la terre et l'air qui t'envahit. Alors qu'ici ça sent pas le grand air.
Méziane – Je suis français mais j'en ai un peu rien à foutre d'être français. La France elle nous a juste violenté, arnaqué, on est là, on charbonne pour elle, on la développe pendant qu'on a laissé les pays d'origine couler parce qu'on a été contraint d'en partir. Cette terre j'y ai zéro attachement. Même si, bien sûr, l'histoire et la vie font que je suis chez moi aussi en France. J'aime ses villages, c'est un beau pays avec de beaux endroits, mais pas plus ni moins que l'Italie ou la Grèce. J'aime le camembert aussi… mais ça ne sera jamais mon pays, comme de l'attachement à une nation, à un peuple… Je n'ai pas vécu en Algérie au delà des vacances, et mes habitudes de vies sont plus proches de celle de la France, mais je suis algérien.
Je suis issu des peuples Amazighs, je veux être enterré sur la terre des Amazighs. Mon pays sera toujours le pays de mes parents, de mes ancêtres. Et donc pour moi la mort c'est lié à ça. M'enterrer ici, ce serait une défaite. Comme si la France m'avait eu jusqu'à ma mort, mes ascendants comme leurs descendants. Et puis en vrai, on a mal vécu ici toute notre vie, on s'est senti discriminés et à la fin si on s'enterre quand même dans un pays qui ne voulait pas de nous et qui nous a détruit, pendant 132 ans de colonisation et jusqu'à dans nos vies d'aujourd'hui, il y a quelque chose qui ne va pas.

Je préfère être enterré à côté de ma mère, de mes sœurs, de mes frères enterrés là-bas. Même si quand t'es mort, t'es mort, là-bas t'es dans ta terre d'origine que t'aurais pas dû quitter si ta famille elle avait pu vivre une vie digne chez elle. Et puis franchement, y a pas photo au niveau de la vue ! Le cimetière est en haut du village sur une colline à plus de 1 000 mètres d'altitude, il donne droit sur toutes les montagnes du Djudjura en face, t'es à l'air frais, il fait tout le temps soleil, qu'est-ce que tu vas aller faire dans un cimetière entretenu par un agent municipal, entouré de murs, de barres d'immeubles et de grues, où l'histoire est toute pourrie, tout le monde dégoûté d'être là ?
Je suis issu d'un peuple qui s'est sacrifié pour sa libération, pour qu'on soit algériens et au final on est là en France. On n'a pas pu être algériens de notre vécu, au moins qu'on soit algériens de notre mort, tu vois. Quand nos parents sont partis du village, ils ont dit « quand j'ai gagné pas mal d'argent je reviens, et on construit une maison ici pour vivre dignement ici ». Ils comptaient revenir, ils sont jamais revenus. Ils ont mis du temps à piger qu'on n'allait pas retourner. J'ai du mal à ne pas me dire qu'il y a pas aussi là-dedans un échec de la part des ex-colonisés. Parce que leurs enfants sont un peu perdus. On a contribué à faire de la France une puissance économique, plus qu'on ne contribue au développement de l'Algérie. Et on y perd beaucoup. Les enfants qui sont nés ici, c'est pas qu'ils réalisent pas c'est qu'ils ne peuvent pas repartir. Parce qu'ils sont quand même au final aussi français. Et les parents disent : nos enfants, c'est la France qui les a mangés.
On n'est pas français par plaisir, on est français parce que l'Histoire nous a massacrés, a fait de nous des perdants. Même si la guerre de libération a été une victoire sur le colonialisme, on reste les perdants de l'Histoire. Le discours des intégrationnistes qui disent qu'il faut être fiers d'être français, il m'insupporte. Tu la trouves où la fierté d'être français ? Moi je la trouve pas. La révolution française ? La France qu'ont rencontrée mes aïeux, c'était pas la France des bonnes personnes, c'était la France des mauvaises personnes. Ce que la France elle m'a apporté ? Je sais pas. C'est nous qui avons apporté à la France. Merci la France ? Merci de quoi ? Moi j'ai pas vu la France comme un pays qui nous a permis de vivre dignement. Ma mère elle a enfanté sept enfants, je suis le seul à avoir dépassé le collège, donc le déterminisme… tu vois ce que je veux dire. La France elle a pas empêché ça. Merci de quoi ? Que j'ai réussi à sauter tous les obstacles qu'elle a mis devant pour que je finisse pas trop destroy ?



Place Parmentier. Wikimedia Commons.

III. « J'ai signé pour un logement décent, pas pour des moisissures et des fuites partout. »

Massinissa – Je connais tout le monde dans mon bâtiment. Alors il y a des liens. D'ailleurs la voisine qui s'est fait expulser cette semaine, ma voisine de palier, je la connaissais bien. Ses enfants étaient avec moi au collège. Avant il y avait beaucoup moins de procédures d'expulsion, maintenant ils les lancent à toute patate[4]. Pas besoin d'une grosse dette pour être expulsé, c'est une volonté politique. Ils viennent avec les déménageurs, les flics et ils installent une porte anti-squat. Ils mettent tout dans le camion des déménageurs

et tu dis où est-ce que tu veux poser tes affaires. Et si t'ouvres pas la porte, ils la défoncent. Il n'y a pas de force collective pour empêcher ça. Dans l'imaginaire collectif, c'est normal d'être expulsé quand on paye pas son loyer.

Méziane – Les logements sociaux se dégradent, ils ont été construits il y a longtemps. Ceux-là par exemple, ils ont été construits fin des années 1920, années 1930, années 1940. Puis il y a les cités des années 1960-70. Là, les fenêtres que tu vois, elles sont foutues, le bois est pourri, l'air passe, c'est moisi autour mais il n'y a pas de rénovation. Ils essayent de gratter sur le temps, rénover au bout de 40 ou 50 ans. En haut de la ville, t'as une cité qui fait l'angle, où quand il pleut dehors il pleut dedans, dans les salons, les cuisines, les chambres. Ça coule à flots, sur les prises électriques, les gens se retrouvent avec des flaques d'eau chez eux. La tête ne résiste pas à ça.

Et maintenant tu as le neuf qui est de très mauvaise qualité. Il y a déjà des inondations, des infiltrations, des briques qui s'écroulent. Sur des immeubles neufs, ils mettent des filets pour retenir les matériaux qui tombent au bout de quelques mois ! On en voit qui commencent à se détériorer dès la première année. Les gens veulent du neuf pour pas avoir les problèmes de l'ancien mais se retrouvent parfois avec les mêmes problèmes et des bâtiments de moindre qualité.

Mais le plus grave, c'est l'habitat indigne. Giffry reste une des villes où on en compte le plus dans tout le département. D'abord du logement privé, loué par ceux qu'on appelle les marchands de sommeil. C'est beaucoup des primo-arrivants, sans-papiers, qui n'ont pas d'autre option. Petits logements exigus, familles nombreuses dedans, ils payent super cher mais c'est dégueulasse, il y a du plomb, c'est des très vieux bâtiments. C'est toute un population discriminée au logement social parce que quand t'es en situation irrégulière, que tu viens d'arriver en France, pour avoir un logement social à Giffry, tu peux même pas déposer ta demande. Alors ce qui reste, c'est des marchands de sommeil qui t'exploitent. Et maintenant, vu le niveau d'insalubrité et d'indignité de certains logements de l'ex office public d'HLM dans lesquels habitent souvent les plus en difficultés, vu comme ils ne rénovent pas, on se dit un bailleur social qui loue un appart indigne à un public dont on sait qu'il ne peut pas aller ailleurs, est-ce que finalement on est pas très proche de la définition de marchand de sommeil ?



Passage Françoise Héritier. Photo : Issa Sawane.

Massinissa – Il n'y a pas assez de logements sociaux. Tu vois, moi j'ai 25 ans, j'habite chez mes parents. J'ai fait une demande qui date d'il y a cinq ans, t'as des gens dont la demande date de 10 ou 12 ans. Si un appart se libère, ils étudient les dossiers, l'ancienneté, la situation, la cotation, le taux d'effort. On parle du phénomène Tanguy mais c'est parce qu'il y a de plus en plus de jeunes qui peuvent pas fournir 1 000 euros et trois fiches de paie. La vérité, moi-même j'aimerais vivre ailleurs que chez mes parents. C'est pas une honte, c'est la réalité économique générale, la majorité des gens de mon âge, ils habitent encore chez les

parents. On attend les déménagements, les décès, les expulsions. Là chez la voisine qui vient d'être expulsée, ils ont déjà commencé à refaire la peinture et tout. Faut le remettre direct à louer.
Méziane – On n'a pas le droit de faire certains travaux dans les appartements sociaux. Si jamais tu fais les travaux toi-même et que tu leur demandes de te rembourser, t'en as pour deux, trois ans de démarche. Ils vont te dire « vous aviez pas à faire ça ». Dès que tu fais un truc, ça peut se retourner contre toi. Moi j'ai enlevé un bloc de béton énorme, qui sert strictement à rien. Il servait à poser les éviers à l'époque, en 1950. Ils ont enlevé les éviers et n'ont pas cassé le béton. Et ça t'a pas le droit de l'enlever. Si tu le fais sans autorisation et qu'ils viennent ensuite constater que tu l'as fait, ils t'enlèvent ta caution. Il y a des choses trop vieilles, qui servent à rien, des placards abîmés, rouillés, qui ne fonctionnent plus mais t'as pas le droit de casser. Alors qu'en fait si tu l'enlèves, ça donne même de la valeur au logement !
Chez le bailleur, si t'installes une cuisine toute équipée par exemple, quand tu pars, ils enlèvent tout. Ils remettent tout à l'identique avec des carrelages premier prix blancs, des murs blancs, de la toile de verre, pour cacher, faire plus sain. Ils peuvent pas louer un logement avec une cuisine violette. Donc ils jettent des cuisines équipées neuves pour livrer le logement neutre. Alors que peut-être tu pourrais faire visiter à la personne et qu'elle se dise la cuisine violette, là, j'adore, je la garde.
Certains se disent, si je veux mettre le carrelage de mes rêves, je le ferai quand j'aurai ma maison. Les gens se disent je vais pas rester là toute ma vie. Parce que là, il y a l'humidité, les champignons, les cafards, les rats, la famille peut s'agrandir, mais en vrai les gens restent longtemps dans leur logement. Ils restent longtemps, mais pas à l'aise. Ils ont toujours en tête l'idée qu'un jour ils vont partir pour mieux.
Oura – Il y a quatre ans, un ravalement au karcher sur les murs a été fait à la demande de mon bailleur ICF Habitat La Sablière. Je l'ai signalé au gardien ainsi qu'au bailleur. Croyez-vous que quelqu'un s'est bougé ? Cause toujours, tu m'intéresses ! Malgré les relances, rien n'a bougé. J'en ai eu ras le bol, je me disais : « Comment c'est possible ? J'ai toujours payé mon loyer en temps et en heure. La moindre des choses serait de se déplacer et de constater les faits ». En juin 2023, après deux ans, la société chargée des VMC s'est déplacée.
– Madame Diawara, nous envoyons un technicien pour la VMC, m'ont-ils dit.
– Je n'ai pas un problème de VMC mais d'humidité.
– D'abord, nous vérifions la ventilation ensuite, on en discutera.
– Ma ventilation fonctionne. Comme évoqué, je n'avais pas de problème d'humidité avant les travaux.
« L'humidité est en train de partir » m'a dit le technicien après avoir constaté que la VMC était fonctionnelle. C'est tout ce à quoi j'ai eu droit comme réponse. J'étais furieuse. L'humidité « part » car c'est l'été et qu'il fait chaud mais l'hiver lui sera bel et bien de retour et ça sera reparti pour un tour ! L'hiver est revenu et l'humidité ? Encore pire. En novembre 2023, j'ai fait une pétition : une vingtaine de personnes étaient touchées par l'humidité. Des tâches noires sous les fenêtres, des champignons dans le salon et dans la chambre des enfants… Au-delà d'être repoussant, c'est dangereux pour la santé : on ne peut pas vivre dans ces conditions. J'ai contacté les services d'hygiène de Giffry qui m'ont renvoyée au service d'hygiène de Créteil car, je cite : « on ne s'occupe pas de ça », qui eux-mêmes m'ont renvoyée à Giffry. Ils aiment nous balader. J'écris donc un courrier à l'Agence Régionale de Santé en posant le problème avec photos à l'appui. J'ai eu un retour me disant qu'ils relancent les services d'hygiène de Giffry pour qu'ils viennent constater les dégâts. C'était en novembre 2023. Je pose ma journée pour aller me faire aider par la CNL. La dame semble m'écouter mais je préfère écrire une lettre avec mes mots. Le temps passe, je bouillonne de l'intérieur. Je continue à toquer à toutes les portes, et j'envoie même un courrier à la Sablière.
Méziane – C'est très difficile d'obtenir des diagnostics, déclarer le logement tel qu'il est, obtenir des indemnités, reloger les gens. Les services municipaux d'hygiène interviennent partout sauf quand c'est des logements du bailleur dont le président est le Maire, c'est à dire leur employeur.
Oura – En février je parle avec des membres du DAL. Charlotte et Samira sont passées, elles ont pris des photos, des notes, donc la machine est lancée. Le DAL m'avait mis en contact avec une association du plomb. Ah oui, j'ai du plomb chez moi. Ils sont venus faire des prélèvements et c'est avéré. Ils ont envoyé les résultats à l'ARS qui doit les envoyer aux services d'hygiène de Giffry et toujours rien. Mars 2024, je décide de faire une vidéo Tiktok, je déteste le truc Tiktok mais j'ai créé un compte, avec des photos des logements les plus dégradés, je raconte ma petite vie. Et pas loupé ! Tout de suite mon téléphone sonne, alors que la responsable quand j'envoie des mails, elle m'a jamais capté, et là je dis : « dis donc c'est rapide ». La responsable du site la Sablière m'appelle :
« Qu'est-ce qui ce passe ? » je lui demande.
– Je vous contacte au sujet de la vidéo que j'ai vu
– Ah bon ?
– J'aimerai bien en finir avec ces travaux

– À qui le dites-vous ! Pour en finir il me faudrait un interlocuteur, ce qui n'est pas une mince affaire. Vous voulez en finir ? Envoyez-moi un courrier avec écrit noir sur blanc que des travaux seront fait dans le salon ainsi que les trois chambres. Alors les ouvriers pourront rentrer. Pas de courrier, pas de travaux : je ne veux pas de promesse en l'air.
Elle fait le courrier mais je constate qu'il manque une chambre. Je l'appelle pour que l'erreur soit rectifiée : il y a trois chambres impactées par l'humidité, pas deux. Ce n'est pas difficile. Peut-être que je ne parle pas français. Je finis par prendre une avocate. La leur d'avocate m'a envoyé un document affirmant que l'humidité viendrait de la « suroccupation » du logement. Nous sommes six dans un T4 de 77 mètres carrés. Où se trouve la suroccupation ? C'est un dialogue de sourd. À se demander s'ils ne le font pas exprès. Pendant des années, je me tue à dire d'où vient l'humidité, ils font tout leur possible pour trouver un autre problème.
Juillet 2025, je reçois le courrier en bonne et due forme. J'accepte les travaux et je pose une semaine de vacances. Le travail a été bien fait, franchement je n'ai à redire. Mais l'humidité est revenue peu après. J'ai signé pour un logement décent et non un avec des fuites et de la moisissure de partout. Je ne profitais pas de mon habitat, je m'y sentais mal à l'aise et il m'arrivait même d'en avoir honte. Ça ne donne même pas envie d'acheter de la décoration ou même d'y faire le ménage.
Une locataire mère de famille rencontre énormément de problèmes liés à l'humidité. L'eau coule le long des murs. Ses enfants sont asthmatiques, leur état s'est aggravé au vu des conditions. C'est bien pire que chez moi. Mais les travaux ont été faits dans les appartements des deux seules personnes qui ont fait valoir leurs droits en engageant une avocate. Les autres logements n'ont pas eu droit aux travaux. Dans les logements sociaux, tu es obligée de te battre pour avoir une chance que tes enfants soient en bonne santé. Nous sommes délaissés. À leurs yeux nous ne comptons pas. J'ai fait savoir à la responsable qu'ils nous traitent comme des animaux. Laisser des humains dans de telles conditions, sachant que j'ai un enfant en bas âge et un autre en situation de handicap ! Je me sens incomprise, voire même ignorée.



Boulevard Brandebourg. Wikimedia Commons

IV. « L'usine d'incinération, elle est là depuis longtemps, on la calculait pas »

Oura – L'usine d'incinération[5], ça aussi c'est inquiétant. Je sais plus où donner de la tête entre les problèmes de logement et ça. Ça n'empêche que c'est dans un coin de ma tête : ces cheminées qui fument ce n'est pas normal. On est des crash-tests .
Massinissa – Cet endroit qui fume, ça nous inquiétait pas vraiment, ça faisait partie du paysage. L'autre jour, ça sentait l'œuf pourri partout dans Giffry. Mes parents ils étaient pas inquiets par l'air qu'on respire, dans l'imaginaire, c'est comme ça que les villes elles se sont construites. On se mange les merdes de Paris. C'est en banlieue qu'on met les infrastructures polluantes de la capitale. Mais y a un petit souci dans le plan.

Les espace de la banlieue proche sont de plus en plus recherchés par les classes moyennes aisées et en même temps c'est des dépotoirs.

Méziane – Quand j'étais petit, il y avait déjà les cheminées. Le parc des Cormailles, c'était une butte de déchets enfouis. Pour nous, c'était pas une préoccupation. On avait d'autres chats à fouetter. La conscience écolo elle était pas très forte, ça nous paraissait pas essentiel. C'est comme la bouffe, on répondait à la question « comment manger ? », pas à la question « comment bien manger ? » Quand on a commencé à s'engager, c'est sur les problèmes qu'on rencontrait dans le quotidien, la pauvreté, les discriminations, l'ascenseur qui est en panne. L'incinérateur c'était pas un sujet.

C'est depuis longtemps qu'il y a des mobilisations écolos contre l'usine. J'ai assisté à de grands débats de « concertation » sur le sujet il y a 15 ans quand ils ont décidé de reconstruire une nouvelle usine. Les communistes défendaient le projet, les écolos demandaient la fermeture de l'usine, personne les écoutait. Il y avait des bonnes idées. Mais certains voulaient juste envoyer ça loin de chez eux, dans une zone moins dense, mais surtout loin de chez eux. Mais là-bas, il y a pas aussi des champs, des terres, et des gens qui habitent ? Je trouvais cette lutte égoïste, portée par une petite bourgeoisie blanche.

Les communistes disaient qu'il n'y avait pas de pollution, que ce qui s'échappait des cheminées c'était que de la vapeur d'eau. Qu'il fallait faire confiance. Ils avaient le même discours que le syndicat qui gère l'usine. Et puis, garder l'usine sur le territoire, ça voulait dire recevoir une manne d'argent qui était versée en compensation à la Ville, en plus du chauffage urbain.

Massinissa – Le collectif qui se bat aujourd'hui contre l'incinérateur, c'est le collectif 3R[6]. Il est composé de classes moyennes plutôt hautes. Il y a que des Blancs dans le collectif, ou presque. Ils ont fait réaliser des études indépendantes, ça a fait un peu bouger les choses. Ils se battent sur des questions de transparence, ils demandent des données à la Syctom.



Vue sur l'incinérateur de la rue Joutes. Wikimedia Commons.

Méziane – On sait maintenant qu'il y a eu beaucoup de mensonges[7]. De la part de l'usine, des communistes au pouvoir. Ils modulent désormais leur discours : « on n'a jamais dit que c'était que de l'eau, vous inquiétez pas on fait attention et les écolos faut pas trop les écouter ils ont tendance à affoler les gens ». Dans le quartier, il y a quand même un collège[8], qui n'a pas ouvert pendant 10 ans, parce qu'ils ont découvert au moment de l'ouverture que les sols étaient gorgés de mercure ! Des projets de crèches ont été abandonnés… C'est une zone anciennement industrielle aux sols massivement pollués et les dépollutions nécessaires ont souvent été sous-évaluées par le pouvoir en place.

On avait moins que maintenant l'exigence d'un endroit propre. À son niveau, et avec ses limites, le collectif 3R a contribué à nourrir cette conscience et cette exigence.

Et maintenant, avec les actions du collectif 3R, on sait qu'il faut pas manger d'œufs produits à Giffry[9]. On a tous en tête qu'on a une usine qui pollue. À l'époque, on se disait, on est pas des gens qui valent quelque

chose au point qu'on va s'intéresser à ça, on nous met là où ils ont décidé de nous mettre, c'est pourri, c'est pourri, de toute façon on est faits pour vivre dans un environnement pourri. On n'avait pas trop à discuter de l'endroit où on nous a mis, on est des pauvres on vit dans des endroits de pauvres. On le sentait qu'on était dans des endroits mauvais. Maintenant, on en a la conscience. On avait moins que maintenant l'exigence d'un endroit propre.

V. « On les a pas attendu pour préserver la planète »

Méziane – Les couleurs des poubelles, j'ai rien compris. Là où j'habite, en bas du bat', il n'y a pas de poubelles de tri. Quand je descends en bas, y a les rats, des fois ils se battent dedans boum badaboum boum, t'oses pas y aller. Ils te disent de trier alors qu'en bas il y a même pas les bacs. À la base, je refusais de le faire. À force de matraquage, je fais un effort, mais en vrai si j'ai un truc dans les mains, jusqu'à maintenant, je le mets dans n'importe quelle poubelle. Après je sais qu'il y a des gens qui trient sur un tapis alors je me dis les pauvres. Je pense à eux, pas à sauver la planète.

Massinissa – C'est toujours la même chose : « Eh faut pas prendre l'avion ». Ferme ta gueule, le billet de train il est à 200 euros, celui d'avion à 50 euros. En plus faut le temps de prendre le temps, c'est un luxe. L'écologie comme programme politique, ça produit de la culpabilité. Le problème c'est pas untel qui va prendre son avion, c'est le capitalisme. L'écologie ça fait pas un programme politique, y a pas d'écologie sans anticapitalisme, c'est-à-dire sans antiracisme.

Oura – Je ne me dis pas « je vais m'occuper de La Sablière, puis on verra pour la crise climatique ». Tout est lié. Dans mon immeuble, notre chauffage a une pièce défectueuse qui a pour conséquence de ne plus se régler sur la température extérieure. La loi stipule que la température doit être régulée à dix-neuf degrés. Est ce qu'il y a deux lois ? Toi, La Sablière, as-tu une permission spéciale de réguler la température à vingt six degrés et les autres à dix-neuf ? Concernant le DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) la loi le rend obligatoire et interdit une augmentation du loyer lorsque celui-ci est classé entre F et G. Chez nous ce n'est pas isolé : c'est une passoire thermique, le vent passe à travers les fenêtres fermées. Ils se sont permis d'augmenter les loyers. Nos bailleurs sont des hors-la-loi, le problème écologique c'est eux. Ce n'est pas compliqué : leur politique va à l'encontre de l'écologie.

Méziane – Les dirigeants occidentaux se sont mis à s'intéresser à la crise climatique quand ils ont commencé à avoir chaud l'été. L'Occident réchauffait la planète depuis bien longtemps mais c'était les gens de Tombouctou qui étaient touchés, alors on s'en foutait. Parce que, quand t'habites au Mali, ça fait longtemps que tu la sens la crise. La désertification, chaque année la sécheresse augmente, c'est de plus en plus dur de faire paître les bêtes, il faut les emmener de plus en plus au sud. Il y a des villages qui aujourd'hui sont entourés de sable, alors qu'avant ils ne l'étaient pas. Parfois c'est même la famine, les gens doivent partir, mettre en danger toute leur famille.

Les pays du nord sont massivement responsables du réchauffement climatique et leurs agences de développement viennent dire au sud comment planter des arbres dans le désert et ne pas couper une branche pour faire un feu alors qu'ils font raser des forêts entières pour leurs intérêts. Elles viennent donner des leçons. Alors que les enfants d'immigrés savent comment leur mère fait attention à l'eau. La génération de nos parents qui sont du bled, même ici ils utilisent les bassines comme là-bas où il n'y avait pas l'eau dans les robinets. Parce que tu économises. Moi, quand je dois laver, je te balance 8 seaux d'eau, l'eau y en a partout. Je fais plus tellement attention, je laisse couler le robinet. De toute façon ça va retourner dans les égouts, ça va revenir par un autre biais, je sais pas comment, je veux pas savoir. La logique du colibri, chacun fait une goutte, après ça va aller… À quoi ça sert d'emmerder tout le monde quand on sait que les responsables du pillage du monde, des pollutions, du réchauffement climatique, ce sont les grosses multinationales.

Les gens des pays du sud ont un savoir de l'écologie. Dans nos villages, il y a des étés où il n'y a pas une goutte d'eau dans le puits, quand il n'a pas neigé. Alors faut prendre les ânes, descendre la montagne, il y a une autre fontaine qui a été creusée avec l'argent des immigrés à l'époque. Certains étés, tu posais le baril d'eau et ça tombait goutte à goutte. On avait droit à cinq barils. Imagine le temps qu'il faut, tu descendais là-bas, tu restais des heures à faire la queue et tu repartais avec tes 5 barils d'eau, tu devais tenir un maximum avec. Tu peux pas avoir une maison qui prend toute l'eau. Chaque famille envoie un âne, tout le monde sait qui a pris, qui n'a pas pris. Si tu y vas deux fois, ce sera dit à la réunion de village. Jusqu'en 1994, au village il n'y avait pas l'électricité, le soir tu allumais une bougie. Quand t'as vécu comme ça toute toute ta vie, c'est naturel de faire attention. En gros, on les a pas attendu pour préserver la planète. Voire même, c'est la société française qui m'a appris, moi, enfant d'immigrés, à pas faire attention. À rien respecter.



Parvis Anne Sylvestre. Wikimedia Commons.

Djamila – Ma grand-mère, elle faisait attention. C'est pas qu'elle était radine, mais elle a vécu la misère, elle travaillait chez le colon. Pour économiser ses chaussures, elle enlevait ses sandales, elle allait à pied pour garder de quoi nourrir ses enfants. C'était une orpheline, élevée en partie par sa grand-mère. Elle faisait attention, elle avait connu la vie dure, travaillé toute sa vie. La lumière ! Ah je me rappelle de la lumière, c'était horrible, je révisais mes leçons et fallait éteindre la lumière. Je disais : mais mamie, je peux pas réviser si tu éteins la lumière. C'était quelque chose ! Et le chauffage aussi qu'elle éteignait. C'était une femme austère, marquée par la difficulté qu'elle a vécue. C'était une force de la nature, elle a toujours été en bonne santé jusqu'à ses toutes dernières années. À 80 ans, elle avait sa chambre chez sa fille, elle faisait encore la vaisselle, le ménage, à manger.

Méziane – Personnellement je me suis très peu intéressé aux questions écologiques, parce que quand les gens disaient la planète elle va exploser, j'avais envie de leur dire : ben qu'elle explose ! Tout plein d'écolos, je le sens quand je parle avec eux, ils veulent préserver la planète mais ils s'en foutent des inégalités. Moi, si c'est pour un monde injuste, je vais pas faire d'efforts. Ça ne me va pas qu'il y ait des privilégiés qui vivent bien dans ce monde. Et qui détruisent la planète en plus, pendant que moi je me casse la tête à faire du tri sélectif en casant 5 poubelles dans ma cuisine de 5 mètres carrés. Je rêve d'un monde où tout le monde puisse vivre bien. Alors là oui, dans ce cas je veux bien penser à la planète. Si c'est préserver la planète pour un monde de merde… autant qu'on le bousille. Autant que chacun prenne sa part à la destruction de la planète.

Massinissa – Dans mon enfance, l'alimentation était importante. Il y avait deux salaires à la maison, mon père était catégorie B, ma mère était secrétaire, du coup ça allait, il y avait de quoi faire attention aux légumes. Je viens pas d'une classe précaire, on faisait attention pour pouvoir partir en vacances, j'avais pas les habits de marque, il y avait des choix qui étaient faits. On me demandait ce que j'avais mangé le midi pour pas refaire des féculents. Mais chez les copains plus pauvres, c'était frites et pâtes tous les jours, à tous les repas. Il y a un truc paternaliste, on va te prendre par la main pour te dire comment tu dois manger. Mais si les gens mangent frites et pâtes, c'est qu'ils n'ont pas le choix.

La nature et les animaux, c'est une création de Dieu. Hallal, c'est un rapport à la viande sensé, tu sais d'où elle vient, ça a à voir avec la question du bien-être animal. De toute façon, en tant que croyant, dans ton rapport au monde, tu dois être bienveillant. Il y a forcément une question écologique dans ta foi.



Centre Jeanne Hachette vu du ciel. Wikimedia Commons.

COLLECTIF
29 juin 2026 (Terrestres)

1. La ville a été (légèrement) anonymisée à la demande des interviewé·es, afin de ne pas apparaître dans les alertes de veille numérique des opposant·es de droite et d'extrême-droite et ainsi éviter que les critiques exprimées ici ne nourrissent leur bataille réactionnaire.
2. Fatima Ouassak, *Pour une écologie pirate*, éd. La Découverte, 2023.
3. Nadia Yala Kisukidi, « Terre du retour, Terre du repos », dans l'ouvrage collectif *Terres et liberté. Manifeste antiraciste pour une écologie de la libération*, éd. Les liens qui libèrent, 2025.
4. Au niveau national, d'après l'étude du sociologue Camille François, les procédures d'expulsions augmentent plus vite que le nombre des impayés – Camille François, *De gré et de force. Comment l'État expulse les pauvres*, La Découverte, 2023. À l'échelle locale, la Coop' Giffry Habitat (ancienne OPHLM qui gère 54 cités et 6 200 logements sociaux) a été signalée comme en quasi-faillite par l'ANCOLS, l'organisme de contrôle des bailleurs sociaux. Suite à la publication du rapport, la COOP a remonté son service contentieux et envoyé de plus en plus de rappel aux locataires en situation d'endettement.
5. L'incinérateur de Giffry, situé à l'est de la ville, est l'un des plus grands et anciens d'Europe. Il en est à sa 56e année d'exploitation et brûle 700 000 tonnes de déchets par an. Un nouvel incinérateur a été construit pour en brûler moitié moins, mais sa mise en service subit des retards successifs. L'État prévoit l'installation d'un autre incinérateur dans une ville de banlieue proche de Giffry.
6. Les 3 R signifient « Réduire, recycler, réutiliser ».
7. Les études ont par exemple montré que la concentration en métaux lourd est plus importante en moyenne dans les prélèvements de mousse à moins d'un kilomètre de l'incinérateur.
8. Le collège Assia Djebar a ouvert en septembre 2025, pour une rentrée prévue initialement en 2015. Des analyses avaient révélé une pollution au mercure des sols, l'établissement scolaire ayant été construit sur l'emprise de l'ancienne usine de lampes Philips. Des habitations ont également été construites sur cette même emprise et n'ont pas bénéficié de la vigilance du département.
9. En février 2022, le collectif 3R diligente une étude de la fondation ToxicoWatch, spécialisée dans l'analyse toxicologique des polluants émis par les incinérateurs, qui révèle une contamination massive aux dioxines des œufs dans les poulaillers à Giffry et aux alentours. L'ARS confirme la pollution et recommande de ne pas consommer d'œufs domestiques dans toute l'aire urbaine de Paris.

https://www.terrestres.org/2026/06/29/on-est-des-pauvres-on-vit-dans-des-endroits-pourris/



Affaire Lyhanna: « Ça fait des décennies qu'on vous alerte sur l'absence de protection des enfants contre les prédateurs ! »

L'insupportable affaire Lyhanna, cette enfant de onze ans dont le sort bouleverse la France, a réveillé une colère citoyenne aussitôt réprimée. Pour Laurence Beneux, qui enquête depuis près de trente ans sur la pédocriminalité, les responsables politiques et judiciaires qui s'indignent aujourd'hui sont les mêmes qui n'ont rien fait depuis des décennies. Des « priorités » vidées de leur sens aux classements sans suite massifs, son réquisitoire est sans appel: à un certain niveau de pouvoir, même la lâcheté peut tuer.

« C'est pas ma faute à moi ! » chantonnent tous les responsables politiques et judiciaires français aux manettes depuis parfois des décennies, face à l'insupportable tragédie de Lyhanna, tandis que le sort de cette enfant de onze ans bouleverse le pays et que la colère citoyenne monte. Une colère promptement réprimée. Pour ça, il y a des moyens ! J'ai appris avec stupeur que la chorégraphe et réalisatrice Andréa Bescond, auteure du spectacle et film *Les chatouilles*, ancienne victime d'un pédocriminel, a été mise en garde à vue pour sa participation à une manifestation de protestation devant le ministère de la Justice.
« Le temps où nos rapports servent à caler des étagères est terminé. Nous devons agir, le Parlement y est prêt », ose la présidente de l'Assemblée nationale Yaël Braun-Pivet, qui a refusé une commission d'enquête parlementaire sur le traitement judiciaire de l'affaire Epstein. Et d'enchaîner: « J'ai décidé, à la position qui est la mienne, de saisir le Conseil d'État sur la proposition de loi intégrale (…). Nous ne nous tairons plus ». Tout juste si elle ne se pose pas en victime d'avoir été bâillonnée.
Soulignons qu'une « loi-cadre intégrale » contre les violences sexuelles est appelée de ses vœux par une coalition de plus de 130 associations féministes, de défense des droits des enfants et de syndicats depuis 2024.

L'actuel garde des Sceaux et ancien ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, déplore que forces de l'ordre et magistrats n'aient pas compris qu'un viol sur enfant est une « urgence absolue » et promet, avant le 14 juillet, un état des lieux parfaitement inapplicable en l'état.

Tandis que le président de la République Emmanuel Macron concède qu'il y a eu « des dysfonctionnements manifestes » mais déclare en Conseil des ministres que l'on « ne répond pas à un drame par des cris » et que « la précipitation et la démagogie sont des réponses qui ne sont pas à la hauteur » !
Et toute cette bande de responsables mais pas coupables oublie qu'elle n'a pas bougé le petit doigt quand, en 2021, Éric Dupont-Moretti, alors garde des Sceaux, a demandé aux parquets « d'épurer leurs stocks » en classant massivement les affaires qui dormaient depuis des années. Le même Dupont-Moretti qui, quand il était avocat, n'a pas hésité à parler de « relation incestueuse heureuse », travestissant ainsi l'emprise et la coercition mentale en histoire d'amour.
Alors c'est bien gentil de montrer du doigt la procureure d'Auch, qui a certes probablement fauté dans cette désolante affaire, tout comme des forces de l'ordre débordées, qui, rappelons-le, obéissent aux consignes. Mais il faudrait peut-être arrêter les injonctions contradictoires et l'accumulation des « priorités » tellement nombreuses que le mot en perd son sens.
De toute façon, après les gilets jaunes, la crise du Covid, celle des agriculteurs ou la mise en garde à vue d'une militante comme Andréa Bescond (qui dénonce les turpitudes des uns et des autres sur un compte Instagram que j'invite tout le monde à suivre), on a bien compris que la priorité est de réprimer la France des honnêtes gens pour contrôler les « gaulois réfractaires » qui ont voté « non » au référendum de 2005 sur le traité établissant une Constitution européenne.

Tous les candidats aux élections présidentielles de 2027 y vont de leurs commentaires et de leurs propositions de réforme, sur fond de « avec moi, ça ne se passera plus comme ça, il n'y aura plus de Lyhanna ». Et ce alors que la quasi-totalité a été au pouvoir à un moment ou un autre, ou a fait partie d'un groupe d'opposition suffisamment important pour se faire entendre, et n'a strictement rien fait pour changer les choses en profondeur.

J'ai conclu ainsi l'introduction de mon dernier livre, *Pédocriminalité, l'hypocrisie française :* « Après presque 30 ans d'enquête, un quart de siècle après mon premier ouvrage sur le sujet, *Le livre de la honte, les réseaux pédophiles*[1], j'accuse le pouvoir français de négligence, d'indifférence, de faute lourde, de mensonge et même parfois de sadisme, concernant la protection des enfants contre les prédateurs sexuels. Vous tous qui bramez votre indignation et parlez de « grande cause » quand un scandale pédocriminel éclate, puis ne faites rien d'utile ou, pire, enfumez les citoyens pour pouvoir faire reculer la protection des gosses, vous êtes *a minima* des hypocrites. Quand vous n'êtes pas des complices. »
Je réitère et j'ajoute que je ne me demande pas si Gérald Darmanin devrait démissionner. J'affirme que vous tous qui êtes aux responsabilités, sans d'ailleurs avoir de majorité, devriez tous démissionner ! Si vous aviez un peu d'honneur, ce serait déjà fait. Le gouvernement, le président de la République, les présidents de l'Assemblée et du Sénat qui ne représentent plus des citoyens excédés et suivent l'agenda de leurs ambitions. Tous ces gens devraient démissionner de leur fonction. Quant à tous les autres, qui ont exercé le pouvoir à un moment ou un autre, vous êtes nés avant la honte pour oser vous présenter !
Ça fait des décennies que vous êtes alertés sur l'absence de protection des enfants contre les prédateurs et que vous vous en foutez, bande d'hypocrites ou de lâches ! Vous êtes juste bons à tenter d'instrumentaliser cette cause pour tenter de rogner un peu plus les libertés publiques et faire taire les critiques avec une « identité numérique » (alors que des institutions sont hackées une fois par semaine) et un contrôle des moyens d'expression, dangereux pour la démocratie et parfaitement indigents pour protéger nos enfants.
Et je dis à tous les gens qui me lisent et qui, comme moi, pleurent de tristesse et de rage en apprenant ce qu'ont subi Lyhanna, Rosa et leurs familles : ne donnez plus jamais la légitimité de vos voix à tous ces politiciens qui s'engraissent sur votre dos depuis des décennies et n'entendent vos priorités – dont ils se fichent – que lorsque vous commencez à crier ! Parce que si, monsieur Macron, il faut crier ! Il faut hurler même afin que la clameur devienne si forte que vous ne pourrez plus l'ignorer.

Je dis à vous qui me faites l'honneur de me lire qu'absolument tout est à changer. Plus rien ne fonctionne. Les institutions sont noyautées, largement vérolées. On dispose de votre argent sans vous demander votre avis ou en ne le suivant pas. Et pendant ce temps, des enfants sont martyrisés parfois jusqu'à la mort.
Je peux vous l'affirmer : des Lyhanna ou des Rosa, j'en ai vu beaucoup en presque 30 ans de carrière. Filles ou garçons, ils sont des centaines de milliers dont l'innocence a été fauchée, pendant des décennies, dans un silence assourdissant, et qui laissent des familles traumatisées, désespérées et trop souvent endeuillées. Je sais qu'on vous l'a largement caché, mais les « responsables mais jamais coupables », eux, savaient.
Ils savaient que seulement 1% des viols font l'objet d'une condamnation ; que les classements sans suite sont légion après des enquêtes inexistantes ou bâclées. Ils savaient que le phénomène de la pédocriminalité est massif et que le nombre de victimes donne le vertige. Ils savaient qu'on embauchait n'importe qui dans

le périscolaire et qu'il y avait de nombreux enfants victimes. Ils savaient qu'on retirait la garde de leurs enfants à de nombreux parents qui portaient plainte. Ils savaient que la France fait l'objet de vives critiques de la part de hauts rapporteurs aux droits à l'ONU en la matière. Ils savaient que l'impunité des criminels est extrêmement dangereuse pour la sécurité publique.
Ils inversaient en conscience les responsabilités en prétendant que c'étaient les lanceurs d'alerte qui portaient atteinte à l'ordre public et non les crimes dénoncés, en les traitant de fous « complotistes ». Et quel responsable politique a dénoncé le fait que Brigitte Macron aurait dû être poursuivie, *a minima*, pour corruption de mineur ? Que le message d'impunité et l'exemple envoyés du sommet de l'État étaient d'autant plus désastreux que le couple avait largement encouragé la médiatisation romancée de leur histoire ?
Ces centaines de milliers d'enfants, ce sont les nôtres, vous comprenez ? Il faut être bien conscient que, partout dans le monde, y compris en France, on viole, on torture et on tue des enfants en toute impunité. Alors, il est vraiment temps de demander des comptes pour les martyrs de l'indifférence – voire de la complicité politique et institutionnelle – et que les culpabilités soient enfin pointées. À un certain niveau de pouvoir, la lâcheté peut tuer !

Ce texte est signé Laurence BENEUX, journaliste d'investigation spécialisée dans les enquêtes concernant la pédocriminalité depuis trente ans.

INVITÉ DE LA RÉDACTION (L'Impertinent)
14 juin 2026

« J'ai des enfants qui se pendent. Une maman qui s'est jetée des falaises en Normandie »

Dimanche dernier, L'Impertinent révélait que le site suisse qui sert de plateforme à des réseaux pédophiles avait changé de nom et demeurait ouvert, malgré les dénonciations. Celui qui sonne inlassablement l'alerte depuis un an et demi s'appelle Michel Amas, il est avocat au barreau de Marseille, désormais spécialisé dans les enfants placés par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Il dénonce les horreurs dont il est témoin et l'inaction incompréhensible des autorités. En Suisse, comme en France.



L'interview de Michel Amas est à découvrir au bas de cet article.
Avocat au barreau de Marseille depuis trente-deux ans, Michel Amas s'est spécialisé dans l'enfance placée il y a huit ans. Depuis dix-huit mois, les dossiers de prostitution de mineurs s'accumulent sur son bureau. Un, puis deux, puis six dans le même mois. Depuis, il ne fait pratiquement plus que cela.

Un jour d'audience, un magistrat lui reproche de salir la robe qu'il porte en prétendant qu'une enfant placée se prostitue. Il sort son téléphone et l'achète, séance tenante. « Voilà sa fiche, je viens de l'acheter. » Il décrit le procédé comme on décrit une course en VTC : on ouvre le site, on choisit une ville, on repère les annonces qui ne montrent qu'un fragment de corps. Le code qui signale un mineur. Le poids, la taille, le tarif par prestation en rose. Le numéro de téléphone du proxénète y figure. Le paiement se fait par carte bancaire.
En juillet 2025, il saisit par courrier les ministres de l'Intérieur et de la Justice pour demander la fermeture du site. En décembre, il participe à des réunions en visioconférence avec les chefs de cabinet de quatre ministères: Intérieur, Justice, Santé, Droits des femmes. La Justice lui confirme avoir connaissance de la présence de mineurs sur la plateforme. Quatorze mois plus tard, elle est toujours en ligne. « Pas de son, pas d'image. »
Il raconte alors deux dossiers qui, mis côte à côte, résument son propos. À Auxerre, une adolescente enlevée à Montpellier est retrouvée, le proxénète et les clients interpellés, puis tout le monde relâché. La même enfant est reprise une semaine plus tard et conduite à Versailles. Cette fois, il alerte un journaliste de France Inter, qui se rend sur place et appelle la police depuis le pied de l'immeuble. Interpellations, juge d'instruction, détention. « Le même dossier, les mêmes acteurs. S'il n'y a pas France Inter, il ne se passe rien. »

Alors, depuis, Michel Amas fait le tour des médias pour dénoncer l'impensable. L'indicible. « Ce soir, je préférerais être avec ma fille, mais je reste avec vous parce qu'il faut absolument qu'on en parle le plus possible », nous confie-t-il.
L'avocat cite encore Albi, dans le sud de la France. Là où dix-neuf hommes ayant eu des relations sexuelles tarifées avec une mineure de quatorze ans ont été traités en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité – la procédure des infractions mineures – et condamnés à des amendes. Selon lui, l'argument « je

n'avais pas conscience que c'était un enfant » suffit à interrompre l'enquête, sans même que les téléphones soient exploités.

« Qu'y a-t-il à éclaircir ? »

Le contraste qu'il oppose au gouvernement français tient en deux dates : les poupées sexuelles vendues par une plateforme de commerce en ligne ont provoqué, en quarante-huit heures, l'ouverture de colis dans les bureaux de poste et la fermeture d'une partie du service. Des enfants réels vendus sur un site d'annonces attendent depuis un an. Il rappelle par ailleurs que le garde des Sceaux a annoncé en mai la création d'un fichier des auteurs d'infractions sexuelles... alors que ce fichier existe depuis 2004.

Le changement de nom, qu'il venait de découvrir, ne le trouble pas : qui tape l'ancienne adresse atterrit sur la nouvelle. Quant à la domiciliation suisse, il n'a jamais contacté les autorités helvétiques et n'en voit pas l'utilité. Lorsque nous lui rapportons que la France aurait demandé des éclaircissements à la Suisse, sa réponse fuse : « Qu'y a-t-il à éclaircir ? Je sais où est localisé le site, je connais le numéro de téléphone des proxénètes, je sais qu'on peut payer par carte bleue, je sais que c'est illégal. J'ai trouvé le numéro de la société en trois secondes. »

Ce qu'il réclame tient en quelques mesures, portées avec des magistrats sous forme de proposition de loi : fermer les portes des foyers le soir – les établissements sont dits ouverts, les adultes ne peuvent y entrer mais les enfants peuvent en sortir –, placer immédiatement en famille lorsque c'est possible, et mettre en place un triple suivi médical, psychologique et addictologique, aujourd'hui inexistant.

Le combat lui coûte. Poursuites, plaintes, dépression. Il a rencontré plus de soixante-dix députés de La France insoumise au Rassemblement national, des ministres, des directeurs de cabinet. « L'important, c'était de convaincre les journalistes pour convaincre les députés. C'est fait. Maintenant, il faut convaincre le gouvernement. »

https://youtu.be/mu43WpvpqW4

Amèle DEBEY (L'Impertinent)
30 août 2026

Génétique : derrière les promesses de bébé sur mesure, un projet suprémaciste ?



Illustrations : Olivia Blanc

La science-fiction nous le vend depuis longtemps : bientôt, les progrès de la génétique permettront de fabriquer un enfant sans maladie, plus beau, et surtout plus intelligent. Un fantasme que promettent déjà des entreprises américaines de biotechnologies. Mais derrière l'arnaque scientifique se cache une idéologie suprémaciste qui n'a rien de neuf.

C'est une scène banale : à Hillsborough, dans la baie de San Francisco, des parents déposent leurs enfants à l'école maternelle avant de partir travailler. Mais à la Nueva School, école privée au nord de la Silicon Valley, les élèves ont été sélectionnés : tous ont dû passer un test mesurant le quotient intellectuel (QI), idéalement avant leurs 4 ans. Ceux ayant un score de 130 ont pu faire leur rentrée, à partir de 42 000 dollars l'année. Dans la région, d'autres écoles affichent des conditions similaires.

Parmi les classes aisées américaines, le QI est un capital à optimiser. Pour assurer un avenir doré à leur progéniture, les couples fortunés font désormais appel à des start-up afin de mesurer le potentiel de leurs embryons. Ces entreprises cherchent dans le génome les variants génétiques associés à des pathologies, à la taille ou à l'intelligence. Elles calculent ensuite un score polygénique – un chiffre censé prédire, entre autres, le QI du futur enfant. Sur une application, les clients comparent les résultats de leurs bébés potentiels et font leur choix.

Plusieurs sociétés offrent déjà de tels services. En 2017, Genomic Prediction (désormais LifeView) est la première sur le créneau. À la suite d'une polémique, elle a annoncé ne plus s'intéresser au QI pour se concentrer sur la prédiction de maladies. Nucleus Genomics, qui a levé 30 millions de dollars en 2024, analyse jusqu'à vingt embryons et dispense deux heures de « conseil génétique » pour 10 000 dollars.

Herasight, elle, propose plusieurs forfaits : 15 000 dollars pour quelques embryons, et 50 000 pour une centaine. Orchid Health a de son côté levé 4,6 millions de dollars en 2021, et facture 2 500 dollars par embryon. Une autre start-up a eu le bon goût de se nommer Gattaca Genomics, référence au film *Bienvenue à Gattaca* (1997), où les individus sélectionnés génétiquement dominent les autres.

Où sont les gènes de l'intelligence ?

Ces tests ne font pas consensus chez les scientifiques. « *On a aujourd'hui des résultats solides sur les fondements génétiques de nombreux traits. C'est leur interprétation à l'échelle individuelle qui pose question* », estime Julie Steffann, professeure de génétique à l'université Paris Cité. « *Ces entreprises additionnent les effets de tous les variants. Or, rien ne garantit que cela ait du sens, tous ces gènes ne sont pas forcément indépendants les uns des autres.* » Quand bien même, le génome ne dit pas tout d'un individu. « *Les mala-*

dies génétiques les plus fréquentes ne sont pas héritées, mais causées par des accidents qui apparaissent lors du développement », poursuit la chercheuse.
On connaît aujourd'hui plus d'un millier de gènes associés à l'intelligence, ce qui fait dire aux dirigeants de Herasight qu'elle est héritée à 60 voire 80 %. Mais dans les études sur le sujet, ce chiffre varie largement, tombant parfois à moins de 4 %.



Pour la généticienne, « *on vend du rêve à des couples. Dans la communauté scientifique, personne ne pense que l'intelligence soit génétiquement déterminée. Nos capacités intellectuelles sont le fruit de notre environnement et de nos apprentissages* ». Les effets secondaires de cette sélection sont aussi flous : un gène n'est jamais impliqué dans un seul processus. En sélectionnant ceux associés à l'intelligence, les parents favorisent peut-être aussi d'autres traits sans le savoir. Et ils ne pourront jamais vérifier si leur enfant a bien grappillé quelques points de QI. Les entreprises ne garantissent d'ailleurs pas de résultats.

Mesurer pour contrôler
En 2024, des cadres de Herasight (alors nommée Heliospect) annonçaient un gain moyen de 4,5 points de QI, et parfois même jusqu'à 6 points[1]. Une étude de 2019 estimait plutôt à 2,5 points le gain maximum. Mais la prédiction génétique du QI possède un autre angle mort : l'indicateur même sur lequel elle repose. « *Les tests de QI n'examinent pas finement les compétences d'un individu,* rappelle Julie Steffann. *Leur objectif est avant tout d'identifier une déficience intellectuelle.* »
Pour Julien Quesne, sociologue spécialiste des liens entre cognition et dynamiques de pouvoir à l'université Paul-Valéry de Montpellier, « *il n'y a pas de consensus sur la définition de l'intelligence, donc la mesurer semble acrobatique. Ces tests servent surtout à distinguer ou pathologiser des individus* ».
Quand le QI est inventé, au début du XX^{e} siècle, il doit servir à identifier les élèves en difficulté qui auraient besoin d'un accompagnement. Mais très vite, ce score est interprété comme une mesure absolue de l'intelligence. « *Pourtant, le QI évalue aussi des compétences sociales et culturelles, acquises au cours de la vie* », souligne Julien Quesne. Selon lui, « *sa légitimité scientifique est en partie falsifiée* ».
Il rappelle également que cet indicateur « *s'ancre historiquement dans la nécessité pour le projet colonial européen de hiérarchiser les humanités* ». Aux États-Unis, au XX^{e} siècle, l'aspect neutre et objectif du QI a aussi justifié la stérilisation forcée des « faibles d'esprit », plus de 60 000 personnes entre 1900 et 1970[2]. Ces mesures ont ciblé prioritairement les personnes pauvres, afro-américaines ou autochtones.
Pour Julien Quesne, la prédiction génétique du QI est une forme nouvelle d'un eugénisme qui n'a jamais vraiment disparu : « *L'intelligence sert de prétexte pour naturaliser un projet politique de sélection de la population ».* Si nos capacités intellectuelles sont prédéterminées, alors rien ne sert d'investir dans l'éducation ou de lutter contre les inégalités. Autre risque, celui de faire peser sur l'enfant des attentes irréalistes, avec de vrais impacts sur sa santé mentale.

Les biotechnologies au service du suprémacisme
Les entreprises de prédiction génétique mettent en avant la liberté des parents de donner toutes les chances à leur enfant. Cependant, plusieurs responsables de ces start-up entretiennent des liens avec l'ex-

trême droite américaine. Noor Siddiqui, fondatrice d'Orchid Health, a reçu pour sa précédente entreprise 100 000 dollars d'un programme de Peter Thiel, le milliardaire technofasciste, patron de Palantir.
Une enquête menée par Hope Not Hate, un collectif antiraciste britannique, a identifié des connexions entre Herasight et l'*alt-right* états-unienne[3]. Jonathan Anomaly, ancien philosophe et cofondateur de Herasight, défend un « *eugénisme libéral* » qui promeut le choix à l'individu, à l'inverse des campagnes de stérilisation menées par l'État.
Régulièrement invité dans des médias ou des événements d'extrême droite, il a défendu l'existence de races biologiques. L'enquête de Hope Not Hate mentionne aussi d'autres cadres de l'entreprise fréquentant des groupes identitaires et soutenant le racisme scientifique.
Prochaine étape : modifier directement l'ADN des embryons ? Pour Julie Steffann, ce n'est pas si simple. Si elle estime qu'il existe un vrai besoin de thérapies géniques au stade embryonnaire, « *ce sont des recherches très encadrées et qui avancent lentement* ».
Pourtant, d'autres start-up comme Preventive et Origin Genomics se positionnent déjà sur ce créneau. « *Les discours de ces entreprises créent des fantasmes* », s'inquiète la chercheuse. « *C'est une fuite en avant techniciste. Même si les ambitions de ces entreprises étaient valables, elles profiteraient à des classes déjà privilégiées.* »

Edwyn GUÉRINEAU, publié le 17 août 2026 (Socialter)
Edwyn Guérineau est un journaliste scientifique indépendant.

Un géant minier condamné à verser 108 millions de dollars à un peuple aborigène

C'est la plus grosse amende jamais prononcée en Australie en faveur des droits fonciers d'un peuple autochtone. Mardi 12 mai, un tribunal fédéral australien a ordonné à l'entreprise minière Fortescue de verser 108 millions de dollars au peuple Yindjibarndi pour la destruction de leurs terres ancestrales, dans la région de Pilbara, dans l'ouest du pays.
Toutefois, cette indemnisation reste bien inférieure à la demande de la Yindjibarndi Ngurra Aboriginal Corporation. Celle-ci réclamait plus de 580 millions de dollars pour les pertes économiques et 580 millions de dollars pour le préjudice culturel.
Le tribunal n'a cependant accordé qu'une indemnisation financière, « relativement faible » selon l'organisation, d'environ 100 000 dollars, et évalué séparément la perte culturelle à 108 millions de dollars.
Les mines, qui ont généré des revenus estimés à 80 milliards de dollars pour Fortescue depuis 2013, avaient été autorisées par le gouvernement d'Australie-Occidentale sans le consentement des Yindjibarndi.
En tout, quatre mines à ciel ouvert, une voie ferrée, un remblai de résidus miniers, des décharges et des stocks de matériaux avaient été disséminés sur ces terres. En raison des risques liés à l'exploitation, un périmètre de 135 km2 a été clôturé pour en empêcher l'accès.

Publié le 15/05/26
(Sites Reporterre et bonnenouvelles)

Agela Davis : Speech at the Embassy Auditorium



Au tournant des années 60 et 70, la confiance envers le gouvernement étasunien s'effondre. La guerre au Vietnam, le scandale du Watergate, l'assassinat de Martin Luther King Jr. et la répression des militants politiques ont alimenté cette méfiance massive.
La répression s'est aussi concrétisée par l'incarcération massive des militants marxistes, antiracistes et révolutionnaires. La condamnation la plus médiatisée est celle d'Angela Y. Davis en 1970, accusée de complicité dans une tentative de libération armée de trois militants incarcérés. Le public américain prend cette condamnation pour ce qu'elle est : la répression politique d'une militante radicale. La prise de conscience autour de la maltraitance des prisonniers augmentait. Partout dans le pays, des émeutes éclataient dans les prisons contre le racisme organisé du système carcéral et des conditions de vie déplorables des détenus. Cette colère atteint son apogée en 1971 avec la mort de George Jackson, militant des Black Panthers tué par un gardien de prison et qui déclencha l'émeute de la prison d'Attica. La répression qui en suit sera la plus meurtrière de l'histoire du pays
Le mouvement Free Angela prend une dimension internationale, engageant des personnalités comme John Lennon ou les Rolling Stones. Elle devient un symbole de la lutte contre la répression politique et du militantisme anticarcéral. La pression populaire débouche sur son acquittement à l'unanimité. Une décennie plus tôt, un tel verdict était impensable.
Cinq jours après sa libération, Angela Davis délivre son discours de victoire à Los Angeles, première étape d'une tournée internationale de remerciements. Elle y dénonce la répression gouvernementale et pointe la faillite de la stratégie de l'État qui a, par l'emprisonnement, participé lui-même à l'évolution et au soutien de l'opinion publique. Mais le cœur du discours reste sa vision abolitionniste : Davis appelle à lutter contre un

système carcéral qui reflète la faillite de toute la société américaine.
Depuis sa libération, elle concentre en partie son travail sur l'abolition du « prison industrial complex » – ce système qui utilise l'oppression carcérale et policière comme outil économique et politique. Aujourd'hui, la situation ne s'est pas améliorée. Plus de 2 millions de personnes sont détenues dans les prisons américaines, avec une sur-représentation massive de la population noire. Cela sans compter les expulsions et incarcérations de l'ICE contre lesquelles les habitants se mobilisent massivement.



« C'est un sentiment vraiment merveilleux que de se retrouver parmi le peuple, de revenir parmi vous tous qui vous êtes battus si longtemps et si durement, vous tous qui avez concrètement arraché ma liberté.
J'aurais tant voulu que vous puissiez être présents dans la salle d'audience au moment où ces trois verdicts de "non-culpabilité" ont été prononcés, car cette victoire est autant la vôtre que la mienne. Et lorsque nous avons ri et pleuré, c'était l'expression de notre joie face à ce qui fut une véritable victoire populaire. (…)
Ma vie, ainsi que celle de ma famille, de ma mère, de mes camarades et de mes amis, a été radicalement transformée au cours des deux dernières années.
En effet, à mesure que notre mouvement – et particulièrement notre mouvement ici même, à Los Angeles, notre mouvement pour la libération des prisonniers politiques et de tous les opprimés – commençait à grandir, à se renforcer et à prendre de l'ampleur, le gouvernement a choisi de pointer son doigt répressif sur moi.
J'étais ainsi destinée à devenir un symbole de plus de ce que le gouvernement de cet État ferait à quiconque refuse d'être un sujet passif et soumis.
Mais c'était sans compter sur l'élan d'une résistance populaire massive : des milliers, puis des centaines de milliers de personnes se sont soulevées pour nous sauver, moi ainsi que les autres prisonniers politiques.
Le plan de répression du gouvernement s'est alors effondré ; il s'est retourné contre lui.
Le gouvernement n'a pas pu se servir de moi pour terroriser ceux qui manifestaient ouvertement leur opposition au racisme, à la guerre, à la pauvreté et à la répression. Bien au contraire, le peuple a fait savoir qu'il ne se laisserait pas manipuler par la terreur.
Des millions de personnes à travers le monde se sont unies dans la lutte et m'ont sauvée du sort que le gouvernement me réservait, afin de faire de moi un exemple pour tous ceux qui étaient prêts à résister.
Vous êtes intervenus et vous m'avez sauvé la vie. Me voici de retour parmi vous ; et tout comme j'ai été arrachée à vous dans la lutte, c'est également dans la lutte que je reviens.



Angela Davis est philosophe, militante marxiste et figure majeure de la lutte pour les droits civiques aux États-Unis. Membre du Parti communiste et des Black Panthers, elle est emprisonnée en 1970 sur des charges fabriquées de toutes pièces. Son arrestation devient un symbole de la répression politique aux États-Unis. Acquittée en 1972, elle consacre sa vie à l'abolition du système carcéral, au féminisme radical et à l'antiracisme.

Et je reviens avec un message très simple : notre combat ne fait que commencer.
Tout en célébrant la victoire de mon acquittement, nous devons nous atteler à transformer notre joie et notre enthousiasme en un engagement encore plus profond envers tous nos frères et sœurs qui n'ont pas encore de raison de faire la fête.
Il y a des centaines et des milliers de "frères de Soledad", de "frères de San Quentin" ou de "frères de Folsom", ainsi que de "sœurs de la CIW", qui sont tous prisonniers d'un ordre social d'une criminalité insensée.
Célébrons donc, mais faisons-le de la seule manière compatible avec la douleur et la souffrance que tant de nos sœurs et frères doivent affronter chaque matin, en s'éveillant face au spectacle oppressant du béton et de l'acier impénétrables.
En s'éveillant au fracas brutal des lourdes portes de fer qui s'ouvrent et se ferment par la simple pression d'un bouton.
En s'éveillant chaque matin au cliquetis inévitable des clés des gardiens – des clés qui rappellent constamment que la liberté est si proche, et pourtant si lointaine, à des millénaires encore.
Célébrons donc de la seule manière qui convienne.
Que la joie de la victoire soit le fondement d'un serment éternel: un engagement renouvelé envers la cause de la liberté.
Car nous savons désormais que la victoire est possible, bien que les luttes qu'elle exige soient longues et ardues. (…)
On a souvent dit que l'on pouvait en apprendre beaucoup sur une société en observant ses prisons.
Regardez ses cachots, vous y verrez, concentrée sous une forme microcosmique, la maladie du système tout entier.
Aujourd'hui, dans les États-Unis d'Amérique de 1972, l'analogie entre la prison et la société s'avère particulièrement révélatrice.
Car, en un sens cruellement réel, nous sommes tous les prisonniers d'une société dont les proclamations grandiloquentes de liberté et de justice pour tous ne sont rien d'autre qu'une rhétorique creuse. (…)
Des millions de personnes à travers le monde se sont unies dans la lutte et m'ont sauvée du sort que le gouvernement me réservait, afin de faire de moi un exemple pour tous ceux qui étaient prêts à résister.
Quand nous voyons des fusées décoller vers la Lune alors que des B-52 font pleuvoir la destruction et la mort sur le peuple du Vietnam, nous savons que quelque chose ne va pas.

Nous savons qu'il suffirait de réorienter cette richesse et cette énergie pour les consacrer à nourrir ceux qui ont faim et à vêtir ceux qui sont dans le besoin; à les canaliser vers les écoles, les hôpitaux, le logement et tous les biens matériels nécessaires pour que les êtres humains mènent une vie décente et confortable – une vie exempte des pressions du racisme et, oui, des attitudes et institutions de la suprématie masculine, ainsi que de tous les autres moyens par lesquels les dirigeants manipulent le peuple.
Car c'est à cette seule condition que la liberté prendra un sens véritablement humain.
C'est alors seulement que nous pourrons être libres de vivre, d'aimer et d'être des êtres humains créatifs.
Dans cette société, dans les États-Unis d'Amérique d'aujourd'hui, nous sommes entourés par cette même richesse et ces avancées scientifiques qui portent en elles la promesse de la liberté.
La liberté est si proche, et pourtant si lointaine à la fois.
La richesse et la technologie qui nous entourent nous indiquent qu'une société libre, humaine et harmonieuse est tout près.
Mais elle reste en même temps si lointaine parce que quelqu'un détient les clés et refuse d'ouvrir les portes de la liberté.
À l'instar du prisonnier, nous sommes enfermés avec la laideur du racisme, de la pauvreté, de la guerre, ainsi qu'avec toutes les frustrations psychologiques et les manipulations qui les accompagnent.
Nous sommes également enfermés avec nos rêves et nos visions de liberté, tout en sachant que, si seulement nous avions les clés – si seulement nous pouvions les arracher aux gardiens, aux Standard Oil, aux General Motors et à toutes les multinationales géantes, sans oublier leurs protecteurs gouvernementaux – si seulement nous pouvions mettre la main sur ces clés, nous pourrions transformer ces visions et ces rêves en réalité.
Notre situation présente une similitude tout à fait atroce avec celle du prisonnier, et nous ne devons jamais l'oublier.
Car, si nous l'oublions, nous perdrons notre désir de liberté et notre volonté de lutter pour la libération.
(…) Et quand je dis cela, je l'entends au sens propre, car je ne me souviens que trop bien que, dans le silence sombre et la solitude d'une cellule d'isolement du comté de Marin, vous, le peuple, étiez mon unique espoir, ma seule promesse de vie.
Martin Luther King Jr. nous a dit ce qu'il avait vu lorsqu'il était monté au sommet de la montagne.
Il nous a partagé ses visions d'un monde nouveau de liberté et d'harmonie.
Mais il y a aussi le pied de la montagne, tout comme il existe des régions souterraines.
Et je reviens d'une descente, aux côtés de milliers de nos frères et sœurs, dans les profondeurs sordides de la société.
Je veux essayer de vous parler quelque peu de ces contrées.
Je veux tenter de vous convaincre de rejoindre la lutte pour redonner vie et souffle à ceux qui vivent emmurés, coupés de tout ce qui ressemble à la dignité humaine.
Écoutez un instant la description que fait George Jackson de la vie dans l'aile O de la prison de Soledad : "Cet endroit détruit les processus logiques de l'esprit. Les pensées d'un homme s'y désorganisent complètement. Le bruit, la folie qui s'échappe de chaque gorge, les sons frustrés contre les barreaux, les bruits métalliques des murs, les plateaux d'acier, les lits de fer boulonnés au mur, les sons creux d'un évier en fonte, des toilettes, les odeurs, les excréments humains qu'on nous jette, les corps non lavés, la nourriture avariée. On comprend la dépression d'un détenu en quartier de haute sécurité. Il est tombé aussi bas que possible dans le piège social. La délivrance est si lointaine qu'il lui est très facile de perdre tout espoir. C'est pire que le Viêt Nam. Et les gardiens avec leurs carabines, leurs matraques et leurs gaz lacrymogènes sont là pour maintenir cette terreur, la maintenir à tout prix. C'est d'ailleurs ce qu'on nous a dit lors du procès à San José.
J'aimerais lire un passage du contre-interrogatoire que nous avons mené d'un certain sergent Murphy, interrogé sur la politique de San Quentin en matière de prévention des évasions.
"Question : « Et, pour être certain de bien comprendre la portée de cette politique, monsieur, signifie-t-elle que, si des personnes tentent de s'évader, qu'elles détiennent des otages, et que les gardiens ont le moindre moyen d'empêcher cette évasion, ils doivent l'empêcher quitte à ce que chaque otage soit tué ? » Réponse : « C'est exact ».
"Question : « Et qu'ils détiennent un juge ou cinq juges, une femme ou vingt femmes, un enfant ou vingt enfants, la politique des gardiens de San Quentin est d'empêcher l'évasion à tout prix. C'est bien cela ? » Réponse : « C'est exact ».
"Question : « En d'autres termes, il est plus important d'empêcher l'évasion que de sauver des vies humaines. Est-ce exact ? » Réponse : « Oui, monsieur ».
Vous trouverez ceci dans les transcriptions officielles du procès.

La terreur de la vie carcérale, sa présence redoutable au sein de la société dans son ensemble, ne devait pas être ébranlée.
Le sergent Murphy a appelé la prison par son vrai nom. Il a saisi l'essence de la fonction sociopolitique des prisons d'aujourd'hui, car il décrivait un système de terreur qui s'auto-entretient.
En effet, les prisons sont des armes politiques ; elles servent à confiner les éléments de cette société qui menacent la stabilité du système global. En prison, les personnes qui perturbent ou pourraient perturber le statu quo sont enfermées, contenues, punies et, dans certains cas, contraintes de subir des traitements psychologiques à l'aide de psychotropes.
Le système carcéral est une arme de répression. Le gouvernement considère les jeunes Noirs et de couleur comme les éléments les plus rebelles, de fait ou potentiellement, de cette société.
C'est pourquoi les prisons et les pénitenciers de cette société débordent de jeunes de couleur.
Selon les régions, la population carcérale de ce pays compte entre 45% et 85% de personnes de couleur.
À l'échelle nationale, 60% de l'ensemble des femmes détenues sont noires. De plus, des dizaines de milliers de prisonniers dans les prisons municipales et de comté n'ont jamais été condamnés pour le moindre crime ; ils sont simplement là, victimes d'avocats commis d'office insensibles, incompétents et souvent ouvertement racistes, qui insistent pour qu'ils plaident coupables alors même qu'ils savent leur client aussi innocent qu'eux.
Et, pour ceux qui ont effectivement commis un délit, nous devons en rechercher la cause profonde.
Cette cause, nous ne la cherchons pas en eux en tant qu'individus, mais bien dans le système capitaliste qui engendre avant tout le besoin de commettre un crime.
Comme l'a souligné un spécialiste du système carcéral : « Ainsi, ceux qui ont faim matériellement doivent voler pour survivre, et ceux qui ont faim spirituellement commettent des actes antisociaux parce que leurs besoins humains ne peuvent être satisfaits dans un État axé sur la propriété. On peut raisonnablement estimer que près de 90% des crimes commis ne seraient pas considérés comme tels ou ne se produiraient pas dans une société centrée sur le peuple. » (…)
Ma liberté a été obtenue de haute lutte grâce à une mobilisation populaire massive.
Des jeunes et moins jeunes, des Noirs, des métis, des Asiatiques, des Autochtones et des Blancs, des étudiants et des travailleurs.
Le peuple s'est emparé des clés qui ont ouvert les portes de la liberté. Et tout cela n'est qu'un commencement.
L'élan de ce mouvement doit être soutenu et amplifié.
Efforçons-nous de saisir d'autres clés, d'ouvrir d'autres portes et de libérer davantage de frères et de sœurs afin qu'ils rejoignent les rangs de notre lutte ici, à l'extérieur.
En bâtissant un mouvement pour les prisons, nous ne devons pas oublier nos frères qui souffrent dans les prisons militaires et les cachots des bases militaires à travers le pays et le monde entier.
Billy Dean Smith, l'un de nos frères noirs qui attend actuellement son passage en cour martiale, a refusé d'obéir aux ordres.
Au Vietnam, il a refusé d'assassiner les Vietnamiens, qu'il considérait comme ses camarades dans la lutte de libération.
Évidemment, aux yeux de ses supérieurs, il représentait un exemple extrêmement dangereux. Il a donc été faussement accusé du meurtre de deux officiers blancs.
Nous devons libérer Billy Dean Smith ainsi que tous ses frères et camarades emprisonnés par l'armée. (…)
Nous sommes tous les prisonniers d'une société dont les proclamations grandiloquentes de liberté et de justice pour tous ne sont rien d'autre qu'une rhétorique creuse.
Nous devons tenter de modifier la structure même de la vie derrière les barreaux autant que la lutte le permet. Il existe un millier de questions concrètes autour desquelles nous pouvons construire ce mouvement : le droit à une correspondance illimitée et exempte de censure, des visites au choix du détenu, des barèmes de salaire minimum en prison, des soins médicaux adéquats – et cela est particulièrement crucial pour les femmes quand on sait que, dans certaines prisons, une femme enceinte doit se battre pour obtenir ne fût-ce qu'un seul verre de lait par jour.
Les lectures doivent être libres de toute censure. Les prisonniers doivent avoir le droit de s'instruire comme ils l'entendent.
S'ils souhaitent étudier le marxisme, le léninisme et la révolution socialiste, ils doivent en avoir le droit. (…)
La nécessité, l'urgence absolue de rejoindre nos frères et sœurs derrière les barreaux dans leur combat s'est imposée à nous de manière flagrante lors de la mutinerie et du massacre d'Attica l'année dernière.
Je voudrais conclure en lisant un court extrait de réflexions que j'ai rédigées dans la prison du comté de Marin en apprenant la révolte et le massacre d'Attica.

– Le mal est fait, des dizaines d'hommes – dont certains n'ont pas encore de nom – sont morts. On ne compte plus les blessés. À l'heure actuelle, il semblerait que davantage de personnes devraient réaliser que de telles explosions de répression ne sont pas des aberrations isolées au sein d'une société par ailleurs sans histoires. Car nous avons connu Birmingham et Orangeburg, Jackson State, Kent State, My Lai et le 21 août à San Quentin. La liste est sans fin. Aucune de ces explosions n'est née du néant. Au contraire, elles ont toutes cristallisé et mis en évidence de profondes et vastes infirmités sociales.
– Mais Attica différait de ces autres épisodes sur un point essentiel. Cette fois, les autorités ont été confondues par les événements eux-mêmes ; elles ont été prises en flagrant délit de mensonge. Elles ont été publiquement démasquées lorsque, pour justifier ce massacre – un massacre orchestré par le gouverneur Rockefeller avec l'aval du président Nixon –, elles se sont empressées de falsifier les faits.
– Peut-être cela a-t-il suffi à tirer un plus grand nombre de personnes de la léthargie que la société leur inflige. Beaucoup ont déjà exprimé leur indignation, mais l'indignation ne suffit pas. Les gouvernements et les administrations pénitentiaires doivent faire l'objet de critiques redoutables et sans réserve pour leur répression féroce et meurtrière. Pourtant, même cela ne suffit pas car on ne touche pas encore à la racine du problème. Le peuple doit prendre une position ferme pour soutenir activement les prisonniers et leurs revendications. Il doit s'efforcer de comprendre le contenu éminemment humain des élans et des luttes des détenus. Car c'est la justice que nous recherchons, et nombre d'entre nous peuvent déjà imaginer un monde sans la moindre tache de pauvreté ou d'aliénation, un monde où la prison ne serait plus qu'un vague souvenir, une relique du passé. Mais nous exigeons aussi une justice immédiate, dès à présent, de l'équité, ainsi que l'espace nécessaire pour penser, vivre et agir.

Près de la moitié de ce discours a été coupé. Les éléments manquants sont les réponses et réactions du public, mais aussi les passages plus intimes et personnels sur Davis, ainsi que les parties plus spécifiques sur d'autres militants emprisonnés.

Source du texte original: American Public Media

Angela DAVIS
25 juin 2026

https://lavamedia.be/fr/speech-at-the-embassy-auditorium/?ml_sub=3039485074731964702&ml_sub_hash=w6v2

Barbara Butch : décryptage de la dernière offensive médiatique

C'est le nouveau scandale fabriqué de toute pièce. La nouvelle obsession des médias, de CNews à Mediapart. Le petit monde des faiseurs d'opinion ne parle plus que de cela depuis 4 jours : le concert d'une DJ pro-Israël a été chamaillé à Grenoble le 18 juillet. Comme s'il n'y avait aucun autre problème, aucune autre actualité urgente, par exemple les lois d'extrême droite votées à la chaîne en plein été, les violences racistes ou le chaos climatique.



Union sacrée

Samedi dernier, la DJ Barbara Butch se produisait donc à Grenoble, et sa performance était perturbée par plusieurs dizaines de militant·es pro-Palestine. Elle avait dû arrêter son set sous les huées. Cet épisode insignifiant s'impose depuis comme le grand sujet de l'été. Le RN et François Ruffin, les macronistes et l'ex-insoumise Clémentine Autain, le PS et le Parti Communiste : tout le monde monte au créneau. Il s'agirait d'une agression antisémite, anti-queer et « grossophobe » fomentée par la France Insoumise et le mouvement pro-palestinien.

On tente de faire croire que cette DJ aurait été prise pour cible parce qu'elle est juive, en surpoids et Queer, et pas pour ses prises de position. Aurore Bergé est allée jusqu'à dénoncer à l'Assemblée un « lâch[er] de chiens » contre « une Française juive ». D'autres parlent d'une attaque LGBTphobe. C'est désormais la norme en cette ère de post-vérité : les faits n'importent plus, l'identité d'une personne compte plus que ses actes. Le logiciel victimaire postmoderne est désormais utilisé par les rangs les plus réactionnaires, y compris le RN qui a volé au secours de la DJ. C'était la même opération réalisée par la sénatrice raciste du Paraguay, qui avait accusé Mbappé de « violences de genre » parce qu'il avait répondu à ses propos négrophobes. « Chat perché », « contre Uno ».

Pourtant, le 18 juillet, Barbara Butch a bien été critiquée pour ses idées. Elle avait signé une tribune de soutien à la Loi Yadan, qui criminalise le mouvement pro-palestinien. La DJ avait ensuite retiré sa signature, mais une fois que la loi avait elle-même été abandonnée, puis avait expliqué qu'elle avait mal compris cette

tribune. Un peu facile : à l'époque, la Loi Yadan était très contestée, une pétition réunissait plus de 700 000 signataires contre le projet, et il paraît difficile sinon impossible d'avoir pris position sans même avoir lu la tribune… Admettons. Mais Barbara Butch a aussi animé un concert à la résidence de l'ambassadeur de France à Tel-Aviv, en 2025. C'était donc deux ans après le début de l'opération génocidaire à Gaza, au moment où une flottille humanitaire venait d'être interceptée par l'armée israélienne. Est-il encore possible de plaider la naïveté ? Barbara Butch va-t-elle jouer en Israël sans même s'informer sur l'actualité ?

Le boycott est une arme légitime

Derrière cette tempête dans un verre d'eau, c'est toute la logique du boycott qui est attaquée. Le boycott est l'arme du pacifisme par excellence : il s'agit simplement de ne plus donner de soutien économique ni d'influence culturelle à une puissance oppressive, ainsi qu'à ses soutiens. C'est un outil qui a été utilisé par Gandhi en Inde ou contre l'Afrique du Sud de l'apartheid. Actuellement, les pays européens boycottent les sportifs et artistes russes au nom de la guerre en Ukraine sans que cela ne gêne grand monde.

Prétendre que le boycott serait une incitation à la « haine » est un renversement du sens des mots très grave, qui ouvre la porte à une répression extrêmement vaste. Le gouvernement français a dissous des collectifs pour leur appels au boycott d'Israël, et veut criminaliser cette pratique. Alors que la France arme un génocide et que nous n'avons que peu de prise sur cette situation terrible qui a lieu sous nos yeux, que reste-t-il d'autre comme mode d'action ?

Le boycott a toujours concerné aussi le secteur culturel. Un boycott des artistes visait l'Afrique du Sud de l'apartheid, avec le soutien de l'ONU. Et dans les années 1980, des groupes comme Queen ou l'artiste Elton John sont allés jouer dans la ville de Sun City, en Afrique du Sud malgré ce boycott, et ont été vivement critiqués. À l'époque, personne n'aurait imaginé qu'ils étaient victimes d'homophobie : c'est leur prestation au sein d'un régime raciste qui était mise en cause, et non leur homosexualité. Dès les années 1960, des dizaines de dramaturges et cinéastes britanniques et américains s'étaient engagés à ne pas autoriser la représentation de leurs productions devant un public ségrégué en Afrique du Sud. C'est une position plus radicale que le boycott actuel d'Israël, et tout le monde, en dehors des suprémacistes, trouvait ça légitime.



Quand les plus grands censeurs font mine de défendre la liberté

Depuis des jours, les médias de masse parlent d'une agression et de jets de bouteilles sur Barbara Butch. Pourtant, aucun jet n'est visible sur les vidéos, seulement des slogans et des huées. Il est d'ailleurs hautement improbable, dans notre période très sécuritaire, que les organisateurs d'un concert aient pu laisser entrer des spectateurs avec des bouteilles en verre. Finalement, Médiapart publie une longue enquête, évoquant « un projectile » repéré sur une vidéo, et un câble électrique coupé. Pas grand chose.

À entendre la cohue de dénonciations, ce serait pourtant la liberté qu'on assassine, et LFI qui en est responsable. Le Ministre de l'Intérieur Laurent Nunez ose : « L'antisémitisme, les intimidations et les pressions

n'ont pas leur place dans notre République. Empêcher une artiste de se produire est une atteinte inacceptable à la liberté d'expression et de création ». C'est littéralement le même Nunez qui a tout fait pour interdire le concert antiraciste programmé le 21 juin à Paris, lors de la fête de la musique. Une décision annulée par la justice tellement elle était liberticide. C'est aussi Nunez qui interdit d'innombrables manifestations et événements festifs, dissout des associations, envoie sa police contre tout rassemblement, violente des supporters qui célèbrent une victoire…
Idem du côté de la fausse gauche : Olivier Faure, Emmanuel Grégoire, Sandrine Rousseau ou Marine Tondelier n'ont pas de mots assez durs sur cette affaire. François Ruffin assène même : « Les méthodes de l'extrême droite ne sont pas les nôtres ». Les mêmes qui n'ont rien dit, ou si peu, quand l'humoriste Guillaume Meurice était licencié, comme Merwane Benlazar, ou quand le rappeur Médine était attaqué, quand Blanche Gardin était mise au placard pour avoir soutenu la Palestine. Leur liberté d'expression ne vaut que pour les idées déjà dominantes.

Le Monde

SOCIÉTÉ • ISRAËL/PALESTINE

Le tribunal administratif donne tort au Collège de France pour l'annulation d'un colloque sur la Palestine en novembre 2025

L'administrateur de l'institution avait évoqué un risque de « débordements ». Les participants, eux, avaient dénoncé une entrave à la liberté d'expression. Lors de l'audience, le rapporteur public a jugé la décision d'annulation « disproportionnée ».

Publié le 15 juillet 2026 à 18h10

Alain Chabat, Géraldine Nakache et 300 personnalités viennent de signer une tribune en soutien à Barbara Butch. La maire de Grenoble Laurence Ruffin annonce déposer plainte contre LFI. Cela n'en finit plus. Faut-il rappeler que fin 2025, un colloque sur la Palestine au Collège de France avait carrément été déprogrammé ? Du jamais vu, et dans l'indifférence générale. De même, une chasse aux universitaires « islamo-gauchistes » est organisée dans les facs, sans que les défenseurs de Barbara Butch ne hurlent à la censure. En 2024, le média décolonial Parole d'Honneur avait invité la philosophe Judith Butler, et la mairie de Paris avait interdit l'événement. Personne, parmi les hypocrites qui montent actuellement au créneau, n'avait réagi, alors que la théoricienne censurée est queer et juive. En mai dernier, le collectif sioniste « Nous Vivrons » avait envahi le plateau de Radio Nova pour perturber l'émission La Riposte. Le même collectif avait tenté d'empêcher par la force une conférence dans une librairie à Marseille. Entre autres actions de censure, jamais dénoncées par les bonnes âmes de la gauche molle.



l'Humanité

JUDITH BUTLER INTERDITE D'EXPRESSION À PARIS

La mairie de Paris a annulé l'intervention de la philosophe américaine Judith Butler à l'événement « contre l'antisémitisme, son instrumentalisation et pour une paix révolutionnaire en Palestine ». La ville le justifie en raison d'un risque de « troubles à l'ordre public ».

Publié le 4 décembre 2023

Une philosophe spécialiste des questions d'homosexualité et de la théorie queer qui devait s'exprimer au nom du collectif juif antisioniste américain Jewish Voice for Peace, est censurée par la mairie de Paris sous prétexte du risque de… « polémiques »

Enfin, et c'est peut-être le plus grave, le CRIF, officine pro-Israël, a attaqué en juillet la cérémonie pour les victimes de la rafle du Vel d'Hiv' à Grenoble. Alors que LFI avait déposé une couronne de fleurs, un groupe de gros bras du CRIF a agressé les insoumis sous les yeux du président de l'association et des représentants de la préfecture en criant « Il faut aller à Gaza pas ici ! » Les fleurs pour rendre hommage aux victimes des rafles antisémites de la police française avaient alors été piétinées.
Cette profanation mémorielle indigne, qui constitue une privatisation de la mémoire du génocide par un petit groupe de soutiens de Netanyahou, a eu lieu à quelques heures d'écart et dans la même ville que le chahut contre Barbara Butch. Chacun notera la différence de traitement médiatique entre les deux actes.

https://twitter.com/i/status/2079628693526225249
Déclaration de Tsedek ! qui est un collectif de juifs et juives décoloniaux·ales luttant contre le racisme d'État en France et pour la fin de l'apartheid et de l'occupation en Israélo-Palestinien. Tsedek ! faisait partie des nombreuses organisations qui militaient pour l'annulation du concert de Barbara Butch à Grenoble.

https://youtu.be/ZJMfvFnLtvM
Dans cette émission du site « Paroles d'Honneur » vous pouvez entendre le témoignage de Salomé Dehaut, militante de l'AG féministe de Grenoble qui était présente au moment du concert de Barbara Butch (entre 18:55 et 36:08). On très loin du récit propagé par la presse « mainstream » qui a trouvé une nouvelle occasion de se déchaîner sur La France Insoumise

Source : Contre Attaque



Dans cette émission du site « Paroles d'Honneur » vous pouvez entendre le témoignage de Salomé Dehaut, militante de l'AG féministe de Grenoble qui était présente au moment du concert de Barbara Butch (entre 18:55 et 36:08). On très loin du récit propagé par la presse « mainstream » qui a trouvé une nouvelle occasion de se déchaîner sur La France Insoumise

Nous publions une tribune en soutien à Allan Brunon, élu d'opposition qui, depuis plusieurs mois, fait l'objet de harcèlement et de menaces de mort visant également des membres de sa famille. Lors de la cérémonie de commémoration du Vel d'Hiv, Il a été violemment pris à partie par les gros bras du CRIF de Grenoble aux cris de « Il faut aller à Gaza, pas ici ! ». Éric Hattab, le président du CRIF Grenoble s'est publiquement réjoui de cette agression, dans un silence médiatique assourdissant.

Communiqué unitaire d'une quarantaine d'organisations pro-palestiniennes, trans, féministes, syndicales, anti-impérialistes, antifascistes, handi, politiques

TRIBUNE : LA SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN N'EST PAS UN CRIME

Depuis plusieurs mois, nous assistons à une intensification de l'offensive politique, médiatique et judiciaire visant à délégitimer toute expression de solidarité avec la Palestine. Des campagnes de boycott, des mobilisations citoyennes et des actions non violentes sont régulièrement assimilées à des discours de haine, alors qu'elles relèvent de la solidarité légitime avec un peuple qui, depuis plus de trois ans, est soumis à un effroyable génocide.

La récente polémique autour du concert de Barbara Butch à Grenoble illustre cette séquence politique. Le story telling politico-médiatique dominant occulte totalement les choix politiques de l'artiste. En effet, en juin 2025, elle mixait à Jaffa à la résidence de l'Ambassadeur de France en Israël, au moment même où l'ONU dénonçait la famine imposée par Israël à des millions de Palestiniens dans la bande de Gaza. Ce choix est loin d'être insignifiant. En 2026, Barbara Butch apportait son soutien à la projet de loi Yadan qui, sous couvert de lutte contre l'antisémitisme, visait à criminaliser la solidarité avec la Palestine.

Face à ces choix, des militants ont décidé d'organiser une campagne de boycott et de protestation. Cette action politique est aujourd'hui présentée, dans le cadre d'une offensive politico-médiatique savamment orchestrée, comme une manifestation de haine, alors qu'elle s'inscrit dans une tradition de mobilisation citoyenne contre des politiques parfaitement contestables.

Absent de ces récits sont les images qui montrent des militants pacifiques scandant des slogans et dont on essaie de brûler les drapeaux palestiniens. Le lendemain, lors de la cérémonie de commémoration du Vel d'Hiv, Allan Brunon, élu d'opposition qui, depuis plusieurs mois, fait l'objet de harcèlement et de menaces de mort visant également des membres de sa famille, a été violemment pris à partie par les gros bras du CRIF de Grenoble aux cris de « Il faut aller à Gaza, pas ici ! ». Éric Hattab, le président du CRIF Grenoble s'est publiquement réjoui de cette agression, dans un silence médiatique assourdissant.

Nous constatons également, avec amertume, que plusieurs responsables politiques se réclamant de la gauche, ainsi que diverses personnalités publiques, apportent un soutien sans réserve à Barbara Butch tout en gardant le silence sur les raisons politiques qui ont conduit à cette mobilisation. Cette posture contribue à invisibiliser le débat de fond sur la Palestine et participe à la criminalisation des mouvements de solidarité.

Nous refusons cette inversion des responsabilités. Soutenir les droits du peuple palestinien, appeler au boycott ou dénoncer les politiques de l'État d'Israël ne constitue ni un crime ni un appel à la haine.
Nous affirmons notre soutien aux camarades ciblés par une campagne politico-médiatique acharnée de délégitimation de leur engagement. Leur combat est celui de la justice, du droit international, et du refus du colonialisme.
Nous appelons l'ensemble des organisations démocratiques, syndicales, associatives et politiques à refuser la criminalisation du mouvement de solidarité avec la Palestine et à soutenir celles et ceux qui, partout en France, continuent à agir se mobiliser contre la colonisation de la Palestine, pour la justice et les droits du peuple palestinien.
La solidarité n'est pas un délit.
Soutien aux militantes et militants.
Justice et liberté pour le peuple palestinien.
[...]



Libération

Justice Après l'affaire Barbara Butch, le responsable LFI à Grenoble Allan Brunon porte plainte pour menaces de mort

A l'initiative du boycott d'un concert de la DJ, le chef de file de l'opposition insoumise au sein de la municipalité grenobloise est la cible de plusieurs «injures» et «menaces», selon son avocat.



Allan Brunon, chef de file du mouvement LFI à l'hôtel de ville de Grenoble, le 27 mars 2026. (Maxime Gruss/AFP)

Libération : Allan Brunon, l'un des instigateurs du boycott, dénonce lui aussi une « virulente campagne de cyberharcèlement ». Son avocat Me Rafik évoque de « nombreuses injures », notamment « à caractère raciste ». Il relate « des diffamations », « des croix gammées apposées à son nom », et « des menaces sur plusieurs membres de sa famille », captures d'écran à l'appui.

CONTRE ATTAQUE
24 juillet 2026 (Investig'Action)

Xenia Fedorova, Jacques Baud : mais de quoi l'Europe a-t-elle si peur?

À écouter les commentateurs géopolitiques des principaux médias français, l'ombre de Poutine planerait sur toutes les opérations d'ingérence dont l'Europe est la cible. À force d'attribuer autant d'ingéniosité et de pouvoir à la Russie, les experts de plateau ne sont-ils pas finalement ses meilleurs propagandistes et ses plus vocaux promoteurs ?



Nathalie Yamb (première citoyenne suisse sanctionnée), Jacques Baud et Xenia Fedorova. © DR

Car c'est bien le paradoxe : rien ne sert mieux un adversaire que de le décrire comme omnipotent. Les mêmes plateaux nous expliquent, parfois dans la même émission, que l'armée russe piétine depuis quatre ans devant des villages du Donbass, que son économie ploie sous les sanctions et que son régime s'essouffle – puis qu'elle est capable de faire converger soixante mille Marocains vers une plage de Ceuta depuis un immeuble de Saint-Pétersbourg. Il faudrait choisir. Une puissance ne peut pas être simultanément à bout de souffle et démiurgique.

Et si l'on tranche pour la seconde hypothèse, il faut en assumer la conséquence : on offre gratuitement à Moscou l'image qu'elle dépense des fortunes à se donner. Rien ne flatte davantage un service d'influence que de s'entendre attribuer, par ses cibles elles-mêmes, une maîtrise parfaite de la causalité. La guerre froide connaissait déjà l'exercice sous le nom de *missile gap* : une surestimation méthodique de l'adversaire, moins destinée à l'analyser qu'à justifier ce que l'on avait déjà décidé de faire. Ceux-là même qui sont les plus prompts à qualifier la moindre analyse à contre-courant de « prorusse » sont, en fin de compte, les notaires les plus zélés de la légende qu'ils dénoncent.

Ceuta, ou la preuve par l'absence de preuve

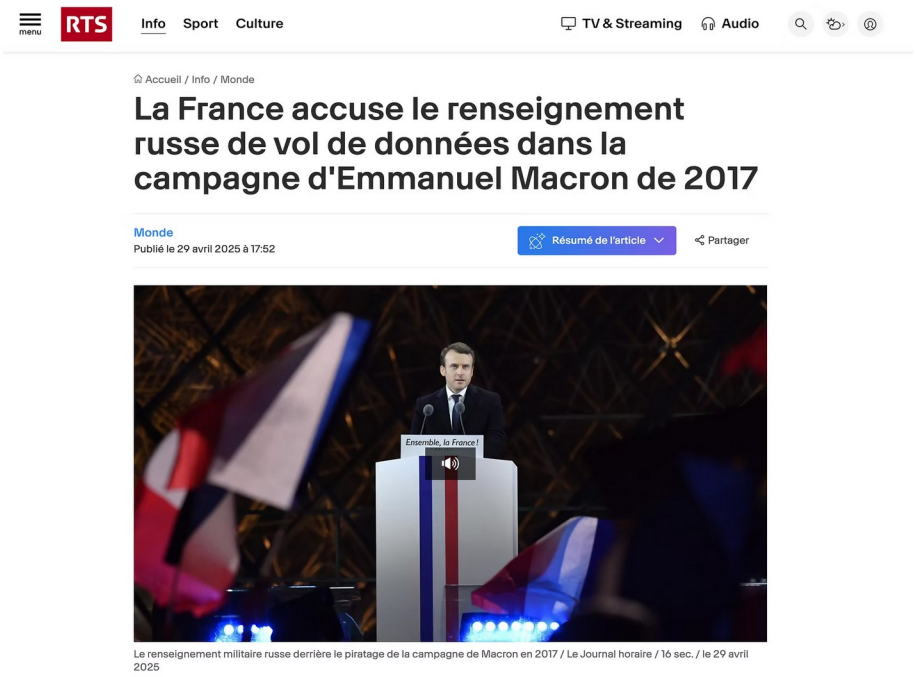
Jeudi 30 juillet, des dizaines de milliers de Marocains franchissent la frontière avec l'enclave espagnole de Ceuta. Sur LCI, les experts ne perdent pas beaucoup de temps avant de cibler la Russie derrière ce qui est qualifié de tentative de déstabilisation des pays européens.

Que sait-on, en réalité ? Que tout est parti de publications Instagram laissant entendre que la frontière s'ouvrait, de groupes Facebook suivant les patrouilles des garde-côtes, et de vidéos TikTok indiquant par où nager. Que le ministère marocain de l'Intérieur a incriminé « l'exploitation de l'espace numérique » et « la

diffusion de désinformation », sans apporter le moindre élément de preuve. Que le gouvernement espagnol a tenu des propos similaires, tout aussi peu étayés.
Qu'ensuite un réseau de sites prorusses ait massivement recyclé les images de Ceuta est tout à fait possible. C'est du moins la version de la diplomatie ukrainienne. Mais un réseau de propagande qui *exploite* un événement ne signifie pas qu'il l'a *provoqué*. Entre les deux, il y a exactement la différence qui sépare le charognard du prédateur. Désigner Moscou, c'est dispenser Rabat, Madrid et Bruxelles de tout examen de conscience. C'est de l'analyse géopolitique du niveau de la police d'assurance.

L'hypothèse qui explique tout n'explique rien

Cet exemple est le dernier d'une longue série, au scénario répétitif : quoi qu'il arrive, c'est toujours la faute des Russes. Et lorsque ces hypothèses sont balayées et démenties, aucun correctif n'est posé, comme le relevait Maxime Chaix dans un article d'intérêt public, publié ici même.
Il y a là un problème qui dépasse le journalisme et touche à la méthode. Une thèse qui rend compte de tout – des incendies, des sabotages, des scrutins, des émeutes, des rumeurs TikTok – et qu'aucun démenti ne vient jamais entamer n'est pas une thèse scientifique. C'est une croyance. Karl Popper avait un mot pour cela : l'infalsifiabilité. Le propre d'une analyse sérieuse est de pouvoir être démentie ; le propre d'un dogme est de digérer ses démentis.



Le renseignement militaire russe derrière le piratage de la campagne de Macron en 2017 / Le Journal horaire / 16 sec. / le 29 avril 2025

Sur BFM, le 3 août, on va même jusqu'à se demander si Poutine ne serait pas également derrière l'attentat de Moscou. Rappelons les faits : le 1er août, un engin artisanal explose devant un restaurant de la place Koudrinskaïa, à deux kilomètres du Kremlin. Trois morts, vingt et un blessés. La cible probable : Alexandre Tchaïko, commandant en chef des forces aériennes russes, qui dirigeait le district militaire ayant opéré à Boutcha en 2022. Aucune revendication, mais un mode opératoire – généraux visés, colis piégés – dont Kiev a déjà revendiqué plusieurs occurrences.
Entendons-nous bien : les opérations d'influence russes existent, elles sont documentées, et certaines sont grossières. C'est précisément pour cela que l'attribution réflexe est une faute. À hurler au loup pour chaque rumeur, on rend inaudible l'alerte le jour où le loup se présente. Ceux qui crient « désinformation russe » sur tout ce qui bouge ne protègent pas le public : ils l'anesthésient. Et ils offrent aux campagnes réelles la meilleure des couvertures : celle du soupçon systématique porté sur ceux qui les dénoncent.

L'aveu de faiblesse

Les tentatives de bâillonner des individus affublés de l'étiquette « prorusse » et relégués au rang de sous-citoyens interrogent également dans une Europe qui n'a plus de démocratique que le nom.
Récemment, c'est la chroniqueuse des médias de Vincent Bolloré, Xenia Fedorova, qui a goûté à la liberté d'expression 2.0 à la française. L'ancienne dirigeante de RT France s'est vu notifier le 29 juillet un arrêté ministériel d'expulsion signé par l'Intérieur, au motif que son comportement « porte atteinte aux intérêts fondamentaux de l'État » et que sa présence constituerait « une menace particulièrement grave et actuelle pour l'ordre public » .

Assignation à résidence, pointage quotidien au commissariat, gel des avoirs. Le tribunal administratif de Paris a rejeté son référé-liberté le 3 août. Le ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez, a justifié la mesure par « de nombreux propos qu'elle a pu tenir »; son homologue des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, l'a qualifiée d'« agente d'influence ».
Manifestement, personne au gouvernement n'a jamais entendu parler de l'effet Streisand, ni même de Voltaire. Xenia Fedorova était une chroniqueuse ; elle est devenue un symbole, une cause, et un cas d'école cité dans toute l'Europe. Ses arguments, qui n'auraient intéressé qu'un public de niche, ont été offerts en *prime time* à l'opinion continentale par ceux-là mêmes qui voulaient les étouffer. On peine à comprendre comment on entend lutter contre un mal dont on recopie les codes.



Pire, cela envoie un message consternant à la population. Fedorova étant loin d'avancer masquée, le gouvernement français, en essayant de la faire taire, démontre le peu de confiance qu'il a dans l'esprit critique de ses citoyens. Le cordon sanitaire médiatique de nos amis Belges a fait des émules !
Et le résultat est parfaitement contre-productif. Chaque interdiction confirme, aux yeux d'une part croissante du public, l'hypothèse qu'on lui cache quelque chose. La défiance n'est pas un virus importé de Moscou : elle est produite ici, par des institutions qui préfèrent supprimer la contradiction plutôt que d'y répondre. Aucune campagne d'influence étrangère n'a jamais fait pour la crédibilité du Kremlin ce que nos propres gouvernements accomplissent en un arrêté.

De quoi l'UE a-t-elle si peur ?
Notre compatriote et chroniqueur Jacques Baud le diagnostiquait dans l'un de nos échanges vidéos : cette crispation irrationnelle est un terrible aveu de faiblesse.
Un pouvoir sûr de son récit n'a pas besoin de faire taire ceux qui le contestent. Il les laisse parler, et les réfute. S'il ne le fait pas, c'est soit qu'il ne le peut pas – et le problème n'est plus la propagande adverse, mais la solidité de ses propres arguments – soit qu'il redoute l'examen. Dans les deux cas, l'expulsion tient lieu de démonstration.
Pour exiger de nos commentateurs un peu de jugeote dans l'analyse et de nos autorités un peu moins de fébrilité dans les décisions ne signifie pas que l'on nourrit la moindre affection pour la Russie. On peut tout à fait ne pas aimer Poutine... et apprécier encore moins d'être pris pour des cons !

Amèle DEBEY
9 août (L'Impertinent)

« Notre peur, c'est qu'il y ait des morts » : des saisonniers survivent dans des bidonvilles en surchauffe

Aux portes de Bordeaux, près de 700 saisonniers étrangers vivent dans un bidonville avec un seul point d'eau. Dans un autre camp, l'eau a été coupée il y a plusieurs semaines. « En ce moment, c'est très difficile. »

Périphérie de Bordeaux (Gironde), reportage

Un morceau de pneu commence à fondre sous la chaleur. À 18 heures, le thermomètre affiche 43 °C devant un abri de béton où Dan se protège du soleil, adossé contre le mur. Aujourd'hui, il est rentré plus tôt des vignes : en pleine canicule, *« impossible de travailler l'après-midi »*. Il vient de parcourir les 300 mètres qui séparent sa caravane du robinet installé à l'entrée du camp, où il remplit un grand bidon qui lui sert de douche.

Dans le bidonville où vivent 700 personnes, dont une centaine d'enfants, un seul point d'eau a été installé par la métropole de Bordeaux. Mais sur les huit tuyaux accrochés sur des palettes de bois, la moitié ne fonctionne pas. *« Notre peur, c'est qu'il y ait des morts »*, s'inquiète Adeline Grippon, coordinatrice régionale Aquitaine à Médecins du monde.



Les caravanes du bidonville de Fouquerolle sont protégées sommairement de la chaleur. *© Alban Dejong / Reporterre*

Tous les quinze jours, des équipes de l'ONG se rendent dans les bidonvilles de la ville pour assurer un suivi médical et traiter les urgences. Le 19 juin, Médecins du monde a lancé une alerte sanitaire à destination de l'Agence régionale de santé (ARS), de la préfète et des élus pour alerter d'une dégradation *« rapide et préoccupante »* des conditions de vie, directement liée à l'insuffisance d'eau potable. *« Sans eau, il y a de graves risques sanitaires »*, rappelle la coordinatrice.



La chaleur est implacable sur place, faute de lieux à l'ombre. *© Alban Dejong / Reporterre*

Supérette improvisée et bidons pour se laver

Posé au bord de la route qui mène aux vignobles du Médoc et du Libournais, le bidonville de Fouquerolle, le plus grand de la métropole, abrite des saisonniers dont presque tous travaillent dans les vignes. Venus de Roumanie pour la plupart, ils partent pour plusieurs années, parfois pour la vie, travailler pour de grands châteaux.

Dorina vit sur le camp depuis plus d'un an. Assise à l'ombre sur une chaise en plastique, elle s'énerve contre cette canicule qui n'en finit pas : voilà trois jours qu'elle n'a pas pu travailler à cause de la chaleur, trois jours qu'elle n'est pas payée. Épuisée, sa fille Anna-Maria, 16 ans, revient des vignes où elle faisait l'effeuillage en plein soleil. En rentrant du travail, il faut encore tirer des bidons fixés sur des charrettes jusqu'au point d'eau pour se laver ou faire la vaisselle.

Ion aussi revient des vignes. Après dix ans de métier, la chaleur, il avait fini par s'y habituer. *« Mais en ce moment, c'est très difficile. »* Le soir, il s'organise pour survivre à la journée du lendemain : il place des bouteilles d'eau au congélateur qu'il emmènera au travail. *« Les châteaux ne leur fournissent pas toujours de l'eau ou une douche »*, explique Jean-Luc Taris, infirmier et bénévole à Médecins du monde.

En face, Agripina, l'épouse de Ion, transpire à grosses gouttes en vendant des sodas dans la supérette du camp. Derrière elle, des barres de chocolat ont fondu. Quatre frigos tournent en continu, *« mais pas assez pour tout refroidir »*, déplore-t-elle.

50 habitants, pas de point d'eau

À quelques kilomètres, 50 personnes occupent un autre bidonville. Depuis trois semaines, ils n'ont plus accès à l'eau : *« La métropole avait ouvert une bouche d'incendie, mais le réducteur de pression a cassé, alors ils ont coupé l'eau »*, déplore Leonard Velicu, président de l'association Eurrom qui défend les droits des communautés roms en Gironde. Régulièrement, il sillonne les allées des camps pour relever les situations d'urgence, notamment des femmes enceintes et des nourrissons.



Certains n'ont pas travaillé depuis plusieurs jours. *© Alban Dejong / Reporterre*



Une supérette est improvisée à l'intérieur du bidonville afin de stocker des boissons fraîches. *© Alban Dejong / Reporterre*



Danut n'est pas parti travailler dans les vignes le 22 juin en raison de la chaleur. Pour beaucoup, le travail de saison dans les vignes est commun. *© Alban Dejong / Reporterre*

Pendant la canicule, des agents de médiation de Bordeaux Métropole apportent des bouteilles d'eau aux camps sans point d'eau : 4,5 L par personne pour deux jours. *« C'est bien pour boire, mais pour se laver, cuisiner ou faire sa lessive, ça ne suffit pas. Sans eau, on ne vit pas »*, s'énerve Elena. *« Les conséquences sont graves : à la fin d'une journée de travail où ils sont au contact de pesticides, la plupart des travailleurs ne peuvent pas se laver »*, explique Adeline Grippon.

« L'accès à l'eau existe, mais on voit bien que ça bloque »

Ces dernières années, alors que Bordeaux était sous giron écologiste jusqu'aux dernières élections, Médecins du monde a constaté une dégradation de l'accès à l'eau pour les plus précaires. *« Avant, quand on lançait une alerte, l'eau arrivait rapidement. Aujourd'hui, la situation est plus catastrophique que lorsqu'on a soulevé le problème il y a dix ans »*, déplore Adeline Grippon.

Une directive européenne de 2020 oblige pourtant les métropoles à raccorder l'ensemble de la population à l'eau potable, y compris les bidonvilles. Une mesure applicable facilement, pour Médecins du monde : *« Ouvrir un point d'eau dans une métropole, c'est assez simple et peu coûteux. L'accès à l'eau existe. Mais on voit bien que ça bloque »*, grince la coordinatrice.



Sous l'ombre, on prépare le repas du soir en luttant contre la chaleur. *© Alban Dejong / Reporterre*



Le bidonville de Fouquerolle est situé au bord d'une route. *© Alban Dejong / Reporterre*

Pour Leonard Velicu, empêcher l'accès à l'eau ne fait qu'empirer les choses : *« Les villes pensent que si on ouvre un point d'eau, cela va stabiliser un site et que d'autres personnes vont venir. Mais c'est le contraire : ici, les gens viennent pour travailler dans les vignes. Si on les expulse, ils reconstruisent ailleurs. »*
Priver les habitants d'eau ne les fait pas partir, mais les épuise. Elena en a presque fait une routine : pour ramener de quoi tenir quelques jours, elle monte dans sa voiture, bouteilles dans le coffre, et roule jusqu'au bidonville d'à côté.

Après cet article



« Je n'ai pas le choix, il faut travailler » : ouvriers et livreurs cuisent dans la fournaise

Amandine SANIAL et Alban DEJONG (photographies)
24 juin 2026 (Reporterre)

Communiqué de presse Conf 30

Censure de la fête de l'agriculture paysanne

Maruèjols-lès-Gardon, le 16/06/2026

Depuis plus de 15 ans, la *Confédération Paysanne du Gard* organise une fête annuelle début octobre. Dans tous les villages où nous l'avons organisée, nous avons été accueillis avec bienveillance par les élus locaux. D'abord à Saint-Génies-de-Malgoires, puis réunis 3 ans à Garrigues-Sainte-Eulalie. Dans une ambiance festive et familiale, nous proposons un moment de réflexion et d'échange autour de l'agriculture gardoise mais aussi un moment de partage culturel et ludique. C'est aussi un moment de solidarité puisque l'évènement s'est transformé en fête de l'agriculture paysanne, coorganisée avec les membres de la Maison Paysanne, à savoir l'ADDEARG et Solidarité Paysans 30. D'année en année, nous réservions le foyer de la municipalité de Garrigues pour pouvoir préparer sereinement notre fête annuelle.
En 2026, les élections municipales ont eu lieu, et le 26 mai *la nouvelle équipe a refusé de nous recevoir* et décidé de nous retirer la réservation du lieu en nous disant que cela faisait « suite à une demande de la coordination rurale, et pour ne pas prendre de position politique ».
• Nous regrettons vivement cette décision qui met en péril une fête que nous préparions depuis des mois.
• Nous regrettons le manque de recul de la nouvelle équipe qui aurait pu nous laisser la place encore cette année, plutôt que d'annuler tardivement.
• Nous regrettons qu'elle ait refusé de nous recevoir pour échanger à ce sujet.
• Nous regrettons enfin que Mme Marie-Camille Dugas préfère *afficher sa proximité politique avec le Rassemblement National, parti politique d'extrême-droite.*
Pour ne pas prendre position, il convient d'accepter la pluralité et de permettre son expression.

En recevant début juin le député RN de la 4e circonscription du Gard, le parisien parachuté Pierre Meurin, la mairie de Garrigues-Sainte-Eulalie bascule du côté sombre de l'histoire : *du côté du parti qui piétine, entre autres, l'agriculture paysanne et les droits syndicaux*.
Nous ne pouvons que constater que cette décision s'inscrit dans le sillon de celle de M. Meizonnet, sur la commune de Vauvert, de supprimer plusieurs festivités et rencontres culturelles, de celle de M. Barthès, à Carcassonne, qui décide d'expulser les syndicats de la Bourse du travail ou encore, évidemment, de celle de M. de Lepinau, maire de Carpentras, qui a mit fin à la ferme municipale bio pour les cantines !
Comme à son habitude, l'extrême droite muselle et banni les discours progressistes.
Comme à son habitude, l'extrême droite ne souhaite la liberté d'expression que pour ses idées.
Comme à son habitude, l'extrême droite fuit l'échange et le débat.
Nous combattons les idées et les positions de cette équipe municipale et *nous apportons tout notre soutien aux paysan.nes et habitant.es de Garrigues-Sainte-Eulalie qui ont vu leur mairie basculer à l'extrême droite*.

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU GARD.

Contact : Simon Le Berre 0649350169
17 juin
(CADTM)

Ces chrétiens de gauche qui refusent que l'extrême droite parle en leur nom



La Sagrada Familia, Kelly Latimore.

Alors que des personnalités d'extrême droite se font les porte-voix d'un christianisme identitaire, et que de plus en plus de croyants se laissent séduire, de jeunes cathos de gauche réagissent. Engagés pour la justice sociale et l'écologie, ils veulent témoigner d'une autre vision de la foi.

Un soir de décembre 2025, une cinquantaine de personnes, majoritairement âgées de 20 à 40 ans, se pressent à l'entrée d'un foyer Jeunes pros (destiné à de jeunes chrétiens étudiants ou rentrés dans la vie active) situé dans le XVIII[e] arrondissement de Paris. Elles viennent assister à une soirée de formation du collectif chrétien Lutte et contemplation ayant pour thème : « Chrétiens et extrême droite – histoire et état des lieux ».

Dans la grande salle où tous et toutes prennent place trône une icône représentant Jésus, à côté de pancartes du collectif. Parmi les slogans : « L'Église n'est pas un manifeste identitaire », « Dieu n'a pas besoin de porte-paroles de la peur », ou encore « Notre foi est vivante ! Pas nostalgique ».

À l'origine, Lutte et Contemplation est un groupe de prières rassemblant des chrétiens engagés sur les questions environnementales ; il s'est ensuite lancé comme collectif militant, en septembre 2023. Ses membres se sont notamment mobilisés contre le projet de pipeline de TotalEnergies en Ouganda et en Tanzanie[1], ainsi que lors des COP 28, 29 et 30. « *La politique de l'extrême droite et son projet sont absolument incompatibles avec la défense du vivant et des vivants,* explique Flora, présente depuis le début. *Nous sommes aussi dans un contexte de radicalisation des pratiquants catholiques, qui ont voté à près de 40 % pour l'extrême droite à la dernière présidentielle.* »

Deux fois plus de vote Zemmour chez les catholiques pratiquants

Les chrétiens incluent certes aussi des protestants et des orthodoxes, qui représentent respectivement 3,1 % et 0,6 % de la population française[2]. Mais ce sont les habitudes de vote des catholiques qui interrogent. Plus d'un tiers d'entre eux, tous niveaux de pratiques confondus, ont voté pour Marine Le Pen ou Éric Zemmour lors de l'élection présidentielle de 2022. Et chez les pratiquants (les 3,3 millions d'adultes français qui vont à la messe au moins une fois par mois, soit 5,5 % de la population), 40 % se disent proches de la droite ou de l'extrême droite, dont 15 % proches du Rassemblement national (RN)[3].

« *Chez les pratiquants réguliers, on voit que le vote RN est monté en 2022 mais qu'il reste un peu en deçà des moyennes nationales,* note Yann Raison du Cleuziou, professeur de science politique et spécialisé en histoire et sociologie du catholicisme contemporain[4]. *En revanche, le vote LR a chuté – même si Valérie Pécresse récolte 8 % chez les pratiquants réguliers – et Éric Zemmour récolte 16 %, soit le double des moyennes nationales. Cette radicalisation ne se fait donc pas au profit du RN mais plutôt de Zemmour.* »

Un paysage politique « *qui n'est pas stabilisé* », nuance-t-il.

Parmi les raisons qui poussent une partie des catholiques vers l'extrême droite, on compte la vague d'attentats de 2015 – qui en a attirés certains vers le RN –, tandis que le sentiment d'appartenir à une minorité dans une société qui se sécularise[5] en attire d'autres vers Éric Zemmour, considéré comme le plus à même de défendre la France et son héritage religieux.
Venu assurer la promotion de son livre *La messe n'est pas dite*[6] sur le plateau de « Dimanche en politique » sur France 3, fin octobre 2025, l'ancien journaliste du *Figaro* affirmait en effet vouloir « *protéger, défendre, exalter l'identité chrétienne de la France* » contre « *le wokisme* » et « *l'islamisation* ».
Suite à cette sortie hautement médiatisée, les membres de Lutte et Contemplation se sont rendus dans plusieurs librairies pour glisser des marque-pages dans les exemplaires de l'ouvrage. On y lisait notamment : « *Nous souhaitons une Église qui suive les pas de Jésus, en accueillant les plus fragiles* » ou « *En essayant d'associer le récit chrétien à un repli identitaire, Éric Zemmour tente une récupération politique, qui va à l'encontre du message de justice et de paix du Christ* ».
Le collectif s'est également rendu à une séance de dédicace de l'homme politique afin de l'interpeller sur le message des Évangiles, avant de se faire expulser par la sécurité. Ce qui n'a pas empêché les militants de rester devant la salle, entonnant des chants religieux et distribuant des tracts. « *On a toute une réflexion sur notre capacité à créer le dialogue avec les chrétiens d'extrême droite,* souligne Flora. *On espère trouver une manière à la fois de montrer notre opposition à certaines idées et de permettre la conversion des cœurs* ».
Quinze jours plus tard, les mêmes organisaient devant les éditions Fayard un « cercle de silence », une manifestation silencieuse inventée par les franciscains de Toulouse pour protester contre l'enfermement des migrants dans les centres de rétention administrative.

« *Réexpliquer qui est le Christ* »

D'autres groupes de croyants et croyantes commencent à se positionner contre l'extrême droite. Ainsi du collectif Anastasis, un mot grec signifiant à la fois « résurrection » et « insurrection ». Fondé en 2020, il veut proposer « *une pensée théologico-politique qui refuse l'alliance traditionnelle du trône et de l'autel* », autrement dit du politique et du religieux, décrit Thérèse, l'une des fondatrices.
Par la force des choses, le groupe se retrouve amené à réfléchir sur « *l'extrême droite, qui tente aujourd'hui de récupérer le catholicisme* ». Il propose des articles de réflexion ou d'analyse, et a publié l'ouvrage altermondialiste *Urgence évangélique*[7]. « *Il y a un enjeu à réexpliquer qui est le Christ, ses actions, à remettre au goût du jour tout un discours social de l'Église,* appuie Camille, qui a rejoint Anastasis depuis quelques mois. *Expliquer par exemple que donner un billet à un mendiant dans la rue mais refuser de payer ses impôts en France, ce n'est pas la charité à laquelle nous appelle le christianisme.* »
C'est aussi pour offrir une autre lecture de la foi catholique et de son lien avec la politique que deux journalistes de la presse chrétienne, Paul Piccarreta et Théo Moy, ont fondé, en novembre 2025, le média *Le Cri*, sous-titré *Mensuel chrétien joyeux et radical*. Un nom choisi en écho à l'exhortation du pape François, « *écouter tant la clameur de la terre que la clameur des pauvres* », dans son encyclique aux forts accents écologiques, *Laudato si'*.

Au long des 68 pages d'un numéro, Paul Picaretta dit vouloir « *permettre aux lecteurs de renouer avec l'histoire de la fraternité telle qu'elle est racontée dans l'Évangile, de cet élan qui consiste à sortir de soi pour aller vers le tout autre, vers l'altérité* ». Dans le premier numéro, *Le Cri* se penche par exemple sur « *La foi là où on ne l'attend pas* » – au sein d'une association aidant les plus précaires ou chez un ancien moine homosexuel. Le dossier du deuxième numéro, lui, est consacré à des modes d'agriculture qui respectent l'humain et l'environnement.
Le lancement du mensuel a fait couler beaucoup d'encre dans le petit milieu catho, *Le Journal du dimanche* le présentant par exemple comme « *la nouvelle Bible d'une gauche plus woke que catho* ». « *Faire ce geste, montrer un autre christianisme, est pris de manière conflictuelle*, regrette Paul Piccarreta. *Mais il y a des catholiques qui n'acceptent pas que des milliardaires aient la mainmise sur leur religion. Nous on leur donne voix, et on essaye de faire vivre un catholicisme social, avec nos petits moyens.* »



Holy family of the Streets, Kelly Latimore.

Car ces cathos de gauche font face à une machine politico-médiatique pilotée principalement par les hommes d'affaires Vincent Bolloré et Pierre-Édouard Stérin. Le premier multiplie les rachats de médias afin de promouvoir les « *racines chrétiennes de la France* ». Le second, selon un document révélé à l'été 2024 par *L'Humanité*, compte dépenser 150 millions d'euros en dix ans pour faire gagner ses idées libérales et conservatrices – le projet Périclès.

Une vision de l'économie que ces croyants rejettent : « *L'extrême droite ne fait pas peur aux classes économiques dirigeantes car elle ne va rien changer au système libéral,* analyse Thérèse, du collectif Anastasis. *Il faut se battre contre le racisme, pour la dignité de tous, et aussi contre la mutation actuelle du capitalisme qui cherche à nous faire croire qu'il n'y a pas de problème de partage des richesses ou d'État social, et que le seul problème politique serait culturel* » – autrement dit, lié à la question musulmane.

Au lendemain des élections européennes de 2024 et de la dissolution de l'Assemblée nationale, nombreux sont les groupes chrétiens qui se sont mobilisés. Anastasis et Lutte et Contemplation se sont ainsi alliés avec le café associatif parisien Le Dorothy, lieu solidaire et de de retrouvailles des jeunes cathos de la « génération François », pour publier une tribune dans le quotidien *La Croix*. Intitulée « Au nom de notre foi, nous voterons contre l'extrême droite » et signée par 10 000 personnes, elle affirme que l'Évangile « *nous appelle à prendre soin de tous nos frères et sœurs (…), en reconnaissant l'égale et infinie dignité de chaque personne humaine* ».

Quelques jours plus tard, quelques centaines de personnes se rassemblaient aux Invalides, à Paris, avec le même mot d'ordre. « *Il y a eu une manière d'exprimer notre foi qui a été très originale, en mélangeant des chants religieux avec des prises de paroles très politiques. On a fait émerger une forme de rassemblement qui continue de nous travailler, pour trouver notre spécificité de militantisme chrétien* », se remémore Camille, du collectif Anastasis.

Une manière d'agir qui les pousse aussi à mener des actions avec d'autres groupes, chrétiens ou non. En septembre 2025, par exemple, un cortège d'une poignée de « chrétiens sociaux » – rassemblant Anastasis, l'Action catholique ouvrière et la Jeunesse ouvrière chrétienne – s'est joint à la manifestation intersyndicale contre les mesures budgétaires annoncées par le gouvernement.

« *L'enjeu pour ces "néocathos de gauche" est presque plus religieux que politique,* décrypte le politiste Yann Raison du Cleuziou. *Il s'agit d'empêcher l'identification du christianisme aux seules droites et d'empêcher ces droites de monopoliser le christianisme. Il y a une forte expression confessante* », c'est-à-dire une volonté de ces jeunes de revendiquer leur foi, contrairement aux catholiques de gauche plus âgés.

Un parti pris assumé par ces militants qui souhaitent être « *une interface* », affirme Thérèse, tant entre les catholiques eux-mêmes qu'avec les organisations militantes de gauche. « *Nous avons une posture que la gauche aurait du mal à tenir car nous sommes très familiers de l'univers catholique, un référentiel que l'extrême droite pompe énormément aujourd'hui* », souligne Camille. Son engagement peut tenir en une formule : « *Premiers concernés, premiers mobilisés !* »

Blandine DOAZAN, publié le 05 mai 2026 (Socialter)

Kelly Latimore
Artiste peintre originaire de Burlington, dans le Vermont, aux États-Unis. Inspiré de son séjour entre 2009 et 2013 au sein des Common Friars, une communauté monastique fermière de l'Ohio, il crée des œuvres influencées par l'iconographie orthodoxe auxquelles il donne une touche contemporaine en représentant des figures marginalisées et opprimées.

1. Le projet d'oléoduc d'Afrique de l'Est (en anglais East African Crude Oil Pipeline - EACOP) est destiné à transporter du pétrole brut à partir de nouveaux puits ougandais vers le port de Tanga, en Tanzanie, avec un impact majeur sur la biodiversité des deux pays et, à terme, des émissions massives de $C0_2$.
2. Selon « L'étude sur l'expression et la visibilité religieuse dans l'espace public aujourd'hui en France », de l'Observatoire de la laïcité, en juillet 2019.
3. Étude « Être catholique en France aujourd'hui », Ifop pour Bayard-*La Croix*, décembre 2025.
4. Il a notamment codirigé l'ouvrage *À la droite du Père, les catholiques et les droites de 1945 à nos jours*, paru aux éditions du Seuil en 2022.
5. La sécularisation désigne la perte d'autorité et d'influence sociale de la religion dans les sociétés contemporaines.
6. Éditions Fayard, 2025.
7. Sous-titré *Manifeste pour un universalisme égalitaire alternatif à la mondialisation capitaliste*, éditions Parole et Silence, 2025.

Hamilton Nolan : « Aux États-Unis, il n'existe aucune loi fédérale garantissant des congés payés »



Hamilton Nolan est l'un des reporters américains les plus influents sur les sujets de travail. Ancien journaliste de Gawker, média en ligne qu'il a contribué à doter d'un syndicat, il couvre aujourd'hui les luttes ouvrières pour le mensuel socialiste In These Times et a publié The Hammer[1], un livre sur la renaissance du syndicalisme aux États-Unis. Dans ce pays, seul État membre de l'OCDE qui ne garantisse aucun congé payé, comment les travailleurs appréhendent-ils la notion de vacances ou de temps libre ? Entretien.

Aux États-Unis, le droit au temps libre existe-t-il ?

Pas vraiment. Il n'existe aucune loi fédérale garantissant des congés payés, des jours d'arrêts maladie, ou un congé parental digne de ce nom. Les victoires universelles que les travailleurs français ont arrachées dans les années 1930 et inscrites dans la loi, les syndicats américains doivent le renégocier lieu de travail par lieu de travail. Et encore : des millions de travailleurs sont légalement exclus du droit syndical.

Si tu es chauffeur Uber, livreur Instacart, professeur vacataire, agent de nettoyage sous-traité, tu n'as légalement pas le droit de te syndiquer en vertu des lois antitrust américaines qui s'appliquent aux travailleurs indépendants. Et c'est exactement pour ça que ces statuts existent. La *gig economy* n'est pas un accident technologique ou une évolution naturelle du marché du travail : c'est une stratégie délibérée pour sortir des travailleurs du périmètre légal de la syndicalisation[3].

C'est le même mouvement, partout : externaliser, précariser, et rendre l'organisation collective impossible.

Ce qui veut dire que le mouvement syndical américain[4] doit aujourd'hui réfléchir à comment utiliser le pouvoir qu'il a pour défendre les personnes syndiquées et ceux qu'il ne peut pas directement représenter : c'est un défi structurel énorme.

Malgré ces conditions très difficiles, le mouvement syndical arrive-t-il à imposer une conversation sur le temps libre ?

De manière assez surprenante, cette conversation a été relancée récemment, notamment du fait de l'essor de l'intelligence artificielle (IA). Chaque révolution technologique qui augmente l'efficacité pose la même question fondamentale : à qui profite le gain ? Les grands patrons veulent généralement tout prendre et redistribuer une petite portion aux travailleurs sous forme de salaire.

Mais il y a une autre façon de diviser ce gâteau : prendre le gain d'efficacité non pas en argent, mais en temps. Une journée de moins. Une semaine plus courte. Davantage de vie en dehors du travail. Avec l'IA, cette question revient avec une force nouvelle.

On nous promet une révolution dans l'efficacité : des heures de travail économisées à grande échelle, des tâches automatisées, des gains de productivité massifs. Et la question qui suit naturellement est : est-ce que les travailleurs vont en voir la couleur, ou cela va-t-il seulement enrichir encore plus les actionnaires ?

Cette discussion nous permet de remettre sur la table des propositions qui étaient très marginales jusqu'ici, comme la semaine de quatre jours, portées par *[le sénateur]* Bernie Sanders ou le syndicat UAW[5]. Le fait qu'on nous promette une révolution immense avec l'IA rend cette revendication beaucoup plus urgente et légitime qu'elle ne l'était il y a dix ans – car les travailleurs ont le droit de demander leur part de cette transformation. Pas juste en matière de salaire, mais en gain de temps libre !

Ce n'est pas encore une revendication consensuelle dans le monde syndical, car nous avons tant d'autres urgences, comme la mise en œuvre d'une forme de sécurité sociale ou d'un régime de retraite universel. Mais, même si je n'ai pas vu de mobilisation coordonnée à l'échelle nationale qui lie clairement IA et réduc-

tion du temps de travail, les deux choses vont naturellement ensemble. Il nous faut donc réussir à la poser comme une évidence politique.

Comment la gauche états-unienne peut-elle rendre le temps libre désirable, sans passer pour un mouvement de fainéants ou d'élitistes ?

D'abord, en rappelant et en assumant que cette lutte est profondément ancrée dans l'histoire ouvrière : ce n'est pas une revendication de bobos urbains déconnectés de la vraie vie. Le week-end, la limitation du temps de travail, l'égalité de salaires pour les femmes et les hommes : c'est le mouvement syndical qui a gagné tout ça ! Ce n'est pas tombé du ciel.

Ensuite, il faut nommer clairement à qui profite le mythe du travail acharné. C'est une bataille culturelle très importante, surtout aux États-Unis. Cette idée que travailler dur est moralement vertueuse, que cela te définit comme un bon Américain, comme quelqu'un qui mérite sa place, est aussi vieille que le pays !

Or, c'est un tour de passe-passe, un classique du capitalisme sur les classes populaires : on vous prend tout, on vous exploite, et on vous donne en échange un sentiment de supériorité morale. Cela a toujours été très lié à la race aussi, forgeant la ségrégation. Ainsi, on expliquait aux pauvres Blancs du Sud qu'ils n'avaient peut-être rien, pas de salaires décents ni de droits, mais au moins, ils avaient « plus » qu'un Noir. Aujourd'hui, ce sentiment prend d'autres formes, comme l'anti-immigration ou les guerres culturelles, mais c'est le même mécanisme.

On détourne la colère des gens vers les mauvaises cibles pour qu'ils ne regardent pas vers le haut. Or, nous avons besoin de faire comprendre au plus grand nombre que le fruit de leur travail finance le yacht de Jeff Bezos, et pas un meilleur avenir pour leurs enfants.

Qu'il peut se prélasser sur la Riviera pendant que d'autres enchaînent les heures supplémentaires. Je suis convaincu que, pour gagner, nous devons raconter une meilleure histoire que celle de nos adversaires, en désignant clairement nos ennemis : les milliardaires et leurs alliés politiques qui nous volent nos vies.

Et concrètement, comment change-t-on ce récit ?

Il faut arrêter de parler en termes d'argent pour parler en termes de temps. Aux États-Unis, tous nos rapports sont construits par l'argent, car tout est monétarisé. Nos questions existentielles sont donc : combien d'heures je dois travailler pour pouvoir gagner x, et ensuite me payer y ? Et la logique de l'argent te ramène toujours au travail : il en faut toujours plus, donc il faut toujours travailler plus.

Mais on pourrait imaginer parler de nos vies autrement, notamment en temps de joie disponible. Dans ce contexte-là, la question devient : combien de temps dois-je travailler pour pouvoir passer du temps avec mes enfants ? Pour pouvoir jouer de la musique, ou me faire un bon dîner ?

Cela nous ramène aussi à ce que l'on veut faire de nos vies. Et c'est là que la solidarité entre en jeu aussi : parce que le temps libre, quand il n'est pas colonisé par la consommation ou l'épuisement, c'est le temps de la vie collective, des liens, de l'organisation. C'est le temps où tu peux te demander ce que tu veux vraiment, et avec qui tu veux le construire.

C'est ça, au fond, le projet syndical dans sa version la plus ambitieuse : te rendre du temps. Pas juste du pouvoir d'achat. Du temps à toi. Or, c'est une revendication que tout le monde peut comprendre, même ceux qui ont été convaincus que travailler plus était une vertu.

1. *The Hammer: Power, Inequality, and the Struggle for the Soul of Labor*, Grand Central Publishing, 2024.
2. Entreprise de livraison à domicile de produits alimentaires via une application, créée en 2012. Elle s'est installée discrètement en France fin 2025 avec un magasin à Mulhouse et s'est lancée en janvier 2026.
3. Fin mai, pour la première fois, des chauffeurs de VTC créent un syndicat indépendant dans l'État du Massachusetts.
4. En 2025, environ 9,4 % de la population américaine qui travaille est syndiquée : c'est le taux le plus faible depuis un siècle et la légalisation du syndicalisme. Moins de 6 % des employés du privé et un peu plus de 30 % des fonctionnaires sont membres d'un syndicat, soit environ 14 millions de personnes.
5. L'un des plus importants syndicats de travailleurs des États-Unis avec environ 600 000 membres, présent en particulier dans les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique et de la défense.

Lumir LAPRAY, publié le 08 juillet 2026 (Socialter)

Les états généraux oubliés de 1945

Le droit de rêver

Et si l'on demandait aux citoyens de réinventer une France en ruines ? En 1945, des milliers d'habitants participent à une vaste consultation lancée par la Résistance pour imaginer le pays de demain. Longtemps oubliée, cette expérience démocratique ouvre une fenêtre fascinante sur les espoirs, les utopies et les fractures de la Libération.

L'histoire peut parfois resurgir d'un grenier. Non pas à la faveur d'une découverte spectaculaire ou d'un document secret, mais parce que des cartons oubliés finissent par être ouverts, classés, étudiés. Ainsi, pendant près de quatre-vingts ans, on n'a pas su grand-chose des « États généraux de la Renaissance française », cette vaste consultation populaire organisée en 1945 à l'initiative du Conseil national de la Résistance (CNR). Si de rares études locales existaient, aucune synthèse d'ensemble ne permettait d'en mesurer l'ampleur et l'inventivité.

En 2011, les archives de Louis Saillant (1910-1974), président du CNR, ont été versées au Centre d'histoire sociale du XXe siècle. Vingt-sept mètres linéaires de documents répartis en 202 boîtes, dont une quarantaine consacrées à cet événement. Leur exploration par deux chercheurs (1) a permis de mettre au jour une histoire longtemps enfouie.

L'idée d'organiser des états généraux – en référence explicite à 1789 – émerge au sein de la Résistance dès septembre 1944, moins de trois semaines après la libération de Paris, alors qu'une partie du territoire demeure occupée. Pour le CNR, l'enjeu est triple : faire connaître le programme adopté dans la clandestinité en mars 1944, élargir son assise populaire en donnant la parole aux citoyens à travers la rédaction de « cahiers de doléances », et peser sur l'action du gouvernement provisoire afin d'obtenir la mise en œuvre des réformes promises à la Libération. Le Parti communiste français (PCF) et la Confédération générale du travail (CGT) soutiennent le projet, tandis que le Parti radical, la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) et le Mouvement républicain populaire (MRP) se montrent plus réservés. Le général de Gaulle y est ouvertement hostile, craignant que cette consultation ne limite la liberté d'action du gouvernement en lui imposant des orientations présentées comme l'expression de la volonté populaire.

Officiellement annoncés en décembre 1944, les états généraux doivent culminer au palais de Chaillot, à Paris, lors d'une réunion nationale prévue du 10 au 13 juillet 1945.

Dans l'intervalle, les comités départementaux de libération (CDL) sont chargés de recueillir les doléances de la population, selon un dispositif très structuré. À la base, les comités locaux de libération (CLL) organisent, dans les villages et les quartiers, des assemblées populaires que Louis Saillant souhaite aussi ouvertes que possibles. *« Il faut éviter tout ce qui pourrait empêcher toute organisation locale ou toute personnalité dont le patriotisme est garanti et la sincérité reconnue par ses concitoyens d'apporter sa part contributive à nos travaux »,* insiste-t-il le 28 février 1945. Les débats sont quant à eux encadrés. Des questionnaires élaborés au niveau départemental sont transmis aux comités locaux afin de fixer les thèmes à traiter. Mais le champ couvert est si large – politique étrangère, économie, transports, culture, démographie… – qu'il laisse une réelle marge d'expression, notamment sur les questions sociétales, absentes du programme du CNR. Selon ce schéma pyramidal, les contributions locales sont ensuite agrégées puis synthétisées à l'échelle cantonale et départementale, avant d'être envoyées à Paris où elles font l'objet de synthèses thématiques destinées à préparer la réunion de juillet.

L'opération se déroule dans la précipitation. Le printemps ayant été accaparé par les élections municipales (les premières lors desquelles les femmes peuvent voter), les travaux préparatoires ne reprennent réellement qu'en mai. Une fois reçues les instructions des CDL, les comités locaux ne disposent plus que de deux ou trois semaines pour réunir les habitants, parfois à plusieurs reprises, et rédiger un cahier communal. Ces délais suscitent de nombreuses critiques, en particulier dans les communes rurales, soumises au rythme des travaux agricoles. À Saint-Gondon, dans le Loiret, le CLL – *« composé exclusivement d'ouvriers agricoles et du bâtiment »* – fait savoir qu'il *« ne peut, en ce moment, à l'époque des grands travaux, et dans un temps si restreint, mettre cette affaire sur pied ».*

« Prendre l'argent là où il est »

Malgré ces contraintes, des milliers d'assemblées se tiennent partout en France courant juin, dans les mairies, les salles des fêtes, les théâtres, les écoles, les cafés, les Bourses du travail, avec des affluences parfois très importantes. Plusieurs centaines de personnes débattent ainsi à Concarneau ou Landerneau, dans le Finistère, Saint-Claude ou Lons-le-Saunier, dans le Jura. À Montcuq, dans le Lot, la réunion rassemble le quart

de la population tandis qu'à Pierrefort, dans le Cantal, les organisateurs affirment avoir réuni *« presque la totalité de la commune ».* La participation est en revanche plus limitée dans les villes : cent personnes à Aurillac, quatre-vingts à Quimper, trente à Brest… Ces réunions attirent des participants venus d'horizons différents. Aux militants communistes, présents en nombre, s'ajoutent des socialistes, des radicaux, des syndicalistes chrétiens, des représentants d'organisations professionnelles et de nombreux citoyens sans affiliation, simplement désireux de prendre part à la reconstruction du pays.

De ces assemblées locales naissent des milliers de cahiers de doléances aux formes très variées. Certains tiennent sur une page, avec des réponses lapidaires. D'autres, rédigés avec soin sur des cahiers d'écolier, développent des arguments. Ensemble, ils composent un remarquable portrait social de la France de 1945, saisie dans ses conditions d'existence, ses espoirs, ses inquiétudes et ses lignes de fracture.

Les organisateurs souhaitaient des cahiers tournés vers l'avenir plutôt que centrés sur les difficultés immédiates, innombrables après cinq années de guerre. *« Il ne s'agit pas pour vous de dresser des cahiers de doléances et de vous plaindre de tout ce qui ne fonctionne pas,* prévenait le CDL de la Haute-Marne dans son fascicule préparatoire à destination des communes. *Il s'agit d'une œuvre constructive et c'est à vous, non de détruire le mal, mais de formuler comment vous voudriez que les choses soient. »* La consigne reste largement ignorée. À Hubersent, dans le Pas-de-Calais, les habitants dressent un inventaire des pénuries frappant leur village : chaussures pour les paysans, charbon et clous pour le maréchal-ferrant, cuir pour le cordonnier, farine pour le boulanger ; on manque aussi de pneus de bicyclette, d'essence, de ficelle, de lait pour les enfants… Les conditions de logement font également l'objet de nombreuses plaintes, en particulier dans les campagnes où les ouvriers agricoles vivent fréquemment dans des taudis sans lumière ni air, parfois au-dessus même de l'étable ou de la bergerie.

Mais les cahiers sont aussi traversés par un imaginaire du progrès et par une confiance dans les capacités de transformation sociale. Le dénuement n'empêche pas de formuler des *« rêves raisonnables »,* observe l'historien Jean-Marie Guillon, qui a étudié le cas du Var (2). On réclame donc l'électrification des campagnes, l'eau courante, le tout-à-l'égout, des routes goudronnées, des habitations spacieuses. Chaque village projette ses équipements collectifs : poste, dispensaire, théâtre, bibliothèque, cinéma, piscine, stade, gare, bains-douches, maison des jeunes… L'Isère va jusqu'à envisager que *« la construction et l'entretien des écoles, la création de stades, piscines, salles des fêtes et l'adduction d'eau* (…) *deviennent de grands services nationaux au même titre que l'entretien de l'armée et l'enseignement public ».* Les cahiers de doléances apparaissent ainsi comme des *« bouffées d'utopies sociales »,* selon les mots de l'historien Michel Pigenet, où s'exprime un éventail très large de possibles. Ici, on imagine que l'État pourrait financer le travail des écrivains ; là, on demande la création de coopératives hôtelières à bas prix, pour permettre aux classes populaires de partir en vacances. Il *« faut demander à la société qu'elle se mette à notre service durant quinze jours, qu'elle nous fasse vivre le beau rêve que chacun de nous a fait au soir d'une journée de labeur particulièrement pénible d'un monde parfaitement heureux »,* esquisse le cahier de Meurthe-et-Moselle.

Le coût de telles mesures ne constitue jamais un obstacle : il suffirait, selon de nombreux cahiers, de *« prendre l'argent là où il est »,* c'est-à-dire du côté des banques, des *« trusts »,* des *« féodalités économiques »,* des *« profiteurs de guerre ».* Dans cette perspective, l'État peut saisir les logements des *« traîtres »* pour loger les familles de sinistrés, réquisitionner les *« terres exploitées par les trusts »* pendant la guerre, s'approprier les champs en friche au profit des paysans pauvres, ou même confisquer les fortunes supérieures à 5 millions de francs – une idée des habitants de Montfort-sur-Meu, en Ille-et-Vilaine : tout est possible.

Loin de se contenter d'entériner le programme du CNR, les états généraux en élargissent le champ. Tandis qu'il prévoyait des nationalisations ciblées dans les secteurs stratégiques, les cahiers de doléances demandent pêle-mêle la socialisation de la chimie, de la sidérurgie, des cimenteries, des usines de fibres artificielles, des filatures, des mines de bauxite, des briqueteries, des compagnies d'autocar, voire, plus généralement, de *« toutes les usines travaillant pour l'État et les collectivités publiques »* – selon le vœu formulé par les habitants de la Mayenne.

Même chose avec la sécurité sociale, dont les cahiers proposent l'extension aux artisans, petits commerçants, métayers, fermiers ainsi qu'aux populations d'outre-mer. Ou encore avec la participation : là où le CNR envisageait un rôle accru des salariés dans l'entreprise, les cahiers déclinent ce principe à d'autres sphères, qu'il s'agisse de l'enseignement (gestion conjointe de l'État, des enseignants et des parents), des centres de santé (associant les organisations de malades) ou encore des crèches administrées par les mères du quartier (3). Souvent présenté comme d'avant-garde, le programme du CNR apparaît alors en deçà des attentes exprimées – ce qui corrobore les intuitions de l'historienne Claire Andrieu lorsqu'elle se demande *« si la Résistance n'a pas suivi le mouvement social plutôt qu'elle ne l'a devancé* (4) *».*

Tandis qu'un large consensus se dégage sur la modernisation du pays, le rôle de l'État ou l'extension de la protection sociale, les désaccords réapparaissent dès que l'on s'éloigne du champ du programme du CNR.

La place des femmes, la colonisation ou encore l'immigration suscitent par exemple des positions diamétralement opposées. À Bourran (Lot-et-Garonne), on prône le *« retour de la mère au foyer »* afin qu'elle puisse *« s'occuper uniquement de son intérieur » et « se consacrer à la vie des enfants ».* À l'inverse, la Saône-et-Loire exige des *« droits égaux à l'homme dans tous les domaines de la vie économique, publique, culturelle, sociale et politique ».* Les mêmes oppositions apparaissent à propos de l'empire colonial : Poilly-lez-Gien (Loiret) se prononce pour l'*« indépendance absolue des peuples coloniaux »,* tandis que Casteljaloux (Lot-et-Garonne) défend *«* le *maintien et l'extension de l'influence civilisatrice de la France dans le monde colonial ».* Quant à l'immigration, si la plupart des cahiers reconnaissent la nécessité de recourir à une main-d'œuvre étrangère pour reconstruire le pays, les positions divergent sur la place à lui accorder : certains réclament l'égalité des droits avec les Français, d'autres tiennent à distinguer les immigrés *« désirables »* et *« indésirables ».* Quelques cahiers vont jusqu'à rejeter *« toute importation de main-d'œuvre étrangère »,* comme à Estevelles, dans le Pas-de-Calais, où les habitants s'inquiètent qu'*« une invasion étrangère repeuple nos villages »* et qu'*« il se forme dans notre race des îlots d'autres races ».*

Les doléances locales mettent ainsi en évidence la persistance de représentations qui débordent le contexte immédiat de la Libération. Le chômeur est fréquemment désigné comme un *« fainéant »,* qui *« vit du travail d'autrui ».* Il faut *« tuer l'esprit du lucre. Pas de chômage et pas d'oisifs »,* préconise Lamontjoie (Lot-et-Garonne). Dans le Jura, une commune suggère de créer *« un impôt sur l'oisiveté »* ; ainsi, *« on verrait moins de paresseux dans les cafés ».* La même méfiance s'exprime à l'égard de la jeunesse, dont l'état moral et physique est jugé dégradé. La faute *« aux privations, aux habitudes néfastes d'intempérance, à la méconnaissance des règles d'hygiène, au relâchement général des mœurs, suscitant une tendance générale à l'irrespect, à la grossièreté et au gaspillage »,* croit-on savoir dans les Deux-Sèvres. D'autres cahiers invoquent la prolifération des revues jugées pornographiques sur les étalages, les publicités pour l'alcool, la multiplication des bistrots, et surtout le cinéma, qui aurait *« détrôné le livre auprès du peuple ».* Chambon-la-Forêt (Loiret) fustige ainsi une *« production déplorable, histoires d'adultère dans les milieux oisifs de parasites sociaux, films policiers et productions ayant pour but de faire croire aux jeunes filles du peuple qu'elles épouseront un millionnaire et qu'ainsi elles seront heureuses ».* Également dans le viseur, la radio et ses émissions *« d'une très grande pauvreté »* ; les *« danses swing et nègre »* qui, selon l'assemblée de Charente-Maritime, *« ridiculisent notre jeunesse »* ; le jazz, les cabarets et les boîtes de nuit, autant d'éléments d'un univers culturel jugé corrupteur.

Le monde rural demande sa part du progrès

On trouve enfin dans les cahiers les racines de problèmes qui continuent d'agiter la société française. Les fractures entre les villes et les campagnes – où vit alors près de la moitié de la population du pays – traversent l'ensemble des contributions. Partout s'exprime la volonté de réduire l'écart entre un monde urbain perçu comme bénéficiaire du progrès et des campagnes qui s'estiment reléguées. *« La division de la France en deux secteurs, citadin et rural, le second étant tenu en grande partie en marge du progrès matériel, intellectuel et social est mortelle pour notre pays »,* avertit le cahier de Samazan (Lot-et-Garonne). Cette exigence d'égalité se retrouve également en Isère, où l'où se plaint de l'*« exode rural désastreux »* des jeunes, en Savoie, dans le Pas-de-Calais ou encore dans l'Ain : *« Le cultivateur* (…) *ne bénéficie pas des avantages sociaux des salariés,* écrit-on à Brénod. *Il est certain que si des garanties ne sont pas données, une désaffection des masses agricoles se produira où elles risquent de se cantonner dans un conservatisme contraire à leurs intérêts ».* Ces revendications dessinent une géographie des déséquilibres territoriaux appelée à marquer durablement le débat public.

Au terme du processus, près de deux mille délégués élus convergent vers le palais de Chaillot pour quatre jours de débats parfois houleux. Répartis en commissions, ils aboutissent à une déclaration finale qui, se voulant le fruit d'un consensus, demeure générale et efface la richesse initiale des contributions. Plusieurs participants critiquent d'ailleurs les différentes synthèses, qu'ils jugent imprécises et saturées de *« banalités stéréotypées ».* L'initiative est de toute façon déjà partiellement éclipsée par l'offensive politique du général de Gaulle. La veille de l'ouverture des états généraux, celui-ci annonce l'organisation d'élections législatives et d'un référendum sur la future Constituante, en octobre, déplaçant aussitôt l'attention vers les scrutins à venir.

Quelques semaines plus tard, les états généraux ont pratiquement disparu du débat public. Redécouverts grâce aux archives de Louis Saillant, ils ne laissent derrière eux ni décision marquante ni héritage institutionnel. Leur portée est ailleurs, dans la conviction que l'avenir du pays pouvait être discuté collectivement par les citoyens eux-mêmes, mais aussi dans quelque chose de plus fragile et de plus précieux : le droit de rêver, même par temps sombre.

Benoît BRÉVILLE (Monde diplomatique, juillet 2026)

(1) Michel Pigenet a étudié l'organisation et les débats de ces états généraux (*Les États généraux de 1945. Une expérience démocratique oubliée,* Éditions du Croquant, Vulaines-sur Seine, 2024) ; Danielle Tartakowsky a consacré une enquête au contenu des cahiers de doléances (*1945 : les Français ont la parole. Les cahiers de doléances des États généraux de la Renaissance française,* Champ Vallon, Ceyzérieu, 2025). Sauf mention contraire, les citations sont extraites de ces deux ouvrages.
(2) Jean-Marie Guillon, « Rêves raisonnables pour des "lendemains qui chantent". Les cahiers de doléances de la Libération », (PDF), dans Régis Bertrand, Maryline Crivello et Jean-Marie Guillon (sous la dir. de), *Les Historiens et l'avenir. Comment les hommes du passé envisageaient leur futur,* Presses de l'université de Provence, Aix-en-Provence, 2014.
(3) *Cf.* la conférence d'Emma Biscarros « Les États généraux de 1945 à Villeurbanne », donnée à Villeurbanne le 6 septembre 2025.
(4) Claire Andrieu, « Le programme du CNR dans la dynamique de construction de la nation résistante », *Histoire@Politique,* vol. 24, n° 3, Paris, 2014.

Des normes inadaptées aux emplois féminins

Un droit sourd aux maux du travail

Dans les litiges les opposant aux organismes de sécurité sociale, les salariés qui souhaitent voir leur affection reconnue comme maladie professionnelle ou accident du travail sont contraints – mais souvent échouent – à exprimer les souffrances du corps en utilisant les mots du droit. Conçue pour des standards masculins, la législation comporte en outre de nombreux biais de genre.

Le procès contre les dirigeants de France Télécom en 2019, à la suite des suicides de plusieurs salariés, a montré comment l'institution judiciaire peut contribuer au dévoilement des dégâts humains causés par le travail. C'est néanmoins la justice pénale que cette affaire exceptionnelle a placée sur le devant de la scène médiatique, au risque de faire oublier que des juridictions sociales œuvrent au quotidien, dans l'ombre, à l'indemnisation des atteintes à la santé d'origine professionnelle. Quand la Sécurité sociale refuse de reconnaître un accident du travail ou une maladie professionnelle dont un salarié s'estime victime, celui-ci peut en effet engager une procédure auprès du pôle social du tribunal judiciaire pour contester la décision. Certes, ces litiges restent minoritaires : en France, en 2024, 94 % des accidents du travail déclarés à l'assurance-maladie et 65,6 % des maladies professionnelles ont été reconnus (1), et toutes les décisions de refus ne sont pas contestées. Mais leur observation permet de saisir ce qui se joue autour des définitions juridiques.

Les règles de droit, dès lors qu'elles tracent une frontière entre ce qui doit être indemnisé ou non, fonctionnent comme un filtre au moment de leur application. Chaque affaire repose la question des conditions d'accès à la réparation. Comment les juges traitent-ils les demandes de reconnaissance ? Une enquête réalisée dans huit tribunaux entre 2015 et 2021 a permis de recueillir les points de vue des protagonistes et d'analyser les pratiques judiciaires (2). Elle montre qu'il n'y a pas que du droit dans le droit, et éclaire la manière dont les inégalités de classe ainsi que de genre pèsent sur le traitement des dossiers.

Contrairement aux prud'hommes, bien identifiés par les salariés, les pôles sociaux des tribunaux judiciaires – qui ont succédé en 2019 aux tribunaux des affaires de sécurité sociale – sont méconnus du grand public. Chargées de trancher tous les litiges entre des assurés (ou des entreprises) et des organismes de sécurité sociale – Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ou d'assurance-vieillesse (CNAV), assurance-maladie, Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf)… –, ces cent seize juridiction traitent un contentieux varié.

En matière de santé au travail, ces tribunaux ont joué un rôle décisif en 2002 en établissant la faute inexcusable des employeurs pour des cancers causés par l'amiante, ce qui a permis une meilleure indemnisation des victimes. Ils contribuent également à élargir le champ de la prise en charge quand ils considèrent certains suicides comme des accidents du travail ou, plus récemment, certains cancers du sein comme provoqués par les horaires de nuit. Mais de telles innovations jurisprudentielles ne se situent pas au cœur de leur activité quotidienne.

« Il se passe des choses graves ! »

Souvent les juges professionnels qui siègent au sein de ces juridictions sociales n'ont pas choisi leur affectation. Ils n'ont reçu aucune formation spécifique, car le droit de la sécurité sociale reste une matière peu enseignée, et peu valorisée. Ces magistrats exercent en outre dans des tribunaux surchargés.En 2021, le délai moyen de traitement y atteignait 24,1 mois, ce qui excède largement celui valant pour les autres secteurs judiciaires (13,7 mois) (3). La pression de ce contentieux de masse s'observe en audience : le temps consacré à chaque affaire dépasse rarement dix minutes.

Un déséquilibre flagrant caractérise le face-à-face entre justiciables et caisses primaires d'assurance-maladie (CPAM). Dans plus d'un cas sur deux, les requérants – majoritairement des hommes ouvriers et des femmes employées – viennent seuls au tribunal, sans avocat ni défenseur syndical, alors qu'ils ne maîtrisent ni les procédures ni les règles régissant les interactions à l'audience : ils se lèvent ou parlent à des moments inopportuns, les demandes que le juge leur adresse en langage juridique les décontenancent. Peu comprennent la question « Vous en justifiez ? », qui sollicite la présentation de pièces écrites à l'appui de leurs dires. Ainsi, l'oralité des débats censée faciliter l'accès à la justice devient source de malentendus quand les requérants s'en remettent à leur bonne foi pour obtenir gain de cause.

La demande de reconnaissance de leur accident du travail ou de leur maladie professionnelle comporte un enjeu financier. La prise en charge donne droit à une rente à vie en cas de séquelles graves, mais, eu égard à son montant forfaitaire et peu élevé, c'est plus souvent une autre dimension, symbolique, qui motive la de-

mande. Il s'agit avant tout de dénoncer des situations dangereuses pour protéger le collectif de travail. Une caissière, victime d'un syndrome anxio-dépressif à la suite d'une altercation avec sa cheffe, s'exclame ainsi en audience : *« Je ne suis pas contre la Sécu. S'il y a un refus, je suis d'accord, mais je suis contre cette personne ; il se passe des choses graves dans ce magasin ! »* Cette intention accusatoire cadre toutefois mal avec une procédure qui confronte les salariés à la Sécurité sociale et non à leur patron. Du reste, une reconnaissance tardive par la justice n'a pas d'incidence financière sur les cotisations versées par l'employeur – à la différence d'une reconnaissance obtenue immédiatement de la caisse.

La méconnaissance du droit affaiblit aussi la formulation des requêtes. Ignorant les règles s'appliquant à leur litige, les requérants justifient leur demande à partir de leur expérience du travail et de l'usage ordinaire qu'ils font de leurs corps. Ils mettent fréquemment en avant une douleur intense et persistante, afin d'attester la réalité comme la gravité de leur maladie, ou de justifier d'avoir attendu que la souffrance devienne insupportable pour consulter leur médecin. Pareil argument s'ancre dans un rapport instrumental au corps propre aux classes populaires, qui tendent à ne s'en soucier qu'à partir du moment où l'usure physique met en péril la capacité de travailler. Mais il s'avère en total décalage avec les attentes d'une juridiction sociale qui, elle, exige de prouver la « matérialité » de l'accident pendant le temps et sur le lieu du travail.

Le tribunal peut aussi chercher à établir une concordance exacte entre la pathologie et le libellé inscrit dans le tableau de maladie professionnelle : par exemple, une tendinopathie de l'épaule *non* calcifiante ou un examen médical effectué par imagerie par résonance magnétique (IRM) et *non* par scanner. La distance entre la conception spontanée des troubles musculo-squelettiques (TMS), ancrée dans l'expérience d'un travail répétitif, et la rigueur des critères techniques explique leur part toujours prédominante dans le contentieux des maladies professionnelles, alors même qu'ils sont majoritaires parmi les maladies professionnelles reconnues. Loin de mettre au jour des pathologies totalement méconnues par les catégories du droit, les audiences révèlent plutôt l'effet d'exclusion produit par la précision extrême des critères juridiques dans les tableaux existants.

Face aux requérants, les représentants des caisses bénéficient, eux, d'un triple avantage. Juristes, ils maîtrisent les règles en jeu dans chaque dossier ; salariés de l'institution qu'ils défendent, ils disposent de multiples ressources pour construire leur argumentaire ; plaidant régulièrement dans des dossiers variés, ils connaissent les habitudes et la jurisprudence du tribunal. Cette inégalité des armes n'échappe pas aux juges. Si certains ne modifient pas leur pratique, considérant les parties responsables de leur mode de défense, d'autres magistrats tentent d'y remédier. Lors des audiences, ils prennent le temps d'écouter les récits des justiciables pour obtenir des éléments utiles à la résolution du litige, expliquent les règles, voire renvoient l'audience pour permettre aux personnes de réunir les bons documents (par exemple, le témoignage d'un collègue, écrit en bonne et due forme).

Ces efforts contribuent à la réduction de l'écart du taux de réussite entre victimes, qu'elles soient accompagnées ou non d'un avocat. Cependant, ils profitent surtout aux travailleurs manuels masculins, dont les atteintes à la santé cadrent mieux avec l'implicite de la définition historique des accidents du travail, qui associe lésions physiques et risque industriel. Les situations mentionnées dans la loi fondatrice de 1898 renvoyaient en effet à des cas de travailleurs blessés – ou tués – par des machines ou des explosions. Conformes à l'esprit de cette législation, les raisonnements routinisés des juges tendent à orienter leur action de soutien plutôt vers la réparation des dégâts subis par des ouvriers lorsque la trace se lit directement dans les corps meurtris.

Les magistrats comme les magistrates revendiquent en revanche une stricte neutralité à l'égard du sexe des justiciables. Or, en pratique, que ce soit dans les affaires d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les femmes obtiennent moins souvent gain de cause que les hommes au tribunal. Le souci d'égalité des juges se solde ainsi par des inégalités d'accès à la réparation, dans un contexte où les travailleuses et les travailleurs n'ont pas les mêmes conditions de travail.

Corps ouvriers abîmés

La ségrégation sexuée des métiers et des postes pèse tout d'abord sur la possibilité même d'accéder aux pièces nécessaires pour étayer un dossier. Alors que celles-ci jouent un rôle crucial pour prouver l'existence d'un fait survenu sur le temps et le lieu du travail, les femmes sont souvent moins à même de trouver des témoins parce qu'elles travaillent davantage en horaires décalés ou à domicile. De manière générale, les salariées sont plus concernées par la situation d'isolement : 35,4 % des femmes déclarent travailler toujours seules, contre 26,6 % des hommes (4). Femmes de ménage, auxiliaires de puériculture, vendeuses, aides à domicile… : souvent aussi, elles exercent dans des milieux professionnels moins syndiqués et discutent moins fréquemment avec des représentants du personnel, ce qui diminue leurs chances de bénéficier d'une aide pour récupérer des documents relatifs à leur poste.

Le moindre taux de réussite des femmes tient encore à un droit construit au masculin neutre, qui peine à s'appliquer à la réalité des conditions de travail imparties aux salariées. Ce mécanisme de sous-reconnaissance n'est pas propre à la France (5). La représentation genrée du risque contrarie celles qui entendent prouver la conformité de leur cas aux critères juridiques. Les femmes sont par exemple surreprésentées dans les métiers où dominent les tâches répétitives et où les efforts physiques sont continus – et non spectaculaires et ponctuels –, ce qui peut compliquer l'identification d'un événement déclencheur. Dans un jugement, une femme de ménage victime d'une chute se voit ainsi refuser la reconnaissance de son accident du travail après qu'un témoin a déclaré que *« ce n'[était] pas la première fois »* qu'il la voyait *« en souffrance lorsqu'elle [devait] monter son matériel ».*

Des biais affectent également les critères prévus dans les tableaux de maladies professionnelles. Souvent assignées aux postes à temps partiel – en 2025, 26,6 % des salariées le sont, contre 9,2 % des hommes (6) –, les femmes ne remplissent pas toujours la condition de durée d'exposition au risque, élaborée à partir d'une norme d'emploi à temps plein. Une faible durée de travail peut pourtant aller de pair avec des rythmes intenses (7).

Ainsi, alors que les juges peuvent faire preuve d'un misérabilisme bienveillant qui les conduit à aplanir les difficultés d'accès à la réparation pour les corps ouvriers abîmés, ils se révèlent aveugles aux inégalités de genre et aux effets d'un droit historiquement construit à partir de standards professionnels masculins. Ils participent ainsi, malgré eux, à la minimisation des risques pour les femmes. La nécessité d'une prévention genrée est de plus en plus mise en avant et discutée par les syndicats et les organismes de prévention (8). Mais la lutte contre cette invisibilisation se joue aussi au moment de la réparation des maux du travail.

Delphine SERRE (Monde diplomatique, septembre 2026)
Sociologue, professeure à l'université Paris Cité.

(1) « Rapport annuel 2024 de l'assurance-maladie – Risques professionnels. Éléments statistiques et financiers », (PDF), Caisse nationale de l'assurance- maladie, Paris, 2025.

(2) Pour plus de détails sur l'enquête (combinant observations d'audience, entretiens et analyse de jugements) ainsi que sur les résultats présentés ici, *cf. Ultime Recours. Accidents du travail et maladies professionnelles en procès,* Raisons d'agir, Paris, 2024.

(3) « La sécurité sociale. Rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale », (PDF), Cour des comptes, Paris, mai 2023.

(4) Marylène Bèque, Aimée Kingsada et Amélie Mauroux, « Rapports sociaux au travail », *Synthèse Stat,* n° 27, Paris, avril 2019.

(5) Katherine Lippel, « Rendre visibles les lésions professionnelles des travailleuses : deux pas en avant, un pas en arrière », (PDF), dans Christelle Casse et Marianne De Troyer (sous la dir. de), *Genre, conditions de travail et santé. Qu'est-ce qui a changé ?,* European Trade Union Institute (ETUI), Bruxelles, 2017.

(6) Émilie Pénicaud, « Une photographie du marché du travail en 2025 », *Insee Première,* n° 2096, Montrouge, mars 2026.

(7) Karen Messing, *La Santé des travailleuses. La science est-elle aveugle ?,* Octarès, Toulouse, 2000.

(8) *Cf.* Florence Chappert, « Cinq leviers pour agir sur la santé des femmes au travail », 16 juillet 2026, www.-sante-et-travail.fr

Aux États-Unis, la faim atteint des niveaux jamais atteints depuis le pic de la pandémie de Covid



Une analyse publiée cette semaine par la Banque de réserve fédérale de New York montre que l'insécurité alimentaire aux États-Unis a atteint des niveaux jamais vus depuis le pic de la pandémie de coronavirus, soulignant l'impact dévastateur des coupes budgétaires opérées par les Républicains dans l'aide alimentaire fédérale et de l'effet inflationniste des décisions du président Donald Trump en matière de politique économique et étrangère.



La fraîcheur des produits est vérifiée avant leur distribution à la Banque alimentaire régionale de Los Angeles à Industry, en Californie, le 21 mai 2026. Robert Gauthier / Los Angeles Times via Getty Images

Dans un article de blog, les chercheurs de la Fed de New York détaillent leurs conclusions concernant « une augmentation très notable de l'insécurité alimentaire, en particulier parmi « les ménages peu instruits

et à faibles revenus ainsi que ceux ayant de jeunes enfants », mais aussi une « augmentation concomitante du pessimisme au sein de ces mêmes groupes, accompagnée d'une forte baisse des perspectives d'emploi ».
Les chercheurs citent de nouvelles données montrant une augmentation du pourcentage d'Américains ayant déclaré avoir reçu des dons alimentaires et avoir sauté des repas ces derniers mois, alors que les prix des produits de première nécessité ont augmenté. Les coupes dans le Programme d'aide alimentaire supplémentaire (SNAP) décidées l'été dernier par Trump et les Républicains du Congrès ont également un impact, privant de l'aide alimentaire des centaines de milliers d'enfants issus de familles à faibles revenus soit des millions de personnes au total.
Parmi les personnes ayant déclaré avoir sauté des repas et recourir aux banques alimentaires, « la proportion nette de répondants s'attendant à voir leur situation financière s'améliorer plutôt que se détériorer d'ici un an est plus faible et diminue plus rapidement », ont observé les chercheurs, et ce malgré certains chiffres globalement positifs indiquant une économie relativement solide (comme un faible taux de chômage).
« Cela signifie qu'une augmentation de l'incidence de l'insécurité alimentaire est associée à une détérioration du moral des consommateurs » ajoutent-ils.
L'analyse de la Fed de New York intervient alors qu'une multitude de nouvelles données montrent que la hausse de l'inflation, laquelle atteint actuellement son plus haut niveau depuis trois ans, érode les salaires des Américains et fait chuter les taux d'épargne personnelle, les ménages étant contraints de dépenser davantage en essence, en nourriture et en autres produits de première nécessité.
À la suite de la publication de nouvelles données fédérales jeudi, le groupe de recherche à but non lucratif Equitable Growth souligne « une étape importante : les revenus des ménages sont désormais en baisse année après année. Les ménages américains disposaient de davantage d'argent à dépenser en avril 2025 ».© Sociomedia
« Bien que les revenus aient baissé pour l'ensemble des ménages ce mois-ci, cette baisse est plus marquée pour les 50 % des ménages les plus modestes, qui ont vu leurs revenus diminuer de 1,6 % par rapport à avril de l'année dernière » a fait remarquer Austin Clemens, chercheur associé à Equitable Growth. « Les revenus de ce groupe ont baissé au cours de cinq des six derniers mois. »

Jake JOHNSON
Rédacteur pour Common Dreams.
10 juillet 2026

Traduit par les lecteurs du site Les-Crises

L'exploitation des femmes tissée par l'industrie textile



L'industrie mondiale de l'habillement s'appuie sur un vaste système d'exploitation des ouvrier·ères pour pouvoir offrir des vêtements à bas prix. En confiant la confection de leurs vêtements à des sous-traitants situés dans des pays à faible revenu, les grandes marques réduisent leurs coûts de production et s'assurent une main-d'œuvre peu rémunérée et facilement remplaçable. Pour ces ouvriers et ouvrières, le tableau est particulièrement sombre : journées de travail interminables, conditions de travail dangereuses, exposition à des pressions constantes et rémunérations insuffisantes pour couvrir les besoins essentiels. Toutefois, pour saisir pleinement l'ampleur de ces injustices, il est nécessaire d'adopter une perspective de genre, afin d'analyser les violations des droits des travailleuses et travailleurs à travers le prisme des inégalités de genre.

Les femmes derrière nos vêtements

La plupart des travailleurs du secteur de l'habillement à travers le monde sont des femmes. L'Organisation internationale du Travail (OIT) estime que les femmes représentent entre 60 et 80%[1] de la main d'œuvre de l'industrie textile. Cette surreprésentation s'explique en partie par la division genrée du travail : les activités de couture et de confection sont associées à des compétences considérées comme « féminines », en lien avec les rôles domestiques traditionnellement assignés aux femmes.

Mais cette surreprésentation s'accompagne aussi d'une plus grande vulnérabilité. Dans de nombreux pays producteurs de vêtements comme le Bangladesh, l'Inde, le Pakistan ou le Sri Lanka, les ouvrières sont souvent issues de milieux modestes et souvent des migrantes ayant quitté leur région d'origine pour trouver du travail dans les grandes villes industrielles[2]. Il s'agit majoritairement de jeunes femmes issues de zones rurales, souvent peu scolarisées et disposant de peu d'opportunités économiques. Privées de leurs familles et de leurs réseaux de soutien, elles sont encore plus exposées aux mauvais traitements et à l'exploitation.

Les femmes sont aussi moins nombreuses (seulement 4%)[3] à occuper des postes de direction. Cela contribue à faire perdurer un climat d'impunité qui favorise le harcèlement et les abus de la part des responsables masculins, en particulier envers celles issues d'un rang social inférieur. Les ouvrières sont en effet souvent victimes de violences sexistes sur leur lieu de travail ou sur le trajet pour s'y rendre, allant des insultes verbales au harcèlement physique et sexuel, voire au viol[4]. Lorsqu'elles tentent de faire entendre leur voix par une activité syndicale, elles peuvent aussi être exposées à des représailles sous forme de violences sexuelles[5].

La discrimination envers les femmes est aussi visible dans les écarts de salaire entre les ouvriers et ouvrières. Une étude de l'OIT publié en 2022 a mis en évidence les écarts de rémunération entre les sexes dans l'ensemble du secteur de l'habillement en Asie. En moyenne, les travailleurs masculins au Pakistan gagnaient 41 % de plus par heure que les travailleuses, tandis qu'au Bangladesh, l'écart était de 22 %[6]. Ces écarts s'expliquent en partie par la surreprésentation des femmes dans les emplois les moins qualifiés et les moins rémunérés, tandis que les hommes occupent davantage de postes de supervision et de direction. Ils reflètent également d'autres facteurs structurels, tels que les obstacles à l'évolution professionnelle des femmes et les discriminations fondées sur le genre qui persistent dans le secteur. Une étude d'Oxfam Australie a également mis en lumière les cas d'ouvrières au Bangladesh qui devaient effectuer des heures supplémentaires pour compenser leur congé de maternité.

Un travail invisible

Au-delà des usines, une partie importante de la production textile repose sur le travail à domicile. En Inde et au Pakistan, par exemple, les travailleur·euses à domicile représentent plus de 35% de la main d'œuvre, voire jusqu'à 58% de la force de travail dans certaines régions comme à Delhi ou Bengaluru[8].

Le travail à domicile s'inscrit en général dans un système informel, qui échappe aux normes de travail du pays. Le taux de travail informel est souvent prédominant dans des pays à fortes inégalités sociales où on observe généralement une absence ou une faible protection sociale, comme c'est le cas dans les pays producteurs de l'industrie textile[9]. Le travail informel est aussi très présent dans les zones rurales où le travail à domicile permet de pallier les difficultés de transports vers les zones industrielles où se trouvent les ateliers de confection. Il permet aussi aux femmes de pallier l'absence de système de garde et de support, en alliant activité professionnelle et charge domestique. Enfin certaines travailleuses peuvent aussi préférer travailler à domicile, notamment car cela les protège des risques de violences subies dans l'usine[10].

Mais le travail à domicile participe aussi à invisibiliser la situation des travailleurs, et surtout des travailleuses, dans ce modèle de sous-traitance structurant l'industrie de la mode. La plupart (90%[11]) de ces travailleur·euses à domicile sont payées à la pièce. Sans contrat formel, le salaire minimum ne leur est pas assuré. La rémunération des travailleur·euses atteint parfois à peine 20% du salaire minimum légal, lui-même largement inférieur au salaire vital[12]. Elles sont ainsi souvent forcées de travailler de longues heures (sept à douze heures par jour, six jours par semaine en période de fortes demandes[13]), à des cadences intenses pour atteindre un revenu minimal. Elles doivent souvent également assumer les coûts de production (achat de machines à coudre, prise en charge de l'électricité, coût de la matière première, etc.).

L'absence de contrat formel ne permet pas non plus d'obtenir une sécurité sociale ou des conditions de sécurité minimum. Les travailleuses sont contraintes à la manipulation d'outils, de produits chimiques ou d'autres produits (comme la colle à chaussures) qui sont rarement adaptés à un usage domestique et qui sont utilisés sans équipement de protection ni formation aux pratiques de sécurité.

L'informalité et l'isolement des travailleuses limitent non seulement la connaissance des droits, mais entravent également la syndicalisation. Elles n'ont pas accès aux formations mises en place dans les usines, ce qui peut nuire à leurs perspectives de carrière. Elles continuent d'évoluer dans un environnement où l'exploitation est banalisée, où les protections font défaut et où leur statut de travailleuses est totalement invisible tant pour les systèmes gouvernementaux que pour les acheteurs internationaux[14].

Le réchauffement climatique, un fardeau de plus pour les ouvrières

Un autre fléau aggrave les conditions de travail des ouvrières textiles. De nombreux pays producteurs de vêtements, comme l'Inde, le Bangladesh, le Pakistan, la Chine ou encore le Vietnam, figurent parmi les plus exposés aux vagues de chaleur et au stress thermique. Dans des usines souvent mal ventilées et équipées de toits en tôle, les températures peuvent dépasser 48 °C pour certains postes de travail tel que le repassage ou le lavage par exemple. Les températures corporelles peuvent dépasser les 38°C près de la moitié du temps[15].

La chaleur réduit la productivité, mais surtout, elle met en danger la santé des travailleur·euses. Déshydratation, fatigue, malaises et coups de chaleur deviennent plus fréquents, tandis que l'inconfort pousse parfois les salarié·es à retirer leurs équipements de protection.

Les femmes sont particulièrement vulnérables. Selon l'OIT, elles sont davantage exposées aux effets de la chaleur au travail, notamment pendant la grossesse, avec des risques accrus pour leur santé et leur santé reproductive[16].

Conclusion

L'exploitation dans l'industrie textile ne peut être comprise sans prendre en compte sa dimension genrée. Majoritaires dans les usines comme dans le travail à domicile, les femmes occupent les positions les plus

précaires de la chaîne de production. Elles cumulent faibles rémunérations, discriminations salariales, violences sexistes, absence de protection sociale et sous-représentation dans les postes de décision. À ces inégalités structurelles s'ajoutent désormais les conséquences du réchauffement climatique, qui aggravent encore leurs conditions de travail et les risques pour leur santé.

Ces réalités rappellent que nos vêtements ont un coût humain considérable, supporté en grande partie par des millions de travailleuses à travers le monde. Garantir leurs droits implique non seulement d'améliorer les conditions de travail et les salaires, mais aussi de lutter contre les discriminations de genre qui structurent l'industrie. Sans une approche réellement sensible au genre, les efforts de régulation des chaînes d'approvisionnement risquent de rester incomplets et de laisser invisibilisées celles qui en constituent pourtant la principale force de travail.

Le changement doit venir de tous les niveaux. Les États, tout d'abord, doivent veiller à ce que les droits fondamentaux des ouvrier·ères textiles soient respectés, avec une attention particulière pour la précarité des femmes.

Les entreprises et les marques doivent, quant à elles, assumer pleinement leur responsabilité tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, garantir des salaires décents, prévenir les violences sexistes et assurer une transparence réelle sur leurs pratiques.

Cependant, le devoir de vigilance des entreprises, promu par la directive européenne adoptée en 2024, a été considérablement affaibli par sa « simplification » en 2026[17]. Ainsi, la révision limite la responsabilité des entreprises aux fournisseurs directs et les entreprises ne sont plus obligées de cartographier tous leurs sous-traitants, rendant presque impossible de faire entendre les revendications des travailleur·euses.

Enfin, les citoyen·nes et les consommateur·rices ont également un rôle à jouer. En privilégiant la slow fashion[18], en soutenant les campagnes de défense des droits des travailleur·euses et en interpellant les décideur·euses politiques comme les entreprises, ils peuvent contribuer à faire évoluer les pratiques du secteur.

Face à une industrie mondialisée qui repose encore largement sur l'exploitation d'une main-d'œuvre féminine vulnérable, nous devons nous unir pour exiger davantage de transparence, de justice et de responsabilité, et faire émerger une industrie de la mode plus juste, plus durable et plus respectueuse des droits humains.

Bibliographie

AchACT, Travailleuses à domicile dans l'industrie de la mode, ce que révèle le travail informel, mars 2025, https://www.achact.be/content/uploads/2025/03/achACT_analyse_Travailleuses-a-domicile.pdf

AchAct, Quand les corps brûlent, Réchauffement climatique, stress thermique et droits des travailleur·euses de l'industrie de l'habillement, Décembre 2025, https://www.achact.be/content/uploads/2025/12/achact_Analyse-achACT-heat-stress_vf-2.pdf

Amnesty international, Stitched up, denial of freedom of association for garment workers in Bangladesh, India, Pakistan and Sri Lanka, 2025, https://www.amnesty.be/IMG/pdf/20251127_rapport_stitched_up.pdf

International Labour Organization, How to achieve gender equality in global garment supply chains, https://webapps.ilo.org/infostories/en-GB/Stories/discrimination/garment-gender.html#introduction

International Labour Organization, Heat at work: Implications for safety and health – A global review of the science, policy and practice, https://www.ilo.org/sites/default/files/2024-07/ILO_OSH_Heatstress-R16.pdf

International Labour Organization, Working from home: From invisibility to decent work, January 2021, https://www.ilo.org/publications/major-publications/working-home-invisibility-decent-work

Oxfam Australia, Made in poverty, the true price of fashion, February 2019, https://www.oxfam.org.au/pdf/Made-in-Poverty-the-True-Price-of-Fashion-Oxfam-Australia%20(1).pdf

[1] International Labour Organization, How to achieve gender equality in global garment supply chains, https://webapps.ilo.org/infostories/en-GB/Stories/discrimination/garment-gender.html#introduction

[2] Amnesty international, Stitched up, denial of freedom of association for garment workers in Bangladesh, India, Pakistan and Sri Lanka, 2025, https://www.amnesty.be/IMG/pdf/20251127_rapport_stitched_up.pdf

[3] Oxfam Australia, Made in poverty, the true price of fashion, February 2019, https://www.oxfam.org.au/pdf/Made-in-Poverty-the-True-Price-of-Fashion-Oxfam-Australia%20(1).pdf

[4] Business and Human Rights Center, Unbearable harassment: The fashion industry and widespread abuse of female garment workers in Indian factories, Avril 2022, https://www.business-humanrights.org/en/from-us/briefings/unbearable-harassment/

[5] Amnesty international, Stitched up, denial of freedom of association for garment workers in Bangladesh, India, Pakistan and Sri Lanka, 2025, https://www.amnesty.be/IMG/pdf/20251127_rapport_stitched_up.pdf

[6] ILO, Employment, Wages and Productivity Trends in the Asian Garment Sector Data and Policy Insights for the Future of Work, 2022, https:// www.ilo.org/publications/employment-wages-and-productivity-asian-garment-sector-taking-stock-recent
[7] Oxfam Australia, Made in poverty, the true price of fashion, February 2019, https://www.oxfam.org.au/pdf/Made-in-Poverty-the-True-Price-of-Fashion-Oxfam-Australia%20(1).pdf
[8] HomeNet International, Position paper : Corporate Sustainability and Due Diligence: What It Means for Subcontracted Workers in Workshops and Homes, Février 2025, p. 3.
[9] AchACT, Travailleuses à domicile dans l'industrie de la mode, ce que révèle le travail informel, mars 2025, https://www.achact.be/content/uploads/2025/03/achACT_analyse_Travailleuses-a-domicile.pdf
[10] Amnesty international, Stitched up, denial of freedom of association for garment workers in Bangladesh, India, Pakistan and Sri Lanka, 2025, https://www.amnesty.be/IMG/pdf/20251127_rapport_stitched_up.pdf
[11] ILO, Working from home: From invisibility to decent work, January 2021, https://www.ilo.org/publications/major-publications/working-home-invisibility-decent-work
[12] AchACT, Travailleuses à domicile dans l'industrie de la mode, ce que révèle le travail informel, mars 2025, https://www.achact.be/content/uploads/2025/03/achACT_analyse_Travailleuses-a-domicile.pdf
[13] Ibid.
[14] Oxfam Australia, Made in poverty, the true price of fashion, February 2019, https://www.oxfam.org.au/pdf/Made-in-Poverty-the-True-Price-of-Fashion-Oxfam-Australia%20(1).pdf
[15] AchAct, Quand les corps brûlent, Réchauffement climatique, stress thermique et droits des travailleur·euses de l'industrie de l'habillement, Décembre 2025, https://www.achact.be/content/uploads/2025/12/achact_Analyse-achACT-heat-stress_vf-2.pdf
[16] International Labour Organisation, Heat at work: Implications for safety and health – A global review of the science, policy and practice,
https://www.ilo.org/sites/default/files/2024-07/ILO_OSH_Heatstress-R16.pdf
[17] Alternatives Economiques, Avec les directives omnibus, l'UE liquide nos droits au nom de la simplification administrative, juin 2026, https://www.alternatives-economiques.fr/avec-les-directives-omnibus-l-ue-liquide-nos-droits-au-nom-de-la-simplification-administrative
[18] Par le slow fashion, on entend une consommation plus consciente qui passe par des marques engagées pour le respect de l'environnement et des travailleur euses et équitables, l'achat de vêtements de seconde main, mais surtout le fait de consommer moins mais mieux.

La seconde main : une solution pour réduire l'impact environnemental de nos vêtements

Sous l'effet de la fast fashion, l'industrie de la mode s'est transformée en un modèle fondé sur la production massive, le renouvellement rapide des collections et des prix toujours plus bas. Résultat : l'industrie de la mode a doublé sa production dans les dernières années, pour atteindre 150 milliards de vêtements produits par an. Cette accélération a un coût environnemental majeur, en particulier car la fabrication des vêtements représente la principale source de pollution du secteur.
Cette analyse vise à comprendre d'où viennent les émissions et les pollutions liées à la fabrication textile et comment la seconde main permet de réduire la pression exercée sur les matières premières, l'énergie et les écosystèmes.

La mode : un modèle qui pèse lourd sur la planète

L'essor de la fast fashion a profondément transformé notre manière de consommer les vêtements. Ce modèle a des conséquences importantes sur l'environnement : le secteur textile représente entre 4 et 8% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, soit autant si ce n'est plus que l'aviation[1]. Sans changement dans le modèle textile dans les prochaines années, on estime que les émissions du secteur textile devraient atteindre environ 2,7 milliards de tonnes par an dans les prochaines décennies[2].



Dans l'optique de limiter le réchauffement climatique, les scientifiques ont calculé un « budget carbone », c'est-à-dire une quantité maximale de gaz à effet de serre que l'humanité peut encore émettre. Selon la Fondation Ellen MacArthur, si le secteur textile continue sur sa trajectoire actuelle, il pourrait utiliser à lui seul plus d'un quart de ce budget d'ici 2050[3].
Réduire l'impact de la mode implique donc de revoir non seulement la manière dont nous produisons les vêtements, mais aussi la manière dont nous les consommons.

Une production ultra polluante

La plus grande partie de l'impact environnemental d'un vêtement intervient avant même qu'il arrive en magasin. Environ *80 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur proviennent de la phase de production* de nos vêtements[4].
Cette production exerce une forte pression sur les ressources naturelles, notamment sur l'eau. La fabrication d'un simple t-shirt demande environ *2 700 litres d'eau douce, soit suffisamment pour couvrir les besoins en eau potable d'une personne pendant 2,5 ans*[5]. En plus de sa grande consommation d'eau, l'industrie textile contribue aussi fortement à la pollution de l'eau : *près de 20 % de la pollution mondiale des eaux* serait liée aux activités de teinture et de finition des textiles, qui utilisent de nombreux produits chimiques[6].
L'essor des fibres synthétiques accentue encore l'impact néfaste de nos vêtements sur la planète. *Le polyester représente presque 70% de nos textiles*[7]. Fabriqué à partir de pétrole, le polyester est peu coûteux mais génère de nombreux impacts : extraction de ressources fossiles, fortes émissions lors de sa fabrication et accumulation de déchets, car il n'est pas biodégradable. Par ailleurs, une part croissante des vêtements est désormais fabriquée à partir de mélanges de fibres, par exemple de coton et de polyester. Si ces mélanges permettent d'améliorer certaines propriétés des textiles, ils compliquent fortement leur recyclage, car les différentes fibres sont difficiles à séparer dans les procédés actuels. Bien que les fibres synthétiques dominent désormais le marché, le coton reste une matière majeure pour nos vêtements. Mais fibres naturelles ne signifie pas forcément fibres bonnes pour la planète : la culture du coton est très gourmande en eau et nécessite beaucoup d'engrais chimiques et de produits phytosanitaire[8].
Enfin, la production textile est largement concentrée dans des pays où l'électricité repose encore largement sur des énergies fossiles très carbonées. En Chine, par exemple, l'industrie dépend fortement du charbon, ayant ainsi des émissions 40% plus élevées que dans des pays européens[9].

La seconde main, solution pour réduire l'impact de nos vêtements

Puisque la fabrication représente la majeure partie de l'impact environnemental d'un vêtement, la meilleure façon de réduire l'impact d'un vêtement est souvent de ne pas en produire un nouveau. Une approche d'autant plus pertinente que nous produisons aujourd'hui beaucoup plus de vêtements que nécessaire ! La production actuelle de textile permet d'habiller toutes les personnes de la planète 12 fois[10].
En effet, si la production de vêtements a pratiquement doublé au cours des 15 dernières années, les études montrent que nos vêtements sont de moins en moins portés[11]. Nos vêtements sont trop peu utilisés. On estime qu'entre 4% et 9% de ceux mis sur le marché européen sont détruits sans jamais avoir été utilisés[12]. La marque anglaise Burberry avait notamment fait parler d'elle quand elle avait détruit pour 31 millions d'euros de vêtements et cosmétiques au lieu de les vendre à bas prix, pour garder son image « d'exclusivité ».[13]

À l'inverse, prolonger la durée d'utilisation d'un vêtement permet d'amortir l'impact lié à sa fabrication sur une période plus longue. *Selon certaines estimations, en portant un vêtement deux fois plus longtemps, on fait baisser ses émissions de 44%[14].*

La seconde main repose sur cette logique : utiliser un vêtement déjà produit permet d'éviter une nouvelle fabrication et donc une grande partie des impacts associés aux matières premières, à l'énergie et à la production. Les études montrent que la seconde main est l'un des modèles de consommation textile les moins émetteurs en carbone, notamment lorsque les vêtements sont réutilisés localement. Selon une étude publiée dans *Science of the Total Environment*, *la seconde main pourrait permettre de réduire jusqu'à 90% de l'empreinte carbone d'un vêtement lorsqu'elle remplace l'achat d'un produit neuf.*[15]

Par exemple, si l'impact carbone d'un jean est de 25kg de CO_2, l'achat d'occasion permettrait d'économiser les 23kg de CO_2 de sa fabrication[16], soit l'équivalent de 160 km en voiture. Pour rester sur une trajectoire de réchauffement de la planète de 1,5 degrés, il faudrait donc qu'un vêtement sur cinq soit vendu à travers l'économie circulaire[17].

La seconde main ne permet pas à elle seule de résoudre l'ensemble des impacts du secteur textile, mais elle constitue l'un des leviers les plus immédiats pour réduire son empreinte environnementale. En prolongeant la durée de vie des vêtements existants, elle permet d'éviter la fabrication de nouvelles pièces, qui concentre la majorité des émissions et des consommations de ressources. Pour être pleinement efficace, elle doit toutefois s'inscrire dans une transformation plus large de nos habitudes : acheter moins, choisir des vêtements plus durables, les entretenir davantage et favoriser leur réemploi plutôt que leur remplacement. La transition vers une mode plus durable passe donc autant par une meilleure utilisation de ce qui existe déjà que par une réduction de la production de nouveaux vêtements.

Bibliographie

Ademe, Connaissez-vous le jean « made in Hauts-de-France » ?, Juin 2024, https://infos.ademe.fr/industrie-production-durable/2024/connaissez-vous-le-jean-made-in-hauts-de-france/

Ellen MacArthur Foundation, A new textiles economy: Redesigning fashion's future, 2017, https://www.ellenmacarthurfoundation.org/a-new-textiles-economy

European Environment Agency, Textiles and the environment: the role of design in Europe's circular economy, https://www.eea.europa.eu/en/analysis/publications/textiles-and-the-environment-the-role-of-design-in-europes-circular-economy-1

Li Z. et al., « The carbon footprint of fast fashion consumption and mitigation strategies: A case study of jeans », Science of the Total Environment, 2024, https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2024.171508

Oxfam France, Mediabrief Fast Fashion, 2025, https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2025/10/FAST-FASHION-MEDIA-BRIEF-OXFAM-FRANCE.pdf

Oxfam France, Pourquoi la fast fashion est un désastre pour l'environnement, Avril 2026, https://www.oxfamfrance.org/climat-et-energie/impact-environnemental-mode-fast-fashion/

McKinsey, Fashion on climate, How the fashion industry can urgently act, 2020: https://www.mckinsey.com/~/media/McKinsey/Industries/Retail/Our%20Insights/Fashion%20on%20climate/Fashion-on-climate-Full-report.pdf

Parlement européen, Mode éphémère : législation européenne pour une consommation textile durable, Décembre 2020, https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20201208STO93327/mode-ephemere-legislation-europeenne-pour-une-consommation-textile-durable

Notes

[1] Textiles and the environment: the role of design in Europe's circular economy, août 2025, https://www.eea.europa.eu/en/analysis/publications/textiles-and-the-environment-the-role-of-design-in-europes-circular-economy-1

[2] Mc Kinsey, Fashion on climate, how the fashion industry can urgently act, 2020: https://www.mckinsey.com/~/media/McKinsey/Industries/Retail/Our%20Insights/Fashion%20on%20climate/Fashion-on-climate-Full-report.pdf

[3] Ellen MacArthur Foundation, A new textiles economy: Redesigning fashion's future, 2017, https://www.ellenmacarthurfoundation.org/a-new-textiles-economy

[4] European Environment Agency, Textiles and the environment: the role of design in Europe's circular economy, https://www.eea.europa.eu/en/analysis/publications/textiles-and-the-environment-the-role-of-design-in-europes-circular-economy-1

[5] Parlement européen, Mode éphémère : législation européenne pour une consommation textile durable, Décembre 2020, https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20201208STO93327/mode-ephemere-legislation-europeenne-pour-une-consommation-textile-durable

[6] Parlement européen, Mode éphémère : législation européenne pour une consommation textile durable, Décembre 2020, https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20201208STO93327/mode-ephemere-legislation-europeenne-pour-une-consommation-textile-durable
[7] Mc Kinsey, Fashion on climate, how the fashion industry can urgently act, 2020: https://www.mckinsey.com/~/media/McKinsey/Industries/Retail/Our%20Insights/Fashion%20on%20climate/Fashion-on-climate-Full-report.pdf
[8] Oxfam-Magasins du monde, Impact environnemental du secteur textile : le dernier clou dans le cercueil, 2019, https://oxfammagasinsdumonde.be/impact-environnemental-du-secteur-textile-le-dernier-clou-dans-le-cercueil
[9] Oxfam France, Rapport Fast Fashion 2025
[10] Ademe, Connaissez-vous le jean « made in Hauts-de-France » ?, Juin 2024, https://infos.ademe.fr/industrie-production-durable/2024/connaissez-vous-le-jean-made-in-hauts-de-france/
[11] Ellen MacArthur Foundation, A new textiles economy: Redesigning fashion's future, 2017, https://www.ellenmacarthurfoundation.org/a-new-textiles-economy
[12] Parlement européen, Mode éphémère : législation européenne pour une consommation textile durable, Décembre 2020, https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20201208STO93327/mode-ephemere-legislation-europeenne-pour-une-consommation-textile-durable
[13] Ouest France, Burberry brûle pour plus de 30 millions d'euros de produits, juillet 2018, https://www.ouest-france.fr/economie/commerce/luxe/burberry-brule-pour-plus-de-30-millions-d-euros-de-produits-5887556
[14] Mc Kinsey, Fashion on climate, how the fashion industry can urgently act, 2020: https://www.mckinsey.com/~/media/McKinsey/Industries/Retail/Our%20Insights/Fashion%20on%20climate/Fashion-on-climate-Full-report.pdf
[15] Li Z. et al., « The carbon footprint of fast fashion consumption and mitigation strategies: A case study of jeans », Science of the Total Environment, 2024, https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2024.171508
[16] Ademe, Détail de l'impact carbone d'un jean, https://impactco2.fr/outils/habillement/jeans
[17] Mc Kinsey, Fashion on climate, how the fashion industry can urgently act, 2020: https://www.mckinsey.com/~/media/McKinsey/Industries/Retail/Our%20Insights/Fashion%20on%20climate/Fashion-on-climate-Full-report.pdf

Le voile : signe de foi aux États-Unis, programme politique en France



© Canva

Il y a des choses qu'on ne remarque plus quand on vit quelque part. Elles deviennent le décor. Les sirènes, les taxis jaunes, les escaliers de secours accrochés aux façades, les vendeurs de fruits à chaque coin de rue. On ne se demande plus pourquoi ils sont là, ni ce qu'ils racontent de la ville, ils appartiennent au paysage. Puis il suffit parfois de regarder ailleurs pour comprendre que ce qui est devenu presque invisible dans notre quotidien peut, de l'autre côté de l'Atlantique, devenir une question nationale.

À New York, une femme en hijab fait partie de la ville. On la croise dans le métro, derrière le comptoir d'un café, dans un cabinet d'avocats, à l'université, dans un restaurant ou en train de courir dans Central Park. On voit une femme musulmane, évidemment, mais sans savoir ce que son voile dit de ses opinions politiques. Impossible de savoir si elle est conservatrice ou progressiste, démocrate ou républicaine, pratiquante ou simplement attachée à une tradition familiale. Impossible, surtout, de déduire de son voile ce qu'elle pense de l'immigration, de l'avortement ou de la politique étrangère américaine. Son signe de foi ne semble pas contenir toutes ces informations.

Cette impression ne signifie évidemment pas que New York serait débarrassée des préjugés. Les femmes musulmanes qui portent le hijab peuvent être exposées à des discriminations spécifiques, et les travaux consacrés aux musulmanes américaines montrent que la visibilité du voile peut accroître leur exposition à la discrimination religieuse. Donald Trump a par ailleurs fait de l'islam un objet de mobilisation politique particulièrement virulent dès sa première campagne présidentielle de 2015-2016, avant que son administration ne mette en place des restrictions d'entrée visant plusieurs pays à majorité musulmane. L'Amérique n'est donc pas l'endroit où les préjugés disparaissent, mais c'est l'endroit où, en quatorze années de vie, j'ai appris à distinguer un préjugé d'une définition.

« Le débat français autour du voile est si étrange quand on l'observe avec une lecture américaine »

Cette différence tient en partie à l'histoire constitutionnelle américaine. Le Premier Amendement interdit d'empêcher le libre exercice de la religion. La tradition américaine n'a donc pas construit la neutralité de l'espace public autour de l'effacement des signes religieux, mais autour d'une limitation du pouvoir de l'État sur la religion. Cela signifie que la visibilité d'une croyance n'est pas, en elle-même, une anomalie que le pouvoir politique devrait nécessairement corriger.



Ilhan Omar - Représentante du Minnesota au Congrès américain. © DR

Le résultat est une société pleine de contradictions. L'Amérique peut élire Donald Trump et envoyer dans le même temps au Congrès des femmes musulmanes. Ilhan Omar, élue à la Chambre des représentants en 2018, a été l'une des deux premières femmes musulmanes à entrer au Congrès et la première femme à porter le hijab dans l'hémicycle. La Chambre a d'ailleurs dû modifier une règle vieille de 181 ans qui interdisait jusque-là le port d'un couvre-chef dans l'enceinte. Le parcours de l'élue démocrate montre qu'une musulmane peut entrer dans la représentation nationale avec son voile sans que celui-ci ait nécessairement à devenir son programme politique.

C'est cette distinction qui rend le débat français autour du voile si étrange, quand on l'observe avec une lecture américaine.

En France, ce morceau de tissu a suivi une trajectoire politique particulière. La controverse ne commence évidemment pas avec la loi de 2004, l'affaire des collégiennes de Creil, en 1989, avait déjà installé le foulard islamique au cœur des discussions sur l'école, la laïcité et l'intégration. Mais la loi du 15 mars 2004 constitue un moment essentiel de cette histoire. Dans son discours du 3 février, le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin explique que certains signes religieux, « parmi eux le voile islamique », prennent « de fait un sens politique » et ne peuvent plus être considérés comme de simples signes personnels d'appartenance religieuse.

Cette phrase ne crée évidemment pas la politisation du voile, qui lui est antérieure. Mais elle cristallise quelque chose : le voile n'est plus seulement regardé comme l'expression d'une croyance personnelle, son sens politique devient lui-même un objet de débat public. À partir de là, le voile sert de raccourci pour parler de l'islam, de l'immigration, de l'assimilation, de la condition des femmes, du communautarisme ou de la laïcité.

L'extrême droite ainsi que la droite dure ont largement utilisé cette puissance symbolique pour parler d'immigration, d'identité et d'assimilation. Une partie de la gauche a, à l'inverse, fait du voile un symbole de discrimination, d'islamophobie ou de liberté religieuse. Bien que les conclusions politiques soient opposées, un mécanisme commun demeure : dans les deux cas, le voile devient porteur d'un message que l'on cherche à décoder.

C'est à ce moment-là que la question devient plus troublante : à force de demander au voile ce qu'il disait de la France, n'avons-nous pas contribué à lui donner une partie du sens politique que nous prétendons ensuite constater ?



New York - Midtown West. © R.B

Il ne s'agit évidemment pas de dire que la France aurait inventé le voile, encore moins que les femmes qui le portent seraient devenues religieuses ou militantes sous l'effet des controverses politiques. Mais il existe une différence entre porter un signe religieux et vivre dans une société qui vous répète sans cesse ce que ce signe est censé signifier. À partir du moment où une femme entend que son voile prouve qu'elle refuse l'intégration, qu'il révèle sa soumission, qu'il menace la laïcité ou qu'il manifeste au contraire une résistance à l'islamophobie, il devient difficile de considérer que cette accumulation de regards ne peut avoir aucun effet sur la manière dont elle-même se représente.

Les recherches françaises récentes permettent justement d'observer cette tension. Une étude publiée en 2026 dans *European Management Journal*, fondée sur 38 entretiens avec des femmes portant le hijab en France, montre que l'écart entre la manière dont elles se perçoivent et la manière dont les autres les perçoivent peut produire une « asymétrie d'identité ». Les chercheuses décrivent notamment des situations dans lesquelles la visibilité de l'identité religieuse entraîne stéréotypes et sentiment d'être mal identifiée, mais aussi des situations où cette identité est au contraire invisibilisée ou insuffisamment reconnue. Le problème est de ne pas pouvoir maîtriser ce que cette visibilité fait de vous.

C'est précisément à cet endroit que les réseaux sociaux changent la nature du problème. Pendant longtemps, les femmes voilées ont été principalement regardées dans des cadres qu'elles ne contrôlaient pas, à savoir les médias et les débats politiques. Les plateformes numériques permettent autre chose : produire soi-même son image et décider de la place qu'occupe le voile dans son propre récit. Une femme peut expliquer pourquoi elle porte le hijab, montrer son travail, ses études, ses vêtements, ses voyages ou sa vie familiale, elle peut aussi ne jamais en parler.

Les recherches sur les femmes musulmanes présentes sur Instagram montrent cette évolution sans en faire pour autant une histoire de libération automatique. Les *hijabers* y construisent des identités visuelles mêlant religion, féminité, mode et appartenance sociale et le voile devient un élément de représentation choisi. Et le phénomène n'est pas français.

Une étude publiée en 2026 dans *Communication Studies*, consacrée à des femmes américaines de la génération Z portant le hijab, montre que leurs identités ne se réduisent précisément pas à ce signe visible. Les participantes articulent plusieurs appartenances – religieuse, américaine, culturelle, générationnelle ou professionnelle – alors que le regard extérieur tend à les ramener à une identité musulmane unique.

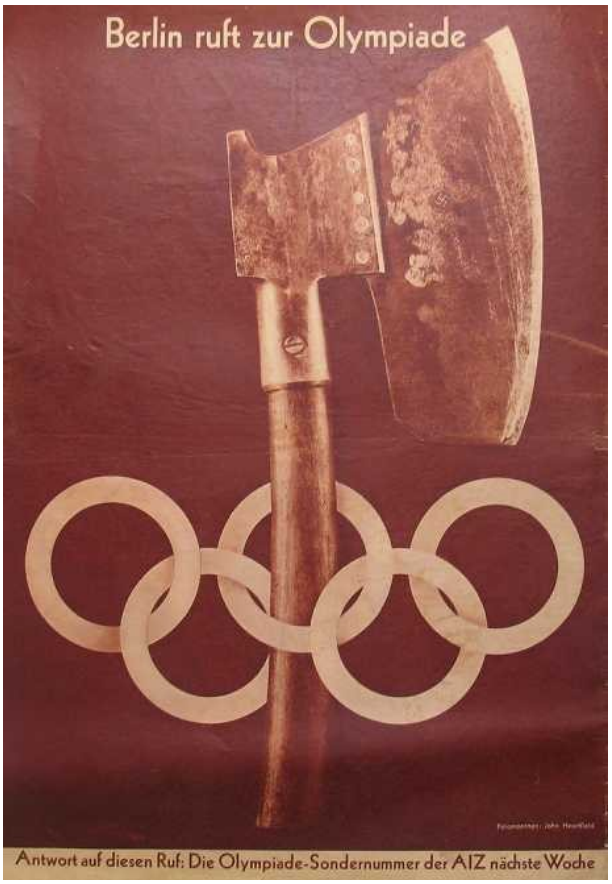
Cela ne signifie pas qu'elles reprennent nécessairement le contrôle de leur image, elles ne contrôlent ni les commentaires, ni les médias, ni les interprétations. Mais elles peuvent désormais intervenir dans la fabrication du récit. Cette possibilité est politiquement intéressante parce qu'elle déplace la question : ce n'est plus seulement « que signifie ce voile ? », mais « qui a le droit d'en déterminer le sens ? »

À New York, j'ai appris à voir des appartenances visibles sans nécessairement leur demander de m'expliquer la totalité d'une personne. Une kippa ne me dit pas pour qui vote celui qui la porte. Une croix portée autour du cou ne me dit pas ce que pense sa propriétaire de l'avortement. Un turban sikh ne m'indique pas une opinion sur la politique étrangère. Dans une ville où les appartenances se superposent au point de devenir banales, j'ai appris à ne pas considérer un signe comme une notice biographique.
C'est peut-être là que Marianne devrait nous arrêter.
La République française a choisi une femme pour devenir son visage. Elle l'a coiffée d'un bonnet phrygien et en a fait une allégorie de la Liberté et de la République. L'Élysée rappelle que Marianne représente la République et la Liberté. Il serait évidemment absurde de comparer le bonnet phrygien au hijab, l'un est un symbole politique construit par la nation, l'autre est un vêtement porté par des femmes réelles pour des raisons qui leur appartiennent. Mais cette différence rend justement le contraste intéressant.
La France n'a aucun problème avec l'idée qu'une femme portant quelque chose sur la tête puisse devenir un symbole politique lorsqu'elle a décidé elle-même de ce que cette femme doit représenter. Elle en a même fait l'un de ses plus puissants emblèmes. La difficulté apparaît lorsque le symbole n'a pas été fabriqué par la République, lorsqu'il lui échappe et que celle qui le porte ne se laisse pas nécessairement enfermer dans la signification que nous lui attribuons.
Marianne représente ce que nous avons décidé de représenter, la femme voilée représente ce que nous décidons de voir. Du moins, ce que les politiques incitent les électeurs à voir.
C'est peut-être pour cela que le débat finit si souvent par se concentrer sur le corps des femmes. Le voile, le burkini, certaines tenues sportives, les signes religieux dans différents espaces, derrière des idéologies politiquement différentes revient à une même interrogation sur ce qu'une femme peut montrer de son appartenance sans que cette apparence devienne immédiatement un problème collectif. Si elle est élue présidente de la République française, Marine Le Pen veut interdire le voile dans l'espace public et sanctionner financièrement celles qui le portent. Mais que dit-on de l'homme en djellaba ? De celui qui prie agenouillé sur un tapis dans l'espace public ? Pourquoi certaines manifestations visibles de l'islam deviennent-elles immédiatement une question de vêtements féminins, de liberté des femmes et d'intégration, tandis que les manifestations masculines de cette même religion sont beaucoup moins érigées en problème national ?

À force de demander au voile ce qu'il dit de la France, nous avons peut-être fini par oublier de regarder ce que la France lui a fait dire.

Rachel BRUNET, New York (L'Impertinent)
6 septembre 2026

Des JO d'Hitler au Mondial de Trump : une filiation qui en dit long sur l'état de notre monde !



Affiche pour les JO de Berlin de John Heartfield

La première surprise que nous réserve ce Mondial 2026 est l'impressionnante amnésie de tous ceux qui y sont impliqués, médias internationaux compris. Rien, pas un mot, absolument aucune allusion à son tristement célèbre « ancêtre », les JO de Berlin de 1936. Car, malgré les 90 ans qui les séparent, les affinités électives des JO d'Hiller et du Mondial de Trump crèvent les yeux : même exploitation propagandiste de l'évènement sportif par les mêmes régimes autoritaires, racistes et liberticides dirigés par des chefs suprêmes mégalomanes dépourvus de scrupules moraux et démocratiques.

Ceci étant dit, ce sont précisément ces similitudes et ces affinités électives qui nous permettent de mieux comprendre et d'évaluer les différences qui existent entre les JO d' Hitler et le Mondial de Trump. Et la première d'elles a trait aux réactions populaires et autres qu'ils ont suscitées. Pratiquement aucune en 2026, tout au moins de la part des États et des organisations internationales. Et seulement quelques – plutôt rares – protestations et critiques par-ci, par-là de la part des ONG et des mouvements sociaux. En somme, une apathie qui trahit l'acceptation résignée de l'événement au nom du très fataliste « que peut-on faire contre tout ce cirque gigantesque ? ».
La différence avec ce qui s'est passé avant et durant les JO de Berlin saute aux yeux. À l'opposé de la résignation régnant en 2026, des mouvements pour le boycott des JO de 1936, qui faisaient descendre dans la rue des milliers de manifestants, avaient vu le jour aux États-Unis, en France, en Grande Bretagne, en Hollande, en Suède et en Tchécoslovaquie. Ces mouvements n'ont pas pu empêcher la tenue des JO de Berlin, mais ils ont expliqué largement leur cause antifasciste, alertant les populations, mobilisant des avant-gardes antiracistes en bataillant sur une ligne de classe contre les partisans des JO et autres admirateurs d'Hitler. [1]
Par contre, l'Espagne du Front Populaire a boycotté les JO de Berlin, et encore mieux, le gouvernement Catalan de gauche du premier ministre Lluís Companys (exécuté plus tard par les fascistes de Franco) a organisé l'Olympiade des Peuples, à laquelle devaient participer 6 000 athlètes de 49 pays. Finalement, ces JO alternatifs n'ont jamais eu lieu parce que leur ouverture le 19 juillet 1936 a coïncidé avec l'éclatement du

coup d'état de Franco. Plusieurs de ces athlètes mais aussi des journalistes sportifs envoyés à Barcelone pour couvrir les JO alternatifs, se sont engagés et battus dans les milices de gauche (comme l'auteur de « 1984 » George Orwell dans celles du POUM) et certains ont laissé leur vie au combat antifasciste…
La comparaison des réactions populaires face aux JO d' Hitler et au Mondial de Trump est très éloquente et en dit long sur l'actuel état (misérable) de la gauche internationale et des mouvements populaires. Et c'est probablement cet état consternant du camp progressiste qui fait que Trump sente avoir les mains plus ou moins libres pour faire que son Mondial soit bien plus ouvertement raciste, répressif, foncièrement anti-démocratique et au service des ultra-riches que les JO de Hitler ! En effet, tandis que le régime nazi avait pris soin durant les JO de paraître presque… libéral en enlevant tout ce qui pourrait trahir son antisémitisme pathologique ainsi que ses « excès » antidémocratiques et répressifs, Trump et son régime exhibent presque fièrement leur racisme décomplexé, leur mépris pour l'humanité pauvre et… basanée, leur chasse impitoyable aux migrants (même dans les stades !) et leur suprématisme blanc. Et tout ça en se foutant éperdument des règlements et de ses propres promesses, allant jusqu'à interdire l'entrée aux États-Unis des supporters des équipes du Tiers Monde, et même de leur staff (!) ou des arbitres africains choisis pour arbitrer des rencontres du Mondial !

Cependant, force est de constater que ni Hitler, ni Trump n'auraient pu faire tout ça sans le soutien enthousiaste des dirigeants du sport international. Et si Trump jouit du soutien indéfectible du président de la FIFA Gianni Infantino, dont la servilité presque comique concurrence celle du secrétaire de l'OTAN Mark Rutte, connu pour avoir appelé Trump… « Daddy », Hitler a eu son propre Infantino en la personne du célèbre baron de Coubertin ou de Avery Brundage. En effet, le notoire colonialiste, raciste, antisémite et misogyne « père des JO modernes » baron de Coubertin n'a jamais caché son admiration tant pour son « ami » Adolphe Hitler, qu'il a célébré comme « l'un des plus grands bâtisseurs de notre époque », et le régime nazi, dont il faisait l'éloge, que pour les JO de Berlin qu'il a défendu avec toutes ses forces. Quant à l'Américain raciste, suprématiste et antisémite Avery Brundage qui a dirigé, pendant presque un demi-siècle, le tristement célèbre Comité International Olympique, ce repaire des princes et autres aristocrates déchus, des millionnaires ultra-réactionnaires et des professionnels de l'anticommunisme, il a tout fait pour faire échouer le boycott des JO de Berlin en tant que président du Comité Olympique américain. Et si aujourd'hui, l'inénarrable Infantino appelle l'opinion publique internationale profondément choquée par le refoulement des États-Unis de l'arbitre somalien Abdulkadir Artan, à… « se calmer et à relaxer » (chill and relax), Avery Brundage qualifiait en 1936 de… « complot juif » le mouvement de boycott et tous ceux qui dénonçaient la persécution des juifs par les nazis. Un Avery Brundage qui était à l'époque membre d'une organisation isolationniste et sympathisante du nazisme, au nom évocateur… America First ! Décidément, Trump n'a rien inventé…
Comme d'ailleurs, ce Mondial en cours, qualifié justement de « Mondial du fric », n'a rien inventé de nouveau à l'exception de son gigantisme et de sa domination totale par les forces du grand capital. Ces forces qui évidemment n'ont rien à redire ni au racisme décomplexé, ni a la manie répressive de ce Caligula nazifié qu'est Donald Trump. Et si tout ça nous ramène presque un siècle en arrière, nous rappelant imperceptiblement l'époque des JO de Berlin célébrés alors par les mêmes élites qui célèbrent aujourd'hui le Mondial de Trump, alors il n'y a rien qui puisse étonner et choquer ceux qui gouvernent ce monde. Comme par exemple, cet éternel bastion réactionnaire qu'est le Comité International Olympique (CIO) qui vient de reproduire et mettre sur le marché un t-shirt portant l'affiche officielle des JO de 1936 à la gloire du Troisième Reich !
Raison de plus pour que nous prenions au sérieux la menace mortelle que représentent tous ces nostalgiques d'un passé pas du tout révolu, et que nous réagissions en conséquence…

Notes

[1] Pour les JO de Berlin, voir notre texte Jusqu'à quand l'escroquerie de la « flamme olympique » ? La flamme olympique, une merveilleuse idée du Dr. Goebbels » ! : https://blogs.mediapart.fr/yorgos-mitralias/blog/220424/la-flamme-olympique-une-merveilleuse-idee-du-dr-goebbels

Yorgos Mitralias ,16 juin (CADTM)
Journaliste, Giorgos Mitralias est l'un des fondateurs et animateurs du Comité grec contre la dette, membre du réseau international CADTM et de la Campagne Grecque pour l'Audit de la Dette. Membre de la Commission pour la vérité sur la dette grecque et initiateur de l'appel de soutien à cette Commission.

Égypte. Tour de vis pour les syndicats et les travailleurs

Dans un pays déjà fortement assujetti à l'inflation et à des tensions économiques liées au contexte de guerre régionale, le gouvernement égyptien adopte en l'espace de quelques mois, des lois qui contraignent davantage l'expression des droits des employés et de leurs représentants.



Ouvriers en grève, Nag Hammadi, 1er mars 2026. Photo fournie par un ouvrier/manassa.news

Égypte. Tour de vis pour les syndicats et les travailleurs Fausse augmentation des salaires En-dessous du minimum légal Une crise structurelle Un secteur informel hors de contrôle

Depuis plusieurs années, les travailleurs égyptiens voient leurs conditions de travail se dégrader régulièrement. Malgré certaines augmentations nominales des salaires, les revenus réels diminuent sous l'effet de l'inflation tandis que le travail informel, l'emploi précaire et les licenciements arbitraires se multiplient. L'adoption en novembre 2025 de la loi n° 14 sur le travail a accentué cette situation, en proposant un cadre législatif favorisant les investisseurs et les employeurs au détriment des droits des travailleurs. Elle introduit ainsi la possibilité pour l'employeur de modifier temporairement les termes du contrat, notamment en assignant au travailleur des tâches non convenues ou en réduisant son salaire si les conditions économiques sont jugées défavorables (article 238). Elle autorise également les retenues de salaire comme sanction disciplinaire (article 139), tout en limitant fortement les possibilités d'organisation et d'expression des travailleurs. La collecte de dons, la distribution de publications, le recueil de signatures ou encore l'organisation de réunions sur le lieu de travail sans l'accord de l'employeur sont dorénavant prohibés (article 136). Appeler à la grève dans des établissement considérés comme *« vitaux »* ou durant des *« circonstances exceptionnelles »* est également interdit (article 234).

Une loi limitant les libertés d'organisation

Quelques mois plus tard, en mai 2026, le Parlement approuve le projet de loi no. 213 du gouvernement visant cette fois à modifier certaines dispositions de la loi sur les organisations syndicales des travailleurs et la protection du droit à l'organisation syndicale (2017).

Les amendements prévoient de prolonger de six mois le mandat actuel des conseils d'administration des syndicats de travailleurs, et la durée du mandat syndical de quatre à cinq ans. Cette décision intervient dans un contexte de crise économique prolongée, aggravée par la situation à Gaza et la guerre contre l'Iran.

Le choix des autorités de limiter davantage les possibilités d'expression des travailleurs en reportant les élections syndicales est d'autant plus problématique que celles-ci sont déjà fortement encadrées. Si, officiellement, les syndicats indépendants sont autorisés depuis le soulèvement de 2011, dans les faits le pouvoir en place depuis 2013 a continuellement cherché à limiter leur capacité d'organisation réelle. En 2017, les autorités ont mené une véritable *« campagne punitive contre les travailleurs et les syndicalistes »* selon Amnesty international[1], et les arrestations arbitraires de leaders syndicaux se sont poursuivies jusque récemment avec par exemple l'arrestation de Maher Hezima, ancien membre de la Fédération syndicale égyptienne (ETUF), en 2024. En outre, l'ensemble des syndicats indépendants ont été dissous en mars 2018, puis sommés de se réenregistrer dans un délai de 60 jours selon les nouvelles exigences, largement arbitraires, établies par la loi de 2017 sur les syndicats.

Aussi, en 2021, le régime du président Abdelfattah Al-Sissi a promulgué une nouvelle législation autorisant les administrations publiques à licencier tout fonctionnaire suspecté d'appartenir à des groupes qualifiés de *« terroristes »* ou de *« nuire aux services publics ou aux intérêts économiques de l'État »*. Autant de désignations très floues, susceptibles d'interprétations arbitraires et régulièrement utilisées par le passé pour cibler des leaders syndicaux et des opposants politiques. Ainsi, même dans cet espace démocratique réduit, le pouvoir choisit d'accentuer le contrôle des travailleurs, craignant sans doute que les élections deviennent un espace d'expression pour le mécontentement latent d'une partie importante de la population peinant aujourd'hui à vivre dignement.

Fausse augmentation des salaires

Dans ce contexte, le Centre égyptien pour les droits économiques et sociaux (ECESR), organisation non gouvernementale luttant depuis 2009 pour l'amélioration des conditions d'existence des travailleurs égyptiens, a publié début mai 2026 un rapport alarmant sur les conditions de travail de ces derniers[2]. Il présente une analyse des mouvements de protestation des travailleurs tout au long de l'année 2025 et montre que plus de 90 % des protestations ont été déclenchées par des questions liées aux salaires, aux primes, aux allocations et au partage des bénéfices.

En 2010, le mouvement ouvrier avait réussi à obtenir une décision judiciaire obligeant l'État à fixer un salaire minimum reflétant le coût de la vie et assurant aux travailleurs un niveau de vie digne. À cette époque, le salaire minimum s'élevait à 400 livres égyptiennes (environ 502 euros au 1er janvier 2010). Il est passé à 1 200 livres en 2014 (environ 125 euros au 1er janvier 2014), pour atteindre 7 000 livres en mars 2025 (132 euros), avec une augmentation programmée à 8 000 livres (134 euros) le 1er juillet 2026. Toutefois, et à cause de l'inflation, le passage de 1 200 à 7 000 livres équivaut en dollars à une baisse de 169,50 à 140 dollars (de 147 euros à 121 euros).

Ainsi, si on le mesure par rapport aux prix des biens de première nécessité tels que du riz, de la viande, de l'huile de cuisson, des bouteilles de gaz, etc., le salaire réel – ou le pouvoir d'achat – a significativement diminué au cours de cette période. Or, et malgré le caractère insuffisant de ce salaire minimum, de nombreux employeurs refusent encore de l'appliquer.

En dessous du minimum légal

Cette situation, en plus de l'utilisation généralisée des contrats temporaires, a provoqué ces dernières années des dizaines de mouvements de contestation dans le pays, touchant aussi bien le secteur public que le secteur privé.

Par exemple, en mars 2026, environ 3 000 travailleurs temporaires de la société Misr Aluminum, principale entreprise de fabrication d'aluminium en Égypte depuis 1977 et ayant réalisé des bénéfices d'environ 10 milliards de livres égyptiennes (300 millions d'euros) sur l'année 2024/2025, ont annoncé une grève et un sit-in pour exiger leur régularisation, la résiliation de leurs contrats avec les sociétés d'intérim et l'application du salaire minimum. Un technicien en maintenance électrique avec sept ans d'ancienneté en grève a déclaré au média *Al-Manassa* que les travailleurs temporaires, appelés « main-d'œuvre louée », percevaient des salaires bien en dessous du minimum légal, allant de 2 250 à 3 500 livres (de 38 à 58 euros). Ces travailleurs ont été employés dans l'entreprise pendant une période allant de 7 à 10 ans via des sociétés d'intérim contractées par Misr Aluminum, sans que les travailleurs soient informés des détails de leurs contrats ni n'en reçoivent des copies.

Même chose chez les travailleurs des centrales hydroélectriques du Haut-Barrage d'Assouan 1, d'Assouan 2 et d'Esna, gérées par la Water Power Plants for Electricity Generation Company, qui ont intensifié leur contestation ces derniers mois en organisant des manifestations et des sit-in sur leurs lieux de travail. Outre, là aussi, l'application du salaire minimum, ils réclament l'intégration de toutes les indemnités en attente, l'augmentation de l'indemnité alimentaire à 50 livres par jour (moins d'un euro), le versement des indemnités de risque, la régularisation des qualifications, la réintégration des promotions supprimées, etc.

Les licenciements arbitraires – en particulier de dirigeants syndicaux – constituent la deuxième cause principale de mobilisation des travailleurs au cours de l'année passée. Ainsi, en avril 2025, des dizaines d'employés et de travailleurs de divers services de la Banque agricole d'Égypte ont organisé une manifestation devant la branche principale de la banque à Dokki, dans le gouvernorat de Gizeh, contre le licenciement de 1 200 employés et travailleurs, en violation avec la loi. Les manifestants ont déclaré à *Al-Manassa* que des décisions de licenciement avaient été prises depuis 2020, la direction envoyant des lettres accusant un certain nombre d'employés de négligence grave sans enquête ni notification préalable.

Les travailleurs licenciés ont signalé au média que la politique de réduction de la masse salariale de l'entreprise visait spécialement les employés qui avaient déposé des recours pour contester un retard dans le versement des allocations et qui avaient obtenu des décisions favorables, ainsi que les employés qui avaient pu-

bliquement revendiqué leurs droits via des groupes et pages Facebook. Ces actes ont été qualifiés par des responsables de la banque (idem) de divulgation de secrets professionnels portant préjudice à l'entreprise.

Une crise structurelle

Par ailleurs, depuis le décret n° 1209 de 1964 établissant l'Autorité générale pour l'assurance santé, la classe ouvrière égyptienne bénéficiait d'un système de santé et d'assurance maladie relativement acceptable, bien que déjà critiqué, notamment car il reposait sur un taux de cotisation uniforme de tous les travailleurs, sans imposition progressive. Cependant, avec la promulgation de la Loi n° 2 de 2018 sur l'assurance maladie universelle et sa mise en place progressive dans les gouvernorats, une nette disparité est apparue dans les zones où le nouveau système avait été mis en place[3]. Plusieurs modifications sont apparues dans la nouvelle loi et la notion d'ayant droit a par exemple été évincée. Désormais, ce sont les travailleurs qui doivent supporter le coût de l'assurance maladie des membres de la famille, y compris les enfants en bas âge et les conjoints qui ne travaillent pas. La loi a en outre introduit un système de « co-paiement » qui demande aux assurés de payer une partie des soins, lesquels étaient souvent gratuits dans l'ancien système.

Or bénéficier d'une assurance maladie efficace est d'autant plus important dans un pays où les accidents du travail sont extrêmement fréquents. De nombreux incendies ainsi que des accidents de la route ou sur des chantiers sont régulièrement recensés par l'ECESR.

Un secteur informel hors de contrôle

Ces incidents traduisent l'absence de procédures de sécurité civile et de protection de la santé au travail, due notamment à l'importance du secteur informel, qui représenterait entre 30 % et 60 % de l'économie égyptienne selon les estimations[4]. Les entreprises qui en relèvent évoluent en dehors du cadre légal, privant leurs travailleurs de toute protection prévue par la législation du travail, aussi maigre soit-elle. Ces employés travaillent ainsi sans salaire minimum, sans assurance, sans retraite, sans protection face aux aléas ou aux chocs économiques. Par ailleurs, ces établissements échappent largement aux contrôles en matière de sécurité et de santé au travail, ce qui contribue à la fréquence élevée des accidents.

Ainsi, la crise à laquelle est confrontée la classe ouvrière égyptienne actuellement n'est pas confinée à un secteur particulier ou à une revendication partielle. C'est une crise globale, structurelle, affectant le cœur même de la relation de travail : les bas salaires s'ajoutent à l'absence de sécurité de l'emploi, le licenciement arbitraire coexiste avec des contrats précaires, la protection de la santé continue de se détériorer alors que les normes de sécurité restent absentes et que les accidents du travail persistent sur les sites de production et sur les routes.

Dans ce contexte, affaiblir légalement et continuellement la représentation syndicale l'empêche de constituer de véritables canaux de négociation collective, nourrit les protestations des travailleurs et augure de nouvelles tensions sociales. Le rapport de l'ECESR peut ainsi être lu comme une tentative d'attirer l'attention sur la situation actuelle qui n'est pas une crise isolée et passagère due aux tensions régionales. Elle demande un examen critique et une réponse sérieuse à même de rétablir l'équilibre entre les parties du processus de production, et de garantir aux travailleurs le droit à une vie digne.

Pénélope MAISON
Étudiante à l'école des affaires internationales de Sciences Po Paris.

1. « Égypte. Des attaques incessantes contre les droits des travailleurs et des syndicalistes », Amnesty international, 30 avril 2017.
2. ECESR, « Egypt's Workers in 2025 : From Wages and Arbitrary Dismissal to Occupational Safety », 6 mai 2026.
3. Les premiers gouvernorats concernés sont ceux de Port Saïd, Suez, Ismaïliya, Nord Sinaï, Sud Sinaï et Alexandrie qui bénéficient du nouveau système depuis 2019, tandis qu'il faudra attendre 2032 pour que les gouvernorats de la dernière vague, dont fait partie Le Caire, en bénéficient également.
4. « Situation macroéconomique et financière de l'Égypte », Direction générale du Trésor, 3 avril 2025.

https://orientxxi.info/Egypte-Tour-de-vis-pour-les-syndicats-et-les-travailleurs

Mondial 2026 ou l'indignation à géométrie variable

Lancé le 11 juin aux États-Unis, au Canada et au Mexique, le Mondial 2026 devait être une giga fiesta planétaire. Il prend des allures de fiasco : visas refusés aux fans africains, zèle sécuritaire, billets hors de prix et un arbitre somalien refoulé après onze heures d'interrogatoire à Miami. Face aux dérives de l'administration Trump, la FIFA de Gianni Infantino se réfugie dans le silence et les justifications évasives. Décryptage d'une Coupe du monde pompeusement baptisée « inclusive », devenue celle de l'exclusion... sans le moindre appel au boycott.

En matière de deux poids, deux mesures, difficile de faire mieux. Épinglé par l'opinion internationale pour ses manquements au droit des travailleurs étrangers et des violations des droits des LGBT+, le Qatar avait suscité de vives critiques lors de l'organisation de la Coupe du Monde 2022. De nombreux appels au boycott ont eu lieu en Europe, y compris en Suisse, où des villes comme Lausanne et Vevey avaient décidé de ne pas organiser de Fan Zone.
Finalement, en dépit de toutes les réserves exprimées, le mondial qatari s'est déroulé dans une ambiance paisible, sans incident majeur. Navettes gratuites pour les fans, distance de maximum 75 km entre les huit stades ayant abrité le tournoi et une finale en apothéose entre l'Argentine et la France.
Tout comme la Russie en 2018, qui avait mis en place un système de FAN ID pour faciliter les déplacements des fans étrangers, le Qatar a instauré la Hayya Card en 2022. Ce qui a permis à 1,4 million de visiteurs de fouler le sol qatari durant la Coupe du monde. Malgré les nombreuses et réitérées critiques qui ont jailli dès 2016, lors de l'octroi de l'organisation du Mondial au Qatar, même les détracteurs de la monarchie pétrolière ont fini par admettre que l'organisation de l'évènement avait été une réussite.

Dysfonctionnements américains à la pelle
Curieusement, le Mondial américain – organisé par un pays en guerre – se déroule en mondovision avec un chapelet de dysfonctionnements, les uns plus choquants que les autres, sans appel au boycott et devant une passivité aussi frappante qu'inhabituelle de la FIFA, mais aussi du monde associatif et médiatique.

Pas de couverture de Libé cette fois-ci.
C'est d'abord l'attitude scandaleuse de l'administration Trump envers l'arbitre somalien Omar Artan qui a fait couler beaucoup d'encre. Désigné par la FIFA pour officier durant ce Mondial, le meilleur « sifflet » africain 2025 a été interrogé à l'aéroport de Miami par les agents des services des douanes et de la protection des frontières pendant onze heures, avant d'être renvoyé à Mogadiscio. Détail piquant dans ce gigantesque fiasco, la lumière est venue de Sepp Blatter. À 90 ans, l'ex-patron de la FIFA a envoyé un cinglant rappel à l'ordre à son successeur. « Lorsqu'un pays se voit confier l'honneur d'organiser la Coupe du monde, deux règles sont indispensables, a-t-il rappelé : la sécurité et la garantie de visas d'entrée pour tous les responsables de la FIFA. Or, il n'y a rien de plus officiel qu'un arbitre. Si un pays refuse l'entrée d'un arbitre, c'est un problème grave, et la compétition ne devrait pas s'y dérouler », a déclaré le Haut-Valaisan dans un entretien avec *L'Équipe.*

Mais on n'est pas à un scandale près. Dans un contexte de guerre entre les deux pays, l'Iran est victime de mesures de rétorsion de la part de l'administration Trump. Le visa a été refusé à plusieurs membres du staff de la « Team Melli », qui est interdite de séjourner aux États-Unis malgré le fait que tous ses trois matchs de groupe sont prévus à Los Angeles et à Seattle. « C'est le plus haut niveau de traitement discriminatoire intentionnel », s'est offusquée l'ambassade d'Iran en Turquie. Initialement prévu à Tucson, en Arizona, le camp de base de la sélection iranienne a été transféré à Tijuana, au Mexique. Dans ce contexte aussi unique qu'inique, une bonne partie du temps qui devait être consacrée à la récupération des joueurs sera dévolue aux déplacements entre le lieu de séjour et les stades.

Jibril Rajoub, président de la Fédération palestinienne de football, invité par la FIFA, a vu sa demande de visa refusée par les États-Unis. Il attend au Mexique de savoir s'il pourra assister au Mondial. Des membres de la délégation irakienne, dont le joueur Aymen Hussein et le photographe de l'équipe, ont été retenus sept heures à l'aéroport de Chicago ; le photographe a finalement été refoulé.

Du côté des supporters, le tournoi se déroule sous le coup des restrictions migratoires de l'administration Trump. Le Sénégal, la Côte d'Ivoire, l'Iran et Haïti – tous qualifiés – figurent sur des listes de restriction, barrant de fait la plupart des supporters sans visa américain préexistant. Un mémo interne du Département d'État évoquait même un gel des demandes de visa émanant de 75 pays dans le cadre d'une révision des procédures de filtrage.
Des fans du Maroc et d'Écosse ayant dépensé des milliers de dollars en vols, hôtels et billets officiels FIFA ont vu leurs documents de voyage refusés ou révoqués quelques jours avant le départ. Pourtant, lors de la candidature, Trump avait signé des lettres garantissant à la FIFA que tous les athlètes, officiels et fans pourraient entrer aux États-Unis « sans discrimination » .
Sommet de l'absurde avec la dernière illustration en date de cette logique d'exclusion : la langue espagnole elle-même. Lors de plusieurs conférences de presse d'après-match, faute d'interprétation prévue, des journalistes hispanophones ont été priés de poser leurs questions en anglais à des joueurs également hispanophones. Un reporter mexicain s'est ainsi vu couper la parole alors qu'il interrogeait le Marocain Achraf Hakimi. Comble du paradoxe pour un Mondial coorganisé par le Mexique : l'espagnol, pourtant l'une des langues officielles de la FIFA – et sans doute la plus parlée dans le monde du ballon rond – se retrouve *de facto* écarté des échanges avec la presse.

Le double jeu de la FIFA

Face à tous ces manquements, la passivité de la FIFA laisse songeur. En 2023, l'organisation du Mondial U20 avait été retirée manu militari à l'Indonésie à deux mois de l'évènement, car le pays d'Asie du Sud-Est ne voulait pas recevoir la sélection israélienne. Mais face à l'attitude américaine envers l'équipe d'Iran, le président de la FIFA, Gianni Infantino, n'est que silence gênant et justifications évasives.
Alors qu'il avait déclaré en 2017 que « les supporters et officiels d'une équipe qualifiée pour la Coupe du Monde doivent avoir accès au pays en question, sinon, il ne s'agit pas d'une Coupe du Monde », Infantino a retourné sa veste face à l'agressive inhospitalité américaine. « Nous ne sommes pas au-dessus des gouvernements », a murmuré le patron de la FIFA à une question d'un journaliste.
Pourtant, l'instance du foot mondial a toujours martelé les valeurs de l'universalité du foot et son intransigeance dès que sport et politique sont mélangés. La sélection haïtienne vient d'ailleurs d'en faire les frais puisque la FIFA l'a contrainte à faire disparaître de son maillot l'image d'un bateau symbolisant la guerre d'indépendance du premier pays noir indépendant. Pour l'instance basée à Zurich, ce symbole est un « message politique ».
Le même deux poids deux mesures saute aux yeux entre la Russie et Israël. En février 2022, quelques jours seulement après l'invasion de l'Ukraine, la FIFA et l'UEFA suspendaient les équipes et clubs russes de toutes les compétitions internationales. Sanction ensuite confirmée par le Tribunal arbitral du sport.
Israël, de son côté, a continué de disputer les qualifications du Mondial 2026, malgré les appels à la suspension après les conclusions de l'ONU sur Gaza, y compris celui du chef du gouvernement espagnol Pedro Sánchez.
Le 19 mars 2026, le conseil de la FIFA s'est contenté d'infliger une amende de 150 000 francs à la fédération israélienne pour manquements aux règles antidiscrimination. Tout en refusant la demande palestinienne de suspension visant les clubs implantés dans les colonies de Cisjordanie, au motif que le statut juridique de la Cisjordanie resterait « non résolu ».
Rappelons également qu'en décembre 2025, la FIFA a décerné à Donald Trump son tout premier « Prix de la paix ». Une distinction sortie du chapeau qui n'a pas grand-chose à voir avec le sport...
Le certificat remis par Infantino à Trump rend hommage au président américain pour ses actions visant à « promouvoir la paix et l'unité à travers le monde », selon l'AP.

Money, money, money

En dehors du fait de confier conjointement l'organisation du Mondial aux États-Unis, au Canada et au Mexique, la dérive mercantiliste prise par le tournoi désormais élargi à 48 pays qualifiés (contre 32 auparavant) n'est pas sans inquiéter les puristes. Sur le plan économique, en revanche, l'opération s'annonce très rentable. Grâce à la vente des droits télévisés de la Coupe du monde, l'instance de foot (qui réunit 211fédérations) devrait engranger quelque 4 milliards de dollars. Non sans demander aux footballeurs d'adapter leur pause rafraîchissement aux coupures pubs...
Sans conteste, il faut reconnaître à Infantino que, même s'il fonctionne désormais à rebrousse-poil de son slogan voulant faire du foot un « fournisseur officiel de bonheur de l'humanité », sur le plan purement économique, sa recette marche. Mais pour la morale, il faudra repasser.

Abdoulaye PENDA NDIAYE, 14 juin 2026 (L'Impertinent)

Une convention internationale donne des droits aux 435 millions de travailleurs des plateformes

Dans les salles de réunion et les couloirs feutrés de l'institution centenaire basée à Genève, les discussions ont été intenses. Depuis 1919, l'Organisation internationale du travail (OIT), l'un des tout premiers organismes de la collaboration multilatérale, élabore le droit international, en concertation entre les représentants des États membres, des employeurs et des travailleurs.
Après s'être intéressée aux questions liées au harcèlement au travail (la convention 190, dans le sillage du mouvement #Metoo) ou encore aux risques biologiques au travail (après l'épidémie de Covid-19), l'institution, qui tient une conférence une fois par an, a adopté le 12 juin 2026 une nouvelle convention pour répondre aux défis de l'époque. Elle porte cette fois sur « le travail décent dans l'économie des plateformes ».
Le sujet concerne les 154 millions de personnes qui ont comme activité principale de travailler pour les plateformes, d'après une étude de la Banque mondiale de 2023, comme Uber, Deliveroo et bien d'autres. Si on ajoute celles qui travaillent ponctuellement dans le secteur, cela représente près de 435 millions de travailleurs dans le monde. Le chiffre augmente d'année en année.

Des entreprises qui façonnent l'avenir du monde du travail
Les discussions ont été intenses, à l'image des enjeux. « On n'était pas certain d'y arriver ! L'opposition à ce traité a été farouche, témoigne Béatrice Lestic, secrétaire nationale de la CFDT, élue déléguée des travailleurs au sein du conseil d'administration de l'OIT. On partait de loin et on a bataillé pour faire monter ce sujet à l'ordre du jour. Le lobbying des entreprises a été très fort. »
Lors du vote au siège de l'OIT à Genève ce 12 juin – auxquels participent, pour chaque pays, des représentants des États, des travailleurs, et des employeurs – les représentants du gouvernement états-unien ont été parmi les rares à s'être opposés au texte. La convention a été largement adoptée (406 voix pour, 8 contre, 36 abstentions). L'Inde, le Royaume-Uni et l'Argentine se sont abstenus, tout comme un certain nombre de délégués représentant les organisations patronales, en Europe notamment (France, Allemagne, Espagne…). L'écrasante majorité des représentants des travailleurs a soutenu le texte.
La convention doit poser un cadre à des entreprises technologiques qui ont pris une place considérable dans l'économie actuelle et qui façonnent déjà l'avenir du monde du travail. Dans le même temps, un grand nombre de travailleurs se retrouvent à naviguer dans un système où les règles établies dans d'autres secteurs pour protéger leurs droits n'existent pas ou à peine. « La première vertu de l'élaboration de cette convention a été de rendre visibles des travailleurs qui, dans beaucoup de pays, sont en fait dans une forme de travail informel. La seconde, c'est qu'on a acté la responsabilité de ces employeurs envers eux », explique la syndicaliste française.
Ces travailleurs accomplissent des tâches commandées via une plateforme de mise en relation en ligne (livraison, transport à la demande, manipulation de données, prestations de ménage, etc.) et, souvent, ne bénéficient ni de contrat ni de cotisations sociales ; n'ont pas de droit de négociation sur les tarifs ; pas de protection en cas de rupture de collaboration ni de droit à s'organiser collectivement.

Garantir un travail décent sur les plateformes
Avec la convention contraignante, ce qui va changer c'est que, sur la base de ce socle commun minimal, les États membres vont devoir adapter leur législation nationale, afin de répondre à cette exigence de garantir un « travail décent » dans ces formes d'emploi. Plus concrètement, ils s'y engageront à travers la ratification de ce traité. Ensuite, l'OIT pourra procéder à l'examen du respect de ces normes, comme de toutes les autres couvertes par la législation internationale
Depuis l'émergence des plateformes numériques de travail, sous la pression de nombreuses campagnes syndicales, des avancées législatives ont déjà été obtenues à travers le monde, mais de manière encore disparate. L'Union européenne a adopté une directive à ce sujet en 2024. En Europe, le problème était principalement que les entreprises considèrent faire appel à des travailleurs qualifiés « indépendants », alors que bon nombre d'entre eux sont en fait captifs des choix de la plateforme, et n'ont pas d'interlocuteurs pour faire valoir leurs droits et revendications.

« On peut encore produire de l'espoir de changement dans le cadre du multilatéralisme »
La qualification d'indépendant est aussi un moyen d'éviter à l'employeur de payer des cotisations sociales et la prise en charge en cas d'accident, permettant ainsi aux employeurs d'externaliser les risques. En plus, le manque de transparence du management algorithmique expose souvent les travailleurs à l'arbitraire et à la discrimination. « Les entreprises évoquent la protection du secret des affaires, mais celles-ci ne peuvent se faire au détriment d'autres droits », souligne Béatrice Lestic. Les plateformes telles qu'Uber ou Deliveroo utilisent des logiciels qui attribuent les missions, fixent les tarifs, évaluent les travailleurs (notation, pénalisation), mais sans que les critères puissent être connus.

Droit à la protection sociale, à l'organisation collective
La nouvelle convention aborde cinq enjeux fondamentaux. Le statut juridique doit désormais être clairement établi pour mettre fin à une fausse indépendance, ouvrant la voie à un statut d'intermédiaire, ou à un statut d'« employé » dans certains cas. Cela fournit un ancrage juridique pour demander l'accès à la protection sociale complète (accident, maladie, chômage, vieillesse) et permettre d'obtenir un filet de sécurité comme peuvent l'avoir d'autres travailleurs.
La convention pose aussi l'enjeu de la rémunération, qui doit être équitable et avec un minimum garanti, alors qu'aujourd'hui, bien souvent, le travailleur paie lui-même ses charges, comme l'essence. Le texte de l'OIT reconnaît également le droit d'accès aux informations sur les algorithmes de gestion et de contrôle qui déterminent les missions et la rémunération, afin que les travailleurs aient la possibilité de comprendre, mais aussi de contester, les décisions prises par la plateforme. L'idée étant de limiter les pratiques abusives.
Enfin, la convention garantit le droit à la négociation collective et à la syndicalisation sans représailles, comme les désactivations de compte ou les pénalités. Cela représente un point important pour les syndicats, qui dénoncent depuis longtemps le déséquilibre de pouvoir entre les parties.

L'intelligence artificielle change la donne
« Dans des pays comme le Brésil, où le travail informel est très répandu, les millions de personnes qui travaillent pour ces plateformes auront accès à une protection sociale grâce à cette convention, explique Priscila Lauande, experte en droit du travail dans l'économie numérique, professeure à l'université de Brasilia. Et quand un livreur aura un accident, cela pourra être reconnu comme un accident de travail. » Béatrice Lestic confirme que les pays africains ont été très mobilisés à l'OIT sur le sujet, tandis que les États-Unis, où se trouve le siège de nombreuses entreprises technologiques, voulaient freiner les négociations.
« On a désormais un texte qui couvre l'ensemble du sujet et pour tous. Par exemple, sur la transparence des algorithmes et la protection des données, on a un instrument qui va concerner aussi les travailleurs dans les pays du Sud, ajoute Priscila Lauande. Surtout qu'au même moment, l'IA change la donne. La technologie est un domaine qui évolue constamment, il fallait une législation qui puisse couvrir les défis à venir. »
En Europe, la convention aura toutefois peu d'effets immédiats sur le terrain, nuance Fabienne Rouchy, membre du bureau confédéral de la CGT, en charge des dossiers internationaux. Car la directive européenne de 2024 va un peu plus loin que le texte de l'OIT. « À la CGT, nous poussions pour que soit reconnue la présomption salariale, ce qui n'est pas le cas, donc on est un peu déçus », dit-elle.
Le changement dépendra aussi de la volonté politique des États de ratifier et transcrire la législation dans leur droit, et surtout de faire respecter ces mêmes lois, par des contrôles et des sanctions. « Il faudra dépenser encore beaucoup d'énergie pour organiser les travailleurs pour la négociation collective, pointe la représentante de la CGT. Mais, au moins, on a un texte sur lequel s'appuyer. » La nouvelle convention reste une avancée sur les grands principes. « Finalement, ce processus a montré qu'on peut encore produire de l'espoir de changement dans le cadre du multilatéralisme », se réjouit Béatrice Lestic.
Par Mathilde Dorcadie (publié le 15/0626)

8 juillet 2026

À lire sur les sites Basta et bonnesnouvelles

SOCFIN, Bolloré et Fabri voulaient nous faire taire. Raté.



Chères et chers FIANistas,
Nous sommes à un tournant important dans un combat que nous menons de longue date et que nombre d'entre vous connaissez bien.
En 2019, la multinationale SOCFIN, détenue principalement par le milliardaire français *Vincent Bolloré* et le financier belge *Hubert Fabri*, nous a attaqués en justice. Trois plaintes pénales ont été déposées contre FIAN et trois autres ONG (CNCD.11.11.11., Humundi, SOS Faim Luxembourg), ainsi que contre sept employé·e·s.
Pourquoi ? Pour avoir documenté et dénoncé les *violations des droits humains* dans ses plantations d'huile de palme en Sierra Leone : l'accaparement de terres, l'atteinte au droit à l'alimentation, les pollutions, le travail indécent et la criminalisation.
Une victoire juridique, mais à quel prix ?
Six ans plus tard, la procédure s'est conclue par *un non-lieu*. Aucune charge n'a été retenue. La juge a affirmé que nos organisations avaient agi sur une base factuelle suffisante et dans la poursuite d'une mission d'intérêt général. Mais le comble, c'est que *pendant tout ce temps, Socfin n'a pas collaboré* à l'instruction – une perquisition de leurs bureaux a même du être ordonnée par la juge, pour obtenir des preuves concernant la plainte qu'eux-même avaient introduite !
C'était donc une victoire juridique, oui. Mais derrière cette procédure que nous n'hésitons pas à appeler une poursuite-bâillon (ou SLAPP), il y a des *dizaines de milliers d'euros* de frais d'avocat, des *centaines d'heures* détournées de nos missions et une *lourde charge* mentale et émotionnelle pour les personnes visées. C'est ça, l'objectif d'une poursuite-bâillon : *épuiser, intimider et faire taire*.

Une stratégie répétée, des victimes silencieuses
Cette affaire est loin d'être un cas isolé. Cette stratégie, SOCFIN et le groupe Bolloré l'ont utilisée *plus de 50 fois* contre des journalistes, des ONG et des militant·es depuis 2010. Et pendant que nous nous défendions dans notre propre affaire, des activistes défendant les droits des communautés sierra-léonaises dans les plantations de SOCFIN ont subi *des arrestations arbitraires, des violences et des emprisonnements*.

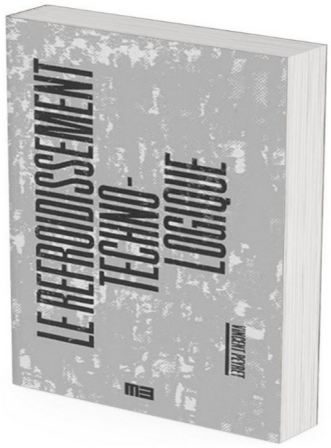


La voix de FIAN a toujours servi à défendre celles des personnes et des communautés qui sont en première ligne des violations de droits humains, notamment celles commises par Socfin et ses filiales dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie. La semaine dernière, nous faisions état de cette lutte globale et réaffirmions notre solidarité internationale dans une déclaration signée par plus de 25 organisations, publiée en écho à l'assemblé générale de l'entreprise qui célébrait ses bénéfices de l'année.
Aujourd'hui, nous contre-attaquons pour continuer ce combat. Avec nos alliés CNCD-11.11.11, Humundi et SOS Faim Luxembourg, nous assignons SOCFIN en justice pour poursuites abusives. Pour obtenir réparation, mais aussi pour envoyer un signal clair à toutes les multinationales qui utilisent les tribunaux pour museler la société civile.

Journalistes, militant·e·s, ONG, ils et elles témoignent
Quand des milliardaires attaquent en justice celles et ceux qui les critiquent, c'est toute la démocratie qui est menacée. *Avec votre soutien*, nous continuerons à enquêter, dénoncer et défendre les droits humains.

Soutenez notre campagne

Le refroidissement technologique



Le refroidissement technologique
Vincent Peyret, Le monde à l'envers · 2026

Alors que la France traverse un nouvel épisode caniculaire « précoce et exceptionnel » comme disent les médias, avec des pointes autour de 41-42°C dans le Sud-Ouest, on voulait vous conseiller un petit essai récent sur le « refroidissement technologique ». Le concept, forgé au départ comme une blague, reflète un constat très sérieux et de plus en plus partagé, jusqu'à faire l'objet d'un petit livre paru aux éditions Le monde à l'envers.
L'auteur, Vincent Peyret, est le fondateur et l'un des rédacteurs de l'excellent journal d'enquête grenoblois *Le Postillon*. Un soir, seul et un peu désœuvré sur un parking autoroutier à la recherche d'un conducteur acceptant de le prendre en stop, il prend conscience, effaré, de nos solitudes connectées ou, comme le disait la sociologue et psychologue américaine Sherry Turkle, de notre tendance croissante à être « Seuls ensemble », avec de plus en plus de technologies et de moins en moins de relations humaines.
Le concept de « refroidissement technologique », lancé au départ comme une facétie pour caractériser l'ambiance morose produite par le déferlement numérique en cours, dit quelque chose d'important du monde qui s'installe peu à peu. Alors qu'il existe désormais des bibliothèques entières d'ouvrages technocritiques démontrant les impasses écologiques, sociales et politiques du déferlement numérique contemporain, rien n'y fait : « Si les glaciers fondent, la chaleur humaine aussi », constate l'auteur. « Dans cet océan de parcours clients, d'algorithmes tout puissants et du chacun derrière son écran, l'humanité se fait de plus en plus rare ».
Au lieu des promesses d'harmonie et de connexions généralisées avec les autres, on observe petit à petit la disparition des humains dans les gares, la difficulté de parler à quelqu'un au téléphone, les innombrables robots boostés à l'IA, les applis et autres procédures automatisées, l'enfermement individualiste dans nos bulles informationnelles et égotiques, autant d'éléments qui façonnent un refroidissement généralisé des rapports humains, impossible à mesurer et à objectiver mais pourtant bien tangible et observable à de nombreux signes.
Dans ce petit essai incisif et drôle, l'auteur livre un témoignage personnel et sensible du monde tel qu'il est en train d'advenir, et des contradictions qui nous traversent tous, à commencer par notre revue en ligne. Il invite au sursaut individuel et collectif pour freiner cette fuite en avant : « Il y a une chose bien pire que d'utiliser la technologie pour la critiquer : c'est d'utiliser la technologie sans la critiquer » (p.53). S'il devient urgent d'enrayer le réchauffement climatique, il l'est tout autant de freiner ce refroidissement numérique, deux tendances de fond de notre époque qui sont de plus en plus manifestement les deux faces d'une même médaille.

François JARRIGE (Socialter)
27 juin 2026

États du Golfe, la répression visant les travailleuses et travailleurs migrants pendant le conflit



© Photo by Dominique BERBAIN/Gamma-Rapho via Getty Images)

Les fouilles des téléphones et les arrestations durcissent les restrictions imposées aux syndicats et à la liberté d'expression

Les six gouvernements du Conseil de coopération du Golfe (CCG) durcissent les restrictions des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique dans un contexte de conflit et de tourmente économique, ont déclaré Human Rights Watch et Amnesty International le 11 juin 2026. Ces dernières mesures aggravent les restrictions existantes qui empêchent les travailleurs·euses migrants de dénoncer leurs conditions de travail, dans un environnement déjà répressif à leur égard et à l'égard des syndicats.
« Du fait du conflit dans la région du Golfe, la surveillance des communications des travailleurs·euses migrants est montée d'un cran, limitant leurs possibilités de dénoncer les abus au travail et les conditions dangereuses, a déclaré Michael Page, directeur adjoint de la division Moyen-Orient et Afrique du Nord au sein de Human Rights Watch. Les arrestations menées par les autorités et les avalanches d'avertissements ont instauré un climat de peur qui les pousse à s'autocensurer, tant dans leurs communications privées qu'en ligne. »
En mars 2026, Human Rights Watch a interrogé 38 travailleurs·euses migrants originaires d'Inde, du Népal et du Bangladesh, installés en Arabie saoudite, à Bahreïn, aux Émirats arabes unis, au Koweït, à Oman et au Qatar, au sujet des répercussions du conflit armé dans la région sur leur sécurité physique et économique.
Nombre d'entre eux étaient particulièrement inquiets à l'idée de dire ce qu'ils pensent des problèmes auxquels ils sont confrontés aux organisations de défense des droits humains et aux médias, même sous couvert d'anonymat.

En avril, Amnesty International et Human Rights Watch se sont entretenues avec 15 travailleurs·euses migrants et responsables de communautés de travailleurs à Bahreïn, aux Émirats arabes unis, au Qatar et au Koweït, originaires du Népal, du Bangladesh, du Kenya, du Ghana, d'Inde et des Philippines, et ont notamment mené des entretiens de suivi avec cinq personnes interrogées en mars.
Dans le cadre de ce conflit régional, les pays du Golfe répriment la liberté d'expression. En mai, Amnesty International a recensé plus de 1 000 arrestations dans les États du Conseil de coopération du Golfe (CCG), dans le cadre d'une campagne de répression visant à étouffer toute information relative au conflit, notamment le partage de contenus en ligne ou l'expression d'opinions sur l'offensive menée par les États-Unis et Israël contre l'Iran et sur les attaques de l'Iran contre les pays du Golfe. Les gouvernements, les ambassades et les employeurs des États du CCG ont également mis en garde à plusieurs reprises [1] contre la « diffusion de rumeurs » ou le partage de contenus liés au conflit sur les réseaux sociaux, instaurant un climat de peur générale parmi les travailleurs·euses migrants et les poussant à s'autocensurer.
Plusieurs travailleurs·euses migrants et responsables de communautés, notamment au Koweït, à Bahreïn, aux Émirats arabes unis et au Qatar, ont fait état de contrôles aléatoires effectués par la police sur les téléphones portables pendant le conflit.
Selon un employé de restaurant qui travaille au Koweït, en avril 2026, lors de son trajet domicile-travail, la police a contrôlé au hasard les téléphones des travailleurs, dont le sien. Il a ajouté que des personnes ont

été condamnées à des amendes allant jusqu'à 1 000 dinars koweïtiens (environ 2 800 euros) et même emprisonnées, si des vidéos ou des photos d'attaques étaient découvertes. « Mon salaire n'est que de 150 dinars [420 euros] par mois, a-t-il précisé. Je ne publie rien du tout. » Un responsable de la communauté des migrants au Qatar a décrit des contrôles réguliers visant à trouver des photos ou des vidéos liées aux sites des attaques, tandis qu'un travailleur basé aux Émirats arabes unis a indiqué que la police faisait défiler les contenus des téléphones lors de contrôles aléatoires.
Un travailleur originaire du Bangladesh a déclaré en avril : « L'entreprise nous a demandé de ne rien publier sur les réseaux sociaux. Si la police nous surprend, l'entreprise s'est dédouanée de toute responsabilité… Les gens ont même peur de parler. Si une entreprise ne fournit pas de travail, on ne devrait pas avoir peur de le dire. »

Un travailleur népalais a raconté qu'avant de quitter les Émirats arabes unis pour ses vacances, son employeur lui a demandé de supprimer toutes les vidéos et photos de son téléphone.
Le climat de peur entrave la capacité des organisations de défense des droits humains à mener des recherches. « Avant tout, il faut que vous [en s'adressant au chercheur de Human Rights Watch] compreniez bien quelque chose, a expliqué un migrant vivant au Qatar. Le simple fait de vous parler ainsi – ne serait-ce que cette conversation – me terrifie. Au Qatar, à l'heure actuelle, relayer des informations est très risqué. Des gens sont arrêtés. Parfois au seul motif qu'ils avaient certaines vidéos enregistrées sur leur téléphone. »
Un journaliste qui couvre depuis longtemps la situation des droits des personnes migrantes dans le Golfe se heurte à des difficultés accrues dans son travail. « En temps normal, les entretiens s'appuient sur des recommandations de gens de confiance, a-t-il déclaré. Mais cette fois-ci, ceux qui me les recommandent ont peur de le faire, et les victimes ne veulent pas s'exprimer, lors même qu'elles ont besoin d'aide. À Bahreïn, trois travailleurs qui m'avaient été recommandés par un ami et qui ne sont pas payés, ont refusé de me parler aujourd'hui, même sous couvert d'anonymat. » Amnesty International a également constaté que certains étaient réticents à l'idée de recommander à des amis ou à des collègues de s'entretenir avec l'organisation.
Les pays du CCG justifient ces restrictions en invoquant la sauvegarde de la sécurité nationale et la lutte contre la désinformation, et plusieurs personnes interrogées estiment que certaines restrictions peuvent contribuer à prévenir la panique et la désinformation. Toutefois, en vertu du droit international relatif aux droits humains et des normes internationales en la matière, toute restriction du droit à la liberté d'expression doit être prévue par la loi et être strictement nécessaire et proportionnée à l'un des objectifs légitimes visés. Dans son Observation générale n° 34 [2], le Comité des droits de l'homme des Nations Unies précise que les restrictions au partage d'informations ne doivent pas compromettre le droit lui-même et doivent rester exceptionnelles.
Selon l'opinion de plusieurs travailleurs·euses interrogés, le durcissement des contrôles et de la surveillance par les gouvernements et les employeurs des pays du Golfe vise à préserver la réputation et l'économie de ces États qui ont massivement investi dans leur image internationale. Human Rights Watch a mené des recherches approfondies sur les manœuvres [3] visant à blanchir [4] leur réputation [5] afin de détourner l'attention des violations généralisées des droits humains. L'un d'eux, installé aux Émirats arabes unis, a déclaré : « Je pense qu'ils préfèrent qu'on ne publie rien du tout, car sinon les gens pourraient cesser de venir aux Émirats arabes unis ».

Un militant des droits du travail a déclaré : « Les gouvernements du Golfe s'efforcent de donner une image de stabilité, en faisant comme si tout allait bien… Les autorités, soucieuses d'éviter à tout prix une impression de crise et les répercussions potentielles sur les marchés, les investissements et l'économie, ciblent la dissidence à grande échelle. Cette répression se fait durement sentir parmi les travailleurs·euses migrants : un climat de peur s'installe et étouffe les tentatives de s'organiser et les initiatives en faveur des droits du travail, déjà très limitées dans ces pays. »
Les violations dont sont victimes les travailleurs·euses migrants sont d'autant plus graves qu'ils n'ont pas le droit de se syndiquer. Les syndicats, qui favorisent une voix et une représentation collectives et peuvent jouer un rôle crucial en période de crise, sont interdits, n'acceptent pas les travailleurs·euses migrants, ou sont soumis à de telles restrictions qu'ils ne peuvent fonctionner. En l'absence de voies sûres et efficaces pour faire valoir leurs revendications, certains sont amenés à faire grève [6] malgré le risque de représailles de la part des employeurs, et le risque d'être arrêtés, détenus et expulsés.
Par ailleurs, la répression s'étend au-delà des frontières des pays du Golfe. En janvier 2026, l'Arabie saoudite a demandé au Conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (OIT) de classer prématurément la plainte déposée en vertu de l'article 26 [7] à son encontre par des organisations syndicales africaines. Au lieu de l'examiner dûment, les autorités saoudiennes ont, sans justification, cité le nom du lea-

der de l'un des syndicats africains à l'origine de la plainte dans leur réponse, exposant ainsi et mettant en danger ceux qui revendiquent et s'organisent pour défendre les droits des travailleurs·euses migrants.
En outre, elles ont balayé d'un revers de main les témoignages des victimes, qui avaient été présentés de manière anonyme à des fins de protection.
En l'absence de syndicats officiels, des réseaux informels et des groupes de la diaspora prennent le relais pour partager des informations et apporter une aide humanitaire. Toutefois, leur portée et leurs capacités demeurent souvent limitées.

D'après un dirigeant syndical à Bahreïn, l'interdiction générale de tout rassemblement public sur les routes et les places, imposée récemment par le gouvernement en réponse aux attaques de missiles, entrave les initiatives de la communauté « visant à fournir des denrées alimentaires d'urgence aux travailleurs migrants contraints de prendre un congé sans solde ou soumis à des réductions de salaire ».
En temps de guerre, il est de la responsabilité des gouvernements d'agir afin de renforcer la sécurité publique, tout en se gardant d'instaurer des restrictions inutiles ou disproportionnées des droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique.
« Le conflit ne doit pas servir de prétexte pour restreindre davantage l'espace civique et empêcher les travailleuses et travailleurs migrants de s'exprimer librement et de s'organiser, a déclaré Kristine Beckerle, directrice régionale adjointe pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à Amnesty International. Si les restrictions injustifiées imposées aux syndicats et à la liberté d'expression dans la région existaient bien avant ce conflit, leur impact s'est nettement amplifié dans le contexte actuel, renforçant les déséquilibres de pouvoir et exposant les travailleurs migrants à des préjudices accrus. Les États du Golfe doivent veiller à ce que tous puissent évoquer ouvertement leurs problèmes et mettre en place d'urgence des dispositifs de protection sociale. »

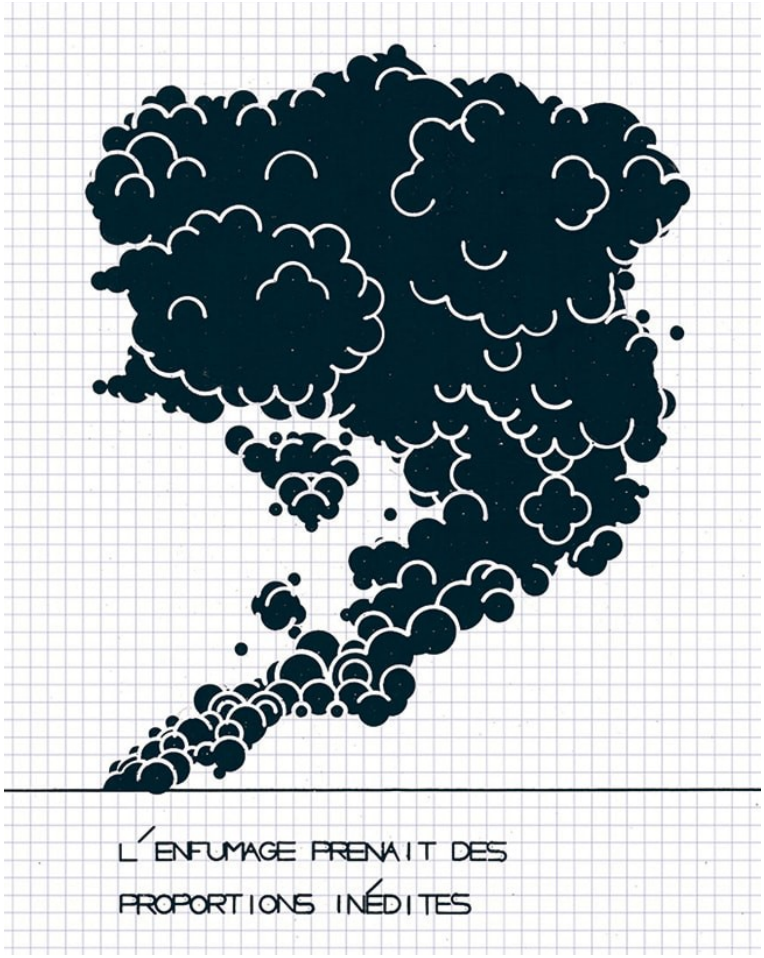
AMNESTY INTERNATIONAL
22 juin 2026

Notes
[1] https://x.com/kuna_en/status/2030237057310691833?s=20
[2] ohchr.org/fr/documents/general-comments-and-recommendations/general-comment-no34-article-19-freedoms-opinion-and
[3] https://www.hrw.org/fr/news/2022/11/14/qatar-hrw-publie-un-guide-pour-journalistes-couvrant-la-coupe-du-monde-de-la-fifa des États du Golfe
[4] https://www.hrw.org/fr/news/2021/10/01/emirats-arabes-unis-fausse-image-de-tolerance
[5] https://www.hrw.org/fr/news/2025/09/23/arabie-saoudite-le-festival-dhumour-de-riyad-vise-a-blanchir-les-abus
[6] https://www.hrw.org/news/2025/11/06/saudi-arabia-migrant-workers-in-mecca-arrested-for-demanding-unpaid-wages
[7] https://www.ilo.org/sites/default/files/2025-11/GB355-INS-17-1-%5BNORMES-251001-002%5D-EN.pdf

Multiplication des procédures-bâillons

Cette opiniâtreté qui a vaincu Total

En France comme ailleurs, les procédures judiciaires diligentées par certaines grandes entreprises contre des militants, des chercheurs ou des journalistes tendent à se multiplier. Avec quelles conséquences ? Et quelles issues ? Le philosophe Alain Deneault raconte sa propre expérience, victorieuse.



Olivier Garraud. – « L'Office du dessin, numéro 205 », 2019. © Olivier Garraud - ADAGP, Paris, 2026

Le 11 octobre 2024, sur mon île acadienne de la baie des Chaleurs, au Canada, je reçois un courrier de la République française. Plus précisément d'une juge d'instruction du tribunal judiciaire de Paris. *« Nous vous informons que nous envisageons votre mise en examen. À cette fin, vous êtes convoqué pour procéder à votre première comparution. »* Qu'avais-je donc fait pour mériter une telle missive ? Selon la société TotalEnergies, à l'origine de la plainte, j'aurais tenu des propos diffamatoires à son encontre, dans un documentaire diffusé sur Arte en novembre 2022 (1). La citation incriminée, tronquée, n'est nullement contextualisée : *« Comment ça se fait que c'est Total qui a les capitaux et non Greenpeace ? C'est Total eh bien, car Total a fait quoi* (…) *a fait travailler de force, via une partenaire, des populations infortunées au Myanmar. »*

J'apprends dans cette lettre que TotalEnergies a déposé plainte contre moi le 7 février 2023. Cinq mois plus tard, le 7 juillet, une information judiciaire était ouverte, des investigations lancées, qui ont abouti au courrier reçu un beau matin d'octobre. J'ai désormais un mois pour préparer l'« interrogatoire de première comparution », qui doit aboutir à ma mise en examen et à mon renvoi devant le tribunal correctionnel.

Les plaintes de ce type, parfois qualifiées de « procédures-bâillons » en ce qu'elles visent à museler les voix critiques, sont devenues monnaie courante, en France comme au Canada ou aux États-Unis. La secrétaire générale de la Confédération générale du travail (CGT), Mme Sophie Binet, est poursuivie par le mouvement patronal Entreprises de taille humaine, indépendantes et de croissance (Ethic), car ses membres n'ont pas souffert d'être comparés à des *« rats qui quittent le navire »* – l'image utilisée par la dirigeante syndicale pour décrire la fuite d'entreprises hors de France. La journaliste Inès Léraud, qui enquête sur la pollution de l'agro-industrie en Bretagne, a remporté, en 2025, son troisième procès en diffamation, tandis que le site d'information StreetPress affronte actuellement pas moins de treize plaintes-bâillons, pour la plupart déposées par des personnalités ou des structures liées à l'extrême droite. Les organisations non gouvernementales Sherpa et React, les journaux *L'Obs, Le Point, Le Monde diplomatique,* le journaliste Jean-Baptiste Rivoire ont quant à eux subi les foudres du groupe Bolloré ou de l'une de ses filiales. Aux États-Unis, l'association Greenpeace a été condamnée, en mars 2025, à verser 345 millions de dollars au géant pétrolier Energy Transfer, pour cause de *« diffamation », « nuisance »* ou encore *« ingérence illicite dans les relations commerciales ».* Elle avait aidé une communauté sioux qui s'opposait à la construction d'un oléoduc dans le Dakota du Nord…

Ces procédures, qui peuvent s'étendre sur plusieurs années, ont des effets désastreux quand elles frappent de petites associations ou des individus isolés. Sur le plan social, tout d'abord. Les gens qui vous entourent vous perçoivent différemment. Ils ignorent les détails de l'affaire, mais comme il n'y a pas de fumée sans feu,

ils vous voient déjà un peu coupable. Les boutades fusent : *« Je ne vais pas marcher près de toi, je crains de prendre une balle perdue. »* On ne vous demande plus comment vous allez, mais *« comment vont les poursuites ? ».* Impossible d'oublier votre procès.

Les petites associations doivent consacrer une part substantielle de leur budget au financement des démarches judiciaires. Elles sont obligées d'interrompre certaines de leurs activités pour s'atteler à la préparation de leur défense, là où une multinationale peut parfaitement lancer des poursuites en diffamation tout en continuant à négocier des contrats, animer un salon mondial de l'énergie, dépêcher ses lobbyistes dans les Parlements… Surtout, cette mise sous pression influe sur les pratiques quotidiennes des associations. Chaque rapport, chaque communiqué de presse, chaque lettre adressée à un grand groupe sont pesés au trébuchet, pour ne pas prêter le flanc à d'abusives représailles judiciaires. Aucune précaution n'est cependant suffisante. Deux mots par-ci additionnés à trois autres par-là, montés en épingle et tirés par les cheveux, joints par des points de suspension entre parenthèses, peuvent suffire à déclencher des poursuites.

Le jour de l'interrogatoire de première comparution – le mien se déroule le 12 novembre 2024 –, la juge se contente de vous lire vos droits, après s'être assurée que vous avez bien tenu les propos qui vous sont attribués. Ce que je discute : *« D'un point de vue étroitement phénoménal, au sens de cette bouche-ci qui aurait prononcé dans l'ordre ou dans le désordre ces mots-là, peut-être. Mais tout dépend de ce que parler veut dire. La citation comprend des "(…)", je ne sais pas comment on prononce des "(…)", je ne me souviens pas en avoir jamais dit. Donc non, je ne suis pas l'auteur de cette phrase ainsi défigurée. Si j'avais écrit quelque part "Pour Hitler, l'affaire est close : les Juifs doivent mourir", et qu'on me dénonçait au prétexte que j'eusse écrit "Les Juifs doivent mourir", je ne pourrais ni nier l'avoir écrit, ni me reconnaître dans la citation. Toutes proportions gardées, je me retrouve dans une situation analogue. »* La juge écoute poliment, mais ne dissimule pas sa hâte et, au premier silence de ma part, elle me signifie son ordonnance de renvoi : je suis mis en examen, il doit y avoir procès.

L'audience se tiendra quinze mois plus tard, le 16 mars 2026, devant la juge de la 17e chambre du tribunal de Paris. J'y assiste en visioconférence, depuis un commissariat de police en banlieue de Montréal. Avec mon avocat, nous expliquons que la « citation », replacée dans son contexte, relevait d'un *« procédé explicatif de type secondaire »,* c'est-à-dire un procédé consistant à présenter, en quelques phrases ou dans un raisonnement concis, plusieurs éléments de justification qui soutiennent une affirmation principale. En l'occurrence, l'affirmation portait sur le fait que les grands chantiers dits de « transition énergétique » permettaient à Total de se draper de vertus écologiques, alors que ses capitaux ont bien souvent été accumulés de manière controversée, en Asie, en Afrique ou ailleurs.

Comment pouvais-je me permettre d'évoquer si succinctement le recours au travail forcé ? Tout simplement parce que le président de la société américaine Unocal – membre du consortium dont Total était opérateur au Myanmar – a lui-même reconnu ce travail forcé lors de la construction du gazoduc reliant le gisement maritime de Yadana à la Thaïlande en passant par le Myanmar, entre 1995 et 1998. Parce que le procureur du tribunal de Nanterre a émis, en 2004, un avis similaire. Parce que plusieurs organisations indépendantes (la Fédération internationale pour les droits humains [FIDH], EarthRights International, la Ligue des droits de l'homme [LDH]…) ont publié des rapports en ce sens, tout comme le Conseil d'éthique du fonds souverain norvégien. Parce que des déclarations d'employés ou de représentants de Total eux-mêmes le suggèrent…

Trois ans après le début des poursuites, le jugement tombe. Il confirme qu'une base factuelle existe pour estimer de bonne foi que *« Total a fait travailler de force, via une partenaire, des populations infortunées au Myanmar ».* Me concernant, le document conclut : *« Ses propos, qui contribuent à un débat d'intérêt public, n'ont pas dépassé les limites admissibles du droit à la liberté d'expression. »* La multinationale est entièrement déboutée. Des années de procédure, des milliers d'euros perdus pour confirmer des évidences. Entre-temps, la justice aura fait ce que le plaignant attendait d'elle : occuper, distraire, intimider.

Alain DENEAULT (Monde diplomatique, août 2026)
Professeur de philosophie à l'université de Moncton (Canada), auteur de *De quoi Total est-elle la somme ?,* Rue de l'échiquier - Écosociété, Paris-Montréal, 2023.

(1) *Le Système Total. Anatomie d'une multinationale de l'énergie,* réalisé par Catherine Le Gall et Jean-Robert Viallet, 2022.

Colonies, auberges de jeunesse… Est-ce la fin des vacances populaires ?



Illustrations : Cosmo

Colos, villages vacances, auberges de jeunesse… Ces espaces qui se sont multipliés à partir de l'été 1936 pour défendre le droit aux vacances des classes populaires sont en train de se refermer. Les vacances populaires survivront-elles à la marchandisation du secteur ?

Juin 1936. Le fond de l'air est rouge. Le Front populaire à peine élu, un formidable mouvement de grève éclate et se propage dans les usines, les commerces, les ateliers. Le patronat tremble et s'empresse de lâcher du lest pour éviter un embrasement révolutionnaire[1]. Ce seront les congés payés et la semaine de 40 heures, des billets de train à tarif réduit et les premiers départs pour des milliers d'ouvriers.

Mais c'est seulement après la Seconde Guerre mondiale que l'idée de vacances pour tous – défendue notamment par les réseaux chrétiens, la CGT, le Front populaire et les associations d'éducation populaire – se concrétise vraiment. Soutenues par l'État, collectivités, associations et comités d'entreprise acquièrent en masse colonies de vacances, campings, auberges de jeunesse. « *Il y avait alors une prise de conscience de l'importance du temps libre comme reconstitution de la force de travail mais aussi comme vecteur de cohésion sociale* », indique Lilian Nobilet, délégué général de l'Union nationale des associations de tourisme.

À partir de la fin des années 1950, le format des villages vacances se multiplie aussi. « *Ce qui caractérise ces lieux, ce sont les espaces communs pour les repas, les animations et les festivités* », poursuit Lilian Nobilet.

« *Avant 1936, il n'y avait pas de politique publique du temps libre et de la jeunesse* », fait remarquer Jean-Michel Bocquet, pédagogue et directeur adjoint de la Maison de Courcelles, association qui organise notamment des colonies de vacances depuis plus de quarante ans.

Le concept de « colonie de vacances », formalisé par un pasteur suisse, avait d'abord été importé au XIX^e^ siècle dans un souci « *sanitaire et hygiéniste. L'idée est de sortir les gamins pauvres des villes et de leur proposer un bol d'air pur, une alimentation de qualité et de l'activité physique afin qu'ils reviennent chez eux avec quelques kilos en plus* », explique Jean-Michel Bocquet. Les acteurs de l'éducation populaire, laïcs comme confessionnels, s'en emparent ensuite, afin de développer leur principe d'agir sur l'éducation en dehors de l'école.

Dès le début du XX^e^ siècle, les colonies de vacances deviennent aussi un champ de bataille idéologique. « *Communistes, socialistes, francs-maçons, catholiques : chacun va construire son propre réseau en lien avec des fédérations d'éducation populaire alliées, avec l'idée de former les jeunes selon leurs orientations politiques* », poursuit le chercheur en sciences de l'éducation. Mais progressivement, les colos perdent leur dimension idéologique et se recentrent sur l'aspect éducatif, suivant ainsi la dynamique générale des fédéra-

tions d'éducation populaire qui se dépolitisent à mesure qu'elles se spécialisent dans l'accès aux loisirs et à la culture[2].

Les vacances populaires perdent leurs maisons

Subventionnées par l'État, les colos poussent comme des champignons tandis que le nombre d'enfants qui partent ainsi en vacances ne cesse de croître. On en compte 300 000 en 1945. Un million dans les années 1950 et jusqu'à 4 millions dans les années 1960. Mais une fois ce pic atteint, une inexorable décrue s'amorce[3].

Avec le tournant de la rigueur dans les années 1980, le robinet des financements publics est coupé tandis que les contraintes réglementaires explosent. De nombreuses colos disparaissent[4] par manque de moyens matériels pour entretenir les bâtiments vétustes ou répondre aux nouvelles normes. « *Les colos ne sont alors plus un outil de politique publique porteur d'une visée pédagogique et de mixité sociale mais un produit comme un autre,* déplore Jean-Michel Bocquet. *Et, comme dans tout marché, une concentration des acteurs s'opère. Les petites associations ferment et des mastodontes se forment comme le groupe UCPA et sa filiale commerciale Telligo.* »

Les vacances destinées aux ménages les plus modestes étant peu rentables, les acteurs lucratifs imposent une montée en gamme du secteur du tourisme social. Seules les grosses structures sont en mesure de réaliser les investissements nécessaires pour rester attractifs. Ainsi, Touristra, qui comptait 18 villages vacances, a été liquidé en 2024.

Un rapport récent constate d'ailleurs que la disponibilité d'une offre locale portée par les collectivités et les associations locales favorise le départ en vacances des classes moyennes et populaires.

Les auberges de jeunesse connaissent un sort similaire. La Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ), leur réseau emblématique, a été placée en liquidation judiciaire en mars. Outre ses difficultés à rénover son parc immobilier vieillissant, la FUAJ avait tenu à « *maintenir des auberges dans des lieux plus utiles au territoire qu'à l'exploitation économique, comme en zone rurale ou en montagne* », note Lilian Nobilet. La loi du marché ne lui a pas pardonné le fait d'avoir privilégié la logique sociale à la logique commerciale. L'État ne maintenant ses aides qu'auprès des plus vulnérables, les classes moyennes se détournent de ces formats.

Changer de modèle

Dans un rapport[5] très discuté par les professionnels du milieu, et rendu en 2016 au ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, neuf chercheurs alertaient sur le recul des colos généralistes au profit de colos thématiques, décrites comme commerciales, avec pour conséquence la fin de ces espaces de rencontre et de mixité sociale pour les jeunes. « *Pour attirer les clients, il faut proposer des activités vendeuses, ce qui augmente les coûts. Cela crée des séjours de riches et des séjours de pauvres. Aux enfants des classes aisées les colos Harry Potter, surf en bord de mer ou à l'étranger, aux enfants de pauvres la colo multi-activités dans le Massif central* », résume Jean-Michel Bocquet, l'un des coauteurs.

Pour éviter cette séparation des publics, le rapport invite à « *dépasser le modèle colonial* » adopté dans les années 1950 par la plupart des grands acteurs de l'éducation populaire. Ce modèle pédagogique postule que l'adulte connaît les besoins de l'enfant et, sur la base de ce savoir, peut préparer depuis son bureau un programme détaillé et ainsi vendre un produit standardisé sur catalogue. En opposition à ce format hégémonique, des petites structures se sont regroupées au sein du Collectif Camp Colo pour défendre des pratiques inclusives pour tous les enfants.

« *L'opposition entre les gros et les petits est caricaturale,* réfute cependant Lilian Nobilet. *L'urgence, c'est le désengagement de l'État et le fait qu'un tiers des Français ne partent pas en vacances chaque année faute de moyens. Moi non plus, je n'aime pas les catalogues mais il faut faire preuve de pragmatisme. Si on ne propose pas d'activités pour susciter l'intérêt des collectivités, des parents et des enfants, il n'y aura pas de colos du tout. La question est : comment faire pour que les activités ne prennent pas le pas sur les principes pédagogiques ?* », nuance-t-il.

Des expériences comme celle menée depuis 2020 du côté de Rouen par l'association *Des camps sur la comète* démontrent pourtant la possibilité d'évoluer à rebours de la logique marchande. « *On dit que les colos vont mal mais nous on n'a aucun problème à remplir nos séjours* », s'amuse Guillaume Viger, salarié de l'association. Leur secret : des camps sous tente, à 15 kilomètres de Rouen, un lien de confiance tissé avec les parents grâce à des activités proposées tout au long de l'année et une dose de bénévolat pour la gestion de l'association.

Le fait de ne pas mettre en avant d'activité coûteuse leur permet d'être plus accessibles. « *On est parmi les moins chers, malgré des taux d'encadrement trois fois supérieurs à ce qu'impose la loi. Ça permet de faire des petits groupes et d'évoluer au rythme des enfants. On ne les réveille jamais le matin par exemple. On choisit les menus avec eux, on cuisine ensemble, on crée des activités en plein air, et ça nous suffit* », se sa-

tisfait l'animateur. Pour assurer la mixité sociale des séjours qui accueillent entre 150 et 200 jeunes chaque année, l'association réserve un tiers des places à des enfants venus par le biais du Secours populaire. Les cotisations de parents solidaires permettent aussi de proposer des tarifs réduits aux familles moins fortunées.

Autre piste : la résistance des municipalités. Alors que la plupart des collectivités ont sous-traité l'organisation des colos, la mairie communiste de Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne) a fait le choix d'organiser elle-même la majorité d'entre elles pour garder vivante et concrète l'idée de mixité sociale.

En 2025, 1 000 enfants ont pu partir dans les trois centres de vacances que la mairie a conservés. Un rapport récent de l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (Ovlej)[6] constate d'ailleurs que la disponibilité d'une offre locale portée par les collectivités et les associations locales favorise le départ en vacances des classes moyennes et populaires.

Mais comment généraliser ces bonnes pratiques et faire du droit aux vacances une réalité plus partagée ? Pour Jean-Michel Bocquet, l'espoir réside dans la multiplication des initiatives locales et la création d'un rapport de force pour les défendre. « *On doit compter sur la société civile pour contraindre les décideurs* », invite-t-il. Pour ça, il nous faudra renouer avec l'idée, centrale au moment du Front populaire, que les vacances ne sont pas un privilège bourgeois mais un droit à la légèreté et au repos auquel tout le monde devrait pouvoir accéder.

1. L'effroi qui saisit alors la classe dirigeante et qui la pousse à donner tant en un temps si court est documenté par l'historienne Ludivine Bantigny dans son livre *La Bourse ou la vie. Le Front populaire, histoire pour aujourd'hui* (La Découverte, 2026).
2. Lire *Socialter* n° 69, « Éducation populaire : la révolte, ça s'apprend ? », avril-mai 2025.
3. Cette baisse est toujours en cours. En 2024-2025, 1,3 million d'enfants sont partis en colonie, soit le niveau des années 1950.
4. Il n'existe pas de chiffre au niveau national, mais la sociologue Magalie Bacou rapporte le cas des Alpes-Maritimes, qui comptaient cinquante colonies dans les années 1960 et seulement une en 2016.
5. Magalie Bacou, Jean-Marie Bataille, Baptiste Besse-Patin, Jean-Michel Bocquet, Éric Carton *et al.*, « Des séparations aux rencontres en camps et colos », ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, 2016.
6. Lydia Thiérus, « L'organisation différenciée des temps extrascolaires », Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes, mai 2026.

Emmanuel DANIEL, publié le 29 juin 2026 (Socialter)
Emmanuel Daniel est journaliste indépendant.